Organisation internationale du Travail

Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone

Recueil des bonnes pratiques

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone

Recueil des bonnes pratiques

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

Organisation internationale du Travail

Copyright © Organisation internationale du Travail 2010
Première édition 2010

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n0 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.
Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC
Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone : recueil des bonnes pratiques / Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants. - Genève: OIT, 2010 - 1 v.

ISBN: 978-92-2-223897-2 (Print); 978-92-2-223898-9 (web PDF)

International Labour Office; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour

travail des enfants / politique éducative / besoins d'éducation / établissement d'enseignement / développement de partenariats / rôle du syndicat / rôle des employeurs / rôle de l'ONU / bonnes pratiques / Afrique francophone

13.01.2

Données de catalogage du BIT

Note

Cette publication a été élaborée par les équipes de l'IPEC au Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo, et coordonnée par Mme Laurence Dubois du Bureau de l'IPEC à Genève.

Cette publication de l'OIT a été financée par le Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville du Gouvernement français (Projet RAF/06/06/FRA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement français.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipec

Imprimé en Italie
Photocomposition par Centre international de formation (CIF) de l'OIT, Turin

Le Programme IPEC du BIT et tous les collègues de Monsieur Florent Adegbidi souhaitent lui dédier cette publication en reconnaissance du rôle crucial qu'il a apporté à la lutte contre le travail des enfants au Bénin et en Afrique.

M. Florent Adegbidi, Administrateur du Programme IPEC au Bénin était un collègue loyal, dévoué et qui a consacré dix ans de sa vie à l'éradication des pires formes du travail des enfants dans son pays.

A travers ses réalisations sur le terrain, son travail avec les partenaires nationaux et ses collègues de tous les pays, Florent a été un véritable acteur de la lutte contre le travail des enfants. Qu'il en soit à jamais remercié. Il nous a quitté bien trop tôt ; nous ne l'oublierons jamais.

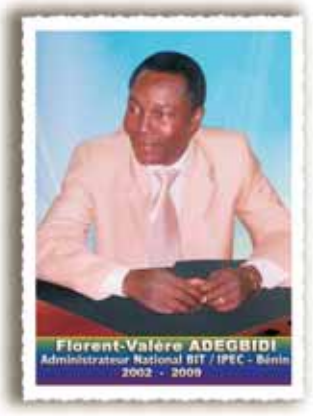

Table des matières

Préface ..... **xi**

Introduction ..... **xiii**

Renforcer les cadres législatifs et institutionnels

I. ADAPTER LES CAPACITÉS D'INSPECTION AUX RÉALITÉS DU TERRAIN **5**

1. Renforcement des capacités d'intervention des services de l'inspection et de contrôle du travail – MALI 6
2. Renforcement des capacités d'intervention du Service d'Inspection du Travail – TOGO 9
3. Renforcement des capacités institutionnelles des inspecteurs du travail – NIGER 14

II. DÉCENTRALISER LES INSTITUTIONS **18**

4. Renforcement de la LCTE par la création de comités et observatoires nationaux et régionaux de lutte contre le travail des enfants – MADAGASCAR 18
5. Mise en place des comités villageois de surveillance (CVS) – MALI 24
6. Renforcement institutionnel pour lutter contre l'exode rural alimentant le travail domestique des fillettes – SÉNÉGAL 27

III. FAVORISER L'APPLICATION DES NORMES **31**

7. Appui institutionnel à la Direction de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes – BURKINA FASO 31
8. Renforcement du cadre législatif et institutionnel sur la formation professionnelle et l'apprentissage (FPA) – TOGO 35

IV. RENFORCEMENT DE L'ANALYSE STATISTIQUE PERMETTANT UNE MEILLEUR APPRÉHENSION DE LA SITUATION **40**

9. Développement d'une base de données sur le travail des enfants – BURKINA FASO – CÔTE D'IVOIRE – MALI – SÉNÉGAL– NIGER (en cours) – TOGO (en cours) 40

Contribuer à l'éducation

I. CRÉER DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ÉDUCATIVES.....53

10. Augmentation du taux de scolarisation par la création d'une école en milieu rural – BURKINA FASO 53

11. Création de services socio-éducatifs sur le site aurifère de Komabangou – NIGER 56

12. Création d'un internat pour lutter contre l'abandon scolaire des filles dans la région d'El Haouz – MAROC 60

13. Création d'un Centre d'accueil, d'écoute et d'orientation professionnelle pour les filles domestiques – MALI 63

II. PROMOUVOIR L'ÉDUCATION AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES SOCIAUX.....67

14. Collaboration avec les autorités religieuses pour la scolarisation des enfants talibés exploités dans la mendicité – BÉNIN 67

15. Renforcement des capacités du Centre d'alphabétisation fonctionnelle de Djougou par l'implication active des maîtres coraniques – BÉNIN.....70

16. Alphabétisation des enfants apprentis en collaboration avec les maîtres artisans – BÉNIN 73

17. Scolarisation des enfants travailleurs des abattoirs par la mobilisation des organisations professionnelles – NIGER 76

18. Scolarisation et formation professionnelle en collaboration avec les présidents de Fokontany et les employeurs des zones franches – MADAGASCAR 79

III. FAVORISER LES CLASSES DE PRÉ-SCOLARISATION 82

19. Pré-scolarisation des enfants de femmes portefaix et scolarisation des enfants portefaix par le renforcement de l'association des portefaix – TOGO.....82

20. Développement de classes pré-scolaires dans les villages berbères – MAROC 88

21. Pré-scolarisation des enfants en milieu rural dans le village de Dansa – MALI 91

IV. AUGMENTER LE TAUX DE SCOLARISATION DES FILLES 94

22. Parrainage scolaire et sanitaire contre le travail précoce des filles domestiques – SÉNÉGAL.....94

23. Augmentation du taux de scolarisation des filles grâce au comité national des enseignantes – SÉNÉGAL 99

V. APPLIQUER LE COFFRET PÉDAGOGIQUE SCREAM 102

24. Élaboration de leçons modèles à l'aide du coffret pédagogique SCREAM – MALI 102

25. Concours de dessins pour une affiche de campagne contre le travail des enfants – BÉNIN 107

Améliorer la formation professionnelle et l'apprentissage

I. AGIR SUR LES STRUCTURES ET LES MÉTHODES ÉDUCATIVES 115

26. Renforcement des capacités d'un Centre d'écoute et d'orientation professionnelle à Abomey-Calavi – BÉNIN 115

27. Deux supports pédagogiques et didactiques innovants : la Valise du savoir et la Boîte à images – MALI 118

II. PROMOUVOIR UNE INSERTION ÉCONOMIQUE POST-FORMATION 121

28. Formation et accompagnement à l'entreprenariat des compagnons – SÉNÉGAL 121

29. La « petite entreprise » projet d'appui à l'installation et à l'auto-emploi – BURKINA FASO 127

30. Projet d'appui à l'insertion des jeunes déscolarisés de la commune rurale du Kourthèye – NIGER 131

III. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES 135

31. Mise en place d'un centre de formation, d'information et de réorientation professionnelle (CIFREP) – BENIN 136

32. Élaboration de référentiels d'aide-ménagère et de garde-bébé – BURKINA FASO 139

33. Actions socio-éducatives pour la fixation des petites filles en milieu rural dans les provinces du Bazega, du Bulkiemde, de l'Oubritenga et du Kadiogo – BURKINA FASO 142

34. Retrait des filles des pires formes de travail des enfants par la création de formations spécifiques – MADAGASCAR 145

IV. INCITER LES ACTIONS CITOYENNES 150

35. Amélioration des conditions d'apprentissage par la création et l'implication d'une association de parents d'apprentis – SÉNÉGAL 150

36. Entreprise citoyenne dans la région de Témara/Skhirat – MAROC 156

37. Amélioration des conditions d'apprentissage dans les garages de mécanique et les ateliers de menuiserie par une collaboration avec les services d'Inspection du travail et de Médecine du Travail – TOGO 159

Accorder des alternatives viables aux familles

I. INNOVER AVEC DES AGR ADAPTÉES À DES TERRAINS DIFFICILES..... 168

38. Les AGR au profit des enfants du site aurifère de Komabangou – NIGER 168

39. Alternatives aux revenus tirés de la décharge de Mbeubeuss – SÉNÉGAL..... 171

II. DÉCENTRALISER LA GESTION DES AGR SUR LA BASE DE MÉCANISMES COMMUNAUTAIRES DE RÉGULATION SOCIALE 176

40. Projet d'appui à l'augmentation des revenus des familles des enfants travailleurs en milieu rural – MALI..... 176

41. Création d'AGR appuyée par des comités villageois – TOGO..... 180

III. ÉMANCIPER LES FEMMES COMME ACTEURS ÉCONOMIQUES..... 184

42. Développement d'AGR pour les femmes chefs de familles dans la province de Khenifra – MAROC 184

43. Constitution des filles du village de Dansa en groupement économique – MALI 188

44. Maintien des filles dans leur milieu d'origine – SÉNÉGAL..... 191

Multiplier les partenariats

I. S'APPUYER SUR LES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES DES AGENCES DES NATIONS UNIES 198

45. Projet pour la prévention et l'élimination du travail des enfants dans le secteur de l'artisanat à Fès en collaboration avec l'UNICEF – MAROC. 198

II. LA MÉTHODOLOGIE SCREAM COMME OUTIL DE MOBILISATION DES PARTENAIRES 202

46. Utilisation de SCREAM comme moyen de mobilisation de nouveaux partenaires – MAROC..... 202

III. ENGAGER LES PARTENAIRES SOCIAUX DANS DES ACTIONS DIRECTES 205

47. Collaboration avec les employeurs de la zone franche pour le placement d'enfants retirés des pires formes de travail des enfants en zone urbaine – MADAGASCAR 205

48. Participation active de l'Union Dabari à la formation d'enfants retirés de travaux agricoles – NIGER 209

IV. RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARTENAIRES SOCIAUX..... 213

49. Plateforme syndicale – MALI..... 213

50. Observatoire syndical de lutte contre le travail des enfants – TOGO 215

Sensibiliser et mobiliser les acteurs

I. DÉVELOPPER LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION DE SCREAM 222

51. Projet d'affiches contre le travail des enfants – BENIN..... 223

52. Concours pédagogique, école privée « Les Castors » – MALI 226

53. Spectacles de marionnettes de Mahajanga – MADAGASCAR..... 229

54. Plaidoyer contre le travail des enfants – MAROC..... 232

II. SENSIBILISER À TRAVERS DES LOISIRS OU DES SERVICES DE SANTÉ 235

55. Sensibilisation par des activités sportives dans le quartier N'Byat à Salé - MAROC 235

56. Information et sensibilisation sur la sécurité au travail dans le secteur de l'artisanat et de l'agriculture – SÉNÉGAL 238

57. Séances de vaccination en appui au retrait des enfants de la ferblanterie de Médine – MALI 242

58. Opération Carton rouge lors de la Coupe d'Afrique des Nations 246

III. FORMER LES PAIRS ÉDUCATEURS..... 250

59. Communication par les pairs à Beni Mellal – MAROC 250

60. L'approche « enfant par enfant » – TOGO 253

IV. SENSIBILISER DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE 257

61. Dîners de plaidoirie – MADAGASCAR.....257

62. Déjeuners de presse mensuels avec un pool de journalistes – MADAGASCAR 261

63. Caravanes d'information et de sensibilisation – NIGER.....265

V. S'OUVRIR AUX NOUVELLES TECHNIQUES DE COMMUNICATION 270

64. Portail d'Afrique francophone.....270

Conclusion.....273

Préface

Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) du Bureau international du Travail (BIT), présent en Afrique depuis le milieu des années 1990, a constamment œuvré pour l'instauration d'une mobilisation sociale et politique contre le travail des enfants, en mettant l'accent, notamment, sur l'intégration de la problématique du travail des enfants dans les politiques et stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté (éducation, formation professionnelle et apprentissage, santé…).

Toutefois, et malgré les multiples efforts fournis et les considérables progrès réalisés, l'Afrique subsaharienne demeure la région qui connaît le moins d'avancée en matière de lutte contre le travail des enfants. Selon les dernières estimations du BIT[1], 28,4% des enfants âgés de 5 à 14 ans sont toujours contraints de travailler dans la région, contre 14,8% en Asie Pacifique et 9% en Amérique Latine et Caraïbes. En termes absolus, ce sont environ 60 millions d'enfants de 5 à 14 ans, soit un enfant sur quatre, qui exercent une activité économique dans cette région.

Mettre fin au travail des enfants en Afrique est une tâche immense qui appelle à une attention particulière et nécessite de traduire par les actes, tous les engagements pris envers cette région.

Dans cet esprit, la présente publication se veut une contribution concrète à la lutte contre le travail des enfants en Afrique visant d'une part le partage des informations avec les différents acteurs concernés (gestionnaires du programme IPEC, décideurs nationaux, partenaires sociaux, ONG, organisations internationales …), et d'autre part, l'encouragement de la reproduction et de la généralisation des bonnes pratiques illustrées.

Ce recueil présente une sélection de bonnes pratiques, d'interventions innovantes et de résultats probants développés dans le cadre du projet de l'IPEC « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone », financièrement appuyé par le Gouvernement français[2] de 1995 à nos jours. Les résultats retenus ici couvrent huit pays : Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo. Ce recueil dévoile les fruits d'un travail considérable réalisé par des équipes d'experts engagés sur le terrain et au siège ; les résultats ont été collectés, analysés et archivés, afin de partager les expériences réussies avec les nombreux autres partenaires œuvrant pour l'abolition du travail des enfants à travers le monde.

Les bonnes pratiques regroupées dans ce recueil démontrent que l'implication des populations bénéficiaires et des institutions des pays concernés par ce fléau est

1 BIT: Rapport global « Intensifier la lutte contre le travail des enfants », Genève, 2010.

2 Projets financés par le Ministère français du Travail, des Relations sociales, de la Famille, et de la Solidarité et de la Ville (notamment au travers des projets RAF/01/50P/FRA ; RAF/04/07/FRA et RAF/06/06/FRA).

essentielle pour garantir les résultats et la pérennisation des actions de lutte contre le travail des enfants.

Les bonnes pratiques recueillies soulignent la pertinence des actions de prévention orientées sur l'éducation, comme la pré-scolarisation, permettant d'agir en amont et d'anticiper précocement le risque pour les enfants de se retrouver en situation d'exploitation. Elles permettent également de confirmer que la formation professionnelle et l'apprentissage adaptés aux enfants pas ou peu scolarisés reste une des meilleures alternatives pour faire face aux pires formes de travail des enfants. Enfin, ces bonnes pratiques mettent l'accent sur l'importance de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs par l'emploi d'outil pertinents.

Nous espérons que par cette initiative, présentant nos difficultés et nos succès, les travaux de tous les acteurs engagés à nos côtés dans la lutte contre le travail des enfants seront connus, utilisés et améliorés pour atteindre avec plus d'efficacité les enfants encore impliqués dans le phénomène du travail précoce.

Cette collecte et analyse de bonnes pratiques a été rendue possible grâce à la France qui n'a cessé d'appuyer le Programme IPEC depuis ses premières années de lancement. Le soutien financier du Gouvernement français a permis, dans une première phase, de développer les premières stratégies nationales de lutte contre le travail des enfants en Afrique francophone. Dans une deuxième phase, il a soutenu, dans la sous région, une progressive mais réelle prise de conscience sur le travail des enfants et ses pires formes qui s'est manifestée essentiellement par l'engagement des gouvernements nationaux et leur mobilisation.

Je souhaite transmettre au nom de l'équipe du Programme IPEC du BIT mes sincères remerciements au Gouvernement français pour son précieux soutien. Je souhaite aussi rendre hommage au travail de tous nos collaborateurs sur le terrain et au siège qui a permis à tant d'enfants d'être extraits de l'exploitation et de décider de leur avenir épaulés par leur famille. Enfin, je tiens à saluer la volonté et le courage des partenaires nationaux et des bénéficiaires qui se sont investis dans les programmes de façon à rendre les résultats durables. Tous ensemble, ils ont permis de développer des modèles qui doivent donner espoir à tous les nombreux enfants encore exploités et désireux d'être intégrés décemment dans la société mondiale.

Mme Constance Thomas
Directrice du Programme international
pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

BIT Genève

Introduction

L'IPEC, centre d'excellence en matière de lutte contre le travail des enfants, consacre une part significative de ses activités à la collecte, à l'analyse et à la dissémination de l'information et des connaissances concernant le travail des enfants.

Dans ce rôle, et suite à la demande des équipes de l'IPEC sur le terrain et de leurs partenaires nationaux, il a été décidé de recueillir les bonnes pratiques identifiées dans le cadre du projet « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone » financé par le Gouvernement français.

Le projet « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone » a permis la réalisation de projets dans huit pays : Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo. Les objectifs de ce projets, fidèles à la stratégie de l'IPEC, visent à:

- Prévenir et retirer les enfants impliqués dans les pires formes du travail des enfants grâce à une scolarisation, à une formation professionnelle et/ou à un apprentissage de qualité, et à la promotion du travail décent pour les parents.
- Appuyer les autorités nationales et les acteurs locaux dans la lutte contre le travail des enfants afin de garantir une appropriation de ce combat et la pérennisation des actions.
- Conduire des enquêtes statistiques afin de mieux cerner la réalité du travail des enfants et de renforcer la capacité des pays à collecter des informations essentielles à la planification des actions de lutte contre le travail des enfants.

Le présent ouvrage a été élaboré dans l'objectif d'aider à apprendre des expériences des autres afin d'appliquer leurs réussites à d'autres situations. Il propose des exemples pratiques de ce qui a réussi dans le passé et ce qui pourrait aider à traiter cette problématique dans le futur. Les pratiques identifiées peuvent stimuler de nouvelles idées ou suggérer des adaptations. Elles peuvent favoriser la mise sur pied de stratégies de prévention ou de retrait plus efficaces en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

L'IPEC définit une bonne pratique comme : « toute expérience qui contribue, de quelque façon que ce soit, à la lutte contre le travail des enfants, totalement ou partiellement, et qui peut avoir des implications dans la pratique, quel qu'en soit le niveau d'application ou le lieu ». On distingue trois types de bonnes pratiques : les pratiques innovantes ; les pratiques à efficacité prouvée ; les pratiques reproduites. Sept critères permettent d'identifier les bonnes pratiques : les critères d'innovation et créativité ; d'efficacité et impact ; de reproductibilité ; de durabilité ; de pertinence ; de sensibilité et force éthique; et d'efficience et application.

Pour déterminer ce qui constitue une « bonne pratique », les sept critères[3] ont été appliqués à chacune des 64 bonnes pratiques choisies.

Sept critères pour déterminer ce qui rend une pratique «bonne»
1. Innovantion et créativité
Qu'est-ce que cette pratique a de spécial dans la lutte contre le travail des enfants ?
2. Efficacité et impact
En quoi est-ce que la pratique fait réellement la différence dans la lutte contre le travail des enfants ? Est-ce que l'impact de la pratique peut être vérifié d'une certaine manière, par un programme d'évaluation formel ou par tout autre moyen?
3. Reproductibilité
Est-ce que cette pratique peut contribuer d'une certaine manière à combattre le travail des enfants dans d'autres situations ou contextes? La pratique ne doit pas forcément être copiée ou «clonée» pour être utile à d'autres; certains éléments de cette pratique peuvent en eux-mêmes être utiles pour d'autres programmes.
4. Durabilité
Est-ce que la pratique et/ou ses avantages ont des chances d'être efficaces et durables? Ce qui signifierait, par exemple, la continuité d'un projet ou d'.une activité après son financement initial..
5. Pertinence
Comment la pratique contribue-t-elle, directement ou indirectement, à une forme d'action quelconque contre le travail des enfants?
6. Sensibilité et force éthique
Est-ce que la pratique correspond aux besoins identifiés des filles et des garçons? A-t-elle impliqué une approche consensuelle? Est-elle respectueuse des intérêts et des désirs des participants et autres? Est-elle en accord avec les principes de réglementation sociale et professionnelle et avec les normes et conventions de travail de l.OIT? Les filles et les garçons ont-ils pu exprimer leurs opinions? Leur participation a-t-elle garanti la prise en compte de leurs intérêts et objectifs?
7. Efficience et application
Les ressources (humaines, financières et matérielles) ont-elles été utilisées de manière à optimiser leur impact?

[3] Définition adoptée du document IPEC: *Principes directeurs relatifs aux bonnes pratiques: Identificiation, examen, structuration, diffusion et application*. Section Conception, évaluation et documentation (DED). Genève, BIT, 2001. Voir encadré.

Ce recueil a pour vocation de mettre en avant les succès rencontrés au fil des années dans les différents pays où les projets de lutte contre le travail des enfants ont été mis en œuvre. Les bonnes pratiques identifiées et présentées sont regroupées sous des thématiques qui correspondent aux axes stratégiques de l'IPEC et peuvent êtres classées selon six thèmes :

1. Renforcer les cadres législatifs et institutionnels
2. Contribuer à l'éducation pour tous
3. Améliorer la formation professionnelle et l'apprentissage
4. Accorder des alternatives viables aux familles
5. Multiplier les partenariats
6. Sensibiliser et mobiliser les acteurs

Au sein de chacun de ces thèmes, des bonnes pratiques sont décrites en présentant:

- les défis à relever,
- la réponse apportée,
- les résultats obtenus,
- les observations faites et
- les leçons apprises.

Il est important de souligner que chacun de ces axes d'action a pris en compte la situation particulière des filles car elles sont plus vulnérables et plus exposées au travail des enfants.

Ce recueil est illustré par des photos des projets et est complété par un DVD regroupant les documents significatifs (études, vidéo des programmes d'action, matériel de sensibilisation, photos) du partenariat entre le Gouvernement français et le Programme IPEC du BIT pour lutter contre les pires formes de travail des enfants en Afrique francophone.

Première rangée
1: Malak Ben Chekroun (Maroc)
2:Vera Perdigao-Paquete (Bureau Sous-Régional / Dakar)
3: Samia Ouzgane (Maroc)
4:Lalaina Razafindrakoto (Madagascar)
5: Laurette Tovalou (Bénin)
Deuxième rangée
6: Laurence Dubois (Siège / Genève)
7: Ibrahim Bala Souley (Niger)
8: Essodina Abalo (Togo)
Troisième rangée
9: Pape Momar Fatime Maw (Sénégal)
10: Makan Traoré (Burkina Faso)
11: Moulaye Hassan Tall (Mali)

Renforcer les cadres législatifs et institutionnels

Dans les pays couverts par le projet de l'IPEC *Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone,* le renforcement des capacités des partenaires nationaux a été une des stratégies premières de l'IPEC dont le but est d'assurer la durabilité de ses actions dans le temps.

L'institutionnalisation étant un vecteur essentiel pour une appropriation nationale effective, ce renforcement des capacités des partenaires nationaux a visé en premier lieu la consolidation de l'ancrage institutionnel, à travers le renforcement ou la mise en place de dispositifs nationaux d'aide à la lutte contre le travail des enfants.

Certains programmes ont ainsi porté sur le renforcement des capacités d'intervention des inspections du travail en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants (PFTE) (I) : au Mali (1), au Togo (2) et au Niger (3). Cette formation a mis en valeur les aspects sectoriels et régionaux du problème.

D'autres ont créé et formé des institutions décentralisées de façon à mieux traiter les spécificités locales des PFTE (II). C'est le cas pour Madagascar (4), le Mali (5) et le Sénégal (6).

Au niveau institutionnel, l'engagement des huit États s'est reflété par la création de structures nationales de lutte contre le travail des enfants au niveau des ministères techniques en charge du travail. Sous l'appellation « Bureaux Nationaux sur le Travail des Enfants» ou « Cellules Nationales sur le Travail des Enfants », ces structures sont érigées au rang de division dans la plupart des Directions du Travail concernées. Seul le Burkina Faso a institué, au sein de la Direction Générale Santé et Sécurité au Travail, une Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants (DLTE). Cette initiative procède d'une forte mobilisation politique autour de la question du travail des enfants.

Un atelier sous-régional pour le renforcement des capacités institutionnelles des structures nationales de lutte contre le travail des enfants a eu lieu au mois de juin 2007 au Burkina Faso, regroupant les responsables des cellules nationales sur le travail des enfants et les directeurs nationaux du travail. Cet atelier a eu pour objectif principal le renforcement des capacités nationales pour développer une autonomie progressive des cellules dans leur rôle de planification et de suivi de la politique nationale de lutte contre le travail des enfants. Les discussions engagées et les recommandations faites à l'issue de l'atelier ont permis aux représentants des structures nationales de renforcer la dynamique nationale d'appropriation de la lutte contre le travail des enfants, tout en allant vers une concrétisation des engagements à cet égard.

Suite à cet atelier sous-régional, des programmes ont été mis en place pour favoriser l'application des normes (III): au Burkina Faso, la DLTE a été renforcée pour mieux assurer l'application des exigences suite à la ratification de la convention n°182 sur les PFTE (7) ; au Togo, un projet a abouti à la constitution d'un cadre juridique et institutionnel pour la FPA (8).

Le renforcement des partenaires nationaux dans leur lutte pour prévenir ou retirer les enfants du travail suppose également de connaitre la réalité des chiffres et des pratiques et donc de disposer d'outils statistiques permettant de mesurer l'impact des opérations menées et de les réajuster le cas échéant(IV). Le projet transnational développé par le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l'IPEC au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal, au Niger et au Togo (9) en est le meilleur exemple.

I. ADAPTER LES CAPACITÉS D'INSPECTION AUX RÉALITÉS DU TERRAIN

Pour la pérennisation des résultats des programmes, l'inspection s'avère incontournable. Cependant, de nombreux inspecteurs du travail ne sont pas formés pour recenser les enfants au travail, assurer le suivi de leur retrait, promouvoir le respect des conditions sanitaires et de sécurité. Au Mali (1), au Togo (2) et au Niger (3), des projets ont dispensé des formations aux services d'inspection de façon à ce qu'ils puissent mieux appréhender le problème de façon sectorielle et régionale.

1. Renforcement des capacités d'intervention des services de l'inspection et de contrôle du travail – MALI

Défi

Au Mali, de nombreux enfants de moins de 15 ans sont employés dans les secteurs agricole et informel. Le Programme IPEC au Mali (IPEC-Mali) met en place de nombreux projets pour retirer ces enfants du travail et les réinsérer dans un système d'éducation formelle ou non formelle, ou bien leur offrir des apprentissages ou des formations professionnelles.

Partant du constat que les services d'inspection et de contrôle du travail pourraient prêter main forte localement à l'application et au suivi de ces projets, l'IPEC-Mali, en collaboration avec la Direction nationale du travail, a élaboré un programme pour le renforcement des capacités d'intervention des inspecteurs et contrôleurs du travail ainsi que pour la création de points focaux dans les régions du Mali.

Réponses

Les groupes de travail ont regroupé 38 inspecteurs du travail et 45 contrôleurs du travail.

Un atelier national de renforcement de leurs capacités a été organisé pour leur fournir les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions de contrôle, de surveillance et de lutte contre les PFTE au niveau régional. Ils ont été informés des législations nationales et internationales sur les droits des enfants. Une présentation du problème au Mali par région leur a été faite.

Ils ont aussi été formés sur les procédures de négociation et de discussion avec les employeurs dans le cadre du retrait des enfants de moins de 15 ans du travail. Ils ont

été instruits aux outils nécessaires au suivi du retrait des enfants et à la méthode participative utile auprès des parents, des employeurs et des enfants.

Dans chaque région administrative du pays, des points focaux régionaux de lutte contre le travail des enfants ont été créés auprès de l'inspection du travail. Leur rôle est de relayer les actions initiées au plan national en les développant au niveau régional.

Des moyens logistiques ont été prévus pour rendre les points focaux plus opérationnels sur le terrain et les aider à remplir leur rôle spécifique.

Résultats

Les inspecteurs et les contrôleurs du travail ont acquis par cette formation les compétences utiles pour participer dans leur région au renforcement et au suivi des actions de l'IPEC-Mali pour la réalisation des actions.

Les inspecteurs et les contrôleurs du travail ont appliqué leurs nouvelles connaissances dans le cadre de la sensibilisation des parents, des communautés rurales et des décideurs sur les risques auxquels sont exposés les enfants travailleurs ruraux.

Les enfants de moins de 15 ans travaillant dans ces secteurs ont été recensés par les inspecteurs et contrôleurs puis retirés.

Les lieux dangereux de travail pour les enfants de plus de 15 ans ont été identifiés et les conditions de travail améliorées. Les inspecteurs et les contrôleurs ont proposé des mesures de protection et de prévention aux employeurs et aux enfants apprentis pour sécuriser les lieux de travail pour les enfants de plus de 15 ans. Ils les ont informés et formés pour mettre en place ces mesures et en assurer le respect.

Observations

Le soutien technique de l'IPEC-Mali a été indispensable pour la création des points focaux en matière de lutte contre le travail des Enfants ainsi que pour la création de la cellule nationale.

L'appui institutionnel d'IPEC permet aujourd'hui à ces Inspecteurs d'être en première ligne pour relayer le travail d'IPEC partout au Mali.

Leçons apprises

Cette expérience a démontré que les inspecteurs et les contrôleurs du travail constituent un véritable atout pour le suivi des actions développées par l'IPEC dans les régions, où ils interviennent puisqu'ils ont pu renforcer les mesures mises en place. Cependant, cet atout suppose d'être mis en valeur à travers la formation de ces inspecteurs et contrôleurs qui souvent n'ont pas les connaissances et les compétences spécialisées leur permettant de mieux agir dans ce domaine.

Les moyens logistiques à la disposition des inspecteurs et des contrôleurs sont importants pour leur déplacement sur les lieux de travail des enfants. Pour s'assurer du suivi du travail effectué, il a été utile d'exiger la remise de rapports réguliers.

La création des points focaux par région, payés par le Ministère du travail, a eu un impact important car elle a permis de traiter le problème des pires formes de travail en fonction des spécificités des régions et dans une proximité qui a rendu les actions plus efficaces. Cette décentralisation des renforts apportés aux actions de l'IPEC-Mali a également assuré un meilleur suivi des retraits des enfants de moins de 15 ans.

Localisation : **Mali**

Date d'exécution : **2003-2004**

Domaine d'intervention : **Renforcement institutionnel**

Zone d'intervention : **Urbaine**

Agence d'exécution : **Direction nationale du travail**

Mots clés : **Inspecteur, contrôleur, décentralisation, point focal, mesures de protection**

2. Renforcement des capacités d'intervention du Service d'Inspection du Travail – TOGO

Défi

Pendant longtemps, le Service d'Inspection du travail s'est cantonné à l'application de la réglementation du travail dans le secteur formel conformément à l'article 114 du Code du travail relatif à l'âge minimum d'admission au travail. Or c'est dans le secteur informel que l'on trouve le plus grand nombre d'enfants exploités dans les PFTE. Les partenaires agissant dans la lutte contre le travail des enfants dans le secteur informel ne trouvaient aucun relais d'information ou d'appui dans la conception et dans la planification de leurs actions. Les services techniques du Ministère du travail, auxquels reviendrait cette mission, ne sont ni équipés ni formés pour répondre à cette demande.

Le programme IPEC au Togo (IPEC-Togo) développé avec la Direction générale du travail et des lois sociales (DGTLS) a eu pour but de former et d'équiper les inspecteurs du travail de façon à ce qu'ils puissent intervenir, de façon préventive et active, dans la lutte contre le travail des enfants de moins de 14 ans[4] dans le secteur informel, puis s'approprier les techniques de montage et de gestion des programmes de lutte contre le travail des enfants.

4 Par la loi n° 2006-010 du 13 décembre 2006 portant Code du travail, l'âge minimum est élevé à 15 ans et une liste des pires formes de travail des enfants est introduite conformément à la convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants de l'OIT.

Réponses

a) Démarche

Les enfants travailleurs concernés sont d'origine rurale, ont moins de 14 ans, sont souvent analphabètes, et travaillent comme portefaix, domestiques, pousse-pousse, laveurs de gravier, chargeurs de sable, revendeurs ambulants, serveurs des maquis…

Vingt inspecteurs et contrôleurs du travail ont participé à la formation, soutenue par la DGTLS du Ministère du travail, qui a pris en charge certains frais relatifs à la mise en place du projet.

La formation a mis à disposition des outils méthodologiques et de réflexion pour proposer une révision de textes réglementant le travail des enfants, en l'occurrence l'arrêté n°15 /MTAS-FP du 6 décembre 1958, conformément à la réalité du taux d'enfants travailleurs dans le secteur informel.

Un appui logistique a été organisé pour rendre les six inspections régionales du travail plus opérationnelles sur le terrain en matière de lutte contre le travail des enfants. Les participants ont été sensibilisés sur les réalités du travail des enfants dans le secteur informel ; ils ont reçu des cours sur les techniques de montage et de gestion de programme de façon à constituer des points focaux pour la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes.

Le Ministère du travail a désigné six inspecteurs du travail comme points focaux en matière de lutte contre le travail des enfants et un inspecteur du travail coordinateur chargé de superviser les activités des points focaux dans leurs zones respectives d'intervention.

Le programme a formé et sollicité les participants afin d'élaborer un plan d'intervention des inspecteurs et contrôleurs de travail dans le secteur informel.

b) Plan de travail

Le plan de travail élaboré avec les participants a visé la réalisation de 5 objectifs:

- Le premier concernait l'amélioration des connaissances sur la réglementation relative au travail des enfants, à savoir le Code du Travail et arrêté n°16 révisé, auprès des parents, des enfants, des employeurs, des représentants des services techniques de l'Etat, des syndicats et des associations d'intérêt économique. Pour ce faire :
  - Les points focaux ont pris contact avec les autorités administratives et traditionnelles des régions pour leur expliquer les actions de l'Etat en matière de lutte contre le travail des enfants.
  - Ils ont mené des campagnes de sensibilisation sur la réglementation relative au travail des enfants au Togo: la Constitution de la 4e République, le Code du travail, la loi n°863 - 20 du 20 juin 1983 et la loi n°88 - 16 portant adaptation et rénovation de l'apprentissage.

- Ils ont organisé des réunions de proximité avec les employeurs des enfants travailleurs.
- Ils ont tenu des séances de travail et de sensibilisation avec les parents des enfants travailleurs.

➤ Le deuxième concerne la promotion de l'application de l'arrêté n°15 du 6 décembre 1958 révisé par la réalisation de trois activités.
- Dans un premier temps, les points focaux ont identifié et localisé les activités agricoles, commerciales, artisanales et de services qui impliquent une forte main d'œuvre infantile dans les régions.
- Par la suite ils ont effectué des visites de recensement des enfants travailleurs dans l'agriculture, le commerce, les services et l'artisanat.
- Et enfin, ils ont sensibilisé les planteurs de café et de cacao ainsi que les producteurs de coton sur les risques liés à l'usage des pesticides par les enfants.

➤ Le troisième prévoyait de favoriser le retrait des enfants des activités dangereuses conformément à l'arrêté n°15 du 06 décembre 1958 révisé relatif au travail des enfants. Les points focaux ont, en ce sens, appuyé les partenaires et recensé les enfants bouviers.

➤ Le quatrième consistait à améliorer la connaissance du phénomène du travail des enfants dans chaque région. Les points focaux ont couvert toutes les activités du secteur informel : les enfants puiseurs et distributeurs d'eau dans la région des savanes, les enfants pousse-pousse, les enfants extracteurs de sable et de gravier du fleuve Kara, les enfants chercheurs d'or de Agbandi, les enfants laveurs de gravier de Togblékopé, les enfants aides-pêcheurs de la côte à partir de Aflao à Aného, les enfants transporteurs de charbon de bois à Akassimè et les enfants travailleurs des fufu-bars et autres maquis.

➤ Enfin, un coordinateur national a été désigné afin d'assurer la mise en oeuvre du plan de travail du Service d'Inspection du travail en matière de lutte contre le travail des enfants. Cela a consisté en six tournées de supervision des activités menées par les points focaux, en une synthèse nationale des données collectées par les points focaux et en l'organisation de réunions d'information sur la situation du travail des enfants à l'intention des différents partenaires intervenant en matière de lutte contre le travail des enfants.

✔ ***Résultats***

Le programme a favorisé une plus grande intégration de la composante lutte contre le travail des enfants dans la pratique de l'Inspection du Travail.

L'arrêté n° 15/ MTAS-FP du 6 décembre 1958 relatif au travail des enfants a été révisé : son application et sa connaissance auprès des populations et acteurs dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants ont été assurées.

Vingt inspecteurs et contrôleurs du travail maîtrisent les techniques de montage et de gestion de projets en matière de lutte contre le travail des enfants.

Le Service d'Inspection du travail en matière de lutte contre le travail des enfants a appliqué le plan de travail pour la surveillance et le contrôle du travail des enfants, puis réalisé les objectifs grâce à l'accompagnement.

Les inspecteurs ont développé des activités de recensement des enfants travailleurs dans les garages, les ateliers de menuiserie et les carrières d'extraction de gravier et participé à la sensibilisation sur les risques et les dangers liés au travail des enfants dans ces différents secteurs d'activités.

Les interventions du Service d'Inspection du travail dans la lutte contre le travail des enfants se sont améliorées grâce aux compétences des points focaux équipés pour des visites sur le terrain. Leur collaboration avec les autres acteurs intervenant dans cette lutte s'est renforcée : de nombreux programmes ont pu bénéficier de leurs nouvelles compétences et de leur disponibilité.

De plus en plus de partenaires (ONG et associations, organisations de travailleurs, et d'employeurs) ont recours aux inspecteurs du travail, points focaux pour les appuyer dans les actions de retrait des enfants de moins de 14 ans du travail. Tous les inspecteurs points focaux, font partie intégrante des commissions régionales de lutte contre la traite des enfants.

Des données relatives aux différentes formes de travail des enfants dans le secteur informel sont disponibles pour chaque région.

Des rapports d'activités et une synthèse nationale des données sont disponibles.

Observations

Les inspecteurs qui ont bénéficié des actions de formation et d'appui logistique se sont particulièrement penchés sur la situation des enfants travailleurs domestiques en majorité des filles. Ils ont ainsi pu participer au retrait des filles travailleuses domestiques dans le cadre du programme d'action développé par l'ONG Wao-Afrique.

Ils ont également aidé au retrait des enfants des garages de mécanique et atelier de menuiserie dans le cadre du programme d'action développé par l'ONG APROSAT.

Le soutien technique et administratif de l'IPEC a été indispensable pour formuler le plan de travail et l'appliquer : certaines difficultés liées aux procédures de gestion financières et aux techniques de remplissage des canevas des rapports d'activités et financières ont été surmontées grâce à l'appui technique de l'IPEC.

Leçons apprises

Les inspecteurs de travail, points focaux dans les différentes régions du Togo, ont éprouvé des difficultés dans les estimations statistiques aux fins de recensement et de suivi des enfants dans le secteur informel : avec l'appui du Ministère du travail, un statisticien démographe a été chargé d'apporter son appui à chaque point focal pour le recensement des enfants travailleurs du secteur informel.

1

Localisation : Togo

Date d'exécution : 2002-2003

Domaine d'intervention : Renforcement institutionnel

Zone d'intervention : Urbaine/Rurale

Agence d'exécution : Direction générale du travail et de lois sociales (DGTLS)

Mots clés : Inspecteur du travail, contrôleur du travail, point focal, secteur informel, partenaires sociaux, formation, montage, gestion de projet

3. Renforcement des capacités institutionnelles des inspecteurs du travail - NIGER

Défi

- Les inspecteurs du travail ont toujours été des partenaires essentiels dans la lutte contre le travail des enfants. Aujourd'hui leur rôle prend de nouvelles dimensions et revêt une importance accrue avec l'adoption de nouveaux instruments juridiques tels que la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, et la mise en œuvre de nouvelles techniques telles que définies dans le manuel à l'usage des inspecteurs du travail, conçu pour leur permettre d'identifier les formes les plus dangereuses du travail des enfants, d'établir des priorités, et de s'y attaquer plus efficacement.
- En effet, étant donné la prise de conscience de plus en plus grande de la question du travail des enfants, caractérisée par une large mobilisation sociale notamment autour de la convention n° 182, et au regard des nombreuses actions, aux formes parfois très différents, entreprises en vue de son éradication, il s'avère indispensable de renforcer les capacités techniques des cadres centraux et des services extérieurs de l'administration du travail, notamment les inspecteurs du travail.

Réponses

- Cette formation a permis, aux inspecteurs du travail et aux cadres centraux de l'administration, de détecter et de traiter les situations qui ne sont pas conformes aux normes internationales du travail ou à la législation nationale relative au travail des enfants et à l'inspection du travail.
- L'importance de cette formation s'avère plus que nécessaire lorsqu'on sait que les inspecteurs du travail occupent une place privilégiée en matière de respect de la législation et de la réglementation du travail et de l'utilisation des enfants dans

certains secteurs d'activités, en particulier au niveau des différentes régions. En effet, ils ont, non seulement, un rôle dissuasif, mais aussi, de sanction pour les éventuels contrevenants.

- Sur le plan du découpage administratif, le territoire nigérien, qui couvre une superficie de 1 267 000 km2, est subdivisé en huit régions à savoir Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabery et Zinder.

Au niveau de chacune de ces régions, il est implanté une inspection régionale du travail à l'exception de la région d'Agadez où, à cause de la concentration des travailleurs au niveau de deux grandes sociétés minières d'uranium à Arlit, une seconde inspection a été spécialement créée dans cette ville.

De ce fait, il existe neuf (9) inspections régionales du travail qui représentent les services extérieurs de l'administration du travail à la tête des quelles est nommé un inspecteur du travail, assisté par un ou deux adjoints et un personnel d'appui.

Il faut rappeler que les inspecteurs du travail sont chargés, entre autres, de :

- veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires édictées en matière de travail, d'emploi et de sécurité sociale et à la protection des travailleurs, telles que l'emploi des enfants et des adolescents ;
- fournir des informations et des conseils techniques aux employeurs et aux travailleurs sur les moyens les plus efficaces d'observer les dispositions légales ;
- porter à l'attention de l'autorité compétente les déficiences ou les abus qui ne sont pas spécifiquement couverts par les dispositions légales existantes.

Pour mener à bien ces missions, les inspecteurs du travail disposent d'un certain nombre de pouvoirs notamment, le droit de visite et d'investigation dans les entreprises, le pouvoir d'injonction ou de sanction (mise en demeure, constat d'infraction, transaction).

Résultats

Les résultats obtenus sont les suivants :

- Une présentation détaillée des conventions n° 182 et n° 138, de la CDE et de la législation nationale en vigueur en matière de lutte contre le travail des enfants a été faite;
- Le contenu du document *Combattre le travail des enfants : manuel à l'usage des inspecteurs du travail* été présenté et l'utilisation a été maîtrisée ;
- Les techniques de conception, suivi et évaluation des programmes d'action ont été connues et maîtrisées ;
- Les techniques de contrôle des lieux de travail des enfants ont été connues et maîtrisées ;

- Les éventuels facteurs de blocage dans la mise en œuvre des conventions n° 182 et n° 138 ont été identifiés et des propositions de solutions ont été discutées et retenues ;
- Des propositions de programmes d'action à exécuter par région ont été élaborées.

Observations

Cette formation a permis aux inspecteurs du travail d'être capables d'agir sur toutes les situations visibles ou cachées dans lesquelles se manifeste le travail des enfants ; elle leur a permis, également, de pouvoir mettre en œuvre les stratégies de lutte contre le travail des enfants dans leur ressort de compétence.

Aussi, compte tenu de leur pouvoir de visite, seront-ils à même d'assurer une pérennisation des acquis de lutte contre le travail des enfants à travers une surveillance continue des lieux de travail des enfants.

Leçons apprises

Conformément aux dispositions de l'article 257 du code du travail nigérien, les inspecteurs du travail, munis des pièces justificatives de leurs fonctions, « … *ont le pouvoir de pénétrer librement et sans avertissement préalable, à toute heure du jour et de la nuit, dans les établissements assujettis au contrôle de l'inspection où ils peuvent avoir un motif raisonnable de supposer que sont occupées les personnes jouissant de la protection légale, et de les inspecter* …. ».

De cette disposition, il ressort que, les enfants étant des personnes jouissant de la protection légale conformément aux articles 99 et 100 du Code du travail, les inspecteurs du travail ont donc mandat de veiller à leur protection dans tous les secteurs d'activités qu'ils soient formels ou informels.

De ce fait, cette formation a permis aux inspecteurs du travail et aux cadres centraux de l'administration du travail de pouvoir, non seulement, déterminer les méthodes d'intervention dans les secteurs où les enfants travaillent, mais également de maîtriser l'utilisation du manuel *Combattre le travail des enfants : manuel à l'usage des inspecteurs du travail*.

Localisation : Niger

Date d'exécution : 2007

Domaine d'intervention : Renforcement institutionnel

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Direction du travail et de la sécurité sociale

Mots clés : Inspecteur du travail, formation, manuel

II. DÉCENTRALISER LES INSTITUTIONS

En raison de nombreuses formes d'exploitation du travail des enfants selon le contexte et des besoins diversifiés qui en résultent pour la mise en œuvre des moyens de lutte, la décentralisation des institutions en charge de combattre le travail des enfants s'avère nécessaire en plus de la création de points focaux dans les régions. Cette décentralisation permet un rapprochement avec les populations concernées et donc une meilleure appropriation de la situation, puis favorise la mise en place de mesures plus ajustées aux problèmes locaux.

Ces résultats ont été démontrés dans les expériences suivantes : à Madagascar, par l'instauration d'un dispositif institutionnel articulé (4) ; au Mali, par la mise en place de comités villageois de surveillance (5) ; et au Sénégal, pour agir contre l'exode rural des filles (6).

4. Renforcement de la LCTE[5] par la création de comités et observatoires nationaux et régionaux de lutte contre le travail des enfants – MADAGASCAR

Défi

Madagascar s'est doté d'un Plan national d'action (PNA) de lutte contre le travail des enfants en septembre 2004. Ce plan, élaboré pour une durée de 15 ans, constitue le document-cadre de la lutte contre le travail des enfants (LCTE) à Madagascar. En donnant la priorité à l'élimination des PFTE, le PNA retrace les grandes lignes des actions à entreprendre pour permettre une synergie d'actions de tous les acteurs de la lutte. A ce titre, il prévoit les orientations stratégiques, le cadre de mise en œuvre et de suivi, les perspectives de financement des activités ainsi que la création d'un

5 Voir les témoignages sur les effets de la décentralisation dans la LCTE à Madagascar sur le DVD joint.

environnement favorable à l'épanouissement de l'enfant qui vise à le libérer de toute exploitation économique ou sexuelle.

Dans le cadre de l'accompagnement au processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du Plan national d'action (PNA) de lutte contre le travail des enfants, le Programme IPEC à Madagascar (IPEC-Madagascar) a assisté le Gouvernement malgache pour la mise en place d' un dispositif institutionnel articulé garantissant l'appropriation nationale et la pérennisation de la LCTE tant au niveau national qu'au niveau régional.

Réponses

a) De la mise en place du Comité directeur national (CDN) à la création du CNLTE

1998 à 2001 a été mis en place un Comité directeur national, chargé de la coordination et de la supervision de toutes les activités de LCTE à Madagascar, initiées en collaboration avec l'IPEC.

En 2004 a été créé par le Décret n° 2005-523 du 09 Août 2005, le Comité national de lutte contre le travail des enfants (CNLTE), opérationnel jusqu'à ce jour. Il est chargé d'assurer la coordination des différents programmes de LCTE, valide les programmes ou projets sollicitant le financement du Gouvernement, statue sur les grandes orientations relatives à la mise en œuvre du programme et propose les projets de règlementations relatives au travail des enfants aux instances supérieures.

b) De la mise en place du CNLTE à la création des CRLTE

Aux côtés du CNLTE figurent 10 comités régionaux de lutte contre le travail des enfants (CRLTE), mis en place à l'initiative de la Direction régionale de la Fonction publique, de l'emploi, du travail et des lois sociales et avec l'appui de l'IPEC, dans 10 principales régions : Diana, Boeny, Analamanga, Vakinakaratra, Atsinanana, Atsimo Andrefana, Alaotra Mangoro, Haute Matsiatra, Analanjirofoet et Vatovary Fitovinany .

Ces comités régionaux regroupent les entités publiques, syndicats, associations et ONG qui sont concernés par la lutte contre le travail des enfants dans leur région respective. Conformément au décret N° 2005-523 du 09 Août 2005, le CRLTE, bien qu'étant indépendant, a en charge l'exécution au niveau régional des directives émanant du CNLTE.

Plus précisément, il a pour mission :

- d'assurer la mise en œuvre et le suivi du Plan national d'action de lutte contre le travail des enfants dans la région ;
- d'orienter et suivre le Programme IPEC à Madagascar (IPEC-Madagascar) dans la région ;
- d'appuyer l'élaboration, de valider et de suivre les programmes de la société civile et des ONG sur ces questions au niveau régional ;

- de donner son avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires en matière de lutte contre le travail des enfants ;
- de conseiller sur les politiques à mener pour toutes les activités visant à abolir le travail des enfants dans la région et à les intégrer, y compris celles de l'IPEC, dans les autres efforts nationaux pour combattre le travail des enfants ;
- de s'assurer de l'accomplissement des objectifs et des cibles fixés par l'IPEC, le Gouvernement et les institutions responsables ;
- d'examiner régulièrement et évaluer les activités dans la région ;
- de mettre en place une antenne au niveau de chaque district de la région.

Les institutions étatiques (Ministère de la fonction publique, du travail et des lois sociales, le Ministère de la justice, Ministère de l'éducation nationale,…) et non-étatiques (associations, organisations internationales, syndicats, organisations de la société civile, etc.) sont représentées dans les deux types de comités (CNLTE et CRLTE).

Les organisations et associations s'occupent des activités sur le terrain et des programmes d'actions directes visant la prévention, le retrait des enfants à risque ou victimes de PFTE. Toujours au niveau local, des cellules communales ont pour mission la coordination locale, le contrôle, la prévention et le suivi.

c) De la création des CRLTE à la mise en place des Observatoires régionaux de lutte contre le travail des enfants (ORTE)

Trois ORTE ont été créés dans les Régions de Toamasina, Atsiranana et Toliara. Mais le projet de l'IPEC-Madagascar vient d'appuyer récemment la création d'ORTE dans deux régions stratégiques: Boeny et Haute Matsiatra.

La Haute Matsiatra, dotée d'un CRLTE, a démarré un programme de lutte contre le travail des enfants.

Quant à Boeny qui dispose également d'un CRLTE, la mise en place de l'ORTE en son sein s'est avéré d'autant plus nécessaire qu'elle constituera une Région Pilote pour l'opérationnalisation du système de suivi du travail des enfants (SSTE) à Madagascar.

Sous la coordination du chef de Service régional du travail et des relations professionnelles, l'ORTE, assurant le secrétariat exécutif du CRLTE, est chargé, d'une part, de l'appui technique à la mise en œuvre et au suivi de toutes activités visant la lutte et le contrôle du travail des enfants à Madagascar, dans le cadre de l'exécution du PNA, et d'autre part, de faire des plaidoyers auprès des autorités locales pour que le volet LCTE soit intégré dans les programmes régionaux et communaux.

Résultats

a) La LCTE figure comme priorité dans le MAP

Grâce au cadre institutionnel existant en matière de LCTE et au plaidoyer mené par l'IPEC-Madagascar et ses partenaires nationaux, le MAP qui, est un programme quinquennal de développement du pays, considère la LCTE comme un « projet prioritaire » pour son engagement n°8 sur la solidarité nationale, en tant que stratégie d'appui aux groupes vulnérables.

Dans cette optique, 8 ministères (travail, éducation, justice, santé, tourisme, communication, sport et sécurité) ont inclus la LCTE dans leur agenda. Parmi eux, les Ministères du travail, de l'éducation, de la justice et de la communication ont collaboré dans la mise en œuvre de programmes avec l'IPEC-Madagascar.

b) Un dispositif institutionnel opérationnel

Les membres du CNLTE, des CRLTE et les partenaires clés ont reçu un appui technique du Programme SIMPOC de l'IPEC pour recenser les enfants pris dans les pires formes de travail des enfants.

Ils ont renforcé leurs capacités en suivant des formations sur le processus d'observation et de suivi du travail des enfants. Ils ont été formés sur les outils et les techniques de promotion des initiatives locales d'emploi. Ils ont aussi été introduits à la méthode d'élaboration des programmes de lutte contre le travail des enfants. Les procédures administratives et financières pour la gestion des programmes de l'IPEC-Madagascar leur ont été inculquées.

Les rôles et les missions du CNLTE et des CRLTE ont été définis dans le cadre de ces diverses formations.

Ces institutions ont bénéficié d'ateliers sur les stratégies de médiatisation et de communication pour la lutte contre le travail des enfants.

Ces formations ont aussi compris des mesures de renforcement des capacités du personnel de la Justice sur les PFTE.

Le CNLTE, le PACTE, 8 CRLTE et 3 ORTE sont désormais opérationnels grâce à des programmes de renforcement de capacités initiés par l'IPEC-Madagascar soit lors de la réalisation de programmes soit par des formations techniques à l'étranger, ou au niveau national et régional.

L'IPEC-Madagascar a contribué par son expertise technique au renforcement des capacités de plus de 200 agents des ministères, de l'ensemble des inspecteurs du travail (71) et de 80 autres partenaires (enseignants, magistrats, partenaires sociaux du secteur privé, etc.).

Aux fins de l'appropriation nationale de la LCTE, le Gouvernement malgache, a alloué la somme de 187 000 euros pour le fonctionnement du dispositif institutionnel de la LCTE.

c) Les résultats de la décentralisation

Grâce aux appuis de l'IPEC-Madagascar, les autorités de 9 régions de l'Ile (Atsinanana, Vakinakaratra, Diana, Atsimo Andrefana, Boeny, Haute Matsiatra, Ihorombe, SAVA et Ansoy) ont été sensibilisées en vue d'intégrer le programme LCTE dans leurs programmes de développement.

L'IPEC-Madagascar et les partenaires nationaux bénéficient désormais de l'expérience des CRLTE qui ont intégré le volet LCTE dans leur plan de développement.

Le CRLTE de la région de Boeny, par exemple, a inclus ses priorités dans le plan de travail annuel de la région et a permis la mise à jour du Plan Régional de Développement.

Par ailleurs, suite à des actions de plaidoyer menées conjointement par IPEC et le CRLTE Boeny, le plan de développement quinquennal (2008-2012) de la commune urbaine de Majunga[6] inclut un volet « travail des enfants » dans la thématique « santé et social », l'axe stratégique « améliorer la protection des enfants » et l'objectif spécifique « réduction de la pratique de l'exploitation des enfants » avec un budget d'un montant de 20 000 000 Ariary[7].

Les communautés bénéficiaires se sont impliquées, encouragées par la proximité des institutions (comités mixtes/de suivi, système de « Dina » ou contrat communautaire pour lutter contre le travail des enfants).

Cette décentralisation a permis une synergie avec d'autres programmes (plan éducation pour tous (EPT), répression de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE).

Observations

L'Ambassade américaine de Madagascar a adressé une lettre de félicitations au Bureau de l'OIT à Antananarivo pour la qualité du travail accompli par le BIT en général et le programme IPEC en particulier dans l'appui aux mandants malgaches pour combattre les pires formes du travail des enfants dans le pays. Ces progrès classe Madagascar au niveau de réalisation le plus élevé dans le 8e rapport sur la traite des personnes. Le Premier Ministre de Madagascar a aussi solennellement annoncé cette nouvelle lors de l'ouverture de la table ronde des partenaires de Madagascar dans le cadre de la mise en œuvre du MAP (Madagascar Action Plan) 2007-2011 le 9 juin 2008 à Antananarivo.

Aprés le testing du model du SSTE de Madagascar ces observations seront plus fonctionnels.

6 Chef-lieu de la région de Boeny.

7 Environ 7 000 euros.

Leçons apprises

Le changement fréquent des membres du CNLTE et des CRLTE issus des ministères a affecté l'homogénéité des compétences et des connaissances au sein du CNLTE /CRLTE : le recyclage et le renforcement de capacités des nouveaux membres du CNLTE/CRLTE permettraient d'y remédier.

La décentralisation des institutions travaillant dans le cadre du plan national d'action pour la lutte contre le travail des enfants a permis une meilleure collaboration avec les ONG et les associations agissant dans le domaine et une meilleure coordination des programmes.

Le Groupe de travail interdisciplinaire de coordination, vu sa composition et ses attributions, et étant une structure qui n'est pas amenée à disparaître, peut assurer la continuité des activités prévues dans le programme, contrairement au CDN où certains membres risquent de changer (suite à un changement de Gouvernement).

Localisation : Madagascar

Date d'exécution : 2004 - 2010

Domaine d'intervention : Renforcement institutionnel

Zone d'intervention : Urbaine/rurale

Agence d'exécution : Gouvernement malgache

Mots clés : Décentralisation, comité national, comités régionaux, observatoire

5. Mise en place des comités villageois de surveillance (CVS) – MALI

Défi

La prévention des situations de risque et de vulnérabilité des enfants passe par une intervention appropriée en amont du phénomène de l'exode rural des fillettes et de l'exploitation des fillettes dans des travaux domestiques. Le Programme IPEC au Mali (IPEC-Mali) en collaboration avec l'ONG Avenir Enfance Sahel (AVES) a utilisé des mécanismes communautaires de surveillance pour la mise en place de comités villageois de surveillance. Il s'agit par ces institutions de décentraliser la lutte contre l'exploitation domestique des fillettes par l'implication des communautés à la base.

Réponses

Ces comités villageois de surveillance sont des structures légères composées de 10 membres au maximum et respectant l'équité entre les sexes. Les membres sont désignés selon des critères assurant une représentation équitable de la communauté.

La procédure de mise en place des CVS a exigé la sensibilisation de la communauté à travers des réunions et assemblées générales, la mise en place du bureau, la formation des membres, la dotation des CVS en matériels et équipements pour son fonctionnement, la reconnaissance officielle du CVS et le suivi évaluation de ses activités.

Les CVS ont reçu une formation initiale pour assumer leurs rôles et leurs responsabilités. La formation des CVS est l'activité la plus importante en ce qui concerne la mise en place des comités. Dotés d'une formation technique approfondie leur permettant d'acquérir un certain nombre de qualités pour le dialogue et le leadership en matière de développement, les membres du comité sont

devenus des partenaires importants dans la lutte contre le travail des enfants. Les CVS ont reçu une formation initiale pour assumer leurs rôles et leurs responsabilités.

Les principaux objectifs des CVS visent à surveiller les mouvements des populations en particulier des enfants, signaler aux autorités les cas suspects, réaliser des activités de prévention, d'interception et d'accompagnement en famille des enfants victimes ou exposés à l'exode rural et mobiliser les communautés de base autour de la lutte contre le travail des enfants.

Les CVS ont organisé régulièrement des séances de sensibilisation au niveau de la communauté à travers des projections de vidéos suivies de discussions pour expliquer l'exploitation des enfants par le travail, ainsi que les nouvelles lois visant à lutter contre le travail précoce des enfants et les PFTE.

Les membres des comités disposent de vélos pour circuler et exercer leurs activités de surveillance et de sensibilisation. Ils tiennent des registres rendant compte de leurs activités.

Résultats

La sensibilisation réalisée par les CVS s'est révélée efficace en raison de la proximité des membres avec les familles et les enfants. Ils ont pour mérite d'avoir utilisé des mécanismes communautaires de communication et de régulation qui mettent la population en confiance. Ces mécanismes utilisés au profit de la lutte contre le travail des enfants ont créé une appropriation de la cause par les communautés.

Ces CVS continuent leur rôle de contrôle et de sensibilisation même après la fin des interventions de l'IPEC.

Observations

Les CVS devraient étendre leur rayon d'action pour aider les communautés à risque, or l'insuffisance de moyens matériels des CVS constitue un handicap pour la réussite de leurs missions.

Pour le suivi de la scolarisation des enfants à risque ou réintégrés, les CVS devraient mieux entretenir la communication avec les écoles locales et étudier des moyens de les soutenir. Pour cette même raison, il conviendrait de compter parmi les membres des CVS des enseignants.

Pour assurer une plus grande efficacité aux CVS, il serait nécessaire d'implanter un comité local de vigilance (CLV) dans chaque village environnant à risque et d'impliquer les collectivités locales dans la prise en charge du fonctionnement des CVS.

Leçons apprises

La mise à disposition de vélos pour la mobilité des membres des CVS a permis une visibilité de leurs actions et de renforcer leur crédibilité en tant qu'acteurs-clé dans la

lutte contre le travail des enfants. Ceci a aussi contribué à leur proximité avec la population.

Le choix des critères de désignation pour assurer une meilleure représentativité a également été un facteur qui a contribué à la crédibilité de l'institution et de ses actions.

La création d'AGR est un complément nécessaire à l'existence et l'action des CVS pour financer les charges liées à l'hébergement, la restauration, le déplacement et les soins des enfants interceptés.

La mise en réseau des CVS facilite les échanges et favorise le développement d'actions communes et concertées de lutte contre la traite des enfants en matière de prévention, de retrait et de réinsertion d'enfants à risque ou victimes de traite.

Un mécanisme de motivation des membres des CVS passe par leur identification avec un insigne approprié afin de leur assurer une reconnaissance au-delà de leur communauté.

Localisation : **Mali**

Date d'exécution : **2001-2009**

Domaine d'intervention : **Renforcement institutionnel**

Zone d'intervention : **Rurale**

Agence d'exécution : **ONG Avenir Enfance Sahel (AVES)**

Mots clés : **Fonds communautaire, rural, comité villageois de surveillance, sensibilisation, domestique**

6. Renforcement institutionnel pour lutter contre l'exode rural alimentant le travail domestique des fillettes – SÉNÉGAL

Défi

Pour trouver une alternative à la pauvreté dans les zones rurales, l'exode des enfants est devenu l'une des pratiques les plus courantes auxquelles ont recours les populations rurales, avec la complicité du cercle familial qui approuve et facilite le processus d'émigration de ces enfants. Dans ce flux massif de jeunes vers la capitale, de jeunes garçons sont placés dans des ateliers ou dans les métiers du transport mais les principales victimes sont les filles des communautés rurales de Ngoundiane et de Tassette, exploitées comme domestiques.

Ce projet a couvert les communautés rurales de Ngoundiane, de Tassette et de Séwékhaye, des zones pourvoyeuses d'enfants travailleurs, particulièrement de filles domestiques. Dans un souci de prévention et pour assurer un retrait viable des enfants des pires formes de travail, le Programme IPEC au Sénégal (IPEC-Sénégal) et l'ONG Plan Sénégal ont décidé de renforcer les organisations communautaires de base pour opérer un changement de mentalité et prévenir l'exode rural.

Réponses

Un protocole de partenariat a été signé avec les deux présidents des communautés rurales de Ngoundiane et de Tassette, qui se sont engagés à inscrire le programme de lutte contre les pires formes de travail dans les axes prioritaires de leur Plan local de développement (PLD). Plus tard, les mêmes orientations ont été retenues dans le Plan de développement régional et départemental.

Une cellule régionale et une cellule locale de lutte contre les pires formes de travail des enfants (CLPFTE) ont été créées et sont composées : du gouverneur de la région, de

représentants de l'Inspection régionale du travail et de la sécurité sociale, de représentants de l'Inspection Départementale de l'éducation nationale, de représentants de l'Action éducative en milieu ouvert, des élus locaux, du Sous-préfet, de membres d'organisations communautaires de base, de parents de filles domestiques, de jeunes, et des chefs religieux.

Ces cellules ont pour rôle de prévenir l'exode rural des filles vers les villes et le travail précoce des enfants.

Le Conseil rural est le point focal et participe à la collecte, à la gestion et à la mise à jour des informations collectées sur la situation des enfants de la région. Une base de données a été mise en place pour rendre compte du diagnostic initial des enfants et des familles bénéficiaires et de leur situation à la fin du programme.

A Ngoundiane, le Président du Conseil rural a assisté à l'ouverture des deux sessions de formation et a participé à plusieurs reprises aux ateliers.

Dans le déroulement de ce projet, l'ONG Plan Sénégal a joué un rôle de facilitation et d'appui technique pour accompagner la structuration des comités de veille et la mise en place d'un dispositif de pérennisation des acquis. Les Conseillers Ruraux se sont impliqués dans la prise de décisions.

Vingt personnes issues des deux associations de base ont assuré le travail de sensibilisation sur les PFTE et de suivi des activités. Les deux associations ont signé un protocole de partenariat avec les deux Présidents de communautés rurales.

Des rencontres périodiques se sont tenues avec les deux autres communautés rurales pour un partage d'expérience et de capitalisation des expériences positives.

✔ ***Résultats***

La décentralisation de la lutte contre l'exode rural des filles principalement, qui mène à leur exploitation en tant que domestiques dans la capitale, a créé un changement de mentalité. Cela a favorisé l'action et l'engagement des conseillers ruraux en faveur de la prévention des départs des enfants et de leur retrait des PFTE pour un accompagnement en scolarisation ou dans le cadre de formations qualifiantes.

Au total, 326 filles ont été directement touchées par le programme dont 230 de moins de 15 ans, empêchées d'entrer précocement dans le travail, et 96 filles de 15 à 17 ans, retirées du travail domestique dans les villes d'exode et retournées dans leur village d'origine. Ces dernières ont été par la suite placées dans des centres de formation du métier de leur choix ou se sont vu offrir des appuis scolaires. Les filles retirées ont été formées dans les métiers de la couture, teinture, art ménager et coiffure. Parmi celles-ci, 80 ont en plus reçu une formation « GERME »[8].

8 « GERME » signifie Gérer Mieux son Entreprise : c'est le nom du projet du BIT avec lequel l'IPEC-Sénégal a collaboré pour la formation des filles, retirées du travail domestique, en élaboration de plans d'affaires et en gestion de micro entreprise dans le cadre de la préparation de leur insertion professionnelle.

Il est à noter que certaines filles sont retournées de leur propre gré au village et ont utilisé leurs propres ressources tirées de leurs revenus en tant que domestiques pour s'acheter leur propre machine afin de pouvoir profiter des formations offertes.

Des filles plus âgées, natives de la localité, se sont engagées dans la formation de leurs cadettes.

220 mères de filles domestiques dont 110 de la communauté rurale de Ngoundiane et 110 de la communauté rurale de Tassette ont été mises en relation avec la structure de micro crédit locale pour bénéficier de prêt dans le cadre de leurs AGR en remplacement de la contribution financière de leurs enfants dans la prise en charge des ménages.

Le Président du Conseil rural de Ngoundiane a, par ailleurs, affecté 4000 dollars des États-Unis du budget de la Communauté rurale pour appuyer les mères des filles bénéficiaires du programme d'action dans cet accès au crédit.

Observations

L'expérience pourrait être répliquée en ce sens que la mise en œuvre est basée fondamentalement sur les ressources humaines locales pour développer l'approche

Leçons apprises

La prise de conscience des parents, des leaders communautaires et surtout la prise en charge des actions de mobilisation par les populations et les autorités villageoises ont permis aux jeunes filles de revenir dans leur village natal pour suivre des formations.

Les résultats positifs enregistrés dans cette expérience résident dans l'implication et la responsabilisation des populations villageoises, et surtout des leaders et des associations de jeunes et de femmes, pour la prise en charge de la situation des filles. Ceci a été possible grâce à leur implication dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du programme.

Localisation : Sénégal

Date d'exécution : 2005-2007

Domaine d'intervention : Renforcement institutionnel

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : ONG Plan Sénégal

Mots clés : Filles, rural, travail domestique, exode rural, comité villageois de surveillance, décentralisation, protocole, cellule

III. FAVORISER L'APPLICATION DES NORMES

Les deux projets présentés ici ont favorisé l'application et le respect des normes : l'un au Burkina Faso, en ayant renforcé la Direction de lutte contre le travail des enfants et de ses pires formes, a contribué à une meilleure application de la convention n°182 (7) ; l'autre au Togo a comblé l'absence de cadre juridique et institutionnel clair pour la formation professionnelle et l'apprentissage (8).

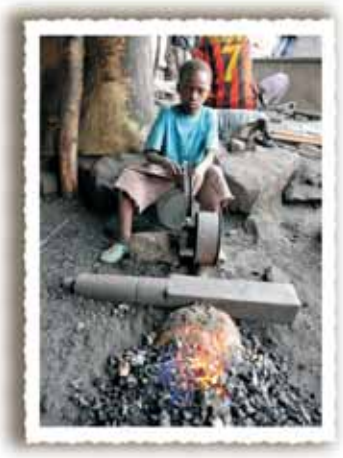

7. Appui institutionnel à la Direction de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes – BURKINA FASO

Défi

Le Code du travail du Burkina Faso, institué par la loi n°033/2004/AN du 14/09/2004, publié au journal officiel spécial n°2 du 29 octobre 2004, fixe les conditions de travail des femmes et des adolescents en ses articles 140 à 149. Toutefois, malgré l'existence d'une réglementation protectrice des enfants au travail, son application est insuffisante pour plusieurs raisons :

- les lieux où exercent les enfants relèvent généralement du domaine privé, familial ou du secteur informel ;
- la diversité des activités et l'étendue du champ professionnel rendent le contrôle et le suivi plus complexes ;
- l'insuffisance de l'information et de la formation des inspecteurs et contrôleurs du travail sur le travail des enfants ne favorise pas les actions de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes ;

- l'insuffisance des moyens humains, logistiques et techniques alloués à l'administration du travail rend difficile son implication dans la sensibilisation et le contrôle du travail des enfants et de ses pires formes.

La question du travail des enfants, pendant longtemps, n'a pas fait l'objet d'un traitement particulier dans l'organisation du Ministère du travail. La matière relevait généralement des missions du Service de la sécurité et de la santé au travail.

Le Burkina Faso a ratifié la convention n°182 de l'OIT sur les PFTE le 25 juillet 2001 et le Gouvernement a décidé de créer en juillet 2006 au sein du Ministère du travail et de la sécurité sociale une cellule traitant spécifiquement du travail des enfants : la Direction de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes (DLTE).

L'accomplissement efficient de ces missions passe par le renforcement des capacités des membres du Comité directeur national (CDN) en tant que structure de coordination et de supervision du Programme IPEC au Burkina Faso (IPEC-Burkina Faso) mais également du renforcement des points focaux chargés de représenter la DLTE au niveau local dans le cadre de la collecte d'informations et de la sensibilisation des populations sur le travail des enfants. En outre la détermination des travaux dangereux laissée à l'initiative nationale par la convention n°182 de l'OIT est un élément important qui permet à la DLTE de suivre les conditions dans lesquelles sont employés les enfants.

L'IPEC-Burkina Faso a donc octroyé en collaboration avec le Ministère du travail et de la sécurité sociale des appuis à l'installation et au renforcement des structures de la DLTE ainsi qu'à la définition des travaux dangereux.

Réponses

a) Missions de la DLTE

Ses missions sont les suivantes :

- élaborer et suivre la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes ;
- participer et contribuer aux instances de discussions sur le travail des enfants et ses pires formes ;
- assurer le secrétariat du Comité directeur national (CDN) de lutte contre le travail des enfants ;
- suivre les relations avec les institutions nationales, régionales, sous-régionales et internationales intervenant en matière de lutte contre le travail des enfants ;
- apporter assistance et conseil aux usagers du département, associations professionnelles, organisations de travailleurs, d'employeurs, mouvements de jeunes et enfants travailleurs en matière de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes.

Suivant l'arrêté n°2007-021/MTSS/DGSST du 03 septembre 2007, les membres du Comité directeur national (CDN) ont été renouvelés.

Le Comité directeur national (CDN) est chargé de :

- coordonner et superviser l'IPEC-Burkina Faso;
- mener des consultations sur la nature et la portée des activités à entreprendre dans le cadre de l'IPEC-Burkina Faso établi dans le contexte d'une politique nationale,
- porter son attention à d'autres projets relatifs au travail des enfants, prévus ou en cours dans le pays ;
- sélectionner les propositions de programmes d'actions à inclure dans le cadre de l'IPEC-Burkina Faso ;
- veiller à ce que les programmes d'actions correspondent aux priorités, à la politique nationale en matière de travail des enfants et au plan national d'actions ;
- définir les mécanismes d'examen de l'IPEC-Burkina Faso et procéder à l'examen des programmes d'actions en cours dans le cadre de ce Programme.

Au regard des tâches assignées au CDN, les nouveaux membres ont été formés afin d'avoir une bonne lecture des programmes d'action et une meilleure compréhension de la problématique du travail des enfants.

Il en a été de même des points focaux de la Direction de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes au niveau local. Ceux-ci ont été désignés par l'arrêté n°2007-016/MTSS/SG/DGSST du 23 mai 2007. Ils sont chargés, entre autres, de la collecte des données sur le travail des enfants, de l'information et de la sensibilisation des populations.

b) Formation des membres du CDN et des 13 points focaux

Un module a été élaboré de façon à prendre en compte les aspects juridiques sur le travail des enfants et les procédures d'élaboration et d'examen des programmes d'actions de l'IPEC-Burkina Faso. Il a également fait l'objet d'un manuel qui a ensuite été distribué aux participants.

Les participants à l'atelier de formation étaient 18 membres du CDN et des 13 points focaux, soit une trentaine de participants.

La formation était d'une durée de 72 heures, animée par des personnes ressources ayant des connaissances confirmées du travail des enfants et des procédures de l'IPEC-Burkina Faso.

c) Liste des travaux dangereux

Un consultant, expert en matière de travail des enfants, a été recruté pour une durée de 45 jours afin de travailler en collaboration avec un comité de suivi sur la détermination des travaux dangereux. Le comité de suivi était constitué d'un représentant du gouvernement, d'un représentant syndical et d'un représentant des employeurs : ils ont suivi l'ensemble du processus de détermination des travaux dangereux, qui s'est conclu par un atelier de validation de la liste des travaux dangereux.

d) Formation du personnel de la DLTE

Des contrôleurs de travail affectés à la DLTE ont reçu une formation générale dans le domaine du droit du travail.

Par ailleurs, leurs capacités techniques, organisationnelles et managériales en matière de travail des enfants ont été renforcées dans le cadre d'ateliers. Ils ont participé à un atelier spécifique portant sur le genre.

Ils ont été équipés de façon à assurer leurs missions aussi bien au bureau que sur le terrain.

Résultats

Le renforcement des capacités des membres du CDN et des points focaux à travers des formations et le transfert de compétences leur a fourni les outils et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Observations

Après l'harmonisation de la législation avec les conventions internationales ratifiées par le Burkina Faso et la formation des inspecteurs et contrôleurs du travail, ceux-ci appréhendent à présent la problématique du travail des enfants et contrôlent mieux l'application des textes y relatifs.

Leçons apprises

Le Burkina Faso est doté d'une législation protégeant les droits de l'enfant qui peut se référer désormais à une liste des travaux dangereux dans le cadre de la lutte contre les PFTE, conformément à la convention n°182 de l'OIT. Sur cette base, il est plus aisé de prendre des mesures pour le retrait des enfants.

Localisation : Burkina Faso

Date d'exécution : 2008

Domaine d'intervention : Renforcement institutionnel

Zone d'intervention : Urbaine/rurale

Agence d'exécution : Ministère du travail et de la sécurité sociale

Mots clés : Liste des travaux dangereux, point focal, décentralisation, tripartisme, CDN, formation

8. Renforcement du cadre législatif et institutionnel sur la formation professionnelle et l'apprentissage (FPA) – TOGO

Défi

Au Togo, de nombreux parents orientent leurs enfants vers l'apprentissage traditionnel, car il couvre plusieurs secteurs du marché du travail et semble offrir des opportunités intéressantes. Cependant, cette voie d'éducation et de formation se réalise souvent par l'exploitation des enfants apprentis, dans des conditions de travail dangereuses et au mépris des dispositions fixant l'âge minimum d'emploi. En outre, ces apprentissages n'assurent pas une intégration économique et sociale satisfaisante par manque de reconnaissance.

En 2007-2008, des évaluations de l'IPEC ont permis de constater que ces problèmes étaient en partie dus à l'inexistence d'un cadre législatif et institutionnel régissant l'apprentissage et que cela favorisait :

- des conditions d'apprentissage dangereuses ;
- les conflits de compétences entre les différents acteurs, notamment entre les organisations syndicales, le Ministère en charge de la formation professionnelle, les chambres de métiers et d'autres structures techniques de l'État ;
- l'absence de normes pédagogiques de formation, d'évaluation et de certification des apprentis ;
- l'absence de mécanismes permanents de contrôle et d'inspection dans les établissements d'apprentissage.

Pour y remédier, le Programme IPEC au Togo (IPEC-Togo) a coordonné la conduite d'un projet en partenariat avec la Direction de l'artisanat, la Chambre de métiers, la

Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants, l'Intersyndicale des travailleurs du Togo (ISTT) et le Fonds national d'apprentissage et de perfectionnement professionnel (FNAPP). Les acteurs concernés ont été réunis pour développer un projet de code de l'apprentissage dans le cadre d'un dialogue social.

Réponses

Les ateliers se sont organisés autour de deux axes :

- Information et sensibilisation sur la problématique de l'apprentissage et du travail des enfants au Togo ;
- Analyse des problèmes, identification des réponses pour le renforcement du cadre législatif et institutionnel de l'apprentissage.

a) Analyse du problème

Un travail d'analyse de l'ensemble des textes a été conduit en 2007 par la Direction générale du travail avec l'appui de l'IPEC-Togo. Les conclusions ont indiqué la nécessité de :

- élaborer un code de l'apprentissage, avec en appendice tous les textes d'application relatifs à l'apprentissage afin d'en faciliter l'accès et l'appropriation par les acteurs ;
- développer le dialogue social pour obtenir un consensus ;
- redéfinir le rôle des acteurs ;
- créer une structure permanente paritaire d'organisation des examens de fin d'apprentissage, élargie aux acteurs et fondée sur la recherche du consensus ;
- remettre sur pied un centre de documentation et d'information sur l'apprentissage.

Le projet s'est appuyé sur ces recommandations pour diriger les ateliers.

b) Les participants

Les participants à l'atelier étaient issus des structures chargées de la gestion du secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage ou de structures justifiant d'une expérience pertinente dans le domaine. Ils étaient au nombre de 35 et représentaient :

- Le comité interministériel réunissant le Ministère en charge du travail, le ministère en charge de la formation professionnelle, le Ministère en charge de l'artisanat,
- La Direction de l'artisanat,
- La Direction de l'évaluation et de la certification,
- Le service national de l'Inspection du Travail,
- La Direction de l'emploi,

- La Direction de la Médecine du travail,
- La Chambre de métiers,
- L'Intersyndicale du Togo,
- Le Patronat,
- Le Fonds national d'appui au perfectionnement professionnel,
- Le centre national de perfectionnement professionnel,
- La Direction de l'alphabétisation,
- La Direction de l'Action sociale,
- Les ONG intervenant dans le secteur de l'apprentissage.

C) Mise en place d'un dialogue social

Les ateliers ont visé le renforcement des capacités des acteurs sur la problématique du travail des enfants, notamment pour la conception de programmes d'apprentissage et de formation professionnelle plus appropriés.

Une démarche de dialogue social a requis la participation de tous les acteurs dans le cadre de trois étapes :

- Primo, les travaux ont tout d'abord été constitués d'exposés pour permettre à tous les acteurs d'appréhender la dynamique de l'apprentissage traditionnel en rapport avec le travail des enfants au Togo. La Direction de l'artisanat, la Chambre de métiers, les Centrales syndicales, le Patronat, la Direction de la formation professionnelle et l'Inspection du travail et la Direction de l'emploi ont chacun développé un exposé sur :
  - l'évolution de l'apprentissage au Togo,
  - l'organisation de l'apprentissage par les organisations syndicales (Structure d'organisation, de supervision, d'inspection, d'évaluation et d'insertion professionnelle),
  - les réformes entreprises dans le secteur,
  - le système de règlementation observé,
  - les types de partenariats développés,
  - les difficultés rencontrées, les réponses apportées et les propositions pour la rénovation de l'apprentissage traditionnel au Togo.
- Secundo, des séances de travaux en groupes ont porté sur :
  - le cadre institutionnel relatif à l'apprentissage au Togo (structure d'organisation, de supervision, d'inspection et d'évaluation de l'apprentissage),
  - le contrat d'apprentissage (nature, conditions d'établissement et de résiliation du contrat),

- les responsabilités respectives des acteurs (structures de l'État, les Centrales syndicales, le Patronat, la Chambre des métiers, le Maître artisan formateur, le parent/tuteur, l'apprenant),
- la protection individuelle et collective dans le secteur de l'apprentissage,
- le système de rémunération des apprentis.

➤ Tertio, un comité de pilotage a été constitué et, lors de sessions plénières, les acquis retenus pour l'avant projet de code ont été validés et un plan de travail défini pour l'adoption et la vulgarisation du code de l'apprentissage.

Résultats

Les ateliers ont permis d'apaiser les tensions entre les différents acteurs en développant un consensus autour de leurs rôles et de leurs responsabilités dans la gestion du secteur de l'apprentissage traditionnel au Togo.

Les conditions générales de l'apprentissage, notamment les conditions de validité d'un contrat d'apprentissage, les mesures de protection individuelle, collective et sociale des apprentis, les mécanismes d'évaluation et de certification ont été discutées et adoptées.

Les participants se sont accordés sur les modes de financement du secteur de l'apprentissage traditionnel et sur les mécanismes devant faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sortants d'un centre de formation et d'apprentissage (CFA).

Le dialogue social établi dans ces ateliers a permis de disposer d'un avant-projet de code spécifique sur l'apprentissage au Togo.

Un avant projet de code de l'apprentissage au Togo est disponible.

Un plan de travail des parties prenantes à l'atelier a été établi pour assurer l'adoption et la vulgarisation du code de l'apprentissage au Togo.

Observations

Le comité de pilotage poursuit le travail initié. A l'adoption du code, certaines activités seront reconduites à grande échelle pour sensibiliser les acteurs du terrain sur son contenu tout en conduisant les travaux d'élaboration des curricula, de mise en place des mécanismes de contrôle, de surveillance, d'évaluation et de certificat dans le but de valoriser le secteur de l'apprentissage et d'en faire un véritable rempart au travail des enfants au Togo.

Leçons apprises

Le programme a souligné le problème de milliers de jeunes ayant suivi des formations dans un CFA, non reconnues par l'État parce qu'elles sont organisées par les organisations syndicales. En clarifiant les rôles et les responsabilités de chaque acteur, le programme a contribué à créer les conditions pour un apaisement des tensions entre les organisations syndicales et l'État autour de l'organisation des examens de fin d'apprentissage.

1

Localisation : Togo

Date d'exécution : 2008-2009

Domaine d'intervention : Renforcement institutionnel

Zone d'intervention : Urbaine/rurale

Agence d'exécution : Comité interministériel

Mots clés : Apprentissage traditionnel, code de l'apprentissage, syndicats, tripartisme, dialogue social

IV. RENFORCEMENT DE L'ANALYSE STATISTIQUE PERMETTANT UNE MEILLEURE APPRÉHENSION DE LA SITUATION

9. Développement d'une base de données sur le travail des enfants – BURKINA FASO – CÔTE D'IVOIRE – MALI – SÉNÉGAL – NIGER (en cours) – TOGO (en cours)

Défi

Les différentes études montrent que les enfants occupent un rôle économique important au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal, au Niger et au Togo en ce sens que le contexte économique et social a accentué la mise en œuvre de stratégies de survie, en particulier l'accroissement de l'offre et de la demande de travail des enfants. Le problème du travail des enfants s'inscrit dans celui plus global du développement qui appelle un effort d'analyse spécifique. Les données statistiques sur le travail des enfants en Afrique sub-saharienne, qui permettraient de mieux connaître le problème sont insuffisantes. Les nombreuses études réalisées sur le phénomène sont basées sur des enquêtes qui ne couvrent pas l'ensemble des activités des enfants en raison du fait qu'elles n'ont pas été conçues spécifiquement pour les traiter. En l'absence de données fiables, l'ampleur et les caractéristiques du travail des enfants restent alors mal connues dans ces pays.

Réponses

Le Programme SIMPOC de l'IPEC a été créé par le Bureau international du Travail (BIT) en 1998 pour identifier les besoins urgents en termes d'informations statistiques détaillées sur le travail des enfants. Depuis sa création, le programme SIMPOC a fourni une assistance technique aux enquêtes sur le travail des enfants dans plus de 60 pays.

La stratégie du SIMPOC consiste à générer des données fiables en vue de renforcer les actions de lutte contre le travail des enfants et à créer la capacité nationale à conduire ultérieurement des enquêtes régulières.

Le programme SIMPOC, à partir des nouvelles méthodologies d'enquêtes sur le travail des enfants mises au point par le BIT et avec l'aide financière du Gouvernement français, a aidé le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo à réaliser des enquêtes plus complètes et d'envergure nationale afin de rendre disponibles des informations fiables et à jour sur les activités des enfants. Ces différents pays, par le biais de leurs bureaux nationaux de statistique ont signé des accords de projet avec le BIT en vue de mener des enquêtes indépendantes, intitulées "enquête et développement d'une base de données sur le travail des enfants". Ce projet d'enquête devait contenir cinq principaux produits, à savoir les activités préparatoires, l'enquête pilote, l'enquête principale, la base de données, et l'analyse et la diffusion des données sur les activités des enfants.

Plus spécifiquement, les objectifs étaient de :

- collecter des informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les raisons favorisant le travail des enfants dans ces pays et évaluer les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé, l'éducation et le développement des enfants travailleurs ;
- renforcer la capacité de ces pays à collecter des informations quantitatives essentielles à la planification des actions de lutte contre le travail des enfants par l'adoption des méthodes d'enquête du BIT ;
- créer un système d'information quantitative et qualitative (base de données) sur le travail des enfants régulièrement mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations par le biais d'enquêtes additionnelles et autres documents administratifs ;
- fournir une analyse globale de la situation des enfants travailleurs dans ces pays grâce à l'identification des groupes prioritaires, des structures d'activité et à l'analyse des conditions de travail et de leurs conséquences sur les enfants;
- produire, présenter et diffuser auprès du gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des ONG et du grand public, un rapport national sur le travail des enfants dans ces pays présentant les points forts des résultats et des conclusions statistiques de l'analyse approfondie, renforçant ainsi la connaissance et la compréhension nécessaires à la promotion d'une campagne durable contre ce fléau ;
- intégrer les données relatives au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal dans la base de données du BIT sur le travail des enfants de façon à ce que ces pays soient inclus dans les rapports mondiaux sur le travail des enfants publiés régulièrement.

Résultats

Les enquêtes ont été réalisées entre 2005 et 2010 par les instituts nationaux de statistique du Burkina Faso (INSD), de la Côte d'Ivoire (INS), du Mali (DNSI) et du Sénégal (DPS)[9], du Niger (INSD) et du Togo (DGSCN). Ce sont des enquêtes menées auprès des ménages avec des questionnaires adressés aux chefs de ménage ou à la personne la mieux informée du ménage et aux enfants de 5 à 17 ans. Nonobstant le fait que chaque pays a ajusté les questionnaires à ses réalités socioéconomiques, le contenu des outils de collecte de données a permis d'obtenir des informations similaires et comparables dans une certaine mesure. Ainsi, dans tous les pays, les questionnaires ont contribué à recueillir les informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les raisons favorisant le travail des enfants et évaluer les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé et l'éducation.

Au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, il a été constitué un échantillon représentatif à l'échelle nationale et au niveau du milieu de résidence. En Côte d'Ivoire, il avait été prévu de mener l'enquête sur un échantillon représentatif à l'échelle nationale. Toutefois, en raison de la situation de crise sociopolitique que vit le pays depuis septembre 2002, l'enquête n'a pas couvert tout le territoire national. Elle a en revanche, porté sur la partie gouvernementale qui représente 79% du territoire ivoirien en termes de nombre de ménages selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH, 1998).

Au Burkina Faso, la collecte des données s'est déroulée de mars à juin 2006 et a porté sur 4 500 ménages. En Côte d'Ivoire, les données ont été collectées d'août à octobre 2005 auprès de 4 440 ménages. Au Mali, l'enquête a concerné 4 022 ménages de septembre à novembre 2005. Au Sénégal, ce sont 3 902 ménages qui ont été couverts par l'enquête d'avril à juin 2005.

Des enquêtes similaires sont en cours au Niger et au Togo. La collecte des données a été réalisée en 2009 au Niger et en 2010 au Togo. A partir de ces données collectées, l'ampleur et les caractéristiques du travail des enfants ont été présentées dans les rapports pays[10] . Pour le Niger et le Togo ces rapports seront disponibles fin 2010.

---

9 Les sigles INSD, INS, DNSI, DPS et DGSCN signifient respectivement "Institut national de la statistique et de la démographie", "Institut national de la statistique", "Direction nationale de la statistique et de l'informatique" et "Direction de la prévision et de la statistique", devenue récemment ANSD "Agence nationale de la statistique et de la démographie" ou Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale.

10 Ceux-ci sont disponibles à l'adresse suivante :
http://www.ilo.org/ipec/ChildlabourstatisticsSIMPOC/Questionnairessurveysandreports/lang—en/index.htm
Une synthèse des informations des quatre enquêtes peut être consultée dans le document de travail suivant :
IPEC-UCW. 2008. *Les activités des enfants en Afrique subsaharienne: les enseignements des enquêtes sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest*, Rome.
http://www.ucw-project.org/pdf/publications/STyacouba_SSA_act_enf.pdf

Observations

Les délais des enquêtes sont souvent plus larges que prévu du fait des circonstances nationales retardant la conduite des activités.

Leçons apprises

Ces enquêtes ont permis le développement de données fiables et la mesure exacte de l'ampleur et des caractéristiques du travail des enfants. Ces informations sont disponibles et essentielles pour la mise en œuvre de projets futurs de lutte contre le travail des enfants dans ces pays.

Exemples des données collectées

Bénin : Enfants de 6 à 17 ans selon le statut d'activité, le sexe et le groupe d'âge

	Groupe d'âge	Travaille uniquement	Travaille et va à l'école	Va à l'école uniquement	Inoccupé/ non scolarisé*	Total	Effectif	Total Travail	Total étude
Garçons (%)	6-11	10,2	21,6	57,3	10,9	100	562 600	31,8	78,9
	12-13	13,1	25,3	55,1	6,5	100	160 930	38,4	80,4
	14-17	22	19,4	50,6	8,0	100	225 310	41,4	70,0
	Total	13,5	21,7	55,3	9,5	100	948 840	35,2	77,0
Filles (%)	6-11	12,5	18,9	53,5	15,1	100	492 716	31,4	72,5
	12-13	19,7	21,3	46,5	12,5	100	145 641	4,01	67,9
	14-17	28,8	16,4	42	12,9	100	200 419	45,2	58,4
	Total	17,6	18,7	49,5	14,1	100	838 776	36,3	68,3
Ensemble (%)	6-11	11,3	20,3	55,5	12,8	100	1 055 316	31,6	75,9
	12-13	16,2	23,4	51,0	9,3	100	306 571	39,6	74,5
	14-17	25,2	18,0	46,5	10,3	100	425 729	43,2	64,5
	Total	15,4	20,3	52,6	11,6	100	1 787 616	35,7	72,9

* Le terme «inoccupé» est utilisé pour désigner les enfants qui ne sont pas occupés économiquement et «ne va pas à l'école» désigne les enfants qui ne sont pas scolarisés au moment de l'enquête.

Source : ENTE – Bénin, 2008

Burkina Faso : Enfants de 5 à 17 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence

Sexe	Activité	Urbain		Rural		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Garçons	Travail uniquement a	28 882	10,4	696 241	38,7	725 123	34,9
	Études uniquement b	161 400	58,1	365 620	20,3	527 020	25,4
	Travail et études c	36 396	13,1	230549	12,8	266 945	12,8
	Total travail*	65 278	23,5	926 790	51,5	992 068	47,7
	Total études**	197 796	71,2	596 169	33,1	793 965	38,2
	Inoccupés	51 280	18,4	508 248	28,2	559 528	26,9
Filles	Travail uniquement a	39 938	13,2	459 743	27,7	499 681	25,5
	Études uniquement b	156 882	51,7	293 265	17,7	450 147	23,0
	Travail et études c	29 521	9,7	137 599	8,3	167 120	8,5
	Total travail*	69 459	22,9	597 342	36,0	666 801	34,0
	Total études**	186 403	61,7	430 864	26,0	617 267	31,5
	Inoccupés	77 099	25,4	766 919	46,3	844 018	43,0
Total	Travail uniquement a	68 820	11,8	1 155 984	33,4	1 224 804	30,4
	Études uniquement b	318 282	54,7	658 885	19,1	977 167	24,2
	Travail et études c	65 917	11,4	368 148	10,6	434 065	10,7
	Total travail*	134 737	23,2	1 524 132	44,1	1 658 869	41,1
	Total études**	384 199	66,1	1 027 033	29,7	1 411 232	34,9
	Inoccupés	128 379	22,1	1 275 167	36,9	1 403 546	34,7

* "Total travail" se réfère aux enfants qui travaillent uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l'école, c'est-à-dire a+c.
** "Total études" se réfère aux enfants qui vont à l'école uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l'école, c à d b+c.
Source : ENTE – Burkina Faso, 2006.

Côte d'Ivoire : Enfants de 5 à 17 ans selon le type d'activité et le groupe d'âge

Caractéristiques	Groupe d'âge							
	5 - 9	%	10 – 14	%	15 - 17	%	Total	%
Ensemble deux sexes	1 357 339	100,0	1 104 892	100,0	617 467	100,0	3 079 698	100,0
Travail uniquement	154 514	11,4	90 388	8,2	75 136	12,2	320 038	10,4
Travail et études	151 497	11,2	140 116	12,7	73 544	11,9	365 157	11,9
Études uniquement	542 600	40,0	562 314	50,9	242 487	39,3	1 347 401	43,7
Inoccupé	508 728	37,5	312 074	28,3	226 300	36,6	1 047 253	34,0

Source : ENTE-Côte d'Ivoire, 2005.

Madagascar : Enfants de 5 à 17 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence

Sexe	Activité	Urbain		Rural		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Garçons	Travail uniquement *a*	81 792	10,1	482 633	18,5	564 425	16,5
	Études uniquement *b*	518 629	63,7	1 285 438	49,3	1 804 067	52,7
	Travail et études *c*	70 248	8,6	371 800	14,3	442 048	12,9
	Total travail *	152 040	18,7	854 433	32,8	1 006 473	29,4
	Total études **	588 877	72,4	1 657 238	63,6	2 246 115	65,7
	Inoccupés	142 940	17,6	467 488	17,9	610 428	17,8
Filles	Travail uniquement *a*	84 797	10,3	397 258	16,4	482 055	14,8
	Études uniquement *b*	525 763	64,0	1 210 841	49,9	1 736 604	53,5
	Travail et études *c*	70 125	8,5	314 482	13,0	384 607	11,8
	Total travail *	154 922	18,8	711 740	29,3	866 662	26,7
	Total études **	595 888	72,5	1 525 323	62,9	2 121 211	65,3
	Inoccupés	141 317	17,2	503 385	20,7	644 702	19,8
Total	Travail uniquement *a*	166 589	10,2	879 891	17,5	1 046 480	15,7
	Études uniquement *b*	1 044 392	63,9	2 496 279	49,6	3 540 671	53,1
	Travail et études *c*	140 373	8,6	686 282	13,6	826 655	12,4
	Total travail *	306 962	18,8	1 566 173	31,1	1 873 135	28,1
	Total études **	1 184 765	72,4	3 182 561	63,2	4 367 326	65,5
	Inoccupés	284 257	17,4	970 873	19,3	1 255 130	18,8

* *Total travail* = *a* + *c*.

** *Total études* = *b* + *c*.

Source : ENTE-Madagascar, 2007.

Mali : Enfants de 5 à 17 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence

Sexe	Activité	Urbain		Rural		Total	
		%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Garçons	Travail uniquement a	29,8	211 347	49,3	791 733	43,3	1 003 080
	Études uniquement b	33,5	237 915	11,5	185 238	18,3	423 153
	Travail et études c	26,5	188 205	24,9	399 327	25,4	587 532
	Total travail*	56,3	399 553	74,2	1 191 060	68,7	1 590 613
	Total études**	60,0	426 121	36,4	584 564	43,6	1 010 685
	Inoccupés	10,2	72 401	14,3	229 440	13,0	301 841
Filles	Travail uniquement a	35,9	256 435	48,3	676 523	44,1	932 958
	Études uniquement b	21,9	156 328	9,7	136 392	13,8	292 720
	Travail et études	32,7	233 868	19,3	270 604	23,8	504 472
	Total travail*	68,6	490 302	67,6	947 128	68,0	1 437 430
	Total études**	54,6	390 196	29,1	406 997	37,7	797 193
	Inoccupés	9,6	68 315	22,6	316 761	18,2	385 076
Total	Travail uniquement a	32,8	467 782	48,8	1 468 256	43,7	1 936 038
	Études uniquement b	27,7	394 244	10,7	321 630	16,2	715 874
	Travail et études c	29,6	422 073	22,3	669 931	24,6	1 092 004
	Total travail*	62,5	889 855	71,1	2 138 188	68,3	3 028 043
	Total études**	57,3	816 317	33,0	991 561	40,8	1 807 878
	Inoccupés	9,9	140 716	18,2	546 202	15,5	686 918

* "Total travail" se réfère aux enfants qui travaillent uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l'école, c'est-à-dire a+c.

** "Total études" se réfère aux enfants qui vont à l'école uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l'école, c à d b+c.

Source : ENTE – Mali, 2005

Sénégal : Enfants de 5 à 17 ans selon le sexe et le type d'activité

Caractéristiques	Garçons		Filles		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Travail uniquement	16,7	272 437	9,9	159 216	13,3	431 653
Travail et études	8,7	140 941	3,8	61 323	6,3	202 263
Études uniquement	42,1	686 851	45,0	722 408	43,5	1 409 259
Inoccupés	32,5	529 785	41,3	663 936	36,9	1 193 721

Source : ENTE – Sénégal, 2005.

Localisation : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo

Date d'exécution : 2005 - 2010

Domaine d'intervention : Analyse statistique / renforcement des capacités nationales

Zone d'intervention : Nationale

Agence d'exécution : INSD ; INS ; DNSI ; DPS ; DGSCN

Mots-clés : Enquêtes ; statistiques ; chiffres

Conclusion

Les résultats obtenus par les programmes de renforcement des structures juridiques et institutionnelles en Afrique francophone ont atteint leurs objectifs en favorisant l'appropriation nationale et régionale de la lutte contre le travail des enfants et en donnant les moyens aux pays de respecter leurs engagements internationaux.

Les expériences ont démontré l'importance de former les inspecteurs du travail sur les aspects du travail des enfants qui prévalent dans leur pays tout en leur fournissant les méthodes et outils pour agir aux côtés de partenaires.

Considérant la complexité du problème du travail des enfants qui revêt des formes différentes selon les régions, les actions de décentralisation ont permis d'accomplir des progrès significatifs en approchant les institutions des citoyens.

Les projets ont identifié les problèmes d'application et de conception des normes et ont aidé à la réalisation d'avancées législatives.

Enfin l'aide à la réalisation d'études chiffrées en matière de travail des enfants permet le développement, par les pays d'Afrique francophone, d'outils efficaces et pertinents dans la lutte contre ce fléau.

Contribuer à l'éducation

Le programme international pour l'abolition du travail des enfants a été un des premiers à prôner et à utiliser une éducation inclusive[11] et de qualité comme moyen de combattre le travail des enfants. De nombreux enfants, n'ayant pas accès à une éducation adaptée, recherchent une intégration économique et sociale précoce sur le marché du travail où ils sont souvent exploités dans des conditions portant atteinte à leur santé, voire à leur vie. D'autres travaillent à temps partiel avec les mêmes dangers : ils ne peuvent suivre correctement leur scolarité et finissent par abandonner l'école. La pauvreté combinée à un système éducatif souvent défaillant et inaccessible entrave par ailleurs la décision des parents de mettre les enfants à l'école plutôt qu'au travail.

L'IPEC a identifié ces facteurs et leurs conséquences dans la mise en place de sa stratégie régionale. Une approche multisectorielle a guidé la conception des programmes pour offrir des alternatives viables aux enfants travailleurs et à leurs parents. Ces programmes ont été élaborés de façon à renforcer les capacités nationales au niveau éducatif : cela impliquait de s'adapter aux besoins particuliers des enfants travailleurs avec la participation des syndicats d'enseignants, des parents et par la mise en place d'activités de loisirs.

Les premières expériences exposées ici pallient le manque d'infrastructures socio-éducatives (I):

Une école est construite dans une zone rurale au Burkina Faso (10) ; des services socio-éducatifs sont mis en place sur le plus grand site aurifère du Niger (11) ; au Maroc, la création d'un internat remédie à l'abandon scolaire des filles (12) ; au Mali, enfin, le centre « Le repère » a permis d'accueillir des travailleuses domestiques afin de les alphabétiser et les sensibiliser sur les risques de leur métier (13).

Certains programmes ont mis l'accent sur une négociation directe et sur une collaboration avec des acteurs clés pour les impliquer dans le processus de scolarisation des enfants bénéficiaires (II). Deux s'attaquent au problème délicat des enfants talibés au Bénin en collaborant avec les autorités religieuses, qui dans une première phase acceptent le programme mis en place au profit de leurs élèves et dans une deuxième phase y contribuent activement (14 et 15). Un projet sollicite une participation active des maîtres artisans dans l'organisation de l'alphabétisation de leurs jeunes apprentis (16). Au Niger, la mobilisation des organisations professionnelles des bouchers a aidé à une scolarisation des enfants accompagnée d'une sensibilisation efficace (17). Enfin, à Madagascar, la scolarisation et la formation d'enfants retirés des pires formes de travail des enfants en zone urbaine se sont

11 « L'éducation inclusive est fondée sur le droit de tous à une éducation de qualité qui réponde aux besoins d'apprentissage essentiels et enrichisse l'existence des apprenants. Axée en particulier sur les groupes vulnérables et défavorisés, elle s'efforce de développer pleinement le potentiel de chaque individu. Le but ultime de l'éducation de qualité inclusive est d'en finir avec toute forme de discrimination et de favoriser la cohésion sociale. », citation UNESCO. Visitez : www.unesco.org

appuyées sur une collaboration avec les présidents de fokontany[12] et les employeurs des zones franches (18).

Sur certains terrains, la mise en place de classes pré-scolaires a aidé efficacement à la prévention au travail des enfants : au Togo, la pré-scolarisation des enfants de mères portefaix a sécurisé les enfants (19) ; au Maroc, les classes pré-scolaires ont permis aux jeunes enfants berbérophones de se familiariser avec la langue arabe et ainsi de prévenir les futurs échecs scolaires (20). Au Mali, les classes pré-scolaires ont sécurisé les enfants âgés de moins de 7 ans en prévenant leur présence dans les champs auprès de leurs parents lors des travaux agricoles et les ont familiarisés avec le milieu scolaire (21).

Deux programmes au Sénégal ont agi contre l'emploi majoritaire des filles dans les pires formes de travail des enfants en favorisant leur scolarisation (IV). Un système de parrainage scolaire et sanitaire des filles a visé la suppression du travail précoce des filles dans des travaux domestiques en provenance de milieux ruraux (22). Le second projet a sollicité la participation active du comité national des enseignantes pour augmenter le taux de scolarisation des filles (23).

Enfin, au Mali (24) et au Bénin (25), le coffret pédagogique SCREAM[13] a fait appel à la créativité des enfants pour les mobiliser comme acteurs à part entière du mouvement mondial contre l'abolition du travail des enfants et les a sensibilisé sur les diverses formes de travail des enfants ainsi qu'aux défis de leur pays.

12 Organisation des quartiers ou villages.

13 Programme Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias (SCREAM) de l'IPEC.

I. CRÉER DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ÉDUCATIVES

Dans les trois projets ci-après, l'IPEC a contribué à la mise en place d'infrastructures socio-éducatives comme moyen de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Au Burkina Faso (10), suite au constat selon lequel les zones rurales regroupaient beaucoup d'enfants travailleurs, entre autres en raison de l'absence de possibilitée de scolarisation, le projet a entrepris de construire une école. Au Niger (11), le programme a relevé le défi de fournir des services socio-éducatifs sur un site aurifère hébergeant 70 000 personnes. Au Maroc, le nombre important d'abandons scolaires des filles en zone rurale a entrainé la nécessité de construire un internat pour filles (12). Au Mali, la création d'un centre d'accueil, d'écoute et d'orientation des filles, dénommé « le repère » a permis à de nombreuses aides ménagères d'avoir accès à des services comme l'alphabétisation fonctionnelle, l'apprentissage de l'art culinaire, de la savonnerie, mais également d'avoir accès à des services judiciaires (13).

10. Augmentation du taux de scolarisation par la création d'une école en milieu rural – BURKINA FASO

Le défi

En zone rurale de Karséguéra, dans la province de la Comoé, le manque de structures scolaires favorise le travail des enfants dans les champs de coton. L'ONG Aide à l'Enfance, appuyée par l'IPEC-Burkina Faso, a accompagné le retrait des enfants des travaux agricoles par la création d'un cadre d'éducation et d'apprentissage pré-professionnel.

Les réponses

Le programme a créé le Centre d'éducation de base non-formelle qui a proposé des cours d'alphabétisation et des apprentissages pour les enfants travailleurs déscolarisés ou non-scolarisés.

Ceux-ci ont été identifiés et des entretiens avec leurs parents ont permis de s'accorder sur les modalités de leur scolarisation. Les familles ont été encouragées par la prise en charge des frais de scolarité et l'équipement en fournitures scolaires.

Les enfants, identifiés comme bénéficiaires du programme, ont été retirés des travaux agricoles et inscrits au Centre d'éducation de base non-formelle. Les parents ont été sensibilisés sur la problématique du travail des enfants en milieu rural et ont bénéficié de mesures d'accompagnement pour développer des activités génératrices de revenus.

Le projet s'est appuyé sur une stratégie participative. Il a créé un comité provincial de lutte contre le travail des enfants avec l'implication des autorités administratives, coutumières et religieuses du village concerné et de la Province. Ce comité s'est organisé pour remplir les fonctions de sensibilisation de la population, de soutien aux parents et de suivi de la scolarisation des enfants.

Résultats

Il y a eu un retrait effectif de 39 enfants des travaux agricoles, qui ont été alphabétisés.

La construction de ce Centre dans le village de Katierla a rendu l'éducation accessible aux enfants du village et le taux de scolarisation a atteint 40%.

Le Comité provincial de lutte contre le travail des enfants a permis la responsabilisation et une appropriation du programme par les acteurs locaux, qui ont assuré une surveillance et un contrôle, de façon à ce que les enfants soient assidus et ne retournent pas au travail.

Les parents ont eu les moyens, grâce aux mesures d'accompagnement, de soutenir la scolarisation de leurs enfants.

Observations

Cette expérience met en valeur le fait que les zones rurales délaissées sont des nids pour les pires formes de travail des enfants : il est nécessaire de poursuivre le développement d'infrastructures scolaires ainsi que des centres d'éducation de base non-formelle et des écoles satellites pour offrir une alternative aux enfants travaillant dans les milieux agricoles.

Leçons apprises

Le soutien aux enfants retirés du travail en milieu rural et à leurs parents a assuré une réintégration scolaire durable.

La création d'un Centre d'éducation de base non-formelle et l'existence d'un Comité provincial de lutte contre le travail des enfants ont permis de pérenniser l'action et de la reproduire pour d'autres enfants bénéficiaires.

Localisation : Burkina Faso

Date d'exécution : 2002-2003

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : ONG Aide à l'Enfance - Canada

Mots clés : Infrastructure scolaire ; agriculture

11. Création de services socio-éducatifs sur le site aurifère de Komabangou[14]– NIGER

Défi

Le site de Komabangou, dans le département de Téra (région de Tillabéry), est devenu le plus grand centre de concentration d'orpailleurs du Niger et compte plus de 70 000 habitants venus de plusieurs horizons (Mali, Burkina Faso, Niger, Ghana, Nigeria, Bénin, Tchad). Ce site est un pôle d'attraction économique, qui a entraîné le développement de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE) souvent âgés de moins de 10 ans. L'exploitation artisanale et minière de ce site aurifère met en danger la vie des enfants travailleurs et ne dispose d'aucune infrastructure, d'aucun service éducatif, sanitaire et social. Après analyse de la situation, l'IPEC-Niger a mis en place un programme, en collaboration avec l'ONG OPTEN, pour permettre la construction et le fonctionnement d'une école primaire sur le site ainsi que l'accès à des services médicaux et sanitaires. L'objectif était de prévenir l'utilisation des enfants dans des activités d'orpaillage et d'assurer le retrait des enfants travailleurs par un encadrement socio-éducatif répondant à leurs besoins.

Réponses

Les bénéficiaires sont des enfants âgés de 6 à 14 ans retirés des travaux dangereux et insérés ou réinsérés dans le système scolaire formel selon les cas. Un enseignant a été recruté pour enseigner les enfants retirés du travail sur le site d'orpaillage de Komabangou.

14 Voir DVD en annexe.

Le projet a établi les plans de construction de l'école avec les matériaux disponibles sur le site. L'école a été équipée en fournitures scolaires, en manuels, en tables bancs et en tableaux. Une crèche et une garderie ont été construites sur les sites d'orpaillage comme mesures préventives.

Des soins médicaux et des services sanitaires ont été installés sur le site afin de sensibiliser la population aux risques des travaux d'orpaillage. Des séances d'information ont souligné la nécessité de mesures d'hygiène quotidiennes.

De larges campagnes de sensibilisation ont visé les délégués du site, les parents d'enfants, les employeurs, les enfants, la chefferie traditionnelle, les agents de sécurité, les décideurs politiques régionaux et sous régionaux, la presse. Elles ont expliqué les conséquences néfastes des travaux d'orpaillage sur les enfants et sur l'importance de l'éducation. Les services socio-éducatifs offerts par le Centre ont été conçus et présentés de façon à inciter les parents à retirer les enfants des travaux dangereux d'orpaillage et à les placer dans un cadre éducatif sécurisé.

Les parents des enfants bénéficiaires du programme ont été responsabilisés notamment par la mise en place d'activités génératrices de revenus : ils ont été pourvus en charrettes, formés et suivis afin de générer des revenus par un travail décent et de subvenir aux besoins de leurs familles.

Une équipe de consultants s'est rendue à plusieurs reprises sur le site pour effectuer des contrôles et mener des entretiens auprès des différents acteurs.

Des démarches ont été mises en place auprès du Ministère de l'éducation de base afin d'obtenir la reconnaissance de cette école.

Un comité de gestion de l'école (COGES) a été créé et ses membres ont reçu une formation ; ce comité est assisté d'une association de parents d'élèves. Ses fonctions sont de contrôler le bon fonctionnement de l'école, de s'assurer de l'assiduité des enfants, d'identifier les nouveaux besoins ou les adaptations nécessaires sous la supervision de l'Inspection départementale de l'éducation de Téra.

Résultats

Le bilan effectué par l'équipe de consultants sur le terrain a permis de confirmer la satisfaction des bénéficiaires et des partenaires, ainsi que de présenter les résultats suivants.

L'école a été construite sur le site d'orpaillage : elle a été fonctionnelle pour l'accueil de 76 élèves qui ont disposé de manuels et de fournitures scolaires.

La large sensibilisation sur les conséquences du travail des enfants dans l'orpaillage et sur l'utilité de la scolarisation pour les enfants a réuni les acteurs locaux autour de la réalisation du projet. Des protocoles d'accord ont été signés avec les représentants des employeurs afin de garantir des conditions sécurisées d'apprentissage pour les enfants apprentis.

Aujourd'hui, cette école s'est développée et le nombre de classes équipées de manière définitive s'élève à 5. La première promotion des candidats à l'entrée au collège a été présentée en 2007-2008. L'action a incité une autre ONG partenaire à construire deux salles de classes, une seconde école et a permis d'attirer d'autres fonds.

Les services sanitaires et médicaux ont sécurisé le site en informant la population et en lui apprenant les gestes d'hygiène quotidiens.

Les autorités du Ministère de l'éducation de base ont reconnu officiellement l'école et ont affecté deux enseignants supplémentaires au service de l'école. Les responsables départementaux de l'éducation se sont engagés à poursuivre la scolarisation des enfants du site.

Le COGES, sous la supervision de l'Inspection départementale de l'éducation de Téra, a assuré l'assiduité des élèves et permis le développement d'activités scolaires adéquates.

Observations

L'analphabétisme des membres du COGES a représenté un obstacle pour un suivi approfondi de la scolarisation des enfants : il conviendrait donc de renforcer les capacités de l'Association des parents d'élèves et du COGES de l'école par des cours d'alphabétisation fonctionnelle et de comptabilité.

Les responsables départementaux de l'éducation ont pris l'engagement de poursuivre la scolarisation des enfants du site après le retrait de l'IPEC-Niger.

Leçons apprises

Une action intégrée de développement d'infrastructures socio-éducatives, d'information et de sensibilisation des acteurs sur un site minier est nécessaire comme le démontre cette expérience : les travailleurs vivent sur les lieux et n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants ailleurs pour les scolariser ; il faut donc leur rendre accessibles les services socio-éducatifs.

Les autorités du Ministère de l'éducation de base, en accordant la reconnaissance officielle de l'école et en affectant deux enseignants supplémentaires au service de l'école, se sont engagées auprès de la population et ont favorisé le développement du programme. Par ailleurs, l'implication de l'Inspection départementalede l'éducation de Téra pour la supervision des activités académiques de l'école primaire de Komabangou a permis de combler les faiblesses du COGESS, constitué de membres dynamiques mais souvent analphabètes.

La formation et la mise en place d'un comité de gestion de crédits, d'une association de parents d'élèves ainsi que d'un comité de gestion de l'école ont assuré l'atteinte efficace des objectifs du programme auprès des différents acteurs.

L'État a crée, en 2006, une deuxième école sur le site afin the contenir les enfants scolarisés qui sont de plus en plus nombreux. Aujourd'hui plus de 3 000 enfants sont en scolarisation sur ce site qui ne disposait d'aucune infrastructure scolaire, il y a dix ans.

Localisation : Niger

Date d'exécution : 2002-2009

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : ONG Organisation pour la prévention du travail des enfants au Niger (OPTEN- YARA)

Mots clés : Mines et carrières ; orpaillage ; reconnaissance de l'État ; AGR

12. Création d'un internat pour lutter contre l'abandon scolaire des filles dans la région d'El Haouz – MAROC

Défi

El Haouz est une région rurale avec une population à grande majorité pauvre et analphabète. Les familles font travailler leurs enfants dans des tâches agricoles afin de constituer le revenu familial. Cette situation est plus grave chez les filles qui quittent l'école après le niveau primaire car les parents craignent pour leur sécurité loin du foyer familial et n'ont pas les moyens de les envoyer au collège en ville. Les fillettes sont exploitées dans des travaux domestiques, dans des domaines agricoles ou des ateliers artisanaux. Pour lutter contre leur déscolarisation et leur mise en danger dans les pires formes de travail des enfants, l'IPEC-Maroc et l'association Afoulki ont décidé d'assurer la continuité des études de ces filles par la création d'un internat pour filles au niveau du collège.

Réponses

L'internat a été créé et équipé pour l'accueil des jeunes filles et les autorités locales ont aidé à la gestion et au fonctionnement. Cette structure a résolu le problème du coût d'envoi au collège des enfants provenant de milieux ruraux et a rassuré les parents par rapport à leurs filles qui se trouvait désormais en sécurité malgré l'éloignement.

Des plaidoyers ont été développés auprès des parents pour les convaincre de leur intérêt à scolariser leurs filles dans le cadre de l'internat sécurisé par un environnement uniquement féminin : les discussions ont d'abord commencé avec les mères de famille, qui comptent souvent sur leurs filles pour les travaux domestiques et constituent donc les premières personnes à convaincre.

Les filles de moins de 15 ans ont été retirées des travaux agricoles ou artisanaux. Elles ont réintégré l'école publique ou bénéficié d'une formation professionnelle par apprentissage.

Les filles en difficulté scolaire et menacées par l'abandon scolaire ont reçu des cours d'appui.

Résultats

L'encadrement des filles dans le cadre de l'internat a rassuré les parents et elles ont durablement été retirées des travaux agricoles et artisanaux.

Le taux d'abandon scolaire après le niveau primaire a diminué et les cours d'appui ont permis de réduire le taux d'échec.

L'implication des autorités locales dans la gestion et le fonctionnement de l'internat pour jeunes filles a facilité la réalisation du projet et assuré son succès auprès des bénéficiaires confiants.

Observations

Les résultats de ce projet ont encouragé le gouvernement, les collectivités locales et les partenaires de l'IPEC à développer ces structures.

Les fonds nécessaires à la réplique des succès de cette expérience sont à la portée du budget des collectivités locales qui peuvent intégrer les charges d'équipement et de gestion d'internats pour les enfants venant de villages lointains dans leur budget annuel.

Leçons apprises

Les modes de discussion avec les familles ont été adaptés au contexte : elles ont facilité un changement des mentalités en faveur de la scolarisation des filles. Il était essentiel de commencer les discussions avec les mères de famille.

L'implication des autorités locales et des collectivités a garanti la durabilité du projet.

Localisation : Maroc

Date d'exécution : 2002-2005

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Rural

Agence d'exécution : Association Afoulki

Mots clés : Rural ; fille ; structure scolaire

13. Création d'un Centre d'accueil, d'écoute et d'orientation professionnelle pour les filles domestiques – MALI

Le défi

Le travail domestique est un phénomène très répandu au Mali. Il concerne principalement les petites filles qui sont employées comme « bonnes » ou « serveuses ». Elles sont présentes dans presque tous les foyers maliens de Bamako. Les régions d'origine de ces filles sont très pauvres, ce qui les pousse très jeunes à l'exode rural. Dès leur arrivée en ville, elles participent à tous les travaux de la maison (nettoyage, cuisine, gardiennage des enfants, lessive, petites commissions des autres membres de la famille…) dans des conditions dangereuses car elles manquent de formation et exécutent de nombreuses heures de travail. L'IPEC-Mali en collaboration avec l'ONG ENDA s'est appuyé sur une sensibilisation des employeurs de ces filles et sur la formation de nombreuses associations et ONG pour améliorer les conditions de travail des filles et les intégrer à des cours d'alphabétisation et à des apprentissages au sein du centre « Le repère ».

Réponses

Tout au long du projet, des ONG et des associations ont été formées de façon à répondre aux besoins de protection et de formation des nombreuses filles domestiques travaillant dans des conditions dangereuses et ont participé à la bonne marche du centre « Le repère ».

Le centre « Le repère » a proposé des services judiciaires et sociaux. Les filles ont bénéficié de cours d'alphabétisation fonctionnelle et de formations complémentaires (savonnerie, coupe, couture, cuisine…).

Des animations ont eu lieu pour informer, sensibiliser et éduquer les filles sur des thèmes comme la santé, la reproduction, les MST/sida, la planification familiale, les calendriers de la vaccination, l'hygiène, les droits et devoirs des femmes et des enfants.

Des visites à domicile ont assuré la sensibilisation et la collaboration avec les employeurs qui ont contribué à organiser un temps de travail plus adapté pour les filles et ont permis leur participation au programme.

Résultats

Plus de 500 aides ménagères ont eu accès à l'alphabétisation fonctionnelle, à l'apprentissage de l'art culinaire, de la savonnerie, mais également à des services judiciaires, notamment dans le cadre du recouvrement de leur salaire auprès de leurs employeurs.

Le « repère » a été une expérience très positive, en ce sens qu'il a permis aux filles domestiques de se trouver un lieu où, elles pouvaient se regrouper en dehors des heures de travail, accéder à des services alternatifs comme l'alphabétisation fonctionnelle, plusieurs types de formations complémentaires comme la savonnerie, la coupe et couture etc….

Il s'est aussi révélé comme un pont entre le village d'origine des filles et la grande capitale, afin d'atténuer les effets négatifs de l'urbanisation sur les filles. Cela se traduisait par les séances de sensibilisation, d'information sur les risques et contraintes liés au travail des enfants, mais également sur la façon d'entretenir des relations sereines de travail entre les filles et leurs employeurs.

La sensibilisation des employeurs a été un des moments forts de ce processus de sensibilisation. Ce sont eux qui utilisent la force de travail des filles migrantes. Leur sensibilisation avait pour but de les informer sur le projet et demander leur collaboration pour la lutte contre le travail des enfants. En effet il s'agissait de parler de l'existence du projet, et des services qu'il rend en direction des filles utilisées comme domestiques. A cet effet, 87 visites à domiciles dans 26 quartiers à travers la capitale ont été réalisées et elles ont touchées environ 1 124 employeurs.

Observations

Cette activité a pu être pérennisée par ENDA Mali, qui continue à faire fonctionner cette structure sur ses fonds propres.

Les obstacles majeurs résident dans la dynamique qui doit pouvoir se maintenir entre plusieurs ONG et Associations œuvrant pour le bien-être des filles domestiques.

5. Leçons apprises

Comme leçon apprise de cette expérience, nous pouvons noter, le développement d'un partenariat durable entre ENDA et ses partenaires. La réalisation du programme

a permis la collaboration de plusieurs ONG et associations œuvrant pour le bien-être des filles domestiques.

Il s'agit entre autre de:

- AFEM (Association des femmes éducatrices du Mali)
- APAF Muso Dambé (Appui à la promotion des aides familiales)
- Mali 2000
- AMASBIF (Association malienne pour la sauvegarde du bien-être familial)
- APELDF (Association pour la protection de l'environnement, la lutte contre la désertification et la promotion de la femme)
- AMADE PELCODE (Association malienne pour le développement, la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification)
- AACVF (Association pour l'amélioration des conditions de vie des femmes)
- AEJT (Association des enfants et jeunes travailleurs)
- AFGB (Association des formateurs en gestion à la base)
- AJA (Association Jeunesse action Mali)
- APROFEM (Association pour la promotion de la femme et de l'enfant au Mali)
- APAM (Action pour la promotion des aides ménagères)
- DHA (Développement holistique Africa)
- GGAM (Groupement de gestion des aides ménagères)
- Mali Enjeu

Toutes ces organisations ont acquis des compétences pour mieux intervenir auprès des filles domestiques dans le cadre de leur collaboration pour la réussite du programme. Leur implication constitue un gage de pérennisation des actions engagées, car elles incluent désormais, dans leur programme de travail des actions d'insertion socio économique des filles migrantes en milieu urbain.

Localisation : Mali

Date d'exécution : 2003-2005

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : ENDA Mali

Mots clés : Rural ; fille ; structure scolaire, travail domestique

II. PROMOUVOIR L'ÉDUCATION AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES SOCIAUX

Pour certaines actions de retrait des enfants des pires formes de travail et de leur scolarisation ou alphabétisation, les partenaires sociaux se sont avérés être un soutien efficace pour assurer la réussite et la durabilité des actions.

Au Bénin, les autorités religieuses ont aidé au retrait des enfants talibés de la mendicité (14) et les maîtres coraniques ont sollicité une formation qui les a impliqués activement dans la sensibilisation pour la scolarisation de ces mêmes enfants (15). Au Bénin encore, les maîtres artisans ont contribué à l'aménagement des emplois du temps de leurs apprentis pour les alphabétiser (16) ; au Niger, les organisations professionnelles ont permis de scolariser les enfants retirés du travail dangereux des abattoirs de Niamey (17). Enfin, Madagascar présente une expérience réussie de collaboration avec des employeurs en zone franche pour la formation puis le placement de jeunes retirés des pires formes de travail des enfants (18).

14. Collaboration avec les autorités religieuses pour la scolarisation des enfants talibés exploités dans la mendicité – BÉNIN

Le défi

La pauvreté qui frappe la région nord du Bénin, associée à un système éducatif défaillant, amène une importante partie de la population à placer les enfants en pension dans les écoles coraniques pour leur offrir une éducation. Les élèves de ces écoles, de plus en plus jeunes (de 5 à 12 ans), sont soumis par les maîtres coraniques à

la mendicité ou aux travaux champêtres afin d'assurer leurs besoins quotidiens et de payer leur scolarité.

Dans la ville de Djougou, touchée par ce problème, l'IPEC-Bénin en collaboration avec l'ONG Programme d'insertion des enfants déshérités (PIED) s'est basé sur une étude exposant les causes de l'exploitation de ces enfants et les moyens d'y remédier pour mettre en place une action. Par une sensibilisation de la population et des maîtres coraniques, le projet avait pour but de retirer les enfants talibés de la mendicité et de les scolariser dans le système formel.

Réponses

Les enfants retirés du travail de la mendicité ont bénéficié d'une réintégration scolaire pour les plus jeunes et d'une réintégration professionnelle appuyée par des cours d'alphabétisation selon le cas pour les autres.

Parallèlement, les maîtres coraniques réticents au projet ont été sensibilisés à la défense des droits de l'enfant contre l'exploitation au travail avec le soutien du grand Imam de la ville et le dynamisme de l'agence d'exécution, dont le directeur est lui-même musulman pratiquant.

Les parents ont été responsabilisés pour accompagner les enfants dans leur scolarisation.

Un suivi des activités a été assuré par l'agence d'exécution, avec des visites régulières sur les lieux de travail et à domicile.

Le projet a réuni les partenaires dans une collaboration active : les responsables du Comité islamique de Djougou, de la Circonscription scolaire, de la Mairie et du Collectif des artisans. Elle a adopté une approche participative et a régulièrement organisé des rencontres pour partager avec ses partenaires les progrès réalisés et les consulter pour atteindre les objectifs fixés.

Résultats

Une centaine d'enfants ont été retirés des travaux de mendicité. Les enfants, de moins de 14 ans, sont retournés pour la plupart dans le système éducatif avec des résultats positifs : ils ont obtenu leur certificat d'études primaires. Les autres enfants, de plus de 14 ans, ont bénéficié de conditions décentes de formation, ont été placés dans des métiers tels que la couture, la broderie pour les filles et la ferronnerie d'art pour les garçons.

L'agence d'exécution et le Collectif des artisans de Djougou ont assuré le suivi des formations jusqu'à la remise des attestations de fin d'apprentissage pour les enfants de plus de 14 ans qui ont suivi les formations.

Les parents ont appris à soutenir leurs enfants dans leur scolarisation en participant aux réunions d'information organisées par le programme et en encourageant l'assiduité de leurs enfants.

Les maîtres coraniques réticents au projet y ont finalement pleinement adhéré et ont suggéré des développements pour le projet.

Observations

La réussite de ce projet réside dans le fait qu'il a bénéficié du soutien et des conseils des autorités publiques ainsi que du collectif des artisans (plus spécifiquement pour les enfants de plus de 14 ans).

Leçons apprises

La sélection d'une agence d'exécution dont le directeur est musulman et le soutien du grand Imam de la ville ont été essentiels pour convaincre la population et les maîtres coraniques de l'importance d'une éducation adaptée pour leurs enfants.

La sensibilisation et la sollicitation en parallèle des autorités religieuses ont permis un retrait et une scolarisation efficaces des enfants.

Localisation : Bénin

Date d'exécution : 2003-2005

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : ONG Programme d'insertion des enfants déshérités (PIED)

Mots clés : Autorités religieuses ; talibés ; maîtres coraniques ; mendicité

15. Renforcement des capacités du Centre d'alphabétisation fonctionnelle de Djougou par l'implication active des maîtres coraniques - BÉNIN

Défi

Suite aux résultats positifs du projet mis en place par l'ONG PIED en collaboration avec l'IPEC-Bénin de 2003 à 2005 à Djougou pour la scolarisation des enfants mendiants, les maîtres coraniques ont pris l'initiative de proposer l'élaboration d'un programme d'alphabétisation en français et d'enseignement sur les droits des enfants, qui les engagerait à aider au renforcement et à la pérennisation des résultats obtenus.

Par ailleurs, de nombreuses demandes de prise en charge d'enfants âgés de 12-13 ans ont été enregistrées auprès du Centre d'alphabétisation construit par l'ONG PIED. Un second projet avec l'ONG PIED a donc été exécuté, de 2006 à 2008, pour :

- renforcer la promotion à l'éducation des enfants mendiants par une implication active de maîtres coraniques alphabétisés en français et formés sur les droits des enfants ;
- augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires avec l'application d'un programme éducatif spécial pour les 12-13 ans.

Réponses

Des moyens humains et matériels ont été mis à disposition du Centre d'alphabétisation afin de le rendre opérationnel pour une éducation alternative adaptée aux besoins d'enfants talibés retirés de la mendicité.

Pour que ces enfants âgés de 12-13 ans bénéficient d'une scolarisation et soient préparés à une bonne intégration dans le système formel d'éducation, l'ONG PIED et l'IPEC-Bénin ont appliqué un programme spécial d'éducation adapté à cette catégorie d'âge. Celui-ci permet l'acquisition en deux ans du Certificat d'études primaire et élémentaire (CEPE) : ainsi les enfants n'éprouvent pas la gêne de suivre leurs cours avec des écoliers bien plus jeunes (6 ans) et sont plus motivés pour obtenir leur certificat.

Les maîtres coraniques ont suivi un programme accéléré d'alphabétisation et d'initiation aux principes fondamentaux des conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT et de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Ils ont été mobilisés et formés de façon à devenir des pairs éducateurs efficaces pour la promotion de l'éducation des enfants talibés auprès de leurs collègues.

Résultats

Plus d'une centaine d'enfants ont bénéficié des services socio-éducatifs offerts par le Centre. Cette expérience a apporté une réponse appropriée à ces enfants, exclus du système formel, par la mise en place d'un programme spécial : les bénéficiaires ont été préparés et présentés aux divers examens officiels avec des résultats positifs. Près de 78% de l'effectif présenté au CEPE ont été admis alors que la moyenne nationale est 68%.

Une quarantaine de maîtres coraniques ont suivi des cours d'alphabétisation avec une sensibilisation sur les droits des enfants: ils se sont mobilisés et participent activement à la lutte contre le travail des enfants mendiants.

Ils sont devenus dans leur communauté à Djougou d'ardents défenseurs des droits des enfants. Ils ont pris des initiatives en matière de sensibilisation de leurs pairs en établissant un recensement de tous leurs collègues qui continuent leurs anciennes pratiques d'exploitation ainsi que de tous les enfants en situation critique auprès de ceux-ci. Ils espèrent favoriser un plus grand retrait des enfants et les scolariser grâce au modèle exécuté par le projet.

Pour pérenniser l'action, les maîtres coraniques formés ont mis en place un comité qui se réunit régulièrement et dont les membres expliquent les conséquences de l'exploitation de l'enfance au travail lors d'émissions interactives à la radio.

Les parents et les enfants retirés de la mendicité sont plus confiants car cette expérience a démontré qu'il existe des alternatives pour obtenir un niveau d'éducation reconnu et a rassemblé l'ensemble de leur communauté.

Observations

La couverture géographique des écoles alternatives proposant un système d'éducation informel devrait être étendue pour intégrer les nombreux enfants mendiants talibés du même âge ainsi que les maîtres coraniques des communes voisines touchées par les mêmes problèmes.

Leçons apprises

L'action commune des autorités éducatives et religieuses a aidé à un changement des mentalités et des comportements à l'égard des enfants au sein de la communauté.

La proposition d'une gamme variée de services (la scolarisation, l'alphabétisation, la formation professionnelle et la formation à la défense des droits des enfants) a permis de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires.

Le programme spécial d'éducation en 2 ans a démontré son efficacité par l'obtention du CEPE par 78% des bénéficiaires et suscité l'intérêt de nombreux autres bénéficiaires potentiels : il est donc important de s'orienter vers des techniques éducatives alternatives qui répondent mieux aux besoins des enfants en fonction de leur âge.

Localisation : Bénin

Date d'exécution : 2006-2008

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : ONG Programme d'insertion des enfants déshérités (PIED)

Mots clés : Autorités religieuses ; talibés ; maîtres coraniques ; mendicité ; sensibilisation

16. Alphabétisation des enfants apprentis en collaboration avec les maîtres artisans – BÉNIN

Défi

Selon les résultats de l'étude réalisée par l'Observatoire de l'emploi et de la formation[15], le secteur informel occupe 85% de la population urbaine au Bénin et les activités qui y sont développées représentent à peine 15% du PIB. L'étude a établi que 46,05% de la main d'œuvre de ce secteur sont les apprentis dont 38,11% n'ont pas d'instruction, 18,54% ont à peine mis le pied à l'école. Seuls 25% ont atteint un niveau d'éducation primaire. Ces apprentis sont encadrés par des maîtres artisans, aux revenus très bas, qui n'ont reçu aucune éducation et ont évolué dans leur profession par la pratique : leurs apprentis suivent la même voie précaire de formation et d'intégration économique et sociale.

Le projet a été réalisé en collaboration avec l'Association des femmes amies et a couvert les quatre départements les plus touchés par le travail des enfants dans le secteur informel en milieu urbain : le Borgou, l'Atlantique, le Littoral, l'Ouémé. Il a visé l'alphabétisation des enfants apprentis soutenue par une participation active des maîtres artisans pour mettre en place une méthode éducative conforme aux objectifs d'intégration économique et sociale.

15 Observatoire de l'emploi et de la formation : *Emploi et formation dans le secteur informel : cas de l'artisanat,* Doc n° 28, Cotonou, novembre 2002.

Réponses

Les bénéficiaires étaient 400 enfants âgés de 10 à 14 ans retirés du travail : apprentis, petites bonnes, petites vendeuses, serveuses des bars, balayeurs, traîneurs de chariots, écailleurs de poissons…

Les parents et les maîtres artisans du secteur informel ont été sollicités pour soutenir l'initiative et créer des conditions d'apprentissage décentes sur les lieux de travail. Les autorités publiques, impliquées dans la réalisation du projet, ont informé les ateliers de la loi en vigueur, qui fixe à 14 ans l'âge minimum légal du travail[16]. Dans ce contexte, des espaces de liberté ont été négociés avec les parents pour les plus jeunes afin de favoriser une réintégration scolaire et avec les maîtres artisans pour inscrire les enfants apprentis aux cours d'alphabétisation fonctionnelle, d'initiation à des notions d'hygiène et à la sécurité au travail. Il a été convenu avec les maîtres artisans que les bénéficiaires du projet disposeraient de deux demi-journées par semaine.

Les modules ont été conçus en fonction du niveau et des intérêts des bénéficiaires. Un manuel individuel et des outils didactiques ont été mis à la disposition de chaque apprenti.

Les formateurs ont utilisé un matériel didactique développé par le Centre béninois des langues etrangères de Cotonou, qui aborde des sujets pratiques en lien avec leur apprentissage. Il s'agit de la « méthode d'enseignement / apprentissage du français à partir de situations de communication à visée fonctionnelle », qui est basée sur des images et des sons.

Les enfants ont suivi des modules sur les droits de l'enfant afin de les responsabiliser en tant que citoyens et de leur donner les moyens de revendiquer leurs droits avec le soutien du programme : droit à des conditions de travail décentes et adaptées à l'âge de l'apprenti, respect de l'âge minimum légal, droit à des congés payés.

Résultats

Suite aux neuf mois de formation, les bénéficiaires les plus jeunes ont atteint un niveau d'éducation primaire leur permettant de réintégrer le système scolaire formel.

Les enfants en apprentissage ont bénéficié d'une alphabétisation fonctionnelle et étaient capables d'établir des factures et de concevoir un devis.

La méthode participative dans la mise en œuvre du projet a permis l'adhésion des parents, des employeurs et des autorités publiques : la réalisation du projet en a été plus efficace et la motivation des enfants augmentée, car la place de chaque acteur a été considérée.

16 Article 166 de la loi n°98-004 du 27 janvier 1998, portant au Code du travail.

Observation

Les enfants ont expérimenté une méthode d'apprentissage conviviale et ludique qui a aidé à une assimilation rapide et efficace des connaissances.

Leçons apprises

L'appui des autorités publiques pour le rappel de la législation en vigueur a été un facteur important pour la sensibilisation et l'adhésion des maîtres artisans ainsi que des familles au projet. Par ailleurs, cela a démontré aux autorités publiques l'importance d'informer la population des lois en vigueur par des actions de sensibilisation afin d'en assurer une application effective.

Impliquer les maîtres artisans dans la détermination des horaires les plus appropriés aux activités de formation, hors apprentissage, a favorisé leur soutien dans la mise en œuvre du projet.

Localisation : Bénin

Date d'exécution : 2003-2005

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Association des femmes amies

Mots clés : Artisanat, secteur informel, législation

17. Scolarisation des enfants travailleurs des abattoirs par la mobilisation des organisations professionnelles - NIGER

Défi

Les enfants travailleurs de l'abattoir frigorifique de Niamey ont été ciblés par les interventions de l'IPEC-Niger en collaboration avec l'ONG Association pour la lutte contre le travail des enfants au Niger (ALTEN).

Le programme visait à engager les responsables de l'abattoir de Niamey et les représentants des organisations professionnelles dans la lutte contre le travail de nombreux enfants, employés de jour comme de nuit, dans des conditions dangereuses et à les mobiliser pour assurer leur re-scolarisation.

Réponses

Ces enfants travailleurs de l'abattoir frigorifique de Niamey ont été retirés des dures conditions de travail à l'abattoir et inscrits dans les écoles pour la majorité, ou placés dans des ateliers et garages pour suivre une formation ou un apprentissage en fonction de leur âge.

Ceux qui ne possédaient pas d'état civil ont obtenu un jugement supplétif pour l'estimation de leur âge. Les bénéficiaires d'une formation en mécanique ont eu la possibilité de passer leur permis de conduire. Les soins sanitaires étaient pris en charge.

La structure a mis en oeuvre un système de suivi-évaluation pour garantir l'assiduité des élèves, notamment par les fiches de présence et les visites de terrain fréquentes. Par ailleurs, les inspecteurs du travail ont effectué de nombreux contrôles.

Les bouchers se sont engagés à bannir et à combattre le travail des enfants par la signature de protocoles d'accord. Ils ont libéré l'entrée de l'abattoir en créant une aire de stationnement afin de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité ; l'accès aux aires d'abattage et de dépeçage a été interdit aux enfants ; les bouchers et les aides bouchers ont aidé à fixer les limitations des charges.

L'approche participative a permis de développer des moyens de sensibilisation et de communication efficaces comme une plaque de dissuasion de l'emploi des enfants à l'abattoir frigorifique de Niamey, fixée sur la façade d'entrée de celui-ci avec le message en langues nationales Haoussa et Djerma: « les enfants ne doivent pas entrer dans l'enceinte de l'abattoir».

Résultats

Cinquante enfants âgés de moins de 14 ans dont 15 filles, travaillant de jour à l'abattoir de Niamey, ont été retirés de l'abattoir, ont bénéficié d'une mise à niveau scolaire et d'une réinsertion dans les écoles publiques et privées. Ils ont réussi grâce au programme à intégrer le collège.

Vingt huit garçons âgés de plus de 14 ans, travaillant de nuit à l'abattoir de Niamey, ont été retirés de l'abattoir et ont reçu une formation professionnelle en couture, mécanique, coiffure et sculpture. Après leur formation, ils ont recherché et obtenu des stages ou des apprentissages.

Un contrat de collaboration a été signé avec les organisations professionnelles des bouchers et aides-bouchers afin d'officialiser leur engagement et leurs initiatives, puis de pouvoir les développer et les pérenniser.

Lors d'une enquête effectuée par des consultants en décembre 2007 pour évaluer l'impact du projet, des entretiens auprès des bénéficiaires en Djerma et Haoussa ont révélé une bonne compréhension du problème du travail des enfants et une conscience de la législation sur l'âge minimum chez la population. Ils ont constaté l'appropriation des objectifs par les bouchers et les chefs d'ateliers à l'origine de nombreuses initiatives pertinentes.

Observations

Selon l'enquête des consultants, l'appui aux enfants travailleurs de l'abattoir frigorifique de Niamey pourrait se développer par la création d'un comité de suivi communal des activités associant les parents des bénéficiaires.

Il conviendrait aussi de diversifier les activités de formation afin d'élargir le nombre de bénéficiaires et les possibilités de placement en apprentissage.

Leçons apprises

L'approche participative développée ici a renforcé la capacité de mobilisation et favorisé une bonne collaboration avec les partenaires et les bénéficiaires du projet.

Le projet a pérennisé les acquis en entretenant les partenariats par des accords et en développant les outils utiles à l'auto-installation des apprentis.

L'adhésion des chefs d'ateliers ainsi que des bouchers a facilité et optimisé les actions de sensibilisation par des initiatives pertinentes.

Il était important pour valider l'action et développer les résultats du programme d'associer l'inspection du travail et de solliciter des contrôles réguliers.

Localisation : Niger

Date d'exécution : 2002-2003

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : ONG Association de lutte contre le travail des enfants au Niger (ALTEN)

Mots clés : Partenaires sociaux ; sensibilisation

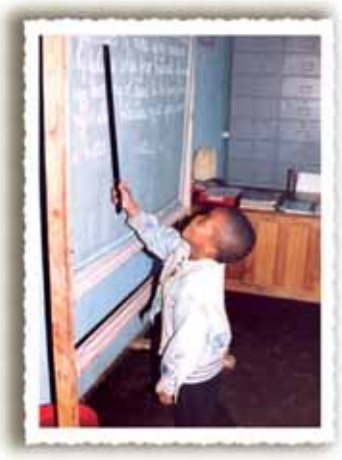

18. Scolarisation et formation professionnelle en collaboration avec les présidents de Fokontany et les employeurs des zones franches - MADAGASCAR

Défi

Antananarivo, Toamasina et Toliara sont les trois grandes villes de Madagascar où les pires formes de travail des enfants (PFTE) suivantes sont particulièrement prédominantes : le travail dans le secteur informel, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE) et la domesticité.

L'IPEC-Madagascar a soutenu l'initiative du Ministère de la fonction publique, du travail et des lois sociales de créer un centre dénommé Manjary Soa[17] pour la prise en charge de la scolarisation et de la formation professionnelle d'un certain nombre d'enfants retirés de ces pires formes de travail des enfants de 6 à 15 ans de 2002 à ce jour. Le centre Manjary Soa, géré par le Chef du Service du travail et dont le fonctionnement est entièrement assuré par le Ministère de tutelle, a été implanté dans ces trois grandes villes. Ce centre d'expérimentation a été développé dans le cadre de la ligne budgétaire pour l'amélioration de la situation des enfants travailleurs du Programme d'investissement public (PIP) 2001-2003.

Réponses

Le centre Manjary Soa a été créé en 2002 pour prendre en charge, chaque année, des enfants victimes de PFTE, dont 20 âgés de 6 à 14 ans à travers la scolarisation et 20 âgés de 14 à 15 ans à travers la formation professionnelle et l'apprentissage.

17 Littéralement « Devenir meilleur ».

Les enfants, généralement issus des quartiers populaires et des familles à revenus très modestes, ont pu être identifiés à travers des enquêtes menées avec l'appui des Présidents de *fokontany* (quartier) et des enseignants du centre Manjary Soa.

La discipline est le maître-mot inculqué aux enfants pris en charge dans le Centre Manjary Soa. Ceux âgés de 6 à 14 ans, étant peu ou pas scolarisés à la base, bénéficient d'un rattrapage scolaire intensif d'une année [dont le programme a eu l'accord préalable des Responsables de CISCO (circonscriptions scolaires)] suite à une évaluation préalable de leur niveau scolaire. Outre les services éducatifs, les enfants y jouissent d'un suivi médical régulier et se voient offrir des médicaments, des vitamines et du calcium, selon leurs besoins.

Les enseignants en charge ont également été préalablement formés et appuyés par les Responsables des CISCO à travers des dotations de livres et de manuels. Il est à souligner que ce sont ces mêmes enseignants qui sont restés jusqu'à ce jour au centre Manjary Soa. Une forte capitalisation de leurs acquis avec les anciens enfants travailleurs est donc assurée.

Quant aux familles des enfants, elles sont sensibilisées à l'importance de les maintenir au centre pendant cette période de remise à niveau, à la fin de laquelle les enfants sont inscrits à l'école primaire publique, bénéficiant encore d'une entière prise en charge de l'État pour les fournitures, les droits d'inscription et les écolages, etc. Il n'en demeure pas moins que les enseignants du centre Manjary Soa continuent à assurer le suivi de leur scolarité.

Les jeunes (filles et garçons) âgés de 14 à 15 ans, quant à eux, bénéficient de formations en coupe, couture et textile sur une période de 7 mois. A part cela, ils sont sensibilisés sur les normes d'hygiène et de sécurité au travail grâce à des visites d'entreprises.

Les animatrices du centre Manjary Soa continuent à assurer le suivi des enfants placés dans les entreprises franches. En cas de problèmes avec les employeurs, ces enfants peuvent toujours se référer aux responsables de la Direction du travail.

✔ ***Résultats***

Près de 185 enfants ont pu bénéficier d'une remise à niveau au Centre et d'une intégration à l'école primaire publique.

A ce jour, 160 enfants ont bénéficié des formations en coupe, couture et textile.

Après les 7 mois de formation, les 160 enfants ont pu être placés : grâce à une collaboration avec deux entreprises franches de renommée, spécialisées en textile et dénommées L-FIVE et MKLEN, 70% de ces jeunes en âge de travailler ont pu y être placés en tant qu'ouvriers qualifiés et jouissent ainsi d'un environnement de travail décent tandis que les autres 30 % ont travaillé par la suite en tant qu'apprentis auprès de maisons ou d'ateliers de couture.

D'après les responsables de L-FIVE et MKLEN, la plupart des sortants du centre Manjary Soa figurent parmi leurs meilleurs travailleurs en termes de discipline et de productivité.

Observations

Au départ, l'ambition de la Direction du travail pour les enfants bénéficiant de cours de formation professionnelle était qu'à leur sortie du centre Manjary Soa, ils trouvent une certaine autonomie dans leur travail et puissent créer leur propre atelier. Néanmoins, faute de ressources financières et matérielles, ces derniers ont souvent été contraints de travailler pour le compte d'un tiers. Les aider à se réunir au sein d'une association pourrait faciliter leur auto emploi.

Leçons apprises

La bonne collaboration avec les entrepreneurs de la zone franche a permis de placer les enfants tout de suite après leur formation et les bonnes performances de ces enfants formés ont permis de susciter et d'entretenir l'intérêt des employeurs pour cette collaboration.

Localisation : Madagascar

Date d'exécution : 2002-2009

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Urbain

Agence d'exécution : Ministère de la fonction publique, du travail et des lois sociales

Mots clés : Direction du travail ; formation professionnelle ; zone franche

III. FAVORISER LES CLASSES DE PRÉ-SCOLARISATION

Dans un souci de prévention de l'emploi des enfants dans des travaux de portefaix au Togo, un programme a favorisé la pré-scolarisation d'enfants de mères portefaix (19). Au Maroc, les classes pré-scolaires ont permis d'arabiser les berbérophones chez lesquels le taux d'abandon scolaire était élevé en raison du manque de maîtrise de la langue arabe, qui est la langue d'enseignement (20). Au Mali, la pré-scolarisation a servit à sécuriser les enfants âgés de moins de 7 ans en prévenant leur participation aux travaux agricoles et en les familiarisant avec le milieu scolaire (21).

19. Pré-scolarisation des enfants de femmes portefaix et scolarisation des enfants portefaix par le renforcement de l'association des portefaix – TOGO

Défi

La majorité des enfants exploités comme travailleurs portefaix à Lomé sont des filles déscolarisées, originaires des localités du sud-est, des localités de la région centrale ou des localités de la région du Volta au Ghana. Ces filles commencent à travailler entre 4h30 et 6h du matin pour transporter les marchandises des magasins vers les étalages, puis, tard le soir, effectuent le transport retour. Les employeurs prétextent fréquemment la perte ou le vol des bagages pour ne pas les rémunérer. Elles sont en outre victimes de violences et vivent dans des « Agbanté-Kpamè[18] », dont la promiscuité les expose à d'autres pires formes de travail des enfants comme la traite

[18] Maisons dans lesquelles logent les travailleurs portefaix, qui ne leur appartiennent pas et qui sont souvent insalubres.

des enfants, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants avec des risques sanitaires tels que la contamination par le VIH/Sida.

Une stratégie de prévention a longtemps été appliquée avec la prise en charge des enfants des femmes portefaix et l'appui à la scolarisation des enfants dans les localités pourvoyeuses d'enfants portefaix. L'IPEC a proposé une collaboration avec le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) pour maintenir la pré-scolarisation mais aussi retirer et scolariser les enfants travailleurs portefaix de moins de 14 ans. Cette action directe s'est appuyée parallèlement sur le renforcement de l'association des travailleurs adultes portefaix.

Réponses

Le programme a mis en place une prise en charge et un encadrement éducatif pour les enfants de 1 à 7 ans exposés au risque de devenir portefaix et a mené des actions de sensibilisation ; puis a recherché des solutions familiales pour la réinsertion scolaire des enfants portefaix âgés de 6 à 14 ans.

a) Identification des bénéficiaires potentiels

Tout d'abord, les mères portefaix en charge d'enfants de moins de 7 ans et les enfants travailleurs de moins de 14 ans ont été identifiées.

Chaque enfant, entre 7 ans et 14 ans, a été écouté, en entretien individuel et/ou en entretien de groupe, pour recueillir des informations sur son lieu d'origine, les raisons de son départ, son niveau d'étude et ses attentes. Ces entretiens ont été menés de façon à nouer des liens de confiance entre les enfants et avec les animateurs.

Pour ceux qui ne possédaient pas d'état civil, le programme a obtenu des jugements supplétifs.

Les lieux de travail, de repos et de regroupement des mères et des enfants portefaix ont été identifiés ; une liste des « Agbanté-Kpamè » les hébergeant a été établie par quartier, par maison, par âge et par sexe.

Les parents des enfants entre 7 et 14 ans ont été retrouvés sur la base des informations fournies par les enfants et ont à leur tour expliqué les raisons de départ des enfants. Par la suite, ces consultations des enfants et des parents ont permis des séances de travail avec les familles pour rétablir les liens familiaux et formuler un projet de réintégration familiale.

b) Actions de sensibilisation

Des séances de sensibilisation ont été organisées dans les localités pourvoyeuses d'enfants portefaix (préfectures de VO, Afagnan, Lacs, Yoto) ainsi que des discussions/débats dans les maisons portefaix et dans les marchés de Lomé (Adawlato, Ahanoukopé, Bè, Bè-Akodésséwa) sur les dangers de la profession de portefaix pour les enfants et sur le cadre législatif fixant un âge minimum légal. Elles ont été appuyées

par le Ministère du travail et des affaires sociales : les représentants sont allés à la rencontre des populations dans les marchés et dans les villages.

Les discussions et les débats tenus dans les « Agbanté-Kpamè » ont aussi abordé les problèmes d'hygiène, de maladies sexuellement transmissibles, du VIH/Sida et fourni des informations sur le planning familial. Vingt pairs éducateurs ont été formés pour animer les cellules d'hygiène et de santé créées dans ces maisons. Une séance de travail avec les propriétaires a favorisé la mobilisation de propriétaires de dix « Agbanté kpamé » pour les aménager et les assainir. Les besoins en équipements pour l'hygiène dans ces maisons ont été évalués et un appui pour la gestion des ordures ménagères a été fourni. Des opérations « Agbanté-kpamé propre » incitant à l'enlèvement des ordures ménagères et au nettoyage des maisons insalubres ont été mises en place.

c) Pré-scolarisation et scolarisation des enfants

Un centre d'accueil et d'éveil précoce, un « apatam », a été créé pour la prise en charge des enfants de mère portefaix : il a été construit et aménagé près des lieux de travail des portefaix, au grand marché de Lomé.

Deux animatrices de la petite enfance ont été recrutées et formées pour organiser des activités ludiques et pédagogiques.

Les mères portefaix ont assisté à des séances d'information sur les risques encourus par les enfants sur les lieux de travail.

Les enfants ont bénéficié d'un encadrement sanitaire.

Au total, 78 écoles ont accepté de réinscrire les enfants portefaix retirés du travail. Les frais de scolarité ont été payés ; l'achat et la distribution des fournitures scolaires assurés pour chaque enfant inscrit. Un partenariat avec le corps enseignant et l'implication des parents ont permis d'assurer le suivi scolaire des enfants. Les parents ont collaboré avec les animateurs et participé aux réunions de parents d'élèves.

Des comités de suivi des enfants en réinsertion socio-scolaire ont été créés pour assurer le maintien des enfants à l'école.

d) Les partenaires

L'Établissement public autonome des marchés (EPAM), organe chargé de l'administration des marchés, a aidé à l'identification des enfants travailleurs portefaix dans les marchés, et a favorisé l'institution d'un cadre de concertation en matière d'assainissement des conditions de travail des portefaix.

Le Centre d'accueil Mère Agbanté-Kpamè Cavin (CAMAC) a participé à l'organisation de séances de sensibilisation et mis son centre à disposition pour l'accueil en formation professionnelle de groupes d'enfants.

Le Service national d'hygiène a aidé à la mise en place de séances de travail sur les mesures d'hygiène et d'aménagement de sanitaires pour les gardiens et les

propriétaires des maisons. Il a permis la création de cellules d'hygiène et de santé qui se sont impliquées dans les actions visant à assainir les maisons des portefaix.

On compte aussi les appuis des services techniques des Ministères du travail, des affaires sociales, de la justice, de l'intérieur et de l'éducation nationale, des comités villageois de développement (CVD), des comités de développement des quartiers (CDQ) qui ont participé aux séances de sensibilisation, ont facilité la recherche des parents, la réintégration des enfants dans leurs familles et leur inscription dans les écoles.

e) Renforcement de l'Association des portefaix adultes

Cinquante membres de l'Association des portefaix ont été formés avec l'appui de quatre centrales syndicales (CSTT, UGSL, CNTT et CGCT) sur les techniques de négociation et de sensibilisation. Cette association a reçu le soutien des centrales syndicales et l'EPAM pour engager le processus de tarification du port des marchandises.

L'Association des portefaix d'Ahanoukopé a contribué au contrôle du travail des enfants portefaix dans les marchés et servi de relais pour les actions de proximité. Les portefaix se sont organisés pour la défense de leurs droits et ont participé aux actions de retrait des enfants de ce secteur d'activité.

Le Bureau de coordination de l'Association et des agents de l'EPAM ont participé à des séances de travail sur le statut de la profession, l'amélioration des conditions de travail des portefaix dans les marchés et l'adoption de badges ou cartes de travail permettant des consultations et des soins au CAMAC.

Résultats

Le retrait de 209 enfants portefaix de 9 à 14 ans a été effectué : ils ont été réintégrés dans leurs familles et inscrits à l'école. Tous poursuivent leur scolarité et bénéficient d'un encadrement familial adéquat.

Au total, 129 enfants, âgés de 1 à 7 ans, ont fréquenté le centre d'accueil et d'éveil précoce. Ils ont bénéficié d'une prise en charge sanitaire (nourriture et soins de santé) et d'un encadrement éducatif pré-scolaire. Cent six enfants ont été vaccinés contre la fièvre typhoïde, DTCOQ, antiamaril, BCG et ont reçu des soins contre le paludisme, l'anémie, les bronchites et les dermatoses ; certains ont eu un apport en complément nutritif.

Parmi les enfants accueillis, certains ont accédé au cours primaire en 2002 /2003 et d'autres au cours élémentaire en 2003/2004.

L'Association des travailleurs portefaix adultes a relancé ses activités à travers sa participation aux actions de sensibilisation. Elle a institué une réunion mensuelle de ses membres et s'est renforcée grâce à la formation de ses membres par les centrales syndicales et l'EPAM. Un tarif pour le port des bagages a été fixé et une carte de travail a été créée.

Deux mille femmes portefaix sont informées des causes de maladies courantes liées à l'absence d'hygiène ainsi que des précautions à prendre. Elles ont mis en pratique ces connaissances avec l'organisation des journées « Agbanté-Kpamè propre » : elles procèdent à l'enlèvement des ordures ménagères et à la bonne conservation des aliments.

Des centaines de filles portefaix ont participé aux séances d'information du planning familial et ont pris conscience des dangers des maladies sexuellement transmissibles ainsi que des fonctions du Service national d'hygiène.

Observations

Promouvoir la reconversion professionnelle progressive des enfants travailleurs de plus de 14 ans est une stratégie complémentaire nécessaire à celle présentée ici, qui suppose le développement d'un choix diversifié de formations professionnelles et la mise en place d'activités génératrices de revenus.

La scolarisation des enfants retirés du travail suppose un renforcement des capacités familiales pour subvenir aux besoins quotidiens. Or, les milieux d'origine des enfants travailleurs portefaix n'offrent pas assez de possibilités pour la mise en place des activités génératrices de revenus en raison de l'aridité des sols et du faible niveau de développement du secteur informel.

Les agents des commissariats et les brigades territoriales de la ville de Lomé sont les seuls acteurs qui n'ont pu être touchés par le programme de sensibilisation à cause de la complexité des procédures administratives internes: des correspondances et de multiples suivis sont restés sans suite.

La recherche de solution familiale pour les enfants travailleurs portefaix originaires des localités de la région de la Volta du Ghana a été difficile.

Renforcer les capacités de mobilisation communautaire de l'Association des portefaix lui permettrait de développer un programme permanent de sensibilisation sur les conditions de travail et de vie des portefaix ainsi que de s'approprier la mise en place des centres d'accueil et d'éveil précoce en faveur des enfants de mères portefaix. Cette expérience a également souligné le besoin de logement des mères travailleuses portefaix.

L'exécution du programme a soulevé l'importance de la prostitution infantile, une des conséquences de la précarité dans laquelle vivent les filles portefaix, âgées de 12 à 18 ans. Certaines filles y sont contraintes pour survivre, d'autres vivent dans des environnements traditionnels de prostitution, comme les quartiers de Bè-Amoutivé et les alentours du grand Marché de Lomé.

Une étude sur le lien entre le travail de portefaix des enfants et la prostitution infantile à Lomé aiderait à élaborer un programme de réinsertion sociale des filles portefaix contraintes à se prostituer.

Leçons apprises

L'expérience du BICE associée à l'expertise de l'IPEC-Togo, ainsi que l'appui du Ministère du travail et des affaires sociales ont permis une sensibilisation efficace des bénéficiaires et de la population basée sur le renforcement de l'association des portefaix.

La formation et l'engagement de l'Association des portefaix a favorisé l'appropriation des activités par les bénéficiaires, a permis de développer des moyens de sensibilisation pertinents, et a aidé à une mobilisation efficace des acteurs pour le retrait des enfants du travail de portefaix. Les activités se sont développées dans la confiance : les enfants ont été entourés et assistés dans leur scolarisation, ceci a contribué à leur motivation et à leur réussite.

L'expérience a révélé que la lutte contre le travail de portefaix des enfants passe par le renforcement et le développement de l'association des travailleurs portefaix dans les différents grands marchés de Lomé. La mise en valeur de cette association a permis la visibilité et la compréhension de la profession de portefaix. En définissant et précisant avec l'EPAM et avec les syndicats le statut de la profession, les dangers de ce métier pour les enfants ont été spécifiés et le cadre législatif contre le travail des enfants rappelé.

Localisation : **Togo**

Date d'exécution : **2002-2004**

Domaine d'intervention : **Éducation**

Zone d'intervention : **Urbain**

Agence d'exécution : **Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)**

Mots clés : **Portefaix ; pré-scolarisation ; partenaires sociaux ; syndicats**

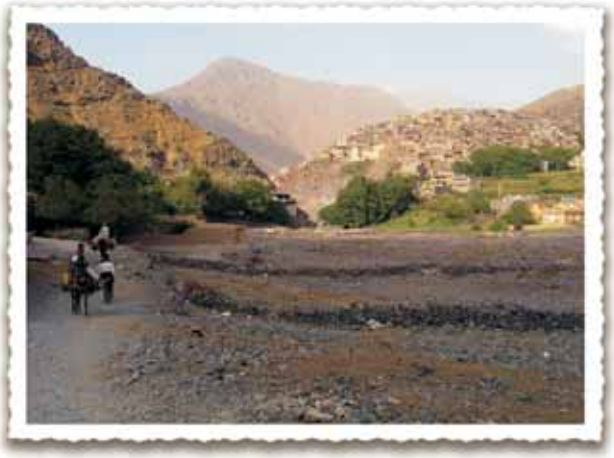

20. Développement de classes pré-scolaires dans les villages berbères – MAROC

Défi

Dans la province de Taroudant, la population est berbérophone[19]. Les enfants ont des difficultés à communiquer en langue arabe, qui est celle de l'enseignement à l'école primaire. Aussi constate-t-on un taux élevé d'échec scolaire dans cette région, qui pousse les enfants vers le travail précoce dans l'agriculture. Les associations villageoises ont reçu l'appui de l'IPEC-Maroc pour créer des classes pré-scolaires afin de familiariser les enfants avec la langue arabe et d'assurer leur maintien dans le système scolaire.

Réponses

Les familles bénéficiaires ont été identifiées et ont assisté à des séances de sensibilisation.

Le projet a mis en place 18 classes pré-scolaires qui ont accueilli les enfants. La collaboration avec les autorités de la province de Taroudant a facilité l'attribution de locaux pour le projet.

Les enfants ont bénéficié des fournitures scolaires nécessaires ; les classes ont été équipées avec du matériel d'apprentissage utile et le programme a disposé de subsides pour la rémunération des instituteurs.

Les familles ont pris part à l'organisation du programme et au suivi de la scolarisation des enfants. Des rencontres entre les parents et les instituteurs ont régulièrement eu lieu.

19 La langue maternelle dans les villages de Taroudant est le « tamazight ».

Les instituteurs recrutés pour l'animation de ces classes ont reçu une formation avec des spécialistes de l'éducation et des formateurs de la délégation du Ministère de l'éducation. Ils ont par la suite été assistés et suivis tout au long du déroulement du programme.

Résultats

Grâce aux séances de sensibilisation, les familles ont très bien accueilli le projet et ont été convaincu de la pertinence d'une pré-scolarisation de leurs enfants pour les aider à commencer leur scolarité dans de bonnes conditions.

Suite à cette pré-scolarisation, les enfants, familiarisés avec la langue arabe, ont intégré avec plus de facilité et de réussite les classes de primaire. Cette meilleure compréhension de la langue d'apprentissage du système d'éducation formelle leur a apporté confiance et motivation, et le taux d'échec scolaire a été diminué.

Les rencontres régulières entre les parents et les instituteurs ainsi que les résultats positifs enregistrés par l'expérience ont définitivement convaincu les familles, qui se sont appropriées les objectifs du programme. Responsabilisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet, elles ont pris l'initiative de se réunir pour réfléchir aux moyens d'assurer les salaires des instituteurs et le suivi du bon fonctionnement de ces classes. Quelques comités villageois ont proposé d'augmenter l'impôt mensuel pour le système d'approvisionnement en eau du village afin de garantir aux enfants des villages l'accès à un enseignement pré-scolaire.

Observations

L'IPEC-Maroc essaie de reproduire cette expérience dans d'autres villages au contexte économique et social semblable : c'est-à-dire des villages qui développent des projets économiques collectifs comme des coopératives, ou sont pourvus de conseils provinciaux pour l'approvisionnement en eau, par exemple.

Leçons apprises

La contribution parentale aux frais de la pré-scolarisation est un facteur essentiel à une meilleure adhésion des bénéficiaires et à la durabilité du projet. Il faut toutefois noter que la participation financière des familles n'est pas toujours possible dans des régions où la pauvreté pèse encore lourdement sur le quotidien des populations. C'est pourquoi cette expérience nécessite une prise en charge par un revenu régulier tiré de projets communautaires. Ces formules permettent des contributions collectives provenant de toutes les familles, gérées au niveau du village et créent une responsabilité locale. Il est donc important d'encourager les bénéficiaires à rechercher les moyens de développer des activités génératrices de revenus en les impliquant dans un projet qui nécessite un apport financier régulier pour son déroulement.

Localisation : Maroc

Date d'exécution : 2006-2007

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Rural

Agence d'exécution : Province de Taroudant

Mots clés : Rural ; pré-scolaire ; comité villageois

21. Pré-scolarisation des enfants en milieu rural dans le village de Dansa - MALI

Le défi

La pauvreté qui touche particulièrement les communautés rurales dans les pays du Sahel, est un fait dominant des réalités de ces pays. Une des conséquences et non des moindres de cette situation de pauvreté, c'est l'entrée précoce, de nombreux enfants et jeunes dans le circuit du travail notamment rémunérateur.

Au Mali, confrontés aux questions de la survie et du développement, des jeunes filles, et garçons issus du milieu rural sont contraints aux travaux agricoles pénibles et dangereux et à l'exode vers les centres urbains à la recherche de meilleures conditions d'existence. C'est le cas des jeunes filles originaires du cercle de Douentza qui dans l'impossibilité de satisfaire certains besoins économiques et sociaux dans leur milieu d'origine mais aussi du fait de l'absence de structures éducatives et de formation appropriées a leurs besoins, migrent vers les centres urbains de Mopti et Sévaré. Malheureusement, les constats révèlent que travaillant comme filles domestiques, ces dernières sont souvent soumises à des conditions difficiles de travail et exposées à l'exploitation, aux abus, etc.

Aujourd'hui, si le travail exercé en milieu urbain par les filles domestiques est source d'exploitation et de danger, encore faudrait- il trouver des alternatives appropriées qui permettent non seulement le maintien de celles ci dans leur milieu d'origine, mais aussi et surtout d'améliorer réellement leurs situations sociales et économiques.

Les infrastructures socioéconomiques sont inexistantes et reflètent la situation générale au niveau de la zone : approvisionnement en eau à partir des sources

traditionnelles, éloignement des centres de santé, inadaptation du système scolaire, éloignement des collèges, absence de formation professionnelle, faiblesse d'activités économiques… etc. Les familles comptent de plus en plus sur les revenus tirés du travail des filles en ville ou du transfert d'argent par les membres de la famille, s'ils en existent, qui travaillent en ville ou à l'étranger.

Le travail des enfants au niveau de cette zone n'est pas un phénomène méconnu parmi la population, mais continue d'avoir un caractère socio culturel « Les enfants aident leurs familles» : c'est la réponse donnée à toute question sur le sujet. Ainsi, le problème est banalisé et passe largement inaperçu, alors qu'il hypothèque l'avenir des enfants, car leur accès aux études et à la formation est fortement réduit.

La situation est caractérisée par la prédominance du travail familial non rémunéré. Pour les enfants non scolarisés c'est un travail permanent : gardiennage et divers travaux agricoles. Pour les enfants scolarisés, il est occasionnel lors des périodes de pointe comme celles des labours ou de la récolte. Certaines activités, telles que l'approvisionnement en eau, sont à caractère permanent même pour les écoliers et constituent une entrave à leur scolarisation.

L'analphabétisme et l'ignorance des parents est généralisé, et leur niveau de conscience quant aux conséquences du travail des enfants reste faible. Cette situation explique l'état d'indifférence et l'absence de suivi des enfants.

Réponses

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues dans son projet IPEC-Mali et l'ONG AVES, ont développé des initiatives allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie et de travail des enfants et cela lors de l'exécution du programme d'action intitulé : *« Programme d' action à la contribution au renforcement de la lutte contre les pires formes de travail des enfants en milieu rural dans le village de Dansa ».*

Ce projet avait comme stratégies, entre autres : la prévention des enfants par la sensibilisation et la mobilisation sociale, l'appui à la scolarisation et la mise en place d'un enseignement pré-scolaire et la création d'un environnement scolaire attractif.

Résultats

Deux cents enfants, dont 100 filles à risque d'être exploitées ont pu être retirés des activités ménagères quotidiennes. Ils ont bénéficié d'un enseignement pré-scolaire afin de minimiser ce risque. De même, ces enfants ont été en mesure de surmonter les difficultés d'adaptation avec l'environnement de l'école et sont prêts maintenant à entamer une scolarisation normale au cours de la rentrée prochaine et de réussir leur parcours scolaire.

L'infrastructure pré-scolaire s'est révélée être une bonne passerelle vers l'école classique, en permettant aux enfants de moins de 7 ans de fourbir leurs armes avant de commencer l'école primaire. Elle permet également aux parents de ces enfants de

s'adonner à leurs activités quotidiennes sans qu'ils soient accompagnés par les enfants avec le risque de les utiliser très tôt à des activités agricoles.

Observations

Cette activité a pu bénéficier du soutien de l'académie d'enseignement de Douentza qui a mis à disposition une monitrice qualifiée (la seule dans tout le cercle), et du matériel permettant un meilleur encadrement des enfants tant sur le plan pédagogique que ludique.

La création d'une deuxième classe de pré-scolaire nécessite aujourd'hui l'affectation d'une monitrice supplémentaire

Leçons apprises

La création d'un enseignement préscolaire à Dansa a suscité l'intérêt des mères qui ont plus de temps pour s'occuper des activités génératrices de revenus (AGR). La prise en charge des salaires des enseignants et de la monitrice par l'État constitue un facteur important de pérennité.

Localisation : Mali

Date d'exécution : 2007-2009

Domaine d'intervention : Éducation (pré-scolaire)

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : ONG AVES MALI

Mots clés : Rural; éducation pré-scolaire, travail domestique

IV. AUGMENTER LE TAUX DE SCOLARISATION DES FILLES

Au Sénégal, afin de lutter contre l'exode rural des petites filles, un système de parrainage sanitaire et scolaire a permis de scolariser de façon durable les filles dans leur région (22). Par ailleurs, pour aboutir au changement des mentalités, qui pénalisent les filles dans la scolarisation en raison de leur sexe, le Comité national des enseignantes sénégalaises a aidé à l'augmentation du taux de scolarisation des filles en montrant l'exemple d'une réussite économique et sociale (23).

22. Parrainage scolaire et sanitaire contre le travail précoce des filles domestiques – SÉNÉGAL

Défi

Dans les régions de Kaolack et de Fatick, considérées comme les deux grandes régions pourvoyeuses de main d'œuvre domestique urbaine, l'exode rural de filles de plus en plus jeunes vers de grands centres urbains comme Dakar et Thiès a augmenté ces dernières années. Les abandons scolaires sont nombreux en raison de la distance des écoles, des longues maladies, des mariages et des grossesses précoces. L'absence de certificat de naissance favorise la non-scolarisation. En outre, la plupart des parents ont des revenus trop bas pour assurer la scolarisation de tous leurs enfants. Certaines filles sont donc retenues à la maison pour s'occuper des travaux ménagers, d'autres partent en ville pendant les vacances d'été pour gagner l'argent nécessaire à leurs dépenses scolaires, mais souvent y restent comme travailleuses domestiques.

L'IPEC-Sénégal a mis en place en collaboration avec l'ONG Centre Emmanuel une stratégie de sensibilisation des communautés et un système de parrainage[20] afin :

- en amont, dans les villages de Kaolack et de Fatick, d'assurer la scolarisation et les cours d'appui durant les vacances d'été ;
- en aval, dans les deux grands centres urbains de Dakar et de Thiès, de proposer des alternatives d'alphabétisation et de formation qualifiante.

Réponses

La stratégie de mise en œuvre du programme s'appuie sur une action concomitante entre le milieu rural (pourvoyeur) et le milieu urbain (receveur). Le programme s'est développé autour de deux structures complémentaires : le Comité de suivi du parrainage et le Comité de surveillance. Le premier se concentrant sur les objectifs en amont, le second des objectifs en aval.

Une étude préalable a analysé le terrain : les bénéficiaires et partenaires locaux ont été identifiés ; la disponibilité des ressources humaines et matérielles a été évaluée. Une sensibilisation des parents, des groupements de domestiques issues des mêmes terroirs, des groupements des femmes au niveau des villages, et à Dakar a aidé au processus d'identification des bénéficiaires.

a) En amont : le milieu rural « pourvoyeur »

L'ONG et les autorités locales ont été mobilisées pour l'inscription des bénéficiaires au cours d'initiation, qui correspond à la première année scolaire, lors des audiences foraines[21].

Le parrainage a consisté à s'appuyer sur les acteurs locaux pour convaincre les familles de scolariser leurs enfants et à assurer un accompagnement scolaire pendant les vacances d'été, période propice à l'exode rural, avec l'aide d'associations de jeunes étudiants.

Le Comité de suivi du parrainage a été créé dans les écoles et a réunit des enseignants, des associations de parents d'élèves, des jeunes membres d'associations sportives et des chefs de villages. Ses fonctions sont :

- d'engager les discussions avec les parents pour qu'ils soutiennent leurs enfants scolarisés et les filles risquant l'abandon scolaire et l'exode rural ;

20 Les parrains sont essentiellement composés des jeunes (filles et garçons) élèves des collèges ainsi que des étudiants originaires des villages de la localité qui pendant les vacances scolaires, dispensent des cours d'appui scolaire au bénéfice de leurs frères et sœurs qui sont à l'école élémentaire. Le parrainage ci-dessus se traduit par le temps et les compétences mises à disposition par les plus âgés au profit de leurs frères et sœurs pour renforcer leurs connaissances et par voie de fait contribuer à l'amélioration de leurs acquis scolaire.

21 Les audiences foraines sont organisées 2 à 3 fois par année pour enregistrer l'ensemble des personnes sans état civil.

- d'obtenir un jugement supplétif[22] pour les plus petites filles pour une insertion dans le système scolaire ;
- d'assurer l'inscription des petites filles à l'école et leur maintien dans le système éducatif ;
- de gérer la mise à disposition des fournitures scolaires et des soins médicaux nécessaires (mise en place de boîtes à pharmacie dans les écoles gérées par un comité de gestion avec des enseignants formés pour administrer les premiers soins ; suivi pédagogique et médical) ;
- de veiller à ce que des cours d'appui ainsi que des activités sportives et récréatives soient régulièrement assurés par les jeunes membres du Comité.

La démarche a privilégié une grande implication des autorités politiques et administratives, des chefs religieux, des chefs communautaires, des groupements féminins, des enseignants, des associations de jeunes pour une inscription massive des jeunes filles à l'école et leur maintien dans le système éducatif.

b) En aval : le milieu urbain « receveur »

Le comité de surveillance sécurise principalement les actions d'alphabétisation et de formation qualifiante mises en place au profit des filles de 12 à 17 ans à Thiès et à Dakar, en veillant à ce qu'elles ne retournent pas au travail. Il a aussi une mission de conseil et d'orientation et s'assure que, dans les villages, les filles ne soient pas tentées d'aller travailler en ville pendant les grandes vacances en vue d'acheter des fournitures.

Les employeurs ont été sensibilisés sur les conditions d'hygiène et de travail à respecter. Des discussions avec les employeurs ont permis d'organiser des activités d'éducation de base et de formation pour les filles qu'ils emploient comme domestiques.

Ces démarches ont favorisé la consolidation des actions de formation et de suivi des filles domestiques dans les localités ciblées.

c) Soutien des familles par des activités génératrices de revenus

Parallèlement, les familles dont les enfants participaient au revenu familial ont été soutenues: des champs collectifs pourvus des équipements nécessaires ont été mis à la disposition des familles ayant scolarisé leurs enfants. La gestion des champs dépend d'un Comité des familles, qui, par ailleurs, organise des discussions autour des pires formes de travail des enfants. Des projets tels qu'une banque céréalière, une boutique villageoise, la location de bâches et de chaises, la vente de poisson ont aussi été créés.

La contribution de l'IPEC a également favorisé la mise en place de groupements d'appui aux activités, initiative née de la volonté des jeunes filles âgées de 16 à 18 ans de

[22] Le jugement supplétif est une décision d'un tribunal qui attribue une date de naissance à une personne qui ne connait pas avec précision sa vraie date de naissance. Le jugement supplétif permet ensuite de faire enregistrer la naissance sur l'État Civil : il s'agit d'un « supplétif d'acte de naissance ».

promouvoir des projets communs d'investissement. Une première caisse d'épargne et de crédit a été mise en place pour entamer les activités de micro crédit dans les villages.

Résultats

a) En amont

Grâce aux comités et aux associations de jeunes et d'enseignants, des milliers de petites filles de moins de 12 ans ont été inscrites au cours d'initiation. Grâce au parrainage, elles ont été maintenues dans le système éducatif avec succès et sont passées en classe supérieure. Elles ont reçu un appui social des coopératives scolaires pour les fournitures scolaires et bénéficié de cours d'appui pédagogique. Ces résultats positifs ont incité les parents réticents à inscrire leurs filles à l'école.

Une prévention au profit des filles risquant l'abandon scolaire et l'exode rural s'est développée par une importante mobilisation communautaire dans les villages.

b) En aval

Au niveau des villes, les actions de sensibilisation ont incité les employeurs de filles domestiques en âge de travailler à prendre en charge le suivi sanitaire de leurs employées. Leur participation dans l'organisation ainsi que le suivi des activités d'éducation de base et de formation de leurs employées les a responsabilisés. L'exécution du programme a favorisé une plus grande protection sociale des jeunes filles domestiques de plus de 15 ans, l'acquisition d'une éducation de base, de formations qualifiantes et une connaissance de leurs droits.

c) Les activités génératrices de revenus

L'initiative des groupements d'appui aux activités génératrices de revenus a profité à des centaines de filles. La caisse d'épargne et de crédit mise en place a enclenché une nouvelle dynamique socioéconomique, qui a élargi les possibilités de micro-crédits pour d'autres bénéficiaires.

Observations

La réussite d'une telle action nécessite de manière constante : une implication effective et responsable de toute la communauté éducative, des organisations communautaires de base (OCB), des autorités locales et administratives et des ONG.

Leçons apprises

L'action concomitante décidée par le programme suite à l'analyse de terrain a réussi à diversifier et multiplier le nombre de bénéficiaires. Elle a aussi contribué à élargir la portée de la sensibilisation auprès des villages et des employeurs.

Le parrainage a constitué un encadrement efficace qui a motivé les jeunes filles car elles étaient accompagnées, encouragées et conseillées.

L'analyse de terrain conjuguée à la participation active des bénéficiaires a été utile à l'élaboration d'activités génératrices de revenus pertinentes, qui ont permis la pérennité du programme et son développement auprès d'autres bénéficiaires.

Localisation : **Sénégal**

Date d'exécution : **1999-2008**

Domaine d'intervention : **Éducation**

Zone d'intervention : **Rural**

Agence d'exécution : **ONG Centre Emmanuel**

Mots clés : **Genre ; comité villageois ; travail domestique ;**

23. Augmentation du taux de scolarisation des filles grâce au Comité national des enseignantes – SÉNÉGAL

Défi

Les rapports statistiques ont mis en évidence un faible taux de scolarisation qui affecte plus particulièrement les filles dans ces régions du Sénégal : Thiès, Fatick, Kaolack, Diourbel et Saint-Louis.

En raison de la faillite du système scolaire formel et de la scolarisation dans les écoles coraniques, beaucoup de filles sont tentées par l'exode rural et commencent précocement à travailler dans des conditions précaires et dangereuses sans avoir pu bénéficier d'une éducation. L'IPEC-Sénégal a mis en place un programme avec la collaboration de la Direction de l'enseignement elémentaire (DEE)[23] dans les cinq régions avec deux objectifs: le renforcement du taux de scolarisation des filles et la baisse du taux d'échec scolaire par des cours de soutien. Il s'est appuyé sur la participation du comité national des femmes enseignantes pour montrer aux familles l'importance de l'éducation des filles dans une société.

Réponses

a) Bénéficiaires et mesures pour augmenter le taux de scolarisation des filles

Le projet visait 40 000 enfants. Les bénéficiaires sont des filles risquant d'intégrer précocement le marché du travail, âgées de 6 à 7 ans, et qui sont insérées dans le

[23] La Direction de l'enseignement élémentaire est gestionnaire du sous secteur de l'éducation de base c'est-à-dire qu'elle assure la scolarité des enfants du cours d'initiation (CI) au cours moyen 2eme année (CM2).

système éducatif. Elles ont été inscrites au cours d'initiation scolaire lors des campagnes d'inscription scolaire de mai et d'octobre 2006.

La sensibilisation et la mobilisation sociale ont occupé une place importante pour l'inscription scolaire massive des filles.

b) Bénéficiaires et mesures pour diminuer le taux d'échec scolaire

Le programme comportait un volet d'appui scolaire et l'organisation de cours de vacances dans les régions d'intervention. Il visait 5500 enfants en difficulté scolaire, âgés de 9 à 13 ans, afin de favoriser leur maintien dans le système éducatif et d'améliorer leurs résultats.

La Direction de l'enseignement elémentaire a collaboré avec les inspections d'académie et les inspections départementales de l'éducation nationale chargées du suivi et de l'exécution des politiques éducatives au niveau local. Tous les partenaires sociaux et techniques locaux ont été impliqués dans la réalisation du programme.

c) Les partenaires

Le programme a sensibilisé les familles des bénéficiaires avec l'implication du comité national des femmes enseignantes pour l'acceptation et l'engagement à envoyer les filles à l'école.

Les élèves plus âgés et les enseignants ont aidé aux actions de parrainage et de suivi.

Les mouvements associatifs, les groupements de femmes, et les chefs religieux ont contribué à la mobilisation sociale des communautés.

Les élus locaux ont assuré un accompagnement technique et financier, de même que la recherche de pièces d'état civil pour faciliter la scolarisation des enfants.

Les inspections d'académie et les inspections départementales de l'éducation nationale ont constitué les relais de la Direction de l'enseignement élémentaire au niveau départemental et régional.

✔ ***Résultats***

Une base de données des enfants inscrits a été constituée pour mesurer les résultats atteints suite à l'application du programme et poursuivre l'évolution.

Tant pour l'augmentation du taux de scolarisation des filles que pour le taux d'échec scolaire, le programme a dépassé les résultats espérés. Le soutien scolaire a bénéficié à 6 023 enfants au lieu de 5 500, dont 3 158 filles.

★ ***Observations***

Ce programme d'action a été mis en œuvre avec une large contribution des acteurs issus de la base. L'implication et l'intérêt des enseignants lors des cours d'appui scolaire ont été déterminants pour l'atteinte des résultats et la réalisation des objectifs.

L'engouement des enfants qui ont bénéficié de cette intervention et l'amélioration constatée sur leurs résultats de fin d'année a incité la Direction de l'Enseignement Elémentaire à demander la poursuite de l'appui du programme IPEC et à proposer l'élargissement de l'action sur l'ensemble du territoire national.

Leçons apprises

La mise en œuvre de ce programme d'action a permis de renforcer le cadre de concertation des enseignants autour de la problématique du travail précoce des enfants. L'alternance école-travail est un facteur encourageant l'abandon de l'école par les enfants. Aussi, afin de parvenir à l'augmentation du taux de maintien des enfants dans le système éducatif, il est fondamental que les parents soient mieux informés des conséquences du travail des enfants, sur leur scolarité.

Les collectivités locales, les responsables de l'éducation au niveau des circonscriptions (où les programmes d'actions sont intervenus), les associations de jeunes et les leaders locaux, sont des maillons importants pour la mise en place d'un mécanisme efficace et durable de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Localisation : Sénégal

Date d'exécution : 2006-2007

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Rurale/urbaine

Agence d'exécution : Direction de l'enseignement élémentaire (DEE)

Mots clés : Fille ; exode rural ; système formel ; syndicat

V. APPLIQUER LE COFFRET PÉDAGOGIQUE SCREAM[24]

La méthodologie SCREAM est constituée d'un kit proposant 14 modules et d'un guide de l'utilisateur. SCREAM met l'accent sur l'utilisation des arts visuels, littéraires et de représentation pour mobiliser les jeunes sur les droits de l'homme, la justice sociale, le travail des enfants et la nécessité d'apporter une dimension sociale à la mondialisation. Le programme SCREAM encourage la participation de diverses organisations partenaires : agences des Nations Unies, partenaires tripartites, médias, monde des arts, établissements d'enseignement et groupes d'éducation non formelle.

Au Mali, les syndicats d'enseignants ont été formés à la méthodologie pour préparer des leçons modèles pour les écoles (24) et au Bénin, les écoliers ont exprimé leur compréhension du problème des pires formes de travail des enfants à travers un concours de dessins (25).

24. Élaboration de leçons modèles à l'aide du coffret pédagogique SCREAM - MALI

Défi

Au Mali, la main d'œuvre infantile est utilisée dans l'agriculture et la pêche, dans les petites unités extractives, dans le travail domestique, dans l'artisanat et dans le commerce.

Pour remédier à la méconnaissance de l'ampleur du travail des enfants et de ses conséquences pour le développement d'une société, l'IPEC-Mali a développé un

[24] Programme SCREAM (Défense des droits des enfants pour l'éducation, les arts et les médias) de l'IPEC.

projet en collaboration avec le Syndicat national de l'enseignement et de la culture (SNEC) afin de sensibiliser et de responsabiliser l'espace scolaire au problème. Avec la formation d'instituteurs à la méthodologie SCREAM, le but était de promouvoir dans les écoles une éducation aux droits de l'homme et de faire des enfants des acteurs à part entière dans la lutte contre le travail des enfants en les responsabilisant dans le cadre des activités créatives de SCREAM.

Réponses

Le projet, qui a opté pour une démarche participative, a pu être accompli avec la participation des partenaires suivants : autorités communales, directeurs d'école, académie d'enseignement, comités de gestion des écoles ; associations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants. Il s'est réalisé en 3 étapes : l'élaboration des leçons modèles ; leur enseignement dans des écoles sélectionnées ; puis la responsabilisation des enfants sensibilisés par leur rôle de relais des messages assimilés. Les actions ont été organisées et suivies par une commission présidée par la direction nationale de l'éducation de base, en étroite collaboration avec l'administrateur national du programme IPEC-Mali et les membres du Comité directeur national de l'IPEC.

a) Élaboration de leçons modèles à l'aide du coffret pédagogique SCREAM

Un groupe de 5 enseignants, deux du premier cycle et trois du deuxième cycle, a reçu une formation basée sur les conventions n°138 sur l'âge minimum légal d'accès à l'emploi et n°182 sur les pires formes de travail des enfants ; ils ont appris à utiliser SCREAM et ont été sensibilisés aux aspects concrets du travail des enfants grâce à des films documentaires et par l'analyse d'affiches.

A l'aide des connaissances acquises et des outils fournis, les enseignants ont élaboré 20 leçons modèles complémentaires (10 pour le premier cycle et 10 pour le second cycle) à l'intention de 2 100 élèves dans dix écoles du district de Bamako sur la prévention et la sensibilisation du travail précoce des enfants. Le SNEC les a soumises au centre national pour l'éducation du Ministère de l'éducation nationale pour validation technique et pédagogique et pour intégration dans le cursus scolaire.

Elles concernent les quatre groupes d'enfants travailleurs ciblés par le programme national : les enfants travailleurs sur les sites d'orpaillage, les enfants travailleurs du secteur informel, les enfants travaillant en milieu rural, les petites filles travaillant en milieu urbain. Elles exposent :

- une définition des pires formes du travail des enfants ;
- les causes et les conséquences du travail des enfants ;
- une description et des illustrations des pires formes de travail des enfants ;
- des exemples d'actions à mener pour les combattre aux niveaux local, national et international ;
- l'importance de l'éducation comme alternative au travail des enfants ;

- et incitent les intervenants à développer des messages de sensibilisation.

b) Enseignement des leçons modèles dans les écoles

Les leçons modèles ont été exécutées au niveau de dix écoles, publiques ou privées, dans les régions de Mopti, Ségou et Sikasso.

Elles s'appuient sur la méthodologie SCREAM et ont été dispensées durant une heure dans le cadre d'un cours sur l'éducation civique, afin de permettre à l'élève de construire un argumentaire clair et simple susceptible d'être transmis.

Les parents des bénéficiaires ont été régulièrement tenus au courant par un compte-rendu de l'enseignement des leçons modèles lors de réunions mensuelles.

Les activités suivantes ont été mises en place pour renforcer l'enseignement des leçons modèles par une portée médiatique :

- insertion dans l'allocution officielle de rentrée du ministre de l'éducation du thème de la lutte contre le travail des enfants ;
- enseignement à la rentrée scolaire d'une leçon modèle type sur le travail des enfants dans toutes les classes du cycle fondamental ;
- organisation d'une conférence/débat avec la participation des journalistes à l'occasion de la rentrée scolaire ;
- organisation d'une émission grand public à la télévision, la veille de la rentrée scolaire, avec la diffusion d'un documentaire sur le parcours personnel d'un enfant ferblantier ;
- réunions préparatoires sur le thème de la rentrée dans les 8 régions du Mali par les directeurs d'académie d'enseignement et des centres d'animation pédagogiques ;
- organisation d'émissions sur les radios de proximité dans les régions pour parler du thème de la rentrée ;
- confection d'une bande annonce télévisée, diffusée pendant trois jours pour véhiculer des messages d'information sur le thème de la lutte contre le travail des enfants ;
- distribution du kit SCREAM dans les écoles participantes ;
- organisation d'un concours national au niveau du cycle fondamental ;

c) Élèves acteurs de sensibilisation à la lutte contre le travail des enfants

Suite à l'enseignement des leçons modèles dans les dix écoles, cinq enfants par école ont été sélectionnés pour diffuser les messages développés auprès d'élèves de 50 autres écoles. Les élèves-relais ont été sélectionnés par les enseignants en fonction de leur créativité et de leur enthousiasme à s'investir dans la cause, car ils ont la mission de partager l'information tirée des leçons modèles avec les autres écoles qui n'ont pas été sélectionnées. Accompagnés des enseignants, ils ont organisé 50 séances de sensibilisation et d'information dans les écoles.

Résultats

Plus de mille élèves ont été responsabilisés en tant que citoyen et acteur de développement. Ils ont été familiarisés avec les pires formes de travail des enfants et sensibilisés au droit à l'éducation. Encadrés par la méthodologie SCREAM, ils ont construit un argumentaire clair qui témoigne de leur compréhension des enjeux.

Vingt leçons modèles conçues et dispensées dans les écoles, avec l'implication des enseignants dans la lutte contre le travail des enfants.

Plus de 5 000 autres ont bénéficié d'une transmission de pair à pair de messages construits par les élèves relais.

Une circulaire du directeur national de l'enseignement fondamental a demandé aux académies d'enseignement l'intégration des leçons modèles et du coffret pédagogique SCREAM dans les cursus scolaires.

Observations

L'expérience répond à une préoccupation des acteurs en matière de lutte contre le travail des enfants au Mali : de nombreuses ONG, engagées dans le retrait des enfants des formes dangereuses du travail en milieu rural, sollicitent des supports d'information et d'éducation. Désormais, les leçons modèles constituent un support pédagogique disponible et adapté à la réalité du pays.

Les partenaires intervenant, soit pour sensibiliser les employeurs, les parents ou les enfants sur le travail des enfants, soit pour retirer et protéger les enfants précocement mis au travail bénéficient des leçons modèles qui sont élaborées par le SNEC. Ils peuvent recourir ou agir de concert avec la section SNEC de la localité dans la mise en œuvre de leurs programmes d'actions.

Leçons apprises

L'implication du SNEC a démontré l'intérêt des syndicats d'enseignants pour l'intégration d'une éducation aux droits de l'homme. L'implication du Centre national pour l'éducation a été importante pour la reconnaissance des leçons modèles tirées de SCREAM.

Localisation : Mali

Date d'exécution : 2003-2006

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Syndicat national de l'éducation et de la Culture (SNEC)

Mots clés : Système formel ; syndicat

25. Concours de dessins pour une affiche de campagne contre le travail des enfants – BÉNIN

Défi

L'IPEC-Bénin en collaboration avec le Lions Club Azur de Cotonou a développé un projet de sensibilisation des communes les plus touchées par le travail des enfants. Le but était d'engager la réflexion des maîtres d'écoles et des élèves sur le thème du travail des enfants dans le cadre du coffret pédagogique SCREAM afin de sensibiliser et responsabiliser le milieu scolaire à ce problème.

Réponses

Un atelier de formation sur la méthodologie SCREAM et sur les stratégies de l'IPEC de lutte contre le travail des enfants a été dispensé à 70 responsables de l'enseignement de base. Les participants ont reproduit cette formation au bénéfice de maîtres d'écoles qui ont incorporé les messages dans les cours de leurs écoliers. Dans le cadre de ces cours sur le thème du travail des enfants, les écoliers ont été chargés de transmettre les messages reçus à leur entourage et ont été sollicités pour participer à un concours national de dessin afin de dénoncer le travail des enfants.

Un jury a été constitué et formé. Un événement de remise des prix a été organisé : la presse a été avertie et les ministres en charge de l'éducation formelle et non formelle ont été invités.

Résultats

Le meilleur dessin sélectionné par un jury averti des questions liées à la lutte contre le travail des enfants a été primé au cours d'une cérémonie médiatisée à laquelle ont pris part les quatre ministres en charge de l'éducation formelle et non formelle au Bénin. Les dessins ont servi à la réalisation d'un poster en 20 000 exemplaires destinés à être affichés dans autant de classes à la rentrée suivante.

Les enseignants se sont réunis dans un autre atelier et ont conçu une leçon modèle illustrée par le poster. Cette leçon sur le travail des enfants a été dispensée dans toutes les classes du Bénin lors de l'année scolaire suivante.

Observations

Cette campagne gagnerait à être généralisée au niveau des 78 communes que compte le Bénin. De plus, les acquis doivent être renforcés et consolidés par le lancement d'autres concours devant porter sur la réalisation de bandes dessinées, de poésies, de sketches, dans la visée éducative de SCREAM.

Des études peuvent être également envisagées pour étudier les conditions d'optimalisation des leçons apprises dans la réalisation de ce programme d'action au Bénin.

Leçons apprises

Le choix du Lions Club Azur comme agence d'exécution, composée d'employeurs et de personnes clés dans le développement économique et social béninois, a eu un effet rassembleur et a assuré la crédibilité du projet auprès de la population.

La présence des quatre ministres responsables de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle a permis un impact médiatique fort.

Localisation : Bénin

Date d'exécution : 2004-2006

Domaine d'intervention : Communication/ sensibilisation

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Lions Club Azur de Cotonou

Mots clés : Sensibilisation, maîtres d'école, élève

Conclusion

La promotion de l'éducation étant une composante essentielle dans la lutte contre le travail des enfants, les programmes de l'IPEC ont su prendre en compte les réalités du terrain et les besoins des populations, dont les enfants étaient exploités très jeunes dans des travaux dangereux, pour atteindre ce but. Les équipes IPEC nationales ont également su s'entourer d'acteurs locaux pertinents pour élaborer des solutions éducatives adaptées avec la contribution active des parents et des enfants.

Des alternatives concrètes ont été mises en place dans des zones rurales isolées et non aménagées en structures scolaires, ou sur des sites de travail accueillant une large population et rendant difficile le contrôle de l'application des lois sur le travail des enfants. Dans ces contextes, l'IPEC a relevé le défi de rendre l'école accessible aux enfants à travers la construction de structures scolaires et sanitaires.

La sollicitation d'acteurs clés, comme les autorités religieuses et les employeurs, a démontré que leur engagement et leur collaboration représentent des appuis incontournables pour organiser l'éducation des enfants retirés du travail et susciter un changement des mentalités auprès des parents et de la population. Les partenaires sociaux ont permis dans ce contexte de redéfinir le milieu du travail en s'appuyant sur le cadre législatif et en renforçant leurs organisations : de cette façon, il n'a été possible de rendre et de garantir à l'enfant sa juste place sur les bancs d'écoles.

L'expérience de renforcement de l'efficacité des structures éducatives déjà présentes, par la mise en place de classes préscolaires, a constitué un exemple efficace de prévention de l'échec scolaire et à permis d'empêcher la présence de jeunes enfants dans les activités agricoles.

L'IPEC par l'intermédiaire de ses projets sur le terrain à également pris en compte la présence majoritaire des filles dans les pires formes du travail des enfants en favorisant leur scolarisation.

Enfin, le coffret pédagogique SCREAM a contribué à la mobilisation des acteurs de la lutte contre le travail des enfants en faisant appel à la créativité de ces derniers.

Améliorer la formation professionnelle et l'apprentissage

Dans les pays couverts par le projet de l'IPEC *Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone,* on constate un nombre élevé d'exclus du système formel d'éducation, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, auxquels s'ajoutent les nombreux enfants non-scolarisés.

Les résultats[25] des enquêtes menées par le SIMPOC[26], en collaboration avec le Programme « Comprendre le Travail des Enfants (UCW) » [27], sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest, révèlent plusieurs facteurs explicatifs à cette crise du système d'éducation formelle :

- le taux d'échec scolaire est élevé ;
- la qualité de l'enseignement s'est dégradée et les enseignants manquent ;
- le contenu des enseignements est inadapté aux réalités socio-économiques du marché du travail et n'offrent donc pas de vraies chances d'insertion économique ;
- les coûts de scolarisation ne sont pas à la portée de familles majoritairement touchées par la pauvreté et dont le revenu tiré du travail de leurs enfants est souvent vital ;
- les structures éducatives sont insuffisantes ;
- les méthodes pédagogiques sont rigides et prolongent le temps de formation.

Les conséquences sont que le système d'éducation formelle devient une impasse offrant peu d'espoir d'insertion économique et sociale. Les enseignants sont souvent démotivés. Les enfants sont obligés de travailler, ou bien, découragés par le système d'éducation formelle, de formation professionnelle et d'apprentissage, ils choisissent de travailler. Avec ces nombreux enfants qui se retrouvent dans le monde du travail, on a vu se développer un système informel de formation professionnelle et d'apprentissage dans des domaines tels que l'artisanat, par exemple : les enfants intègrent les ateliers de maîtres- artisans et il est admis dans les mentalités que l'enfant par une pratique longue et pénible, mais nécessaire, apprendra le métier. Souvent, dans ce contexte, les conditions de travail et de sécurité ne sont pas satisfaisantes. Les résultats en termes de maîtrise professionnelle, de gestion d'entreprise et de rémunération sont rarement suffisants pour permettre une insertion économique.

De nombreuses expériences ont été réalisées avec succès par le projet de l'IPEC *Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone* pour améliorer la formation professionnelle et l'apprentissage (FPA) en apportant des savoirs

25 Juillet 2008.

26 Le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l'IPEC, a été créé par le Bureau international du Travail en 1998 pour identifier les besoins urgents en termes d'informations statistiques détaillées sur le travail des enfants. Depuis sa création, le programme SIMPOC a fourni une assistance technique aux enquêtes sur le travail des enfants dans plus de 62 pays.

27 Le Programme « Comprendre le Travail des Enfants » (UCW) est un projet de recherche interinstitutionnel commun à la Banque Mondiale, à l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Le Programme UCW est guidé par le Programme d'Action d'Oslo qui a été accepté à l'unanimité en 1997 à la Conférence Internationale sur le Travail des Enfants.

pertinents en rapport avec les réalités socio-économiques des lieux d'implantation. Les actions présentées dans cette partie confirment que la FPA représente un moyen efficace de lutte contre le travail précoce des enfants et les pires formes de travail des enfants.

Toutes sont menées en privilégiant une participation de l'enfant, acteur central des projets. Les enfants concernés ont été peu ou pas scolarisés, et les programmes proposés s'adaptent à leur âge conformément aux conventions internationales :

Le projet a également innové en développant une approche sous-régionale lors d'un atelier organisé par l'IPEC au démarrage du projet avec les partenaires de chaque pays. La stratégie sous-régionale a décidé de privilégier l'action dans le secteur de l'économie informelle, propice au développement du travail des enfants, par la mise en place de formations professionnelles et d'apprentissages adaptés aux besoins des enfants retirés des pires formes de travail des enfants. Ce cadre de réflexion sous-régional a permis d'offrir des solutions plus concrètes pour traiter les problèmes en mettant en commun l'expérience, les fonds et l'expertise disponibles.

Certaines de ces expériences telles celles du Bénin (26) et du Mali (27) ont agit sur les structures et les méthodes éducatives (I) afin de remédier aux faiblesses du système éducatif traditionnel et pour proposer des alternatives pédagogiques pertinentes ainsi que des approches innovantes dans le système informel.

Celles du Sénégal (28), du Burkina Faso (29) et du Niger(30) se sont orientées vers la promotion d'une insertion économique poste formation (II).

D'autres encore, après analyse des contextes, ont adopté une stratégie de discrimination positive en faveur des filles plus exposées en raison de leur sexe à l'exploitation et à des dangers dans le domaine du travail domestique (III).Cela est le cas d'un projet au Bénin (31), de deux autres au Burkina Faso (32 et 33) et d'un dernier à Madagascar (34).

Enfin d'autres projets ont incité des actions citoyennes (IV) en impliquant des associations de parents d'apprentis au Sénégal (35) ou une entreprise au Maroc (36) ou bien encore en mobilisant les services d'Inspection du travail et de Médecine du travail au Togo (37).

I. AGIR SUR LES STRUCTURES ET LES MÉTHODES ÉDUCATIVES

Il s'agit, dans les deux expériences présentées ici, d'affronter les faiblesses du système formel et d'exploiter les alternatives possibles dans le système informel pour améliorer la formation professionnelle et l'apprentissage.

Dans le premier projet, au Bénin, il a été expérimenté un nouveau cadre de formation en impliquant les formateurs, auprès d'enfants retirés du travail domestique et de la vente ambulante (26).

La seconde expérience, au Mali, développe deux outils pédagogiques innovants qui tirent les leçons des échecs des méthodes traditionnelles d'apprentissage (27).

26. Renforcement des capacités d'un Centre d'écoute et d'orientation professionnelle à Abomey-Calavi - BÉNIN

Défi

Ce projet a été réalisé au Bénin, à Abomey-Calavi, avec l'ONG Nouvel Elan Eglise Protestante Méthodiste du Bénin. Le but était de soustraire de l'exploitation économique, en tant que domestiques et vendeurs ambulants, les enfants pris dans les pires formes de travail des enfants à Abomey-Calavi en vue de leur alphabétisation, formation et réinsertion professionnelle. Pour assurer une insertion économique rapide, les méthodes et contenus de la formation dans les centres de métiers traditionnels, inadaptés aux besoins des enfants, ont été repensés et reformulés avec les formateurs.

Réponses

L'apprentissage dans les centres de métier traditionnels (pour la coiffure, la couture-layette, l'imprimerie, la photographie) dure généralement 3 à 6 ans. L'ONG Nouvel An et l'IPEC-Bénin ont exécuté un programme d'un an, dont 9 mois réservés à une formation professionnelle, afin de permettre aux apprentis de rapidement intégrer le marché du travail dans des conditions décentes.

Après un recensement des bénéficiaires potentiels : 165 enfants ont été identifiés. Le programme en a retenu 117 dont 72 filles. L'expérience a ciblé prioritairement les vendeuses ambulantes qui ont directement été retirées de ces activités.

Une éducation de base a été assurée et parallèlement un large choix de formations proposé : couture/layette, arts plastiques, imprimerie, coiffure pour hommes/dames, photographie.

Les responsables du projet ont prévu avec les formateurs (maîtres artisans) des pauses significatives et des espaces de temps pour des activités socio-éducatives (folklore, théâtre) sans porter atteinte à la performance des apprentis.

Il a été proposé aux formateurs un mode de rémunération mensuelle sur 6-7 mois avec des objectifs fixés de façon à obtenir un standard de formation élevé.

Pour les enfants, une restauration à la pause de midi était organisée, puis des outils et matériels de travail individuels mis à disposition.

Résultats

En 4 mois de formation, les méthodes nouvelles d'encadrement des formations de l'apprentissage traditionnel ont enregistré des résultats très positifs en termes d'alphabétisation.

Le niveau d'apprentissage a été atteint dans les délais prévus et a permis aux enfants d'acquérir les qualifications suffisantes pour commencer une activité.

Les formateurs/maîtres-artisans ont été convaincus par cette nouvelle approche et ont confirmé leur intérêt pour développer l'expérience au-delà du projet.

La participation active des formateurs/maîtres-artisans a été concluante : ils ont fait preuve d'initiatives en suggérant par exemple une contribution à l'achat des matières premières et des outils individuels de travail afin de favoriser l'atteinte des objectifs.

Observations

Un autre développement intéressant de la pratique serait de diversifier les choix de métiers mis à disposition.

L'assiduité des enfants était assurée par des fiches de présence et des évaluations périodiques.

Enfin, il conviendrait d'améliorer les conditions de logement et de restauration des enfants hors travail pour leur permettre de suivre l'apprentissage de leur métier dans de bonnes conditions physiques, les motiver et assurer leur assiduité, car certains habitent loin de ce Centre.

Leçons apprises

Il a été important d'être en présence d'une agence d'exécution performante ayant recruté un animateur dynamique diplômé, qui a su assurer un suivi et une évaluation rigoureuse de la formation.

La collaboration avec les maîtres-artisans pour l'organisation et le contenu de la formation a contribué à les motiver et à accepter la proposition du nouveau schéma de rémunération mensuelle selon les résultats atteints.

La mise en place d'un système de restauration collective des apprentis a été un des facteurs qui a facilité l'atteinte des objectifs.

3

Localisation : Bénin

Date d'exécution : 2003-2005

Domaine d'intervention : FPA

Zone d'intervention : Périurbaine

Agence d'exécution : ONG Nouvel Elan Eglise protestante méthodiste

Mots-clés : Travail domestique, alphabétisation, apprentissage, éducation formelle, méthode pédagogique

27. Deux supports pédagogiques et didactiques innovants : la Valise du savoir et la Boîte à images - MALI

Défi

L'éducation non formelle ainsi que la formation professionnelle sont en pleine expansion au Mali car elles offrent une seconde chance à des catégories d'enfants n'ayant pas pu fréquenter ou rester à l'école. Cependant, elles présentent souvent des insuffisances du point de vue des méthodes et des supports pédagogiques utilisés, qui ne sont pas adaptés aux besoins des enfants. Ces méthodes classiques (exposé, méthode directive) ne favorisent pas la compréhension et la capacité d'assimilation pédagogique des apprentis et empêchent de développer leur réflexion et leur sens de l'initiative.

Afin d'adapter l'enseignement au niveau et au contexte des apprentis[28], l'Association Jeunesse action (AJA) avec l'appui d'IPEC-Mali a réalisé deux supports pédagogiques innovants dans le cadre des centres d'éducation pour le développement (CED), qui proposent une formation duale : une formation portant à la fois sur l'éducation de base (la transmission de connaissances instrumentales) et sur l'initiation pré-professionnelle. Les deux outils pédagogiques sont : la Valise du savoir et la Boîte à images. Ces deux pratiques innovantes nécessitaient parallèlement une reconnaissance par les autorités éducatives et une vulgarisation à l'échelle nationale pour mieux asseoir leur crédibilité.

28 « Compenser les échecs et les déperditions scolaires pour améliorer le système éducatif », Souleymane Sarr, directeur exécutif AJA Mali, dans *NORRAG - Réseau d'Etudes et de Recherche sur les politiques d'Éducation et de Formation*, n°35, août 2005

Réponses

La Valise du savoir est une valisette contenant le vocabulaire socio-économique et professionnel des apprentis, dont l'utilité est de proposer aux jeunes en formation une approche, basée sur la volonté et la disponibilité de l'individu, plus souple que les méthodes d'apprentissages traditionnelles.

La Boîte à images se sert d'images pour susciter la réflexion et la compréhension chez l'apprenti. C'est un coffret en bois qui contient des images sous forme de bandes dessinées à des fins pédagogiques.

Ces deux supports réalisés par AJA ont facilité les pratiques d'apprentissage :

- par l'accélération du rythme d'assimilation des connaissances par les apprentis,
- par l'efficacité de la qualité du transfert des connaissances pour lequel les formateurs dispensent peu d'efforts, avec la certitude d'atteindre les objectifs définis.

Des négociations ont été engagées pour la validation de ces outils éducatifs auprès du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et pour leur application dans les formations professionnelles, auprès des associations professionnelles d'artisans.

Résultats

Grâce à ces supports, les enfants ont assimilé facilement les connaissances et sont capables de:

- lire et écrire couramment les principaux mots et les expressions usuelles en rapport avec leur environnement socioprofessionnel ;
- effectuer les quatre opérations de calcul (addition, soustraction, multiplication et division) nécessaires à la gestion courante des activités d'atelier;
- décrire et exécuter correctement les principales opérations de base de leur métier ;
- identifier et utiliser correctement les outils de gestion/marketing/comptabilité indispensables à la marche d'une micro entreprise artisanale;

L'implication du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle a permis la reconnaissance et la validation de ces supports innovants puis l'implication des associations professionnelles d'artisans à entrainé l'acceptation de ces outils comme appui technique et pédagogique à la formation des jeunes.

Observations

Au regard de la pertinence de ces supports et en vue d'améliorer la qualité des pratiques de formation professionnelle, AJA et l'IPEC-Mali ambitionnent de continuer ce partenariat pour la mise en œuvre d'un projet d'introduction de la Boîte à images et de la Valise du savoir dans les programmes de formation professionnelle dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti et dans le district de Bamako, où ils

aideront les centres de formation à renouveler leurs pratiques et à rehausser le niveau des apprentis.

Le projet portera spécifiquement sur l'élaboration des supports, leur multiplication et la préparation des formateurs à leur utilisation. Pour chaque région, dix valises du savoir et dix boîtes à images seront élaborées, soit deux valises du savoir et deux boîtes à images par région. Cette expérience s'enrichira au fur et à mesure de son utilisation et de son expérimentation, par les formateurs et les enfants, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes assortis de délais et d'autres actions développées par les agences d'exécution.

Leçons apprises

Pour la réussite de ce projet, ces deux facteurs ont été essentiels:

- L'implication du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle qui a reconnu et validé le caractère innovant des supports dans le cadre de la FPA .
- Les relations avec les associations professionnelles d'artisans pour l'acceptation des supports comme appui technique et pédagogique à la formation des enfants.

Localisation : Mali

Date d'exécution : 2007- 2009

Domaine d'intervention : FPA

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : ONG Association Jeunesse Action

Mots-clés : Artisanat, alphabétisation, apprentissage, éducation non formelle, support pédagogique

II. PROMOUVOIR UNE INSERTION ÉCONOMIQUE POST-FORMATION

Les expériences présentées remédient au manque de connaissances relatives à la gestion d'entreprise ou à l'analyse d'un marché économique pour favoriser l'entreprenariat et l'auto-installation des jeunes apprentis une fois formés.

Le premier cas, au Sénégal, met en place un système d'incubateur d'entreprises pour offrir aux compagnons la possibilité d'être indépendants et d'avoir un salaire décent(28).

Dans le deuxième cas, on retire les enfants des carrières du Burkina Faso en âge d'être formés pour leur donner les moyens, avec l'appui de leurs parents et le suivi de l'agence d'exécution, de s'installer économiquement (29).

Enfin, le dernier cas, au Niger, présente l'expérience de fixation dans leur milieu d'origine d'enfants, retirés de pires formes du travail des enfants, et formés selon les besoins de leur région agricole(30).

28. Formation et accompagnement à l'entreprenariat des compagnons – SÉNÉGAL

Défi

Le défaut de matériel didactique et de matière d'œuvre empêche les apprentis de pouvoir s'exercer régulièrement afin d'acquérir une bonne maîtrise du métier et prolonge l'apprentissage.

Le projet d'amélioration des conditions et contenus de l'apprentissage a été conçu par l'ONG Concept et mis en œuvre avec le financement de l'IPEC-Sénégal pour remédier aux limites du système d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat. Le projet a été développé en deux phases :

- en 1999, une phase test de 10 mois pour 200 apprentis et 20 maîtres artisans à Saint-Louis ;
- de décembre 2000 à novembre 2001 à Dakar et Saint-Louis au profit de 390 apprentis.

Il s'agissait d'enfants engagés dans les pires formes de travail des enfants. Ces expériences ont permis le développement du *Guide des pratiques simples d'allégement du travail et de réduction des risques*[29] et de l'éducation qualifiante des enfants dans l'artisanat comme moyen de réhabilitation et de réinsertion des enfants travailleurs[30].

Les enfants bénéficiaires de ces deux phases du projet sont devenus des compagnons[31] et ils souhaitent pouvoir s'insérer dans le monde du travail. La contrainte majeure pour nombre d'entre eux est de mettre en place un atelier en raison de son coût élevé et du contexte de grande pauvreté. La politique de crédit de la Caisse d'Épargne et de Crédit des Artisans de Saint-Louis (CECAS) a prévu un système d'épargne crédit-installation des compagnons sur une durée de 3 ans : tout compagnon doit pouvoir bénéficier du double de son épargne sous forme de crédit. Les revenus des compagnons étant très faibles, aucun ne s'est encore installé avec cet outil de financement de la CECAS. Les conséquences sont que certains artisans sont contraints de garder très longtemps les compagnons et que d'autres en profitent pour exploiter leur travail.

Le défi du projet financé par l'IPEC était donc de remédier à l'absence de perspectives d'évolution professionnelle pour les compagnons qui n'ont ni les connaissances techniques ni les moyens financiers de s'installer. L'ONG Concept soutenue par l'IPEC-Sénégal a réuni les ressources nécessaires pour mettre en place un incubateur d'entreprises qui garantit un accompagnement en entreprenariat du compagnon.

Réponses

L'incubateur d'entreprises est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprises, qui propose un ensemble de services adaptés. L'incubateur a, dans cette expérience, apporté un appui en termes de conseils et de financement ; de services techniques et de gestion.

---

29 Traduit en langue nationale wolof et illustré, année 2002.

30 Novembre 2005.

31 Apprentis ayant acquis le niveau de compétence d'un maître artisan.

Des comités de sélection ont réuni des spécialistes du Lycée technique, du Centre régional de formation professionnelle et de la Chambre des métiers pour sélectionner les bénéficiaires dont le niveau de formation à été évalué avant d'être retenu.

L'expérience s'est construite sur trois volets:

- la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles ;
- la mobilisation et la sensibilisation des acteurs ;
- l'accompagnement à l'entreprenariat.

L'IPEC-Sénégal a mis en place une structure partenariale pour assurer la pérennisation des acquis.

a) La mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles

La mise en œuvre du projet a nécessité la mobilisation de diverses ressources financières, humaines et matérielles.

L'appui des collectivités locales, des élus locaux et des notables a permis la mise à disposition des écoles et des enseignants, dans le cadre de la remise à niveau scolaire des enfants apprentis et de la formation théorique sur les métiers.

L'expérience a bénéficié du cadre de la coopération multilatérale (UNICEF, programme IPEC), de la coopération bilatérale (ambassades de France (Fonds de développement) et des Etats-Unis (fonds Self Help) pour l'appui et l'évaluation, et de la coopération décentralisée (régions de Saint-Louis au Sénégal et du Nord Pas-de-Calais en France).

Le projet a également compté la participation des organisations communautaires (de femmes, de jeunes) ; la mobilisation des services techniques (services de sécurité sociale, sapeurs pompiers, inspections de l'éducation, services de santé, du développement social).

La participation effective des organisations de familles d'apprentis et des professionnels de l'artisanat a été requise pour le suivi de la formation au niveau des ateliers et le soutien aux jeunes en formation.

b) La mobilisation et la sensibilisation des acteurs

L'ONG Concept a initié différentes activités pour accompagner les actions directes de formation, d'éducation et d'amélioration du cadre de vie et du statut des enfants bénéficiaires.

Des activités de sensibilisation et de mobilisation des familles ont été organisées pour empêcher leur démission dans la prise en charge et le suivi des enfants en apprentissage. Il s'agissait de changer la mentalité persistante qui conçoit l'apprentissage comme un temps nécessaire de souffrance et de précarité pour l'enfant. Il s'est tenu, par exemple, des émissions radiophoniques et des séances populaires dans les quartiers avec une forte implication des enfants apprentis.

Les organisations professionnelles de maîtres artisans ont été regroupées et renforcées par des formations communes sur les techniques, la sécurité au travail, la pédagogie et la psychologie de l'enfant. Leur implication dans le programme a été rémunérée, notamment pour ce qui concerne la formation technique complémentaire des apprentis. Les ateliers ont bénéficié d'appui sous formes d'équipements et de matériels de sécurité et de production.

3) L'accompagnement à l'entreprenariat

Grâce à la mobilisation de différentes ressources, le projet s'est appuyé sur plusieurs services : insertion à l'essai, financement, perfectionnement technique, hébergement physique et juridique, boutique de gestion, conseil financier et juridique. Pendant la période de pré-insertion, un accompagnement approprié de 12 à 18 mois a identifié les potentialités et atouts (à renforcer) et les limites et handicaps (à combler) des entrepreneurs. Il a réglé les problèmes de l'accès des plus démunis au financement, de leur endettement et a assuré la pérennisation de leurs initiatives.

L'expérience consiste à promouvoir une approche d'insertion professionnelle par le biais de l'incubateur d'entreprises. Ce dispositif de pré-insertion permet :

- la constitution d'un centre de perfectionnement de l'apprentissage ;
- la mise en œuvre d'un processus d'insertion économique : formation en techniques de production et d'organisation, formation en gestion financière et comptable, formation et accompagnement en création et gestion d'entreprises économiques.
- l'autofinancement par un système de production et un équipement structurant ;
- la création d'une dizaine d'autres entreprises annuellement.

Résultats

Suite à leur formation, les jeunes bénéficiaires sont capables de concevoir leur projet d'entreprise, de le maîtriser, de le tester avant de le mettre en place avec des moyens financiers acquis durant la période de pré-insertion.

L'incubateur a d'abord permis l'insertion économique réussie de 20 jeunes bénéficiaires du programme, puis de 30 jeunes par an.

Au terme de l'exécution du projet, les apprentis ont aussi bénéficié d'un allégement du temps de travail au profit des loisirs (tournois de football, visites de centres de formation, visites du parc de Hann, journées de détente, génie en herbe sur la formation technique et générale). Les formateurs ont dispensé des cours théoriques sur les métiers dans les ateliers afin d'informer les apprentis et les maîtres artisans des techniques de formation et des conditions d'apprentissage en fonction de l'âge des apprentis.

Les conditions de travail et d'apprentissage de 60 ateliers ont été recensées et des améliorations apportées (don de tenues, de matériel de protection et allégement du temps de travail). Les parents et les autorités ont été sensibilisés sur les contraintes et

l'importance du système d'apprentissage lors de rencontres organisées au sein de la structure.

Observations

Certains des outils et méthodes d'intervention du projet ont fait leur preuve et sont largement reproduits par l'ONG Concept, principalement à Dakar et Saint-Louis, en collaboration avec différents autres partenaires et auprès de divers bénéficiaires:

- en appui aux groupements de femmes pour la création d'activités socio économiques ou génératrices de revenus ;
- en appui aux associations et mouvements de jeunesse ;
- en matière d'accompagnement et de renforcement de capacités.

De nombreux ateliers, pratiquant l'apprentissage traditionnel, ne disposent pas des moyens d'une ONG comme Concept pour reproduire cette expérience. Dans le cadre du projet, seulement quelques ateliers étaient bénéficiaires : favoriser une extension de l'approche auprès des nombreux ateliers dispensant un apprentissage traditionnel permettrait d'avoir un impact plus visible avec des résultats profitant à une population plus importante de jeunes en formation.

Cette expérience peut être étendue à:

- des jeunes au bénéfice de formation technique ou d'une maîtrise d'un métier dans d'autres secteurs, et qui manquent de connaissances nécessaires à la création et à la gestion d'entreprise ;
- des situations de suivi et d'insertion d'enfants retirés des pires formes de travail, formés dans le cadre d'une FPA et en besoin d'insertion économique.

La gestion de fonctions multiples s'est révélée compliquée et lourde dans le cadre de structures aux ressources financières et humaines limitées. Dans un souci d'efficacité, il serait souhaitable d'attribuer certaines fonctions à d'autres structures (renforcement des capacités techniques, mobilisation de ressources, création d'entreprises ou accompagnement des candidats à l'insertion).

L'expérience développée dans la commune de Saint-Louis sera étendue dans la région et dans les deux régions périphériques de Louga et Matam.

La Direction de l'apprentissage travaille à la reconnaissance officielle de cette formation.

Leçons apprises

Les services offerts aux enfants (formation qualifiante, amélioration de statut et de cadre de vie) assurent une insertion complète et durable des futurs compagnons qui acquièrent confiance en eux.

Pour la reproduction de l'expérience de l'incubateur, il est essentiel d'acquérir et de maîtriser les outils d'accompagnement de projets socio-économiques.

Le coordonnateur de l'ONG Concept a été invité à présenter l'expérience et ses résultats lors de l'assemblée générale annuelle de l'Union des couveuses d'entreprises de France à Avignon en mai 2005. Elle a aussi inspiré l'expérience de NCNW (ONG de femmes américaines) au profit des femmes porteuses d'initiatives de création d'entreprises.

Localisation : **Sénégal**

Date d'exécution : **1999-2003**

Domaine d'intervention : **FPA**

Zone d'intervention : **Périurbaine**

Agence d'exécution : **ONG Concept**

Mots-clés : **Artisanat, apprentissage, incubateur d'entreprises, entreprenariat**

29. La « petite entreprise » projet d'appui à l'installation et à l'auto-emploi - BURKINA FASO

Défi

Depuis une quinzaine d'années, le bâtiment et les travaux publics ont pris un essor remarquable à Ouagadougou et dans les grandes villes du Burkina Faso : la demande d'agrégats a fortement augmenté pour la construction des bâtiments et des routes.

Initialement réservé aux adultes, le travail dans les carrières à exploitation artisanale est devenu une importante activité menée par des enfants dont l'âge varie entre 6 et 17 ans. Quelquefois, tous les membres de la famille participent au travail, la plupart des enfants travaillant pour augmenter le revenu familial. Certains d'entre eux travaillent de leur propre gré ou sous la pression de leurs parents. D'autres sont orphelins ou ont quitté leur famille et travaillent pour survivre.

Les travailleurs et leurs familles effectuent de nombreuses heures de travail par jour pour un revenu dérisoire qui suffit à peine à assurer le niveau minimum de subsistance. Le gravier ainsi produit est vendu aux entreprises de construction.

On estime que près de 6 000 enfants travaillent dans une centaine de carrières à exploitation artisanale au Burkina Faso, dont l'une des plus importantes est la carrière granitique de Pissy.

La Fondation Terre des Hommes, appuyée par l'IPEC, a retiré des jeunes victimes des pires formes de travail des enfants en lançant le projet « la petite entreprise ». Il s'agissait de permettre à ces enfants de choisir l'apprentissage d'un métier et de les accompagner dans leur installation économique en mettant à leur portée les techniques de gestion et de comptabilité nécessaires, puis en sollicitant les parents.

L'expérience « la petite entreprise » a développé deux outils innovants pour former et suivre les enfants : le « Guide du micro-entrepreneur » et le « Livret objectif enfant[32] ».

Réponses

Avec la collaboration de Terre des Hommes, un projet de retrait de 29 enfants âgés de 15 ans et travaillant dans la carrière de Pissy a été élaboré et mis en place à Ouagadougou pour offrir une formation professionnelle avec des perspectives d'emploi durable. Les formations ont été proposées conformément aux choix des enfants, recueillis au préalable.

a) L'outil pédagogique : « Guide du micro-entrepreneur »

Au-delà des compétences techniques acquises correspondant à quatre années de formation dans le système formel, le projet a permis aux enfants de bénéficier de mesures d'accompagnement complémentaires pour faciliter leur insertion économique avec :

- des formations sur les droits et la protection des enfants, la sécurité au travail (dispensées également aux parents et aux chefs d'atelier),
- une formation sur la gestion, l'épargne et le micro crédit basée sur le « guide du micro- entrepreneur », qui a profité aux enfants et à leurs parents,
- des cours du soir afin de renforcer le niveau d'alphabétisation des bénéficiaires,
- des séances de travail sur la démarche de création de sa micro-entreprise,
- des séances de discussions/débats de société avec les animateurs du projet sur des thèmes divers (sensibilisation à la sexualité et aux moyens de se protéger contre les maladies infectieuses sexuellement transmissibles...).

Le « Guide du micro-entrepreneur » facilite la compréhension de l'entreprenariat dans les domaines de la mécanique, de la soudure, de la teinture, du tissage, de l'électricité et de la coiffure. Il est divisé en trois parties et rédigé dans un vocabulaire simple et accessible aux enfants. Dans la première partie, le guide définit les implications d'une vie d'entrepreneur sur les plans social, familial, professionnel et personnel ainsi que le concept d'entreprise. Il explique la notion de marché et énumère les outils indispensables pour chaque domaine choisi afin de se préparer à commencer l'activité. Dans la deuxième partie, le guide présente la méthode de travail à mettre en place pour commencer le travail d'entrepreneur en donnant des conseils sur la gestion des relations avec la clientèle, sur la comptabilité et la tenue d'une caisse, puis en définissant les termes de devis, facture, avance, reçu et prix.

Enfin, la troisième partie dispense quelques conseils pour une bonne évolution de l'entreprise ainsi que des adresses utiles.

32 Voir DVD en annexe.

b) L'installation économique

A la fin de la phase de perfectionnement, chaque apprenti a bénéficié de l'équipement nécessaire pour la création de sa petite entreprise. Pour les couturières, par exemple, l'équipement suivant a été mis à leur disposition : une machine à coudre (avec options de broderies), un mannequin, une table à couper, un miroir, un mètre ruban, un banc, un fer à repasser, une chaise métallique, des posters... Ces équipements ont été remis en présence des parents, qui sont encouragés à continuer d'accompagner leurs enfants dans le processus d'installation sur la base de la formation qu'ils ont reçue. Dès le début du projet, les parents ont été impliqués dans le suivi de leur enfant ; ils ont été formés à la gestion d'entreprise et aux règles de sécurité et d'hygiène ; ils ont été aussi informés des objectifs de leur enfant avec la mise en place de sa « petite entreprise ».

c) L'outil de suivi : « Livret objectif enfant »

Le « Livret objectif enfant » a été conçu dans le cadre de ce projet auprès des enfants travailleurs de la carrière de Pissy. Il se compose de :

- l'histoire du bénéficiaire avec la structure qui a concouru à sa formation professionnelle,
- sa collaboration avec ladite structure,
- le début de ses activités personnelles,
- ce qu'il est devenu après sa formation professionnelle,
- les objectifs et les défis du bénéficiaire pour le futur.

Cet outil a permis d'aider l'enfant à exprimer un projet précis et structuré et de lui donner une assurance pour le début de ses activités. Il voit l'évolution réalisée grâce à la formation suivie, les projets prévus dans la continuité de cette évolution et le suivi possible sur la base de ce livret par la fondation Terres des Hommes.

Résultats

Le *« Guide du micro-entrepreneur »* a permis l'acquisition de notions clés nécessaires à la gestion d'entreprises, répertoriées dans le « guide » et expliquées dans un vocabulaire accessible aux enfants avec des exemples.

Les parents et les chefs d'ateliers ont été sensibilisés aux dangers du travail des enfants et à leurs droits.

Les parents et les enfants ont été sensibilisés sur la santé et l'hygiène.

Le développement d'un *« Livret objectif enfant »* pour chaque bénéficiaire a permis une visibilité d'ensemble de la situation de l'enfant avant, pendant et après. La partie *« Objectifs et défis du bénéficiaire pour le futur »* garantit la durabilité du placement du bénéficiaire dans la vie active car le suivi de la personne est facilité.

Observations

Chacun des enfants parrainés par le projet a bénéficié des appuis suivants :

- le paiement intégral des frais de formation professionnelle puis des frais de perfectionnement ;
- une bourse de restauration quotidienne ;
- un appui à la santé et à l'hygiène ;
- un appui en équipements et matériels de protection.

Leçons apprises

L'efficacité pédagogique du « Guide du micro-entrepreneur » démontre l'importance de développer des outils pédagogiques adaptés aux enfants et à la formation choisie.

Pour le suivi et la reproduction de l'expérience, le modèle du « Livret objectif enfant » assure la réussite sur le long terme par un encadrement continu.

L'accompagnement des parents dans le projet de petite entreprise de leur enfant a permis leur participation active et les enfants se sentent valorisés et soutenus.

La remise du matériel nécessaire à chaque apprenti en fin de formation en présence de leurs parents a favorisé une meilleure prise de conscience par ces bénéficiaires directs de l'importance de la formation reçue et des perspectives professionnelle offertes.

Par l'implication de plusieurs acteurs dans l'avenir de « la petite entreprise » avec le suivi de Terre des Hommes, l'appui des parents aux enfants et la motivation des enfants valorisés comme acteurs de développement, les résultats se sont révélés efficaces et durables.

Localisation : Burkina Faso

Date d'exécution : 2007

Domaine d'intervention : FPA

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Fondation Terre des Hommes (Suisse)

Mots-clés : Carrières, outil pédagogique, entreprenariat

30. Projet d'appui à l'insertion des jeunes déscolarisés de la commune rurale du Kourthèye - NIGER

Défi

Dans la commune rurale du Kourthèye dans la région de Tillabéry, on enregistre un nombre élevé d'enfants déscolarisés employés dans des activités économiques essentiellement agricoles, qui travaillent dans les champs et dans les rizières avec leurs parents.

Beaucoup d'entre eux migrent vers les grandes villes, notamment à Niamey la capitale située à moins de 50 km, où ils sont exploités comme travailleurs domestiques et exposés aux risques de prostitution, du VIH/Sida et de la drogue.

Le projet de collaboration mis en place par l'IPEC-Niger avec l'ONG Association de développement de l'aquaculture (ADA) a été mis en place dans le village de Sona de la région de Tillabéry. Il s'est appuyé sur l'expérience de terrain d'ADA et sur plusieurs partenaires locaux pour retirer les enfants des pires formes de travail des enfants et leur offrir un choix de formations professionnelles ou d'apprentissages adaptés aux réalités et aux besoins socio-économiques de la région de Tillabéry.

Réponses

Des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès de la population par l'ONG ADA et l'Union Dabari, qui réunit des groupements de paysans ; elles ont été appuyées par les chefs de villages, les imams (chefs religieux), les parents et les représentants de l'Association des jeunes.

Les enfants déscolarisés travaillant ont été recrutés et soustraits des pires formes de travail des enfants dans les champs et rizières : ils représentaient un effectif de cinquante enfants dont vingt cinq filles, âgés de 14 à 18 ans.

Ils ont été placés au Centre de formation de l'Union Dabari, pour suivre une formation avec l'appui de l'ONG ADA et de l'IPEC. Ce centre a traduit les termes techniques des formations en langue nationale afin de les rendre accessibles. Cette formation s'est articulée en deux phases : l'une théorique d'une durée de trois mois et l'autre pratique d'une durée de deux mois en stage.

Le projet a adopté une stratégie de redynamisation de l'agriculture par l'évaluation et la diversification des débouchés professionnels afin de garantir la réhabilitation et l'insertion pertinentes des enfants dans leur région. Suite à cette analyse, les besoins en formation technique ont été identifiés et les domaines de formation suivants ont été proposés, soutenus par des cours sur la protection de l'environnement : la pisciculture, l'embouche bovine, le jardinage et les soins vétérinaires. Les enfants ont reçu des cours d'alphabétisation puis ont été formés de façon à pouvoir devenir formateurs eux-mêmes en alphabétisation. Parallèlement ils ont été sensibilisés aux droits de l'enfant et au thème du travail des enfants.

Pour conclure la formation, les bénéficiaires ont été épaulés dans leur intégration socio-professionnelle : ils ont participé à des cours de gestion et d'autopromotion et ont été aidés à s'organiser en groupements ou en associations pour la réalisation d'activités à leur propre compte.

Le programme a mis en œuvre un système de suivi évaluation à l'aide de différents outils, en particulier les fiches de suivi. L'ONG ADA et l'IPEC avec l'Union Dabari ont assuré des visites de terrain. Un organe communal chargé du suivi de l'activité a également été créé avec l'appui de la Commune rurale de Kourthèye et du Préfet du Département. Une équipe composée d'une nourrice, d'une assistante sanitaire, d'un gardien et ayant à sa disposition une ambulance a été mise à la disposition du programme par l'Union Dabari.

✔ ***Résultats***

La sensibilisation assurée par plusieurs acteurs, dont les autorités et organisations locales, a permis le soutien et la participation au programme des populations.

Les parents ont adhéré au programme en acceptant de libérer leurs enfants qui les aidaient dans les travaux de rizière pendant la période hivernale. Ils ont contribué à l'encadrement et la formation dispensée à leurs enfants en contrôlant leur assiduité.

La mobilisation de l'Union Dabari a permis une contribution matérielle et organisationnelle importante. Des protocoles d'accord ont été signés avec les employeurs pour assurer de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants sur le long terme.

L'exécution du projet a permis le retrait, la réinsertion et la fixation dans leur région de 50 enfants dont 25 filles, qui ont intégré des règles d'hygiène et comportement professionnels, et ont appris des métiers correspondant aux besoins de leur région. Les enfants ont été parallèlement alphabétisés et sont aptes à être formateurs en alphabétisation.

Observations

Cet exemple peut être reproduit dans d'autres régions rurales où les réalités du travail des enfants et les besoins des populations sont similaires à ceux de la région de Tillabéry, comme celles de Tahoua, Dosso, Maradi et Zinder. Des suggestions ont été faites par les populations bénéficiaires :

- Perpétuer l'activité pour récupérer d'autres enfants;
- Doter les enfants en équipements pour l'installation post-formation ;
- Doter l'union Dabari d'équipements audio-visuels de films et d'affiches ;
- Renforcer les capacités de l'association des jeunes de Sona pour qu'ils s'organisent et se mobilisent dans la lutte contre le travail des enfants ;
- Approfondir la formation des enfants et leur accorder des attestations de fin de formation.

Leçons apprises

L'originalité du projet conduit par l'ONG ADA à Sona a résidé dans l'organisation spontanée des structures locales avec les initiatives de l'Association des jeunes de la commune de Kourthèye, qui a consulté les parents des bénéficiaires et sollicité l'appui de l'Union Dabari du Département de Tillabéry. L'union Dabari a mis en place une véritable organisation pour suivre et assurer la réussite de la formation des jeunes. A la fin de la formation, l'Union a suscité la création d'un groupement des enfants bénéficiaires chargé du suivi et de leur promotion professionnelle. L'ancrage communautaire de cette Union des groupements de paysans a facilité la sensibilisation des populations dont l'apport dans la réussite des activités a été déterminant

La forte adhésion des parents au processus, la motivation des formateurs qui ont poursuivi la formation même avec les retards de leur pécule, ainsi que l'organisation de l'Union Dabari pour soutenir l'initiative en apportant des appuis conséquents (en termes de subvention au volet restauration et prise en charge sanitaire des enfants) montrent la véritable implication des populations bénéficiaires et constituent un élément majeur du succès de l'activité. En outre, la mise en place d'un comité de suivi devant veiller à l'installation des enfants à leur compte reste un gage de viabilisation de l'activité. L'assiduité des enfants a de cette façon pu être garantie.

L'approche a été innovante car les activités ont été développées en milieu rural et directement rattachées aux besoins de la population. Elle a poursuivi la fixation des

enfants dans leur milieu d'origine en proposant des formations valorisant la région agricole du Kourthèye.

Localisation : Niger

Date d'exécution : 2007-2008

Domaine d'intervention : FPA

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : ONG Association de développement de l'aquaculture

Mots-clés : Agricole, rural, travail domestique, partenaires sociaux, alphabétisation

III. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES

Les quatre projets exposés ici ont tenu compte du nombre important des filles dans certaines des pires formes de travail des enfants pour formuler une stratégie de discrimination positive envers les filles.

Au Bénin, le recrutement des bénéficiaires et le contenu des cours dispensés ont été conçus pour des filles fragilisées et exploitées dans des travaux domestiques(31).

Au Burkina Faso, des référentiels d'aide-ménagère et de garde-bébé ont été conçus pour qualifier et sécuriser les nombreuses filles exploitées dans des travaux domestiques(32).

Dans les provinces rurales du Burkina Faso, on été offert aux filles, principales migrantes de ces zones, des formations adaptées et valorisant leur milieu d'origine, afin de favoriser leur fixation et leur épanouissement dans leur région(33).

Enfin, à Madagascar, pour assurer un retrait durable de filles victimes d'exploitation sexuelle et commerciale, des formations ont été crée en fonction de leurs besoins et une structure d'accompagnement a permis le suivi de leur intégration économique et sociale(34).

31. Mise en place d'un centre de formation, d'information et de réorientation professionnelle (CIFREP) - BENIN

Défi

Au Bénin, des milliers de filles de moins de 14 ans et d'adolescentes entre 14 et 18 ans sont exploitées comme travailleuses domestiques. Le manque d'offre de formation pour exercer des métiers, qui demandent savoir faire et expérience dans la manipulation d'appareils et d'outils modernes, met les premières en situation de travail précoce et les autres en situation précaire : ces deux catégories de filles ne

disposent d'aucune protection institutionnelle ou juridique et sont exposées à des violences physiques et psychologiques de la part de leurs employeurs.

Le projet a été exécuté en collaboration avec l'IPEC-Bénin par le Groupe de Recherche et d'action pour le développement humain (GRADH) et visait la mise en place d'un Centre d'information, de formation et de réorientation professionnelle des filles exploitées comme domestiques. Constatant la forte implication du genre dans le problème du travail domestique des enfants, le projet s'est construit autour d'une stratégie de discrimination positive envers les filles bénéficiaires et d'une approche participative.

Réponses

a) Bénéficiaires

Une partie des bénéficiaires était des travailleuses domestiques, de moins de 14 ans, soustraites des abus de leurs employeurs et en attente de réinsertion professionnelle dans des centres d'hébergement d'organisations caritatives. Elles ont bénéficié d'un régime de formation à temps plein.

L'autre partie était constituée de filles, dont les employeurs ont été approchés par l'agence d'exécution avec la proposition suivante : leur inscription à temps partiel, qui permettrait l'amélioration de leur qualification professionnelle, en échange d'une revalorisation de leurs conditions de travail.

b) Stratégie de discrimination positive

Suite à une enquête préalable effectuée auprès des filles employées domestiques, sur les alternatives de réorientation professionnelle souhaitées, la formation par le CIFREP a proposé deux programmes :

- La cuisine/restauration pour celles qui désirent s'auto-employer en créant leur propre « maquis » (restaurant) (individuellement ou en coopérative) ;
- L'enseignement familial et social pour celles qui souhaitent un placement chez des employeurs avec des conditions de travail décentes.

L'analyse du travail domestique a mis en évidence un problème de genre, la stratégie du projet a donc été:

Le recrutement des bénéficiaires sur la base d'une discrimination positive visant à corriger la marginalisation des filles dans la société : une majorité de filles ont bénéficié de ce programme.

L'adoption d'une approche participative, notamment dans la conception des modules de formation pour aider les jeunes filles à s'exprimer et à peser dans le processus de décision dans leur milieu de travail (par les compétences acquises), dans leur foyer et dans la société (enseignements donnés sur l'égalité des sexes ayant permis d'améliorer leur estime de soi, de les transformer en personnes plus optimistes, dignes et capables de s'affirmer)

c) Programme

Le curriculum de formation comprenait :

- l'alphabétisation,
- la cuisine-restauration,
- les notions de gestion familiale, de puériculture, d'hygiène alimentaire, de santé et sécurité au travail, de santé de la reproduction, d'entreprenariat,
- des discussions/débats à caractère participatif appuyés par une sensibilisation, entre autres, aux droits de l'enfant, aux principes fondamentaux des conventions n°138 et n°182 de l'OIT, aux enseignements sur la citoyenneté responsable.

Face à une législation qui fixe l'âge minimum légal à 14 ans, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un suivi juridique de ces enfants, assuré par les animateurs du Centre.

Résultats

L'analyse du problème du travail des enfants dans le milieu domestique a mis en évidence que les filles étaient majoritaires : une stratégie de formation a été formulée en tenant compte de ce facteur.

La méthode participative a permis de définir les formations adéquates à proposer.

Les bénéficiaires ont reçu une formation professionnelle qui les a dotée de compétences et de connaissances pour travailler dans le métier choisi en toute sécurité et confiance.

Les bénéficiaires ont été sensibilisées à la problématique du genre : les filles ont reçu une formation qui leur a donné confiance en elles et les outils pour s'affirmer dans la société.

L'expérience et les résultats des apprenties qui ont reçu une large médiatisation, a contribué à sensibiliser la population sur le problème du travail domestique des enfants marqué par le genre et l'importance d'une formation adéquate pour les jeunes filles.

Observations

La législation nationale place l'âge limite d'accès à l'emploi à 14 ans. Etant donné que les modules offerts au Centre ne durent qu'une année, certains enfants, en fin de formation à 15 ans, peuvent intégrer le marché du travail. L'enfant, encore mineur, se trouve exposé à une des pires formes de travail : l'exercice du travail domestique. Le Centre a mis en place un service juridique pour accompagner ces enfants et remédier aux effets de la législation. Il est cependant à craindre que, sur le long terme, ce service disparaisse.

Cette expérience pourrait bénéficier d'une recherche pour identifier d'autres modules de formation qui pourraient intéresser les apprentis et susciter plus d'intérêt à suivre les cours dispensés.

Cette initiative a répondu à la demande des femmes qui travaillent et qui sont à la recherche d'un personnel qualifié pour les aider à l'accomplissement des tâches domestiques et à la garde de leurs enfants : l'insertion économique est pertinente.

Leçons apprises

Des conditions favorables au développement de ce Centre de formation sont à souligner:

- existence d'une zone de concentration des enfants victimes du travail domestique (quartier populeux ou dortoir ; proximité de centres commerciaux, de marchés) proche du Centre pour faciliter l'assiduité des enfants aux formations données, permettre aux enfants de ne pas devoir trop s'éloigner de leur poste de travail et faciliter l'accès du centre de formation à un moindre coût ;
- mise en confiance par contact permanent, sensibilisation et négociation avec les employeurs ;
- dynamisme de l'animateur, spécialisation dans les méthodes de négociation en milieu de travail ;
- responsabilisation des employeurs en leur laissant le choix des jours et horaires de mise à disposition de leurs employés ;
- la programmation de la formation doit être souple, à temps partiel, d'une durée maximum de trois demi-journées dans la semaine.

Localisation : Bénin

Date d'exécution : 2003-2005

Domaine d'intervention : FPA

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Groupe de recherche et d'action pour le développement humain (GRADH)

Mots-clés : Filles, travail domestique, approche participative, discrimination positive, apprentissage, alphabétisation

32. Élaboration de référentiels d'aide-ménagère et de garde-bébé - BURKINA FASO

Défi

Un grand nombre de filles mineures du Sourou de moins de 15 ans, sont contraintes ou n'ont pas d'autres options de développement personnel et d'insertion socio-économique que de quitter leur milieu d'origine pour aller travailler comme filles domestiques dans certaines villes du Burkina Faso, voire au Mali. Cette migration les place en situation de vulnérabilité avec des risques d'exploitation, de trafic et de maltraitances lors de leurs déplacements où une fois arrivées en villes. Elles sont en outre confrontées à des difficultés de réintégration socioculturelle et économique à leur retour dans leur milieu d'origine.

La fondation Terre des Hommes a initiée les activités de soutien aux filles domestiques suite à une enquête dans le département de Toèni (province du Sourou) qui a révélé l'absence totale de filles âgées de plus de huit ans dans certains villages en raison de leur migration vers les centres urbains. Cela s'explique par différents facteurs :

- Une demande de plus en plus grande de main d'œuvre enfantine dans les grandes villes du Burkina (Ouagadougou, Bobo Dioulasso…) ;
- Le manque d'options alternatives au village ;
- Une migration de plus en plus précoce et importante des filles des zones défavorisées (villages) pour travailler comme domestiques ;
- L'absence d'offre de formation pour ces filles dans le cadre du travail domestique ;

- L'absence d'une législation protégeant ces jeunes travailleuses domestiques : le code du travail burkinabé ne contient pas de dispositions spécifiques au travail domestique et l'âge minimum légal pour le travail est fixé à 16 ans.

Pour soustraire ces filles des risques d'exploitation dans le cadre des métiers domestiques, le projet a créé des opportunités de formation pour des aides ménagères et des gardes bébés, de façon à permettre à ces filles d'acquérir les compétences utiles et à les insérer économiquement dans des conditions de travail décentes. Il a parallèlement travaillé à la validation officielle de référentiels de ces métiers.

Réponses

Le projet a élaboré et mis en place un cycle de formation professionnelle de deux ans pour accompagner les filles dans l'acquisition de compétences d'aides de maison ou de garde-bébés. A la fin de la formation, chaque bénéficiaire peut se prévaloir de compétences confirmées par une attestation de fin de formation.

Il est important d'obtenir une reconnaissance officielle de cette formation attestée : un travail de sensibilisation et de collaboration avec les institutions publiques en charge de la définition des formations professionnelles a donc été mené pour la validation comme référentiels de métiers de « garde- bébé » et « aide ménagère ».

Résultats

Les bénéficiaires ont une attestation reconnue par les institutions publiques.

La formation validée et les connaissances acquises sur le milieu du travail et leurs droits leur ont ouvert les portes d'autres métiers comme la restauration ou l'hôtellerie.

Les référentiels de « garde- bébé » et « aide ménagère » constituent un cadre de référence pour la mise en œuvre des formations professionnelles sur ces corps de métiers.

Ils sont également un atout pour mieux définir les mécanismes de la gestion et le suivi de la qualité des formations dans ce domaine.

Ces référentiels sont utilisés par les centres de formation, les ministères en charge de la formation professionnelle, les ONG œuvrant dans l'accompagnement social des filles dans les centres urbains.

La formation a été assurée :

- Au niveau technique : les jeunes sont capables d'exercer leur métier au bout de 2 ans sans encadrement et les qualifications acquises sont reconnues ; ils ont la capacité technique de mieux négocier un contrat avec un employeur pour de meilleures conditions de travail et de vie ;

- Au niveau social : les filles ont suivi cette formation sur la base du principe de participation;

Observations

On a pu observer que les bénéficiaires de ce projet se sont senties valorisées aux yeux de la société et ont retrouvé l'estime d'elles-mêmes.

Leçons apprises

On retient que la négociation parallèle avec les institutions publiques en charge de la définition des formations professionnelles, pour la reconnaissance des référentiels représente une initiative essentielle pour l'impact sur l'insertion économique et sur les mentalités.

Elle a également permis à l'expérience de s'étendre auprès d'autres ONG et dans le cadre de l'éducation formelle.

Localisation : Burkina Faso

Date d'exécution : 2007

Domaine d'intervention : FPA

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Fondation Terre des Hommes (Suisse)

Mots-clés : Filles, exode rural, travail domestique, formation professionnelle, référentiels, reconnaissance étatique

33. Actions socio-éducatives pour la fixation des petites filles en milieu rural dans les provinces du Bazega, du Bulkiemde, de l'Oubritenga et du Kadiogo – BURKINA FASO

Défi

En milieu rural, les petites filles vivent dans des conditions difficiles liées à l'extrême pauvreté de leurs familles. Dès le jeune âge, la fille aide sa mère dans les tâches ménagères, et dans les durs travaux des champs. Ces petites filles ne sont pas scolarisées car les parents ayant des revenus assez faibles préfèrent envoyer les garçons plutôt que les filles qui un jour quitteront la famille en se mariant.

D'autres facteurs peuvent aggraver la position des jeunes filles en milieu rural :

- certaines ont une mère accusée de sorcellerie et sont rejetées par la communauté ;
- les petites filles orphelines sont de plus en plus nombreuses depuis l'apparition du VIH/Sida et vivent dans des conditions précaires car elles constituent une charge pour la communauté, qui accepte de moins en moins de se solidariser avec les familles victimes de la maladie. Dans certaines familles où la maladie mine les deux parents, les petites filles doivent travailler pour survenir aux besoins de toute la famille.

Très tôt ces filles doivent remplacer leurs parents et assurer toutes les tâches du ménage ainsi que les travaux champêtres pour la survie de leurs familles. Elles n'ont souvent pas d'autres alternatives que d'immigrer vers les grands centres urbains où elles pensent échapper à leurs dures conditions de vie et trouver un emploi bien

rémunéré. Leurs parents démunis les incitent le plus souvent à aller travailler en ville ou les placent chez des connaissances pour réduire leurs charges familiales.

Le défi était ici de proposer en collaboration avec Promo Femmes Développement Solidarité des formations aux filles qui leur permettent de gagner leur place sociale et économique dans leur milieu d'origine.

Réponses

Pour mener à bien le projet, les actions suivantes ont été menées :

- La prise de contact avec les autorités administratives et coutumières des localités identifiées et retenues ;
- L'identification des groupes cibles ;
- L'identification des possibilités d'éducation et de formation.

Le projet a permis l'éducation, la formation, l'équipement et l'installation de nombreuses jeunes filles dans leur milieu d'origine.

Cent filles ont été inscrites à l'école primaire ; 50 placées en formation et 50 mènent des activités génératrices de revenus.

Résultats

Les jeunes filles ont été alphabétisées et formées dans différents domaines appropriés aux besoins de leur région.

Elles sont désormais motivées pour rester dans leur terroir car leurs conditions de vie dans leur milieu d'origine ont été améliorées et elles y ont trouvé une place économique et sociale.

Observations

La décentralisation et la construction en milieu rural des structures de formation devraient être encouragées.

Leçons apprises

Les conditions suivantes ont été nécessaires :

- L'implication des parents et des autorités dans la mise en œuvre du programme d'action ;
- La motivation des filles à rester dans leurs terroirs ;
- La formation des filles dans divers domaines.

Localisation : Burkina Faso

Date d'exécution : 2001-2002

Domaine d'intervention : FPA

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : Promo Femmes Développement Solidarité

Mots-clés : Filles, rural, exode rural

34. Retrait des filles des pires formes de travail des enfants par la création de formations spécifiques - MADAGASCAR

Défi

Dans la ville d'Antananarivo, les groupes d'enfants travailleurs sillonnent les marchés d'Andravoahangy, Isotry, Pochard, Mahamasina ainsi que les bas quartiers d'Antananarivo pour trouver des petits boulots dans le secteur formel et informel : dans la majorité des cas, ces enfants sont victimes de travaux dangereux dans un milieu urbain et insalubre. Le quartier d'Antohomadinika est l'un des plus peuplés et des plus pauvres d'Antananarivo, dans lequel les filles sont majoritairement exposées aux pires formes de travail des enfants.

Devant l'insuffisance des structures et des offres de formation professionnelle et d'apprentissage destinées aux filles, l'IPEC, en collaboration avec le Lycée privé Notre Dame du Rosaire, a mis en place un programme afin de renforcer la position économique et sociale des filles en élaborant des formations professionnelles et des apprentissages conformes à leurs besoins et permettant leur retrait définitif des pires formes de travail des enfants.

Réponses

a) Les bénéficiaires

Le projet, suite à une mini-enquête préliminaire, a déterminé trois types de bénéficiaires âgées de 13 à 18 ans :

- les filles victimes d'exploitation commerciale et sexuelle ;

- les filles déscolarisées, provenant de l'exode rural, exploitées comme travailleuses domestiques ;
- les filles mères célibataires exposées aux risques d'exploitation sexuelle commerciale.

Un accompagnement psycho-social a aidé les filles à analyser leur situation et à identifier leurs motivations pour déterminer leurs besoins en formation et en accompagnement individuel. Cette évaluation a permis de diviser les bénéficiaires en deux catégories pour les activités de formation professionnelle et d'apprentissage :

- une formation hebdomadaire pour les filles travailleuses domestiques et les filles mères moins de 18 ans ;
- une formation artisanale et technique à cycle court[33] ou long pour les filles victimes et menacées d'exploitation commerciale et sexuelle ;

Après leur formation et selon leur âge, les filles bénéficiaires seront soit réinsérées dans le secteur du travail, soit prévenues du travail précoce.

b) Les partenaires

Pour assurer le bon déroulement des formations proposées, l'IPEC-Madagascar et le service de Promotion Humaine du Lycée privé Notre Dame du Rosaire (PH/NDR) se sont entourés de plusieurs partenaires :

- La Commission sociale de la Paroisse catholique d'Antohomadinika a développé des œuvres caritatives et des activités de développement au sein de la Paroisse pour les personnes et les familles les plus nécessiteuses.
- L'association Tsinjoaina a mis en place une stratégie d'épargne constituée de petites cotisations des membres, qui peuvent ainsi bénéficier de prêts afin de développer des activités génératrices de revenus.
- Le Bureau de coordination des activités sociales (*BUCAS)* a fourni des activités de conseil et d'appui technique.
- *TAK*, le mouvement de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), est intervenu dans la promotion les droits et devoirs des travailleurs.
- Les fokontany[34] ont aidé à l'identification et à la réinsertion sociale des bénéficiaires dans leurs sociétés respectives par la régularisation de leur situation civile et citoyenne.

Les fokontany et la Commission sociale de la Paroisse catholique d'Antohomadinika ont aidé à identifier et présenter les filles avec leurs cas respectifs, qui ont été accueillies et inscrites selon les deux groupes déterminés dans les centres de formation :

---

33 Le cycle court est une formation de 4 mois; le cycle long est une formation de 16 mois.

34 Organisations de quartier ou villages.

- 75 filles travailleuses domestiques et filles mères au Centre de promotion humaine rattaché au Lycée privé Notre Dame du Rosaire à Antohomadinika.
- 50 filles au Centre de formation de promotion féminine d'Antohomadinika affilié et membre de l'ACPF (Association des centres de promotion féminine), agréée selon l'arrêté n°1288/2002 METFP du 15.02.02.

Des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation ont été entreprises avec les partenaires afin que les filles, les parents et les employeurs prennent conscience de la nature et des conséquences des pires formes de travail des enfants, affectant ici plus particulièrement les filles, et dans le même temps afin de promouvoir les droits de la femme.

c) Déroulement des formations proposées

Les bénéficiaires ont été orientées suivant les objectifs exprimés dans les trois modules suivants :

- une formation renforçant leur position au sein de la société (éducation civique, initiation à la langue française et à la langue anglaise, éducation sexuelle) ;
- une formation permettant de renforcer les compétences des travailleuses domestiques (puériculture, économie domestique, secourisme) ;
- des ateliers offrant un choix varié d'apprentissages tels que formulés par les bénéficiaires (coupe et couture, cuisine, pâtisserie, coiffure, broderie, tricot).

Les frais de formation ont été assurés pour douze mois.

d) Suivi post-formation

Les filles ont bénéficié d'activités d'accompagnement, de réhabilitation ou d'assistance socio-sanitaire dirigées par les animateurs et les moniteurs en collaboration avec les résponsables villageois. Les responsables sanitaires des centres de santé de base des quartiers ont aussi été mobilisés pour l'assistance psychologique, le suivi et/ou la prise en charge de la santé des bénéficiaires.

Le service PH/NDR a mis en place un mécanisme de réinsertion économique et sociale avec des partenaires :

- en améliorant les revenus des parents avec les activités génératrices de revenus développées grâce à la Commission sociale de la Paroisse catholique et l'association Tsinjoaina ;
- en garantissant des conditions de travail décent aux filles par l'implication des employeurs et des fokontany dans le programme.

Après la formation, un Comité d'accompagnement et de suivi (CAS) assiste les filles :

- de plus de 16 ans, formées au Centre PH/NDR pour renforcer leurs compétences dans le domaine du travail domestique, en les plaçant et en préparant le contrat conclu entre le service de PH/NDR et les employeurs. Ce comité veille au respect

des droits des filles et garantit en collaboration avec les employeurs des conditions de travail décent.

- de moins de 16 ans, formées au Centre de formation de promotion féminine, suite à l'obtention de leur attestation, en les insérant progressivement par un cours de perfectionnement et par le développement d'une expérience pratique tirée des activités de vente-exposition organisées par le centre PH/NDR ;
- de plus de 16 ans formées au Centre de formation de promotion féminine en les aidant à se regrouper en une association, la Coopérative Avotra Cucchiari, rattachée au service PH/NDR afin de créer et de développer des activités génératrices de revenus.

Résultats

Sur les 125 filles formées, le taux de réussite souligne le succès du projet :

- 40 filles mères célibataires ont reçu des attestations de fin de formation,
- 20 filles exploitées comme travailleuses domestiques ont reçu des attestations de fin de formation,
- 50 filles victimes d'exploitation commerciale et sexuelle ont reçu des diplômes de fin de formation agréés par l'État[35].

La majorité des filles formées au Centre PH/NDR ont un emploi décent dans les zones franches et dans de petites entreprises d'artisanat malgache.

Une vingtaine sont devenues des aide-coiffeuses.

Les autres bénéficiaires travaillent avec le CAS : certaines, qui ont moins de 16 ans, dans la broderie ; d'autres continuent un perfectionnement en coiffure. D'autres encore développent avec les responsables de formation en pâtisserie et en cuisine leur expérience en vendant leurs produits.

Observations

Les familles ont été sensibilisées et mobilisées sur les inconvénients et les méfaits du travail précoce des enfants, sur leurs responsabilités de donner une éducation et une formation à leurs enfants et l'importance de les soutenir.

Leçons apprises

La mise en place de ce système de vente des produits finis par les apprenties leur donne accès à des ressources, qui facilitent leur insertion économique et sociale.

La collaboration avec l'Association Tsinjoaina qui a favorisé la solidarité, l'entraide mutuelle et l'épargne commune a permis l'adhésion des parents au principe de contribution aux frais de formation de leurs enfants.

35 Arrêté n°1288/2002 METFP du 15.02.02

Localisation : Madagascar

Date d'exécution : 2007

Domaine d'intervention : FPA

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Service promotion humaine, Lycée privé Notre Dame du Rosaire

Mots-clés : Exploitation sexuelle commerciale, travail domestique, artisanat formation professionnelle

IV. INCITER LES ACTIONS CITOYENNES

Les expériences présentées ici ont démontré l'importance de la mobilisation de certains acteurs, qui peuvent développer des ressources indispensables au soutien des projets d'amélioration de la formation et de l'apprentissage pour lutter contre le travail précoce des enfants et les pires formes de travail des enfants.

Au Sénégal, les parents d'apprentis ont été encouragés à se réunir autour d'une association, pour obtenir des améliorations des conditions d'apprentissage de leurs enfants dans le secteur informel de l'artisanat(35).

Au Maroc, une entreprise prend l'initiative d'investir dans la formation de jeunes déscolarisés et non-scolarisés en participant à la mise en place et à l'organisation de cette formation dans ses locaux(36).

Au Togo, la mise en place d'une collaboration avec les services d'inspection du travail a permis d'améliorer les conditions d'apprentissage dans les garages de mécanique et les ateliers de menuiserie(37).

35. Amélioration des conditions d'apprentissage par la création et l'implication d'une association de parents d'apprentis - SÉNÉGAL

Défi

Le Sénégal est confronté à des difficultés réelles pour satisfaire la demande éducative augmentée par une forte croissance démographique. Si le taux d'inscription est en croissance continue, les abandons scolaires sont de plus en plus importants avec des pics dans les classes d'examens : fin des cycles élémentaires, moyens et secondaires. Des efforts considérables ont été fournis au cours des dernières années par les pouvoirs publics et différents acteurs de l'éducation pour renforcer le système éducatif en

ressources humaines, en moyens, équipements et en programmes de formation. Malgré ces efforts, les infrastructures scolaires restent insuffisantes en nombre et en qualité mais aussi mal réparties dans l'espace tandis que le personnel est toujours déficitaire avec des recours aux classes de doubles flux et multigrades d'une part et aux enseignants volontaires et vacataires d'autre part. Le système éducatif est très sélectif et met annuellement en rupture scolaire des dizaines de milliers d'élèves[36]. Ces enfants déscolarisés s'ajoutent au grand nombre d'enfants non scolarisés pour constituer un groupe fortement exposé au travail précoce et aux pires formes de travail des enfants. En terme d'effectifs d'enfants travailleurs, Dakar enregistre le plus grand nombre d'enfants travailleurs (100 825 enfants)[37], suivie des régions de Thiès (80 860) et de Kaolack (64 511). Selon le BIT, plus de ¾ de ces enfants exercent dans le cadre d'une entreprise de type familial.

a) L'artisanat comme solution

L'artisanat offre à une partie importante de ces enfants non scolarisés ou déscolarisés une alternative par le biais de la formation informelle. Dès lors, l'atelier artisanal n'est plus seulement un lieu de production mais il est également un cadre d'éducation et de formation des enfants. Les statistiques[38] révèlent qu'il y a dix fois plus d'enfants en formation dans ces ateliers que dans le système formel de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Le secteur de l'artisanat a donc vu une rapide augmentation des apprentis et forme des centaines de milliers de jeunes filles et garçons qui, malgré les limites de ce système informel d'apprentissage, bénéficient d'apports dans différents domaines nécessaires pour une bonne insertion sociale et professionnelle tels que :

- l'initiation aux négociations avec les clients et les fournisseurs ;
- la familiarisation avec les outils et l'octroi de matière d'œuvre ;
- la préparation à la profession d'artisan ;
- la formation à la vie en société.

b) Les effets pervers de la formation informelle en atelier

Cependant, l'organisation de certains ateliers (nature des tâches, dispositions et règles d'utilisation des équipements et matériels) est souvent très pauvre ; les équipements et matériels de protection font défaut. Quand les matériels de protection et de sécurité existent, leur utilisation n'est pas régulière. Par ailleurs, l'âge et les capacités des enfants ne sont pas toujours pris en compte dans le choix des activités, des

36 Enquête MICS II (« Multiple Indicators Clusters Surveys ») réalisée par l'Agence Nationale de la Prévision et de la Statistique - ANSD (depuis 2008, Agence Nationale de la Démographie et de la Statistique – ANSD) en collaboration avec le BIT et l'UNICEF, juin 2000

37 Enquête MICS II réalisée par l'Agence Nationale de la Prévision et de la Statistique - ANSD (depuis 2008, Agence Nationale de la Démographie et de la Statistique – ANSD) en collaboration avec le BIT et l'UNICEF, juin 2000

38 Enquête MICS II réalisée par l'Agence Nationale de la Prévision et de la Statistique - ANSD (depuis 2008, Agence Nationale de la Démographie et de la Statistique – ANSD) en collaboration avec le BIT et l'UNICEF, juin 2000

équipements et des matériels de production. De nombreux apprentis sont ainsi exposés à des risques multiples : physiques et chimiques, aggravés par leur vulnérabilité et leur méconnaissance des risques et des méthodes de prévention. D'autres facteurs s'ajoutent aux mauvaises conditions de travail : les charges physiques lourdes ; la longue durée du travail et la rémunération basse ; les attitudes violentes de certains maîtres artisans ou de certains apprentis plus âgés ; l'attribution des tâches les plus ingrates aux plus jeunes. Enfin, l'absence de couverture sociale dans un environnement comportant de nombreux risques demeure un problème majeur.

c) Innovation : participation des parents

Dans le secteur de l'artisanat, le caractère traditionnel, la faiblesse des moyens et l'analphabétisme constituent les causes majeures des conditions précaires et à risques de l'apprentissage dans beaucoup d'ateliers. De plus, l'absence de la famille pour soutenir l'enfant apprenti comme elle le fait pour l'élève est aussi un handicap majeur. Ici, le projet a sollicité la participation active de la famille pour le soutien et le suivi de leurs enfants en collaboration avec les partenaires sociaux et les institutions pour améliorer les conditions d'apprentissage dans les ateliers, pallier l'absence de couverture sociale et apporter une contribution dans la prise en compte d'autres problèmes relatifs aux conditions de vie et de travail des enfants en FPA. Si, dans le système formel de l'éducation et de la formation, les associations de parents d'élèves sont courantes, dans le secteur informel, elles constituent une expérience nouvelle et innovante qui peut aider à prendre en charge un problème social majeur « l'éducation et la formation des enfants exclus du système formel ».

Réponses

Le Projet d'amélioration des conditions d'apprentissage dans le secteur informel et lutte contre la pauvreté, qui a mit en place l'Association Nationale des Parents d'Enfants Apprentis (APA) dans le secteur de la mécanique, de la métallurgie et de l'automobile, a été appuyé et encadré par le programme IPEC-Sénégal. L'Association nationale des parents d'apprentis a été créée le 1er Décembre 2002 au sein de l'Organisation nationale des professionnels de la métallurgie, de mécanique générale et de l'automobile (PROMECABILE) avec l'appui du Conseil national du patronat du Sénégal (CNP). Le Conseil national du patronat a été l'opérateur du programme et les membres de PROMECABILE des bénéficiaires indirects ; les parents d'apprentis et les enfants apprentis étaient les bénéficiaires directs.

Le projet a privilégié l'action des parents en collaboration avec les organisations de professionnels des métiers concernés pour améliorer un système de formation confronté à de multiples limites et risques pour la santé et l'éducation de leurs enfants. La mission principale de l'APA est la lutte contre la passivité des parents qui ne soutiennent pas et ne suivent plus leurs enfants dès l'entrée en apprentissage. L'association a donc été formée sur la question du travail des enfants afin d'être à

même de présenter les arguments convaincants et les moyens adéquats pour mobiliser les parents et pour agir au niveau des institutions.

L'APA a été active dans un premier temps au sein des zones d'implantation de PROMECABILE avec des campagnes de sensibilisation destinées à mobiliser les autorités locales et les partenaires pour l'amélioration des conditions d'apprentissage des enfants apprentis.

Elle a conçu et multiplié des actions dans ce sens avec :

- un projet de cantines scolaires qui a assuré la restauration des apprentis qui restent toute la journée dans l'atelier ;
- l'organisation d'une campagne de vaccination des enfants apprentis ;
- l'organisation de campagnes de dons du sang, qui favorisent aussi la mobilisation des membres et la prise de conscience des familles;

L'IPEC- Sénégal a permis de conceptualiser la structure et de la renforcer par la mise en contact d'autres parents bénéficiaires de projets IPEC-Sénégal.

Résultats

L'existence et les actions de cette association ont contribué à des changements de mentalité au sein des familles et des institutions vis-à-vis de l'enfant apprenti puis à des changements très positifs et durables dans les conditions de vie et de formation de ces enfants.

L'expérience, qui a débuté avec le dessein d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants dans le secteur informel, s'est élargie en prenant également en compte les conditions de vie et de développement de ces enfants dans le cadre familial et social.

L'association a :

- motivé, organisé et mobilisé les parents d'apprentis, pour être les porte-paroles de l'amélioration des conditions d'apprentissage de leurs enfants ;
- favorisé la mobilisation et la sensibilisation de la population lors des campagnes de vaccination, des campagnes de dons du sang ;
- permis de changer le statut de l'enfant apprenti de façon radicale: plus d'appui des parents, plus de considération, plus d'attention, plus d'intérêt dans les contenus de la formation, plus d'attention aux risques professionnels auxquels sont exposés les enfants apprentis.

L'APA, composée d'une diversité d'acteurs, a acquis par cette expérience un réel pouvoir d'influence construit par la solidarité des parents et leurs nombreuses initiatives. Commencée à Dakar, l'expérience s'est poursuivie dans les régions de Thiès, de Fatick, de Kaolack et de Saint-Louis.

Grâce à cette association et à son réseau de partenaires, les familles ont accès à un vaste ensemble d'informations et de services propres à contribuer à l'épanouissement, à la protection et à la participation des enfants.

L'APA a sensibilisé et mobilisé les autorités locales et les partenaires au développement, qui se sont engagés dans l'action à ses côtés pour l'amélioration des conditions d'apprentissage dans le secteur informel et la création de nouveaux référentiels de métiers.

La collaboration avec les partenaires sociaux a également permis de:

- vulgariser les règles de sécurité et d'hygiène dans les ateliers du secteur informel ;
- contribuer à la recherche de financement pour la fourniture de tenues et d'accessoires de protection adaptés à l'apprentissage ;
- valoriser l'apprentissage par une collaboration entre les structures d'enseignement professionnel et les ateliers du secteur informel ;
- contribuer à la mise en place d'un système de protection sociale pour les apprentis.

Observations

En matière de protection sociale, d'une manière générale, le secteur de la formation informelle est laissé pour compte malgré les nouvelles initiatives développées dans le cadre de la mutualité et la Caisse de sécurité sociale qui ont proposé des formules de couvertures allégées en faveur du secteur informel.

Cette expérience est applicable dans beaucoup d'autres secteurs de l'artisanat où les enfants, en situation de formation, ont besoin d'un soutien plus important en termes de moyens et d'accompagnement moral. Son extension à d'autres filières que celles de l'automobile, de la mécanique et de la métallurgie est fortement envisagée.

Il conviendrait de mieux promouvoir une prise en compte de l'âge dans l'affectation des tâches dans les ateliers.

Il serait intéressant, vu le succès de l'APA, de considérer son installation au niveau national et son renforcement dans les zones où elle est déjà présente pour augmenter le nombre des bénéficiaires.

L'APA a identifié d'autres besoins d'encadrement et de soutien de l'enfant pour prévenir son exploitation au travail : elle a donc tenté d'élargir son action à l'amélioration des conditions de vie de l'enfant dans la famille et dans la société. Malgré l'enthousiasme des membres, ces nouvelles fonctions se sont révélées être un handicap pour la réalisation efficace des objectifs premiers d'amélioration des conditions

Leçons apprises

La famille est l'unité fondamentale de la société et en tant que telle doit être renforcée et mobilisée car elle porte la responsabilité principale de la protection, de l'éducation et de l'épanouissement de l'enfant.

L'APA, par la mobilisation, l'organisation et l'implication des familles, a démontré que les parents représentaient des acteurs incontournables de la modernisation des conditions de formation et d'éducation de leurs enfants.

Localisation : Sénégal

Date d'exécution : 1999-2003

Domaine d'intervention : FPA

Zone d'intervention : Périurbaine

Agence d'exécution : Direction de la planification et de la réforme de l'éducation

Mots-clés : Artisanat, apprentissage, secteur informel, association de parents d'élèves

36. Entreprise citoyenne dans la région de Témara/Skhirat – MAROC

Défi

Le projet est mis en œuvre dans la région de Témara/Skhirat qui est à grande vocation agricole. De nombreux enfants sont employés dans des travaux agricoles saisonniers, dans l'élevage et le travail indépendant. Ce projet s'appuie sur les entrepreneurs pour aider à faire bénéficier les enfants retirés des travaux agricoles, d'une formation professionnelle au sein d'une usine située dans la même région en plus de cours d'éducation non formelle.

Réponses

Le partenaire Association Horizons Ouverts a établi une convention avec l'usine Mac Z, située dans sa zone d'intervention en précisant les responsabilités respectives. Cette convention a permis à 30 enfants de la région, ex-travailleurs, de plus de 15 ans, de bénéficier au sein de l'usine d'une formation professionnelle de qualité en plus de cours d'éducation non formelle.

La formation professionnelle n'était offerte qu'après avoir réussi des cours d'alphabétisation et de mise à niveau. Elle consistait en deux cycles de 6 mois chacun : un cycle d'apprentissage et un cycle de perfectionnement. Elle était alternée entre l'éducation non formelle et l'atelier.

Lors de cet apprentissage, les enfants reçoivent une solide formation avec des cours théoriques et pratiques. Les cours théoriques sont des cours d'alphabétisation, de calcul, de droit civique. Les cours pratiques portent sur l'utilisation et le

fonctionnement des machines, tours et de la chaudronnerie. Les encadreurs sont des ouvriers qualifiés de l'usine mis à la disposition de cette formation.

L'IPEC-Maroc a renforcé les capacités des éducateurs de l'éducation non formelle, contribué à la prise en charge de la rémunération des formateurs à l'usine, octroyé des moyens de protection, assuré les frais de transport pour les enfants, organisé des activités de loisirs.

L'Association Horizons Ouverts a sensibilisé les enfants et leur famille, organisé l'éducation non formelle, vérifié les conditions de sécurité des enfants, assuré le suivi des enfants au sein de l'usine et en famille, puis participé à la recherche d'emploi pour les jeunes formés.

Résultats

Ce projet a ciblé les enfants travailleurs dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et le travail indépendant.

Les lauréats de cette formation ont rapidement trouvé du travail ou ont été recrutés directement par l'usine.

L'expérience s'est accompagnée d'un impact important au niveau du changement des mentalités : les familles sont désormais convaincues que pour réussir une carrière professionnelle, il faut absolument disposer d'une éducation de base qui comprend : l'alphabétisation, les cours de calcul et les droits civiques.

Observations

Ces résultats pourraient être améliorés en organisant des activités récréatives et de loisirs, choses qui contribueraient davantage à l'épanouissement des enfants.

Leçons apprises

Cette formation professionnelle au sein de l'usine permet aux enfants de plus de 15 ans de connaître progressivement le monde du travail, de bénéficier d'une formation professionnelle de qualité tout en continuant à recevoir des cours.

Il est primordial que l'usine qui dispense la formation professionnelle adhère aux principes des droits des enfants.

Les enfants doivent être protégés et formés dans des conditions qui ne mettent pas leur sécurité en jeu.

Cette expérience est un exemple réussi de l'entreprise citoyenne qui participe à la lutte contre le travail des enfants dans le pays.

Il y a eu un important changement des mentalités dans la zone cible suite à cette expérience.

Localisation : Maroc

Date d'exécution : 2004-2005

Domaine d'intervention : FPA

Zone d'intervention : Périurbaine

Agence d'exécution : Association Horizons Ouverts

Mots-clés : Travail agricole, formation professionnelle, entreprise

37. Amélioration des conditions d'apprentissage dans les garages de mécanique et les ateliers de menuiserie par une collaboration avec les services d'Inspection du travail et de Médecine du travail - TOGO

Défi

Dans de nombreux garages et ateliers de menuiserie de Lomé, des enfants sont affectés à des travaux pénibles de port ou déplacement de lourdes charges ; ils utilisent des outils et des produits dangereux (rabot, scie, vernis, solvants) sans mesure de protection. Ces enfants sont souvent victimes d'exploitation et travaillent plus de 12 heures par jour sans rémunération.

Le programme élaboré par l'IPEC-Togo en collaboration avec l'ONG APROSAT s'est intéressé aux enfants de moins de 14 ans précocement placés en apprentissage dans des garages de mécanique, des ateliers de soudage et de menuiserie. Il a organisé le retrait du travail des enfants de moins de 14 ans et l'amélioration des conditions d'apprentissage de ceux entre 12 et 14 ans avec l'appui des services d'Inspection du travail et de Médecine du travail.

Réponses

a) Bénéficiaires

Les services d'Inspection du travail, qui avaient bénéficié des actions de formation et d'appui logistique en 2002-2003[39], ont aidé à l'identification des garages et

[39] Voir la bonne pratique n°2 de ce document.

ateliers exploitant des enfants travailleurs, ainsi qu'à celle des maîtres artisans et des parents.

Cent enfants de moins de 14 ans ont été recensés et retirés du travail dans les garages de mécanique et dans les ateliers de menuiserie (douze dans des ateliers de menuiserie et quatre vingt huit dans les garages). Parmi ces enfants :

- 65 enfants, dont l'âge était inférieur à 12 ans, ont été retirés et inscrits à l'école ;
- 35 enfants, dont l'âge se situait entre 12 et 14 ans, jamais scolarisés, ont eu un emploi du temps aménagé pour suivre des cours d'alphabétisation fonctionnelle.

b) Rôles des services d'Inspection du travail et de Médecine du travail

Aprosat a mis un local à la disposition de l'équipe chargée de l'exécution du programme.

Des sessions de formation sur les réglementations concernant l'âge minimum et l'apprentissage ont eu lieu dans 155 garages, appuyées par des visites d'Inspection du travail. Ils se sont engagés dans les actions de retrait des enfants de moins de 12 ans ainsi que dans l'aménagement d'un emploi du temps plus souple, permettant aux apprentis entre 12 et 14 ans, d'assister aux cours d'alphabétisation fonctionnelle et d'avoir des conditions de travail adaptées à leur âge.

Des séances de travail ont été organisées pour les bénéficiaires (enfants, parents, maîtres artisans) sur les modalités de retrait des enfants de moins de 14 ans et de réorientation vers des structures éducatives appropriées.

Les services d'Inspection du travail ont contribué à l'élaboration d'un manuel de sensibilisation sur les risques liés aux activités de mécanique, de soudage et de menuiserie ainsi que sur les méthodes de protection individuelle et collective.

Les 155 garages ont été équipés de matériel de protection et des séances de démonstration de son utilisation ont eu lieu pour les maîtres artisans, les apprentis et leurs parents. Les participants ont été informés des mesures de sécurité individuelles et collectives à observer.

c) Instauration de comités régionaux d'hygiène, de sécurité et de lutte contre le travail des enfants

Les services d'Inspection du travail et de Médecine du travail ont intégré un système de surveillance et de contrôle dans les actions de retrait des enfants de moins de 14 ans avec la mise en place des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et de lutte contre le travail des enfants.

Comprenant un représentant par zone et par métier, les membres de ces comités ont été formés aux techniques d'évaluation des risques et des accidents de travail et d'amélioration des conditions de travail sur le terrain. Ils ont mis en place des boîtes à pharmacie dans 20 garages et ateliers de la ville de Lomé dont la gestion est assurée par les maîtres artisans avec la tenue d'un registre.

Ces comités ont eu pour mission de mener des campagnes de sensibilisation sur les risques liés aux activités de mécanique, de soudage et de menuiserie. Ils ont aussi géré les vaccinations et les contrôles médicaux.

Résultats

Au total, 1227 personnes dont 280 maîtres artisans, 482 enfants apprentis et 465 parents d'enfants apprentis ont été sensibilisées sur les risques liés aux activités concernées, puis sur ceux liés au travail des enfants plus particulièrement.

Les parents se sont engagés et ont facilité le retrait de 100 enfants de moins de 12 ans des garages pour les inscrire à l'école.

L'application des mesures de protection individuelle et collective a été mise en place dans 155 garages et ateliers de menuiserie : port de gants PVC, de lunettes, de masques, boîtes à pharmacie et garages désencombrés.

Les jeunes apprentis ont été vaccinés contre le tétanos, la fièvre typhoïde et l'hépatite B.

Les horaires de travail ont été redéfinis: les gardes de nuit supprimées et des temps de repos ont été instaurés. Pour les garages non pourvus de ces mesures, des visites médicales sont régulièrement effectuées afin de détecter les éventuelles maladies liées à la profession.

Ces 155 garages et ateliers respectent les dispositions relatives à l'âge minimum d'admission en apprentissage.

Observations

De nombreux enfants qui avaient déjà accompli plusieurs années d'apprentissage et qui étaient trop âgés pour être scolarisés n'ont pu être retirés et bénéficier des cours d'alphabétisation fonctionnelle.

L'instabilité institutionnelle, notamment les changements répétés au niveau de la coordination du programme, et l'insuffisante répartition des tâches par l'ONG APROSAT ont constitué un véritable frein pour l'exécution des différentes activités, dans l'élaboration et la transmission des rapports, et la gestion financière.

Le volet sensibilisation du programme sur les risques liés à la pratique de ces métiers ainsi que sur la réglementation y afférente devrait être poursuivi auprès des familles et des artisans.

Une aide à la scolarisation pour la stabilisation des enfants de moins de 12 ans retirés du travail s'avère nécessaire : le manque de moyens financiers des familles est un des facteurs qui explique le placement précoce en apprentissage.

Leçons apprises

La formation des maîtres artisans sur les risques sécuritaires et sanitaires, sur la réglementation de l'âge minimum d'apprentissage et de travail, combinée à un système de surveillance et de contrôle dans les actions de retrait des enfants de moins de 12 ans par les inspecteurs du travail ont eu une portée efficace.

Le rôle des points focaux du service d'Inspection du travail mis en place dans le projet de 2002-2003[40] dans les actions visant à assainir les lieux d'apprentissage et à réorganiser le système d'apprentissage des enfants (respect de l'âge minimum d'admission en apprentissage, amélioration des conditions de travail, mise en place des mesures de protection individuelle et collective) a favorisé l'atteinte des objectifs.

Les service national de la Médecine du travail a également joué un rôle significatif en participant aux actions de sensibilisation dans les garages et ateliers, sur les dangers liés à la pratique des métiers concernés, et en expliquant les lois encadrant l'apprentissage.

Localisation : **Togo**

Date d'exécution : **2003-2004**

Domaine d'intervention : **FPA**

Zone d'intervention : **Urbaine**

Agence d'exécution : **ONG APROSAT**

Mots-clés : **Artisanat, inspection du travail, médecine du travail, comité régional**

[40] Idem.

Conclusion

Les expériences présentées dans le cadre du projet de l'IPEC *Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone* ont abordé le problème de l'amélioration de la FPA dans les différents pays sur la base d'une stratégie régionale en développant des réponses innovantes et adaptées au contexte national. Elles ont été appliquées dans les zones urbaines, périurbaines et rurales en analysant les besoins des populations.

Elles ont assuré le retrait de nombreux enfants des pires formes de travail des enfants (travail dans les carrières au Burkina Faso, travail domestique au Burkina Faso et au Bénin, travail agricole au Maroc et au Niger, travail artisanal au Sénégal et au Mali) en définissant avec la participation de ces enfants et de leurs familles les alternatives souhaitables et appropriées au marché du travail de leur région.

Tout en plaçant l'enfant au centre des démarches, de nombreux acteurs (la famille, les autorités locales, les chefs d'entreprise, les maîtres artisans, les partenaires sociaux, les ONG et associations luttant contre le travail précoce des enfants) ont été mobilisés et sensibilisés. Ils ont souvent joué un rôle clé en participant activement à la conception et la mise en place du projet. Cette implication a favorisé un changement des mentalités et des actions citoyennes qui peuvent servir de modèles car elles assurent la pérennisation.

Une première série d'expériences a répondu aux problèmes des nombreux exclus du système éducatif classique en concevant l'éducation formelle et informelle dans des structures innovantes avec de nouvelles méthodes. Ces programmes ont été conçus hors des schémas traditionnels en réduisant la durée de formation, en aménageant des plages de loisirs, en utilisant des méthodes basées sur des outils qui ont facilité la compréhension et l'assimilation des connaissances, puis en favorisant une approche interactive et responsabilisante.

La deuxième série de pratiques a mis en œuvre divers modes d'accompagnement en entreprenariat, en s'appuyant sur des structures et des outils qui ont valorisé la formation professionnelle et l'apprentissage des bénéficiaires.

La troisième série a apporté des réponses à l'exploitation du travail des enfants liée au genre. Des formations ont été créées et/ou adaptées aux besoins des filles avec le soutien et la reconnaissance des autorités publiques.

Enfin, les actions citoyennes et la mobilisation de partenaires clés pour améliorer la FPA constituent des modèles tout à fait intéressants et reproductibles, qui ont permis de changer les mentalités par une approche participative.

Accorder des alternatives viables aux familles

L'ampleur de la pauvreté en Afrique francophone oblige les enfants à contribuer au revenu familial pour couvrir les besoins de base des ménages. L'engagement des enfants sur le marché du travail peut être une simple question de survie. L'IPEC aide les pays concernés à mettre en place des mesures pour l'abolition du travail des enfants, particulièrement dans ses pires formes, dans le cadre des politiques de développement économique et social.

Pour assurer la viabilité des programmes luttant contre le travail des enfants, il est indispensable de tenir compte du contexte économique et social dans lequel vivent les bénéficiaires et de parallèlement rechercher des solutions alternatives durables au travail des enfants. Les programmes nationaux de l'IPEC en Afrique francophone ont analysé les situations pour identifier les potentiels économiques et les bénéficiaires appropriés. Grâce à son savoir-faire et à ses relations avec les partenaires sociaux, l'IPEC a recherché des possibilités de financement pour la mise en place et le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) et a organisé les formations nécessaires. Dans le milieu rural, cela a impliqué la collaboration avec les programmes WIND et MICROFINANCE[41] du BIT.

Certains projets ont pris en compte des terrains difficiles et innové pour créer des activités génératrices de revenus au profit des familles (I). Au Niger, le projet a appréhendé les possibilités qu'offrait le site aurifère de Komabangou (38). Idem au Sénégal où il était question de tirer profit des potentialités économiques offertes par la décharge de Mbeubeuss (39) pour les populations extrêmement pauvres qui y travaillent ou qui y ont élu domicile.

Au Mali (40) et au Togo (41), des projets ont travaillé sur la décentralisation de la gestion des AGR en reposant sur les mécanismes communautaires de régulation sociale en place (II).

Enfin, le choix des bénéficiaires dans certains contextes a privilégié l'émancipation économique de la femme (III). Ce fût le cas au Maroc avec les femmes chefs de famille (42). Au Mali (43) et au Sénégal (44), cette orientation s'est imposée en complément de programmes de formation professionnelle au profit de jeunes filles victimes des PFTE en raison de schémas traditionnels des zones rurales. Dans tous les cas, ces projets ont répondu à l'exigence de promouvoir le travail décent pour les adultes.

41 Selon les lignes de conduites développées par MICROFINANCES et l'IPEC.

I. INNOVER AVEC DES AGR ADAPTÉES À DES TERRAINS DIFFICILES

Dans les deux expériences présentées ici, les programmes ont fait face à des contextes difficiles avec des terrains sur lesquels des populations et de nombreux enfants travaillaient et vivaient sans aucun service de protection sociale, notamment sur le plan médical ou éducatif.

Dans le premier cas (38), le site de Komabangou s'est révélé être propice à la mise en place d'AGR en raison des richesses qu'il génère et du besoin de services de ses 70 000 habitants. Dans le second cas (39), l'orientation des bénéficiaires vers des structures de micro-crédit leur a permis de bénéficier des conditions de travail décentes.

38. Les AGR au profit des enfants du site aurifère de Komabangou – NIGER

Défi

Le site de Komabangou, dans le département de Téra (région de Tillabéry) est devenu le plus grand lieu de concentration d'orpailleurs du Niger et compte plus de 70 000 habitants venus de plusieurs horizons (Mali, Burkina Faso, Niger, Ghana, Nigeria, Bénin, Tchad). Ce site est un pôle d'attraction économique, qui a entraîné le développement de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, quelquefois âgés de moins de 10 ans.

Parallèlement à la construction d'une école sur le site pour les enfants de moins de 14 ans, l'IPEC-Niger a mis en place, en collaboration avec l'ONG OPTEN, une formation

en gestion d'AGR pour les jeunes en âge de travailler et les parents des enfants scolarisés afin de les responsabiliser dans le maintien de ces derniers à l'école.

Réponses

a) Sensibilisation

La mise en place d'AGR a été précédée et accompagnée de la sensibilisation de multiples acteurs locaux : délégués du site, employeurs, chefferie traditionnelle, agents de sécurité, autorités régionales et sous-régionales, presse, parents d'enfants, enfants. Ces acteurs ont été informés des conséquences du travail des enfants dans l'orpaillage et des possibilités offertes par la scolarisation des enfants de moins de 14 ans ou l'orientation des plus de 14 ans vers des activités professionnelles adaptées à leurs capacités et intérêts.

b) Mise en place des AGR

Une concertation des enfants de plus de 14 ans et des parents des enfants scolarisés a été organisée pour identifier le type d'AGR à mettre en place.

Du matériel de travail et de sécurité a été fourni à 60 parents d'élèves, qui ont retiré leurs enfants du travail, pour les aider à soutenir la scolarisation de ceux-ci sur le long terme. Ils ont également été équipés de charrettes à traction asine et d'ânes dans le cadre de l'exécution des AGR.

Quarante jeunes ont été formés sur les techniques d'AGR et ont reçu un soutien pour démarrer leurs activités soit en se voyant doter de charrettes à traction asine et d'ânes, soit en recevant un crédit pour pratiquer un petit commerce.

c) Suivi et contrôle

Un comité de gestion (COGES) des AGR a été créé pour le suivi et le contrôle de ces activités. Les membres du comité de gestion ont reçu une formation à part et une dotation en équipements.

Les parents ont été mobilisés dans le suivi des activités réalisées par leurs enfants et des réunions leur ont permis de s'informer régulièrement sur les avancées du projet. Les autorités publiques et religieuses ont aussi été impliquées de façon à développer un partenariat dans le suivi des activités du programme.

Résultats

Plus de 40 enfants de plus de 14 ans ont été retirés et réinsérés dans des AGR adaptées à leur âge. Ils ont reçu une formation qui les a aidés à développer pleinement leurs activités.

D'après les avis recueillis par l'équipe de consultants sur le terrain auprès du Commissaire de Police et de l'opérateur de la radio rurale de Komabangou, le phénomène de l'emploi des enfants dans les mines est en net recul.

Les parents des bénéficiaires confirment la réussite du programme : les enfants ayant bénéficié de ces services sont tous en activité et ont des revenus qui couvrent les besoins familiaux.

On note une bonne assimilation des messages par divers acteurs, une adhésion effective des parents et l'engagement d'un grand nombre d'orpailleurs, qui ont pris conscience des dangers d'une exploitation minière pour les adultes et les enfants.

Un compte épargne a été ouvert à Téra pour assurer un meilleur suivi de la gestion des charrettes et la pérennisation du projet.

Observations

L'analphabétisme des membres du COGES a parfois représenté un obstacle dans la réalisation du projet.

Leçons apprises

Komabangou est un site propice aux AGR, car la population est nombreuse et aucun service n'est prévu pour répondre à ses divers besoins ; les affaires économiques prospèrent autour du commerce de l'or et permettent donc d'envisager la création durable de ces AGR.

La participation active du COGES, de la radio « la voix des orpailleurs » et des autorités locales a rassemblé la population autour des objectifs du programme et facilité l'adhésion de nombreux bénéficiaires.

Localisation : Niger

Date d'exécution : 2003-2005

Domaine d'intervention : Activités génératrices de revenus (AGR)

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : ONG Organisation pour la Prévention du Travail des Enfants au Niger (OPTEN- YARA)

Mots clés : AGR, comité de gestion, orpaillage, mines, dotation, formation, micro-crédit, radio

39. Alternatives aux revenus tirés de la décharge de Mbeubeuss - SÉNÉGAL

Défi

Le site de Mbeubeuss est situé à 25 kilomètres du centre ville de Dakar et abrite sur environ deux kilomètres carrés la plus importante décharge publique de la capitale sénégalaise. Plus de 400 personnes, dont des enfants âgés de moins de 15 ans, effectuent des activités de récupération et de recyclage d'ordures dans les filières du métal, du verre, des chiffons, du plastique et du cuir pour subvenir à leurs besoins. Des camions provenant des hôpitaux, des industries, des commerces et des entreprises y déversent quotidiennement 440 mètres cubes de déchets ainsi qu'une importante quantité d'ordures ménagères (environ 1000 tonnes par jour).

Les enfants récupérateurs sont soit issus de familles pauvres des environs, ou des familles de récupérateurs ils sont parfois en totale rupture leurs familles et vivent dans la décharge. L'activité de récupération et de revente d'objets expose les «boudiouman»[42], rejetés du système scolaire, à des risques de maladie et d'intoxication. En outre, dans ce milieu très fortement hiérarchisé, les enfants sont fréquemment victimes de mauvais traitements.

Suite à des contacts avec les institutions et organismes d'appui aux populations défavorisées, l'IPEC-Sénégal en partenariat avec l'ONG ENDA Graf a décidé de mettre en place un programme en deux phases.

La première phase a permis de développer une stratégie de participation et de recherche-action afin de retirer 30 enfants de moins de 15 ans des travaux de

42 Nom donné à ces enfants qui travaillent dans la décharge publique de Mbeubeuss.

récupération et de les faire bénéficier d'une formation soutenue par des cours d'alphabétisation fonctionnelle. Parallèlement, le projet nécessitait de prévoir un appui aux familles des bénéficiaires pour créer des AGR et des services sanitaires.

Dans la deuxième phase, les résultats encourageants, discutés par des groupes de travail constitués des acteurs du programme, ont orienté l'initiative vers une consolidation des acquis par le retrait de l'ensemble des enfants de la décharge de Mbeubeuss, estimé à 120 en 2001, et par le renforcement et la diversification d'AGR au profit des familles des enfants bénéficiaires.

Réponses

a) Première phase

La recherche-action a identifié les causes du travail des enfants récupérateurs sur le site de la décharge publique de Mbeubeuss comme étant principalement la pauvreté des familles combinée à l'absence d'opportunités d'éducation et de formation adaptées aux besoins des enfants.

Des activités préparatoires de sensibilisation ont été menées avec les récupérateurs adultes qui ont une forte influence sur les enfants en raison de la dynamique sociale de ce milieu fermé. Malgré des débuts difficiles avec l'association des récupérateurs adultes, les animateurs du projet ont su gagner la confiance de ces derniers et les impliquer directement dans la recherche de solutions alternatives à la situation actuelle des enfants.

Une stratégie de retrait des enfants a été décidée avec l'association des récupérateurs et a favorisé le placement des enfants dans des formations alternatives de leur choix (mécanique, menuiserie et couture) dans un cycle de préapprentissage complété par une formation théorique sur le métier choisi et une formation en alphabétisation.

Les récupérateurs ont identifié les maîtres artisans locaux susceptibles d'accueillir les enfants retirés des travaux de récupération pour des apprentissages. Les conditions d'apprentissage ont été négociées avec les maîtres artisans sélectionnés. L'emploi du temps des enfants a été fixé comme suit : 2 jours de cours d'alphabétisation fonctionnelle ; 2 jours de formation théorique au centre de formation des récupérateurs, 2 jours de formation pratique en atelier et 1 jour de repos avec des loisirs organisés.

L'association des récupérateurs et les familles ont bénéficié d'un appui pour démarrer des AGR.

Des séances mensuelles de suivi ont réuni les parents, les récupérateurs, les enfants et les animateurs de l'ONG.

Le projet a encouragé l'interaction des acteurs locaux pour promouvoir une prise en charge locale des formations et la réinsertion des enfants dans des métiers de leur choix auprès des structures pérennes au niveau de la zone de Malika (Commune d'arrondissement abritant la décharge).

b) Deuxième phase

Suite aux résultats encourageants de la première phase, l'IPEC-Sénégal et l'ONG ENDA Graf ont mis en place une deuxième phase pour effectuer le retrait définitif de l'ensemble des enfants de moins de 15 ans et consolider les acquis émanat des actions précédentes.

L'implication des récupérateurs dans le retrait des « boudiouman » a été renforcée par la création d'un comité de dix animateurs de terrain choisis parmi les récupérateurs adultes. Ce comité a repris la mission de contrôler la décharge pour éviter le retour des enfants.

Une permanence a été organisée pour accueillir les enfants individuellement et les orienter vers les apprentissages de leur choix. Les enfants ont été placés dans des formations qualifiantes : le choix a été diversifié par des apprentissages dans différents domaines tels que la tôlerie, la coiffure, la soudure et le crochet d'art. Cet élargissement a permis d'intégrer également des jeunes filles. Des cours sur l'éducation citoyenne et sur l'éducation à la vie familiale ont complété la formation.

Des séances collectives ont été organisées pour définir les formes d'AGR souhaitées. Des réunions ont régulièrement eu lieu pour rendre compte de l'avancement des activités et pour traiter les questions relatives à la protection sociale, à la prévention du travail dangereux des enfants récupérateurs et à l'organisation des services sanitaires.

Une association des parents d'apprentis a été créée pour le suivi de la réinsertion sociale des enfants.

Une politique de crédit-épargne a été développée au sein de cette association afin de développer et pérenniser les AGR créées.

✔ ***Résultats***

a) Première phase

A la fin du programme exécuté sur 18 mois, 27 enfants ont été retirés de l'activité de récupération grâce à la mobilisation des familles et des récupérateurs pour assurer le bon déroulement des activités du projet et contrôler l'assiduité des enfants au centre de formation et dans les ateliers.

Des récupérateurs ont surveillé la décharge avec succès : aucun des enfants bénéficiaires n'y est retourné.

Les enfants bénéficiaires interrogés ont manifesté leur motivation et leur satisfaction : ils se sentent valorisés par un apprentissage, qui les a intéressés, puis sont confiants et épanouis grâce au soutien de leur entourage et à la considération des pouvoirs publics.

Grâce au soutien qui leur a permis de développer des AGR, les familles ont apporté une contribution aux frais de transport et de restauration des enfants.

La sélection des artisans à qui, des opportunités d'une formation théorique ont été offertes ont engendré une plus grande implication des concernés ainsi qu'une amélioration du cursus de la formation.

b) Deuxième phase

Le programme a retiré 149 enfants de moins de 15 ans du travail de récupérateur.

Les familles ont continué à contribuer financièrement à leur formation grâce aux AGR.

Les enfants retirés ou à risque d'intégrer la décharge ont bénéficié d'une meilleure protection sociale, de formations et d'alternatives viables pour eux et leurs familles.

Observation

Le milieu des opérateurs de la décharge publique n'a pas été facile à pénétrer. Toutefois l'adoption d'une bonne approche qui prend en compte leurs préoccupations peut amener les intervenants externes à gagner leur confiance et à les impliquer directement dans la recherche de solutions alternatives à la situation actuelle des enfants au travail.

Leçons apprises

a) Première phase

Ces résultats ont été possibles grâce à la participation des récupérateurs, des maîtres artisans et des familles.

Le professionnalisme de l'ONG, de même que sa connaissance du terrain sensible et des acteurs qui le constituent, a favorisé la confiance nécessaire au succès du programme.

Les critères de sélection des artisans, les opportunités d'une formation théorique profitant aux maîtres artisans ont engendré une révision du cursus de formation et une plus grande implication de ces artisans.

Les actions menées par les récupérateurs adultes à travers leur implication dans la protection sociale des enfants et le retrait de ces derniers de cet environnement ont contribué à les valorise vis à vis de la communauté.

b) Deuxième phase

La deuxième phase a vu la création d'un comité de surveillance composé par les récupérateurs, car le nombre des enfants étant passé de 30 à 120, il était nécessaire de pouvoir s'appuyer sur un contrôle plus rigoureux et représenté par une structure définie.

La création du comité des parents d'apprentis, bénéficiaires des AGR, a permis aussi de responsabiliser cette structure dans la gestion des micro-crédits et dans le déroulement de la formation des enfants. La formation reçue pour assumer les fonctions de gestion des AGR au profit de 149 familles a porté ses fruits, puisque ces

bénéficiaires ont pu continuer à contribuer au financement de la scolarisation de leurs enfants.

Localisation : Sénégal

Date d'exécution : 1999- 2003

Domaine d'intervention : Activités génératrices de revenus (AGR)

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : ONG ENDA Graf

Mots clés : AGR, apprentissage, alphabétisation fonctionnelle, récupération d'ordures, recherche-action, crédit-épargne

II. DÉCENTRALISER LA GESTION DES AGR SUR LA BASE DE MÉCANISMES COMMUNAUTAIRES DE RÉGULATION SOCIALE

Dans les deux programmes suivants, le développement et le suivi des AGR se sont basés sur des mécanismes de régulation sociale propres aux milieux ruraux. La première expérience, au Mali, a permis de mettre en place des AGR répondant aux besoins de la région agricole concernée (40) et, au Togo, la création d'AGR a eu pour but de freiner l'exode rural des jeunes filles (41).

40. Projet d'appui à l'augmentation des revenus des familles des enfants travailleurs en milieu rural[43] – MALI

Défi

Dans le cercle de Dioila, selon les résultats d'une enquête effectuée par le Groupe Pivot Santé Population, de nombreux enfants ne sont pas scolarisés et effectuent des travaux agricoles en raison de la pauvreté des parents. Ceux-ci ont souvent moins de 12 ans et travaillent dans des activités comme le gardiennage des troupeaux, les travaux de labour et de semis, les récoltes et la vente des produits dans les marchés forains voisins du cercle situé à plus de 10 à 15 km à pied.

L'IPEC-Mali, en collaboration avec le Groupe Pivot Santé Population, a projeté de développer et de diversifier les sources de revenus des parents d'enfants de moins de

43 Voir article de presse dans le DVD qui accompagne ce document.

14 ans[44] retirés des travaux agricoles dans les communes rurales Kaladougou, N'Gara et Kémékafo du cercle de Dioila. Le programme s'est concentré sur la compréhension du milieu agricole et sur sa dynamique sociale particulière dans la conception et la réalisation d'AGR afin d'améliorer les conditions de vie des enfants retirés des travaux agricoles et de garantir leur accès à des activités socio-éducatives et des soins de santé adéquats.

Réponses

a) Sensibilisation

De nombreuses séances de sensibilisation et d'information ont eu lieu dans les communes rurales Kaladougou, N'Gara et Kémékafo au profit des parents et d'autres employeurs des enfants sur les dangers des travaux agricoles pour les enfants et les moyens de protection pour les travailleurs agricoles. Chaque action de sensibilisation a regroupé au minimum une cinquantaine de personnes.

Les séances ont été animées par les responsables des services techniques de la santé, de l'éducation et des animateurs des radios communautaires, associés à l'exécution du programme.

Des séances de projections de films ont aussi été organisées sur les mêmes sujets au profit des employeurs et des autorités locales et centrales. Une moyenne de 100 personnes assistait à chacune des projections.

Des discussions se sont tenues avec les parents pour expliquer les opportunités offertes par l'éducation de leurs enfants et pour négocier de bonnes conditions de retour des enfants au sein du cercle familial.

b) Constitution de comités communaux

Un comité communal a été constitué dans chaque commune d'intervention pour sélectionner 100 familles et assurer le suivi du programme. Ces comités comprennent le préfet de cercle, les maires des trois communes rurales de Kaladougou, N'Gara et Kémékafo, les représentants des associations villageoises, les représentants des femmes, les représentants des jeunes, et les services techniques relatifs à la santé, à l'éducation et à la justice.

Cette structure a eu pour mission d'identifier et de scolariser 300 enfants travailleurs des trois communes rurales. L'IPEC-Mali a fourni pour la scolarisation des enfants de moins de 12 ans des kits scolaires et assuré le paiement des frais de scolarité.

Des séances d'alphabétisation fonctionnelle ont été dispensées aux enfants de plus de 12 ans.

44 Le programme débute en 2002 et le Mali ratifie la convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi le 11 mars 2002. Le Mali déclare alors l'âge minimum de 15 ans, comme mentionné dans l'ordonnance N°02-062/P-RM du 5 juin 2002 portant Code de protection de l'enfant : « Le travail des enfants est autorisé, conformément aux dispositions du Code du travail et des autres textes pertinents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans (art. 20). ». Avant l'entrée en vigueur de cette législation, l'âge minimum était fixé à 14 ans.

Ce comité a aussi eu pour rôle de contrôler que les enfants ne soient plus engagés dans des travaux agricoles et de veiller à la régularité de leur fréquentation scolaire en collaboration avec les parents. Il a, par ailleurs,été chargé du suivi de l'utilisation du matériel mis à disposition dans le cadre des AGR décidées et mises en place au profit des parents.

c) Mise en place d'AGR

En collaboration avec les comités communaux, des activités rentables et adaptées au contexte local ont été identifiées afin de diversifier et de développer les revenus des familles retenues dans les trois communes rurales du cercle de Dioila. Du matériel agricole (charrues, bœufs de labour, semoirs) a été mis à disposition des familles, qui ont reçu une formation pour l'utilisation du matériel, son entretien et les mesures de sécurité. La formation a aussi porté sur les techniques de gestion et la notion de rentabilité.

Des périmètres maraîchers ont été aménagés pour des cultures de produits consommables et commercialisables (salade, choux, tomate, carotte, navet…). Des charrettes et des ânes ont permis d'assurer le transport des produits vers les lieux de commercialisation. Des points d'eau ont été créés pour assurer l'irrigation des plantes maraîchères en toute période. Les bénéficiaires ont également été familiarisés avec de nouvelles techniques de culture.

Résultats

La sensibilisation des parents des enfants travailleurs et d'autres employeurs sur les risques et contraintes liés au travail agricole a permis de faciliter la scolarisation des enfants, comme en témoigne la présence des enfants dans les classes des écoles de Kaladougou, N'Gara et Kémékafo.

La formation des parents et la dotation de matériels ont permis aux familles de développer une culture de subsistance et d'accroître leurs revenus pour continuer à soutenir la scolarité de leurs enfants de moins de 12 ans et à préserver ceux de moins de 15 ans de l'accomplissement de travaux agricoles dangereux.

Observations

Ce type d'initiative nécessite au préalable une étude de milieu.

L'existence des comités communaux a facilité l'appropriation par les populations du programme et a permis l'atteinte de meilleurs résultats. Cette institution pourrait donc être un modèle pour la politique de décentralisation.

Leçons apprises

L'étude préalable de terrain et la consultation des comités communaux ont permis la proposition et la mise en place d'AGR pertinentes. L'approche participative a aidé à

convaincre les populations de l'importance des objectifs poursuivis par le programme pour leurs enfants et pour elles-mêmes.

La formation des agences d'exécution, impliquées dans la mise en œuvre du projet, et des membres des comités communaux constitue une composante stratégique de pérennisation des actions.

Localisation : Mali

Date d'exécution : 2002-2003

Domaine d'intervention : Activités génératrices de revenus (AGR)

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Groupe Pivot Santé/Population

Mots clés : Agricole, comité communal, AGR, décentralisation, diversification, matériel agricole, formation, dotation

41. Création d'AGR appuyée par des comités villageois – TOGO

Défi

Le milieu rural au Togo est atteint par un fort exode rural des filles qui migrent vers les villes pour devenir travailleuses domestiques. Elles ont souvent moins de 14 ans et sont exploitées et exposées à des risques comme le viol, le harcèlement sexuel, la prostitution, les coups et blessures, la privation de nourriture et l'absence de protection sanitaire et sociale. Elles proviennent de familles à faibles revenus, le plus souvent analphabètes.

Le programme élaboré en collaboration avec WAO Afrique a organisé le retrait et la scolarisation de ces filles de moins de 14 ans[45] ainsi que l'amélioration des conditions de travail de celles de plus de 14 ans. Pour garantir l'efficacité de ces actions, le programme a développé une composante « AGR» : des comités villageois ont été créés sur la base de mécanismes communautaires de régulation sociale pour la mise en place et la gestion d'AGR au profit des mères des filles bénéficiaires.

Réponses

a) Sensibilisation ciblée des acteurs villageois

Les actions de sensibilisation ont impliqué et visé différents acteurs en respectant la dynamique de communication villageoise.

45 Le nouveau Code du travail de novembre 2006 élève l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans et introduit une liste des pires formes de travail des enfants conforme à la convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants de l'OIT.

Les comités villageois se sont appuyés sur la connaissance de terrain des associations pour développer des outils de sensibilisation adaptés sur les risques liés au travail domestique des enfants. L'association des Femmes « Happy Groupe » et l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT) ont par exemple créé des sketchs, des chants et danses traditionnels pour sensibiliser les parents et les décideurs.

Cinquante deux membres de l'AEJT ont été formés sur les techniques de mobilisation sociale et sur le contenu des instruments juridiques nationaux et internationaux, notamment le code togolais du travail, les conventions n°138 et n°182 de l'OIT[46], la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de 1989 et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990.

Le Ministère du travail a désigné des inspecteurs du travail pour encadrer les activités de sensibilisation par des explications juridiques.

b) Retrait et amélioration des conditions d'apprentissage

Les comités villageois ont assisté les inspecteurs du travail pour les contrôles de cas de recrutement des filles.

Les inspecteurs du travail, qui ont bénéficié d'actions de formation et d'appui logistique[47], ont appliqué leurs nouvelles compétences en se concentrant sur le retrait des travaux domestiques des filles de moins de 14 ans.

WAO-Afrique a mis à disposition les centres et les équipements nécessaires à l'accueil des filles. Des séances de travail ont été organisées avec elles, leurs employeurs et leurs parents pour s'accorder sur les modalités de retrait.

Dans l'attente d'une solution familiale, les enfants domestiques de moins de 14 ans ont été pris en charge dans les centres d'accueil. Des entretiens de groupe et individuels ont été menés pour établir un lien de confiance entre les enfants et les animateurs. Un appui à la scolarisation et à la formation professionnelle a été prévu en termes de tenues, frais et fournitures scolaires.

Des séances de travail ont eu lieu avec les services techniques de l'Etat, les responsables des agences de placement d'apprentis, les Inspecteurs du Travail et les ONG pour discuter de l'élaboration et de l'application d'un code de conduite protégeant les apprentis domestiques.

Les dispositions du code de conduite et les sanctions en cas de violation ont été expliquées aux employeurs d'apprentis domestiques de plus de 14 ans et les conditions de rémunération des apprentis, les conditions d'hygiène, de santé et de sécurité précisées.

46 Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973 et convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

47 Programme 2002-2003 avec la DGTLS, voir bonne pratique n°2 de ce document.

c) Mise en place et gestion des AGR par les comités villageois

Les comités villageois ont été structurés selon les mécanismes communautaires de régulation sociale. Ces comités ont reçu une formation sur les techniques de prévention et de suivi des enfants retirés du travail. Ils ont été appuyés pour leur fonctionnement ainsi que pour le développement et le suivi d'AGR.

Cette composante AGR du projet s'est fondée sur le partenariat entre l'ONG WAO-Afrique, la Fédération des Unions Coopératives d'Epargne et de Crédit (FUCEC-Togo) - une institution de micro-finance -, et les mères des enfants travailleurs domestiques dans le cadre du programme de Crédit Epargne Éducation (CEE). Les comités villageois ont assuré des fonctions d'encadrement et de suivi des mères pour une meilleure mise en œuvre du partenariat.

Chacune des mères des enfants bénéficiaires du projet s'est engagée à la suite d'une enquête sociale à participer au processus de retrait de l'enfant du travail et à la recherche d'une solution familiale appropriée qui permette la scolarisation et le suivi scolaire de l'enfant.

La FUCEC s'est engagée à former et à accompagner chacune des mères dans la mise en place d'une AGR, à lui octroyer un crédit social, à la suivre régulièrement dans son entreprise, et à l'aider à gérer son épargne en vue d'augmenter son capital.

L'IPEC-Togo et WAO-Afrique se sont engagés à cautionner chacune de ces mères auprès de la FUCEC, à effectuer le suivi des enfants en famille et à l'école, assistés des comités villageois.

✔ ***Résultats***

La sensibilisation sur les risques liés au travail des enfants domestiques et sur les instruments juridiques nationaux et internationaux protégeant les enfants a concerné : 450 parents, 600 employeurs d'enfants domestiques, 6 membres des agences de placement et 306 décideurs (Préfets, autorités locales et administratives, agents des Ministères du Travail et des Affaires Sociales, le patronat, l'intersyndicale).

Plusieurs comités villageois ont développé des AGR et mis en place des structures scolaires d'initiative locale. Les AGR dans le cadre de Crédit-Épargne-Éducation ont bénéficié à 93 familles.

150 enfants de moins de 14 ans ont été retirés du travail domestique à Lomé et réintégrés dans leurs familles respectives. 102 d'entre eux ont été inscrits à l'école et fréquentent régulièrement les classes.

Les familles des bénéficiaires continuent à être encadrées dans le développement des AGR et continuent à assumer l'éducation de leurs enfants.

Le code de conduite relatif au travail domestique des apprentis a été élaboré en collaboration avec les employeurs, qui y ont adhéré et l'appliquent.

Observations

Cette expérience de la lutte contre les PFTE sur une base communautaire avec une composante AGR a permis le développement des localités bénéficiaires.

Les aptitudes de gestion de WAO-Afrique des programmes sur le travail et ses capacités de travail en réseaux ont été améliorées : ses actions de plaidoyer sont désormais complétées par des actions de retrait des enfants des pires formes de travail.

Les stratégies de l'IPEC ont été reprises dans le cadre d'un partenariat entre WAO-Afrique et Save the Children pour renforcer l'ensemble des résultats obtenus dans le cadre du programme.

Leçons apprises

La prise en compte des mécanismes communautaires de régulation sociale dans les actions de mobilisation a favorisé une appropriation du programme. Le comité créé, qui a aussi fonctionné sur ce modèle, a pu naturellement assumer ses fonctions dans les communautés bénéficiaires, qui n'ont pas eu de réticences face à ces mécanismes familiers.

La formation des membres de l'AEJT sur leurs droits et les techniques de sensibilisation ainsi que l'adoption du code de conduite assure la pérennisation des acquis dans l'amélioration des conditions de vie et de travail des jeunes travailleurs domestiques.

4

Localisation : Togo

Date d'exécution : 2002-2003

Domaine d'intervention : Activités génératrices de revenus (AGR)

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : WAO Afrique

Mots clés : Comité villageois, décentralisation, économie informelle, travail domestique, inspecteurs du travail, filles, code de conduite, crédit, épargne

III. ÉMANCIPER LES FEMMES COMME ACTEURS ÉCONOMIQUES

Dans des programmes, le genre a été pris en compte car les filles et jeunes filles étaient victimes des pires formes de travail en raison de leur sexe. Au Maroc (42), les bénéficiaires visées étaient les femmes chefs de famille car elles permettaient une meilleure répartition des revenus au sein de leur famille. Au Mali (43), la position socio-économique des filles dans le village de Dansa a été renforcée par leur regroupement économique. Au Sénégal (44), la création d'AGR a été réalisée de façon à retenir les filles dans leur milieu d'origine.

42. Développement d'AGR pour les femmes chefs de familles dans la province de Khenifra – MAROC

Défi

La province de Khenifra est une région rurale très pauvre, avec un taux d'analphabétisme et un taux de chômage élevés, où les enfants travaillent très jeunes pour participer au revenu familial. Dans cette région montagneuse, les habitants recherchent constamment des nouveaux pâturages et terres de parcours pour assurer leurs revenus. Les enfants, âgés de 6 à 12 ans, sont donc souvent employés par les agriculteurs pour le gardiennage des troupeaux. Le programme, développé par l'IPEC-Maroc en collaboration avec l'association Oued Srou dans la province de Khénifra, a prévu le retrait des enfants du travail agricole et leur scolarisation en développant des AGR au profit des mères de famille en charge de leur foyer.

Réponses

Une collaboration a été mise en place avec une institution de micro-crédit et des critères d'attribution ont été négociés.

Par ailleurs, une enquête de faisabilité économique, sociale et juridique a permis de définir les domaines dans lesquels il était souhaitable de développer des AGR.

Les mères des enfants, qui ont été les bénéficiaires, ont été sélectionnées selon deux critères :

- leur expérience dans les domaines définis d'AGR ;
- leur rôle en tant que chef de famille.

Ce dernier critère a été retenu pour garantir l'amélioration du revenu familial au bénéfice de toute la famille et plus particulièrement des filles dont un grand nombre ont été retirées de leur travail.

Suite à une formation reçue pour les aider à gérer leur projet, une procédure de suivi et de contrôle a été instaurée pour accompagner les mères dans la réalisation des activités.

Il a été entrepris avec l'engagement des mères bénéficiaires de retirer les enfants de moins de 12 ans du travail de berger et d'améliorer les conditions de vie des apprentis de plus de 12 ans de façon durable grâce à la création de ces AGR au profit des femmes chefs de foyer. Pour lutter conte le taux élevé d'abandon scolaire, un soutien scolaire a été mis en place.

Résultats

Les femmes ont appris à gérer les prêts attribués par l'institution de micro-crédit et ont tiré profit de la formation dispensée en rentabilisant leurs activités.

L'engagement des bénéficiaires des AGR a permis de retirer tous les enfants de moins de 12 ans du travail et de les inscrire à l'école.

Les mères ont été responsabilisées dans le cadre de la procédure de suivi : elles ont soutenu leurs enfants et veillé à leur assiduité.

Les conditions de vie et de travail des petits bergers de plus de 12 ans ont été améliorées dans le cadre d'apprentissages et le taux d'abandon scolaire a diminué grâce aux mesures de soutien scolaire.

La stratégie de cibler les femmes chefs de famille comme bénéficiaires des AGR a été pertinente et efficace : l'amélioration du revenu familial a bénéficié à toute la famille et particulièrement aux fillettes.

Observations

Les associations de développement intervenant dans le domaine des activités AGR se multiplient. Cependant, cette expérience réussie peut amener à convaincre et à encourager plus de partenaires à intégrer le volet AGR comme alternative pour les familles lors du retrait de leurs enfants du travail.

Plusieurs institutions de micro-crédit sont intéressées par l'octroi de crédits permettant des développements sociaux; d'autant plus que les montants alloués dans ces cas sont en général modestes et facilement mobilisables. Des séances d'information auprès de ces institutions permettraient de les aider à développer la pratique de l'octroi d'un micro-crédit pour la réalisation d'AGR dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

Un bilan des programmes réalisés comportant des volets AGR permettrait de dégager les systèmes appropriés pour le remboursement des crédits accordés. L'octroi d'une aide financière est une mesure sensible : pour l'efficacité des résultats, cette expérience démontre qu'il convient de mettre en place un système de remboursement approprié afin de ne pas compromettre le projet sur le long terme par l'assistanat.

Des manuels sur la gestion des AGR faciliteraient l'exécution de programmes incluant ce volet et assureraient de bons résultats.

Leçons apprises

L'expérience de l'agence d'exécution dans la mise en place d'AGR a représenté un atout important dans la détermination des domaines d'activités porteurs, de même que dans la procédure de suivi et de contrôle. Elle a développé le projet en responsabilisant les bénéficiaires sans développer l'assistanat. Elle a permis également de convaincre l'institution de micro-crédit.

Des documents ont été élaborés pour synthétiser les critères de sélection des femmes bénéficiaires et pour identifier les domaines d'intervention les plus porteurs pour de nouvelles AGR dans la région.

La procédure de suivi et de contrôle des bénéficiaires a été documentée.

L'enquête préalable de faisabilité économique, sociale et juridique est indispensable pour des résultats efficaces et rapides.

Localisation : Maroc

Date d'exécution : 2001-2003

Domaine d'intervention : Activités génératrices de revenus (AGR)

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : Association Oued Srou

Mots clés : AGR, agricole, micro-crédit, femmes chefs de famille, soutien scolaire, procédure de suivi et de contrôle

43. Constitution des filles du village de Dansa en groupement économique – MALI

Défi

Pour lutter contre l'exode rural des filles vers la ville, qui les expose aux PFTE, l'IPEC-Mali et l'ONG Avenir Enfance Sahel (AVES) ont créé un programme à Dansa, village situé à plus de 700 km de Bamako, dans le cercle[48] de Douentza. Dans ce village fortement touché par ce problème, le programme a décidé d'initier ces filles de 13 à 15 ans à des AGR et de les constituer en groupements pour les maintenir dans leur lieu d'origine.

Réponses

Les AGR développées dans le cadre du projet sont issues de consultations réalisées auprès des membres du comité de surveillance, des comités de gestion scolaire, des groupements de femmes. Les domaines suivants ont été retenus : le maraîchage, la fabrique de savon et la teinture.

Une formation d'un mois dispensée par des éducateurs a porté sur les techniques de la teinture moderne, la maîtrise des modèles de couleur unique, le mélange des colorants, les modèles des bougies, le faufilage. Le groupement a bénéficié d'une

48 L'organisation administrative du Mali se distingue par le découpage administratif suivant : la région ; le cercle ; l'arrondissement ; et la capitale Bamako qui est érigée en district ayant à sa tête un gouverneur. Le cercle est dirigé par un commandant de cercle, et l'arrondissement par un chef d'arrondissement. Le cercle est l'entité administrative correspondant à l'échelle départementale. Les principaux chefs-lieux de région sont : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal et le district de Bamako.

subvention du projet pour les équipements et pour les intrants (colorants, bougies tissus).

Les filles se sont organisées en association et recueillent les recettes générées par la vente des produits de la teinture et du savon. Des formations ont aussi été organisées pour alphabétiser les filles dans leur langue locale et renforcer les capacités du comité de gestion du groupement en comptabilité afin de faciliter la tenue des documents comptables.

Les jeunes filles du village de Dansa bénéficient d'un centre social d'écoute et d'éducation fonctionnel ; elles sont sensibilisées et informées sur les aspects de santé.

Les filles sont entrées en relation avec des services de l'Etat pour la confection de nouveaux modèles. Après leur formation, les activités des filles ont consisté à payer des pièces de basin, à confectionner des modèles trempés dans l'indigo et à assurer la vente de ces produits.

✔ ***Résultats***

Grâce au groupement et aux compétences développées en comptabilité, les filles bénéficiaires ont mis en place à Dansa un fonds de commerce auto-renouvelable susceptible d'être partagé avec d'autres filles. Ce fonds est géré par un Comité de gestion organisé par les filles elles-mêmes.

L'encadrement du projet a permis aux filles de confectionner en 5 sessions plusieurs pièces de Basin : leurs compétences sur les techniques de la teinture moderne ont été renforcées et leurs revenus augmentés. De même, les activités économiques maraîchères et commerciales ont créé des revenus qui ont permis de couvrir leurs besoins.

Le compte bancaire du groupement a été alimenté de façon à permettre l'octroi de micro-crédits à d'autres filles bénéficiant d'AGR.

Parmi les témoignages recueillis, Kadia Baba, âgée de 17 ans, membre du groupement, déclare : « *Avec cette activité nous sommes sûres de ne plus quitter le village. Nous avons tiré beaucoup de profit, la teinture et la vente de nos produits nous ont permis d'échapper véritablement à l'exode, plusieurs de nos camarades souhaiteraient bénéficier de la même opportunité* ».

Ces activités économiques ont contribué à la baisse de la migration des filles de Dansa vers les villes depuis le démarrage du programme. Avant l'implantation du programme, le village constatait le départ annuel de 50 filles en moyenne vers les centres urbains. Selon les villageois, ce ne sont que 5 filles qui ont décidé de migrer en ville l'année qui a suivi le début du programme.

Observations

Ce programme est un succès qui pourrait grandir en augmentant les ressources pour la formation continue des filles en teinture et en multipliant les débouchés pour la vente des produits des filles.

Leçons apprises

Du fait de la mobilisation communautaire, l'appui des services publics a favorisé un environnement propice à la promotion des AGR pour la formation en gestion, le recyclage et l'appui-conseil.

Le fonds de commerce auto-renouvelable mis en place et géré par un Comité de gestion à Dansa, est susceptible d'être redistribué à d'autres filles : cette initiative a assuré la pérennisation et le développement du projet, qui aujourd'hui encore finance des AGR au profit de filles ainsi maintenues dans leur région d'origine et préservées des PFTE.

Les filles et femmes ont démontré dans le cadre de ce programme leurs aptitudes à relever des défis économiques et sociaux et ont contribué de cette façon, avec l'appui des séances de sensibilisation de l'IPEC-Mali, à changer les mentalités. Ces éléments ont permis d'assurer la pérennisation et le développement des résultats positifs obtenus.

Il est à noter aussi l'amélioration des conditions de vie de la communauté avec la présence des éducateurs, des écoles et du centre social.

Localisation : Mali

Date d'exécution : 2001-2009

Domaine d'intervention : Activités génératrices de revenus (AGR)

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : ONG Avenir Enfance Sahel (AVES)

Mots clés : AGR, filles, fonds de commerce, rural, travail domestique, exode rural, comité de gestion, micro-crédit, groupement, comptabilité

44. Maintien des filles dans leur milieu d'origine – SÉNÉGAL

Défi

Dans les régions de Kaolack et de Fatick, la plupart des familles ont des revenus trop bas pour assurer la scolarisation de tous leurs enfants et abandonnent leurs filles à l'exploitation comme travailleuses domestiques dans les villes. L'absence et l'accès difficile aux financements, les taux d'intérêt élevés et les garanties exigées par les structures financières n'offrent pas de solutions à ces familles.

L'IPEC-Sénégal et l'ONG Centre Emmanuel, en adoptant une stratégie de sensibilisation des communautés et un système de parrainage scolaire des filles[49], ont intégré un volet d'appui économique pour maintenir les filles dans leur milieu. Ce volet favorise le partenariat avec des institutions financières et la création d'AGR au profit des familles dont les enfants sont scolarisés et au profit des filles de la région de moins de 18 ans dans le cadre d'une formation.

Réponses

a) Détermination des AGR

Une étude de milieu a identifié les bénéficiaires et les partenaires locaux pour une disponibilité des ressources humaines et matérielles. Cette étude a permis une sensibilisation et une implication des communautés dans l'ensemble du processus enclenché. Les AGR ont été développées à partir des besoins exprimés par les communautés au cours de l'étude.

49 Voir Partie II, *Augmenter le taux de scolarisation des filles*, bonne pratique n°21 de ce document.

Pour soutenir les familles des bénéficiaires scolarisés, des champs collectifs pourvus des équipements nécessaires ont été mis à leur disposition. La gestion des champs a été confiée à un Comité des familles, qui a reçu une formation préalable pour remplir cette fonction.

Des jeunes filles âgées de 16 à 17 ans ont manifesté la volonté de promouvoir des projets communs d'investissement qui puissent les aider à surmonter la crise et à participer en tant qu'actrices actives au processus de gestion de la politique de développement du pays. L'IPEC-Mali les a aidées par son expertise et ses compétences techniques à créer des groupements d'appui aux AGR.

b) Partenariats

Un partenariat a été constitué avec des institutions financières et des négociations ont permis d'aménager un accès au crédit et d'évaluer les garanties.

Le comité villageois a eu un rôle de surveillance de la mise en œuvre des AGR.

c) Formation

La formation des bénéficiaires a constitué également une des activités développées dans ce volet. Elle a été dispensée dans le cadre du partenariat avec l'institution de micro-crédit afin d'être familiarisé avec les techniques de gestion nécessaires à l'exécution des AGR.

Au cours de la réalisation de leurs activités, les familles et les filles étaient en contact régulier avec l'ONG Centre Emmanuel, qui assurait des séances de suivi/conseil.

L'IPEC-Mali a dispensé une formation spéciale et complémentaire à la demande des filles pour créer un groupement d'appui aux AGR.

✔ ***Résultats***

Le nombre des jeunes filles envoyées par les familles en ville pour travailler a nettement diminué en raison du succès et des développements inattendus nés des initiatives des bénéficiaires.

Ce programme, grâce à sa collaboration avec l'institution financière, a mis à la portée de la population défavorisée des crédits pour développer des activités rentables tout en responsabilisant les bénéficiaires.

L'initiative des groupements d'appui aux AGR a profité à des centaines de filles pour des projets tels que : une banque céréalière, une boutique villageoise, la location de bâche et de chaises, la vente de poisson. Une première caisse d'épargne et de crédit a été mise en place pour entamer les activités de micro-crédit dans les villages enclenchant ainsi une nouvelle dynamique socioéconomique.

Le succès des AGR développées a contribué à émanciper les filles et à changer les mentalités dans les régions concernées vis-à-vis du travail précoce des enfants.

Les résultats positifs du programme, qui ont augmenté le nombre d'acteurs économiques de la région en diversifiant les activités économiques, ont amené une meilleure qualité de vie aux populations.

Observations

Cette expérience pourrait être développée par la mise en place de caisses mobiles.

Leçons apprises

Le partenariat avec une institution financière a été essentiel à la réalisation du projet et la négociation des garanties a rendu possible le développement d'AGR.

En dispensant une formation adéquate aux filles bénéficiaires, le programme a permis leur émancipation : elles sont désormais des actrices économiques importantes de leur milieu et prennent des initiatives pertinentes qui bénéficient à un plus grand nombre de bénéficiaires.

Localisation : Sénégal

Date d'exécution : 1999-2003

Domaine d'intervention : Activités génératrices de revenus (AGR)

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : ONG Centre Emmanuel

Mots clés : AGR, filles, rural, parrainage, groupement, champ collectif, comité des familles, comité villageois, micro-crédit, caisse d'épargne

Conclusion

Les expériences présentées, dans le cadre du développement d'AGR en Afrique francophone pour lutter contre le travail des enfants, ont contribué à pérenniser les résultats obtenus dans les programmes en termes de changements de mentalité, de scolarisation, de formation professionnelle ou d'apprentissage ainsi que de mise en valeur des espaces ruraux. Elles se sont systématiquement basées sur une stratégie participative afin de favoriser l'appropriation des mesures, et permettre leur poursuite et leur succès après l'intervention de l'IPEC.

L'IPEC a associé des institutions de micro-crédit ou des ONG spécialisées dans ce domaine pour définir des critères d'attribution des crédits et dispenser des formations qui ont donné aux bénéficiaires les moyens de mettre en place leurs activités économiques tout en bénéficiant de conseils et d'une sécurité financière.

Il ressort de ces résultats que des terrains difficiles, dont le potentiel est analysé par une enquête préalable, peuvent accueillir avec succès la création d'AGR.

Il est important de tirer profit des systèmes de régulation locaux qui ont fait leur preuve et facilitent l'application de programmes auprès des populations.

Par ailleurs, dans de nombreuses régions, la discrimination par le genre dans le domaine économique nécessitait d'être prise en compte pour rétablir un équilibre entre les acteurs économiques et sociaux. La position des femmes, des jeunes femmes et des filles s'en est trouvée renforcée durablement en apportant une amélioration économique et sociale pour les bénéficiaires et plus largement la société dans laquelle elles évoluent.

Multiplier les partenariats

L'IPEC a toujours favorisé la collaboration avec les partenaires sociaux, et les agences onusiennes et les autres partenaires techniques et financieres (PTF) (I). Les missions et les connaissances de ces agences sont complémentaires au mandat de l'IPEC et leur coordination dans le cadre d'initiatives communes aide à appréhender le terrain avec plus d'efficacité et de synergie d'actions. Les programmes se conçoivent dans un esprit tripartite car le dialogue social a prouvé qu'il assurait la durabilité des mesures décidées et promouvait la justice sociale.

Au Maroc (45), la connaissance du terrain de l'UNICEF s'est ajoutée à l'expertise de l'IPEC pour le retrait des enfants des PFTE dans le cadre d'ateliers d'artisanat dans la ville de Fès.

Le coffret pédagogique SCREAM s'est également révélé être un bon moyen de mobilisation de nouveaux partenaires (II), qui se sont investis dans des adaptations locales de cette méthodologie au Maroc (46).

Dans le cadre d'actions directes (III), les partenaires sociaux ont aidé à la formation et au placement d'enfants retirés des PFTE en zone urbaine à Madagascar (47) et en zone agricole au Niger (48).

Enfin, l'IPEC, avec l'appui du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) du BIT, a entrepris le renforcement des partenaires sociaux (IV) en contribuant à améliorer leurs capacités organisationnelles dans chacun des pays et à renforcer leur présence régionale. Deux exemples sont présentés ici : au Mali, avec la création d'une plateforme syndicale (49) et au Togo, avec la création d'un observatoire syndical (50).

I. S'APPUYER SUR LES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES DES AGENCES DES NATIONS UNIES

Dans le cadre d'un projet de retrait des enfants des ateliers d'artisanat à Fès, l'UNICEF et l'IPEC-Maroc ont combiné leurs missions complémentaires et obtenu des résultats solides et viables (45).

45. Projet pour la prévention et l'élimination du travail des enfants dans le secteur de l'artisanat à Fès en collaboration avec l'UNICEF – MAROC

Défi

Ce projet s'est déroulé dans le cadre du plan d'action en faveur des enfants travailleurs initié en 2000 par la Wilaya de Fès et l'UNICEF. Le secteur de l'artisanat emploie dans cette ville quelques milliers d'enfants dans des conditions de travail dangereuses.

Ce programme constitue la première phase d'un projet qui a été exécuté en collaboration avec l'Association Marocaine de Planification Familiale afin de retirer du travail des enfants de moins de 12 ans[50] et de les insérer dans un cycle d'éducation formelle ou non formelle. Il s'est appuyé sur les atouts complémentaires de l'UNICEF

50 Suite à l'adoption du dahir n° 1-03-194 du 11 septembre 2003 portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du travail, l'âge d'admission au travail a été relevé de 12 ans à 15 ans : art. 143 : « Les mineurs ne peuvent être employés ni être admis dans les entreprises ou chez les employeurs avant l'âge de quinze ans révolus. »

et de l'IPEC pour la formulation des activités et leur application, de même que pour l'appréhension du problème à travers une étude commune[51].

Réponses

Des travailleurs sociaux dynamiques ont été mis à disposition par les départements de l'Artisanat et de l'Entraide Nationale, avec une indemnisation pour les frais de déplacement assurée par le projet.

Le programme a été piloté par un comité régional présidé par le Wali de Fès. Ce comité était constitué de représentants des institutions concernées : délégations ministérielles, Chambre de l'Artisanat, IPEC, UNICEF et les ONG.

Le projet s'est construit sur la complémentarité entre l'UNICEF et l'IPEC.

Ainsi, l'UNICEF a pu mettre à la disposition du projet :

- son expérience dans le domaine de la protection de l'enfance au Maroc ;
- ses facultés de mobilisation des départements ministériels et des autorités locales.

Quant à l'IPEC, celui-ci a apporté son expertise en tant qu'agence des nations unies spécialisée dans la lutte contre le travail des enfants ainsi que sa possibilité de mobiliser des fonds financiers.

Les deux agences ont utilisé les centres de protection initialement mis en place par l'UNICEF dans la ville pour accueillir les enfants de moins de 12 ans retirés du travail. L'expérience de l'IPEC a aidé à envisager les modalités de scolarisation des enfants en fonction de leur âge et de leur niveau d'éducation. L'IPEC-Maroc a également contribué à la conception et à la mise en place de mesures d'amélioration des conditions de travail et de santé des enfants apprentis dans les ateliers à Fès.

Elles ont mis en place des actions de sensibilisation des artisans et de l'entourage immédiat des enfants travailleurs dans le secteur de l'artisanat et les ont renforcé par une stratégie de médiatisation.

Résultats

Les travailleurs sociaux ont pu atteindre d'excellents résultats en réussissant à sensibiliser les familles qui ont permis le retrait des enfants du travail et leur scolarisation. Ils ont assuré un accompagnement et un suivi rapproché des enfants bénéficiaires.

Prés de 1052 familles ont été sensibilisées sur les méfaits du travail précoce et sur l'importance de l'adoption d'une méthode de contraception et la promotion de la Santé reproductive.

[51] « Understanding Children's Work in Morocco », rapport préparé par le Programme « Comprendre le Travail des Enfants » (UCW), une initiative de coopération dans la recherche de l'OIT, l'UNICEF, et la Banque mondiale, mars 2003.

Plus de 1000 maîtres artisans ont été sensibilisés, de même que des directeurs et des enseignants.

Le projet avait pour objectif de retirer 100 enfants du travail et de les scolariser. A la fin du projet, grâce aux actions de sensibilisation élaborées par les deux agences : 294 enfants de moins de 12 ans ont été retirés du travail, inscrits à l'école et insérés dans le cycle d'éducation formelle ; 333 enfants travailleurs âgés de plus de 12 ans ont été inscrits aux cours d'éducation non formelle ; 300 enfants travailleurs ont bénéficié d'activités de loisirs.

Des secouristes ont dispensé des formations sur les mesures de sécurité et un lot de médicaments ; des trousses de secours ont été livrées ; des moyens de protection ont également été fournis aux enfants travailleurs ; 150 ateliers ont reçu des extincteurs ; 600 enfants ont bénéficié de consultations médicales et d'examens systématiques ; 1093 enfants travailleurs ont été vaccinés contre le tétanos.

Les deux agences ont initié des partenariats dynamiques entre les départements ministériels et les ONG, notamment en matière d'éducation non formelle et de lutte contre le travail des enfants.

Lors du projet, 102 familles ayant retiré leurs enfants du travail pour les insérer à l'école ont fait l'objet d'une enquête qui a été menée par l'Association Marocaine de Solidarité Sans Frontières (ONG spécialisée dans les microcrédits) : seules 14 familles répondaient aux conditions standards d'octroi de crédit car la micro-entreprise au Maroc est régie par des lois spéciales sur la micro-finance. Mais cette ONG a pu aider les familles et les orienter avec succès vers des institutions de micro-finance.

Observations

La collaboration entre les deux agences s'est approfondie avec l'élaboration et l'édition d'un guide sur le travail des enfants[52] et la réalisation d'une étude du Programme UCW[53].

En dépit des résultats enregistrés, les deux agences ont constaté que le travail des enfants dans les ateliers existe encore dans les autres régions de Fès non visées par ce projet et où les employeurs continuent à faire fi de la nouvelle législation de 2003 en employant des enfants de moins de 15 ans.

Leçons apprises

Grâce à l'excellent travail réalisé par les différents acteurs locaux et supervisé par l'AMPF, ce projet a pu atteindre des résultats qui ont de loin dépassé les objectifs initialement prévus. De plus, il a été décidé de prendre cette expérience comme modèle pour d'autres programmes d'actions dans d'autres régions du Maroc. Des

52 *Le travail des enfants en* bref, UNICEF/OIT/Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, 2008

53 « Understanding Children's Work in Morocco », rapport préparé par le Programme « Comprendre le Travail des Enfants » (UCW), une initiative de coopération dans la recherche de l'OIT, l'UNICEF, et la Banque mondiale, mars 2003.

projets de reproduction de ce modèle sont donc en phase finale de préparation et concernent surtout les villes de Marrakech et Meknès.

Il est important de noter que la clarification des rôles de chaque partenaire dans cette collaboration, l'UNICEF et l'IPEC, a été très importante. Cette clarification doit être précisée dès le départ lors de l'élaboration du projet.

Alors que la première phase du projet prévoyait l'octroi d'AGR à certaines familles nécessiteuses en guise d'alternative au travail de leurs enfants, la 2ème phase du programme, lancée en 2005, les oriente uniquement vers des institutions spécialisées dans les microcrédits pour les inscrire dans un processus plus responsabilisé et autonome de développement des AGR.

Localisation : **Maroc**

Date d'exécution : **2002-2004**

Domaine d'intervention : **Partenariats**

Zone d'intervention : **Urbaine**

Agence d'exécution : **AMPF**

Mots clés : **Artisanat, agence des Nations Unies, protection, AGR, micro-crédit, sécurité**

II. LA MÉTHODOLOGIE SCREAM COMME OUTIL DE MOBILISATION DES PARTENAIRES

En raison de l'importance des partenariats renouvelés et développés pour une meilleure appréhension sectorielle et régionale des PFTE, l'IPEC-Maroc a décidé de réunir des partenaires potentiels en proposant une adaptation nationale des ateliers de SCREAM lors d'une formation (46).

46. Utilisation de SCREAM comme moyen de mobilisation de nouveaux partenaires – MAROC

Défi

L'IPEC-Maroc a envisagé le coffret pédagogique SCREAM dans le contexte marocain comme un outil de responsabilisation des jeunes pour la sensibilisation de leur entourage contre le travail des enfants. Il a donc décidé de travailler sur une phase d'adaptation au contexte national de la méthodologie SCREAM avec des partenaires potentiels, dont des syndicats d'enseignants, agissant dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la lutte contre le travail des enfants. Ces sessions de formation ont été l'occasion pour une mobilisation réussie de plusieurs nouveaux partenaires.

Réponses

Lors des ateliers de formation sur les activités proposées par le coffret pédagogique SCREAM, les participants ont travaillé sur des phases d'adaptation au contexte national. Pour mettre en œuvre l'activité « image » par exemple, les participants ont

été encouragés à utiliser des photos d'enfants travailleurs marocains prises par eux-mêmes afin de mieux révéler les spécificités du travail des enfants au Maroc.

Les ONG ont montré un vif intérêt à appliquer cet outil de sensibilisation en particulier et à œuvrer davantage dans le domaine de lutte contre le travail des enfants en général.

Ces ateliers de formation étaient également une occasion de mobiliser d'autres intervenants dans le domaine tels que : les syndicats d'enseignants, les enseignants des lycées internationaux, etc.

Des enfants ont été invités à pratiquer ces activités adaptées au contexte national : les partenaires potentiels ont ainsi pu évaluer leur efficacité à mettre en pratique ce module éducatif.

Résultats

Le lancement de l'outil de sensibilisation SCREAM a permis à l'IPEC-Maroc de mobiliser de nouvelles ONG, qui ont manifesté leur intérêt à œuvrer dans ce domaine.

Grâce à son côté pratique et facilement utilisable, l'outil SCREAM a su répondre aux besoins de ces nouveaux partenaires quant à la mobilisation des jeunes pour les jeunes.

Les enfants invités lors de ces ateliers de formation ont très bien accueillis cet outil de sensibilisation grâce à ses modules éducatifs et divertissants qui ont été adaptés au contexte national.

Suite à cette rencontre, 13 ONG ont été sélectionnées et soutenues pour mettre en pratique les activités proposées par SCREAM et se sont montrées très réceptrices aux adaptations nationales réalisées.

Observations

La prochaine étape consistera à travailler avec les nouveaux partenaires qui ont été mobilisés grâce à cet outil de sensibilisation afin de :

- collaborer avec eux dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes.
- renforcer leurs capacités dans le domaine de la sensibilisation afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser d'autres acteurs.

Leçons apprises

L'existence d'outils de sensibilisation facilite et concrétise la mobilisation des partenaires pour la lutte contre le travail des enfants.

Très souvent les programmes qui visent à promouvoir les droits des enfants n'incluent pas la participation de ces derniers dans le processus décisionnel. Grâce à SCREAM,

nous avons à disposition un instrument qui lutte contre le travail des enfants en impliquant comme acteur principal l'enfant lui-même.

Localisation : Maroc

Date d'exécution : 2004

Domaine d'intervention : Partenariats

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : IPEC-Maroc

Mots clés : Partenariats, SCREAM, communication, sensibilisation, formation, modules

III. ENGAGER LES PARTENAIRES SOCIAUX DANS DES ACTIONS DIRECTES

Les deux expériences suivantes mettent en valeur l'action initiée par des organisations d'employeurs dans le cadre de la lutte contre les PFTE. A Madagascar, en milieu urbain, les employeurs ont contribué à déterminer le contenu des formations, leur organisation et ont facilité le placement des jeunes en sortie de formation (47). Au Niger, l'Union Dabari, réunissant des groupements de paysans, a assuré le retrait d'enfants des travaux agricoles, mené des campagnes de sensibilisation et ont aidé à définir des débouchés professionnels satisfaisants pour la région (48).

47. Collaboration avec les employeurs de la zone franche pour le placement d'enfants retirés des pires formes de travail des enfants en zone urbaine – MADAGASCAR

Complément de la bonne pratique n°18 de ce document

5

Défi

Antananarivo, Toamasina et Toliara sont les trois grandes villes de Madagascar où sévissent les PFTE comme le travail dans le secteur informel, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESEC) et la domesticité.

L'IPEC-Madagascar a soutenu l'initiative du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales de créer un centre dénommé « Manjary Soa [54]» pour la prise en charge de la scolarisation et de la formation professionnelle d'un certain

54 Littéralement : « Devenir meilleur ».

nombre d'enfants retirés de ces PFTE de 6 à 15 ans de 2002 à ce jour. Ce centre d'expérimentation a été développé dans le cadre de la ligne budgétaire pour l'amélioration de la situation des enfants travailleurs du Programme d'Investissement Public (PIP) 2001-2003.

Le centre Manjary Soa, géré par le Chef du service du Travail et dont le fonctionnement est entièrement assuré par le Ministère de tutelle, a été implanté dans ces trois grandes villes et s'appuie sur une entente avec les employeurs de la zone franche pour la formation et le placement des enfants.

Réponses

a) La mise en place du centre Manjary Soa

Le centre Manjary Soa a été créé en 2002 pour prendre en charge, chaque année, des enfants victimes des PFTE, dont 20 âgés de 6 à 14 ans à travers la scolarisation et 20 âgés de 14 à 15 ans à travers la formation professionnelle et l'apprentissage.

Les enfants, généralement issus des quartiers populaires et des familles à revenus très modestes, ont pu être identifiés à travers des enquêtes menées avec l'appui des Présidents de *fokontany*[55] et des enseignants du centre Manjary Soa.

Le programme a eu l'accord préalable des responsables de circonscriptions scolaires pour organiser un rattrapage scolaire intensif d'une année pour les enfants âgés de 6 à 14 ans, étant peu ou pas scolarisés à la base. Ces enfants ont auparavant subi une évaluation de leur niveau scolaire.

Outre les services éducatifs, les enfants ont pu jouir dans ce centre d'un suivi médical régulier et se sont vu offrir des médicaments, des vitamines et du calcium, selon leurs besoins.

Les enseignants retenus dans le cadre du projet ont été formés et appuyés par les responsables des circonscriptions scolaires. Des livres et des manuels leur ont été fournis.

Les familles des enfants se sont engagées à maintenir les enfants au centre pendant cette période de remise à niveau, à la fin de laquelle les enfants ont été inscrits à l'école primaire publique, bénéficiant encore d'une entière prise en charge de l'Etat pour les fournitures, les droits d'inscription et les écolages, etc. Il n'en demeure pas moins que les enseignants du centre Manjary Soa ont continué à assurer le suivi de leur scolarité.

b) La collaboration avec les employeurs de la zone franche

L'IPEC-Madagascar et le centre Manjary Soa ont consulté les employeurs de la zone franche pour décider des formations à proposer aux enfants. Ils ont mis en place une entente pour permettre aux enfants en formation de 14 à 15 ans de pouvoir choisir la formation qui leur plaît sur la base d'éléments concrets.

55 Organisation des quartiers ou villages.

Les jeunes (filles et garçons) âgés de 14 à 15 ans ont bénéficié de formations en coupe, couture et textile sur une période de 7 mois et grâce à cette collaboration avec les employeurs de la zone franche, ils ont été sensibilisés sur les normes d'hygiène et de sécurité au travail lors de visites d'entreprises.

Au vu de la qualité de la formation reçue et de son adéquation avec les besoins des entreprises de la zone franche, les employeurs ont garanti des possibilités de placement dans de bonnes conditions de travail.

Les animatrices du centre Manjary Soa ont continué à assurer le suivi des enfants placés dans les entreprises franches. En cas de problèmes avec les employeurs, ces enfants peuvent toujours se référer aux responsables de la Direction du Travail.

Résultats

Près de 185 enfants ont pu bénéficier d'une remise à niveau au centre et d'une intégration à l'école primaire publique.

A ce jour, 160 enfants ont reçu les formations en coupe, couture et textile.

Après les 7 mois de formation, les 160 enfants ont pu être placés : grâce à une collaboration avec deux entreprises franches de renommée, spécialisées en textile et dénommées L-FIVE et MKLEN, 70% de ces jeunes sont devenus des ouvriers qualifiés et ont pu jouir ainsi d'un environnement de travail décent tandis que les autres 30 % ont travaillé par la suite en tant qu'apprentis auprès de maisons ou d'ateliers de couture.

D'après les responsables de L-FIVE et MKLEN, la plupart des sortants du centre Manjary Soa figurent parmi leurs meilleurs travailleurs en termes de discipline et de productivité.

Les enseignants formés au lancement du projet continuent encore à enseigner au centre Manjary Soa.

Observations

Au départ, l'ambition de la Direction du Travail pour les enfants bénéficiant de cours de formation professionnelle était qu'à leur sortie du centre Manjary Soa, ils trouvent une certaine autonomie dans leur travail et puissent créer leur propre atelier. Néanmoins, faute de ressources financières et matérielles, ces derniers ont souvent été contraints de travailler pour le compte d'un tiers. Les aider à se réunir au sein d'une association pourrait faciliter leur auto emploi.

Leçons apprises

La bonne collaboration avec les entrepreneurs de la zone franche a permis de placer les enfants tout de suite après leur formation et les bonnes performances de ces enfants formés ont permis de susciter et d'entretenir l'intérêt des employeurs pour cette collaboration.

Localisation : Madagascar

Date d'exécution : 2002-2009

Domaine d'intervention : Éducation

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales

Mots clés : Employeurs, placement, formation professionnelle, centre d'expérimentation, entreprises franches, remise à niveau, ouvriers qualifiés, sécurité au travail

48. Participation active de l'Union Dabari à la formation d'enfants retirés de travaux agricoles – NIGER

Complément de la bonne pratique n° 30 de ce document.

Défi

Dans la commune rurale du Kourthèye de la région de Tillabéry, on enregistre un nombre élevé d'enfants déscolarisés employés dans des activités économiques essentiellement agricoles ; beaucoup d'entre eux migrent vers les grandes villes, notamment à Niamey, la capitale, située à moins de 50 km, où ils sont exploités comme travailleurs domestiques et exposés aux risques de prostitution, du VIH/Sida et de la drogue. Les enfants du village de Sona, relevant de Kourthèye, se trouvent dans cette situation et travaillent dans les champs et les rizières avec leurs parents.

Le projet de retrait des enfants de ces travaux dangereux mis en place par l'IPEC-Niger, avec l'ONG Association de Développement de l'Aquaculture (ADA), a bénéficié du soutien et des initiatives de l'Union Dabari, qui réunit des groupements de paysans.

Réponses

L'Union Dabari a relayé les campagnes de sensibilisation menées auprès de la population par l'ONG ADA. Elle a aidé à recenser les enfants déscolarisés de Sona employés dans les champs et rizières : ils représentaient un effectif de cinquante enfants dont vingt-cinq filles, âgés de 14 à 18 ans.

L'Union Dabari a mis à disposition son Centre de formation pour que les enfants retirés des travaux dangereux puissent y suivre une formation ou un apprentissage,

avec l'appui de l'ONG ADA et de l'IPEC. Le centre de formation a traduit les termes techniques des formations en langue nationale afin de les rendre plus accessibles.

L'Union Dabari a participé à la stratégie de redynamisation de l'agriculture par l'évaluation et la diversification des débouchés professionnels afin de garantir la réhabilitation et l'insertion pertinentes des enfants dans leur région. Suite à cette analyse, les besoins en formation technique ont été identifiés et les domaines de formation suivants ont été proposés, soutenus par des cours sur la protection de l'environnement : la pisciculture, l'embouche bovine, le jardinage et la couture. Les membres de l'Union Dabari ont pu bénéficier de ces enseignements.

Le programme a mis en oeuvre un système de suivi évaluation à l'aide d'outils, en particulier les fiches de suivi. L'ONG ADA et l'IPEC-Niger avec l'Union Dabari ont effectué des visites de terrain. Un organe communal chargé du suivi de l'activité a également été créé avec l'appui de la Commune rurale de Kourthèye et du Préfet du Département. Une équipe composée d'une nourrice, d'une assistante sanitaire, d'un gardien et ayant à sa disposition une ambulance a été mise à la disposition du programme par l'Union Dabari.

✔ ***Résultats***

Les parents ont été sensibles aux arguments des paysans de l'Union Dabari et ont adhéré au programme en acceptant de libérer leurs enfants qui les aidaient dans les travaux de rizière pendant la période hivernale. Ils ont contribué à l'encadrement et la formation dispensée à leurs enfants en contrôlant leur assiduité.

La mobilisation de l'Union Dabari a permis une contribution matérielle et organisationnelle importante.

L'exécution du projet a permis le retrait, la réinsertion et le maintien dans leur région de 50 enfants dont 25 filles, qui ont intégré des règles d'hygiène et de comportement professionnel, et qui ont appris des métiers correspondant aux besoins de leur région. Les enfants ont été parallèlement alphabétisés.

Des protocoles d'accord ont été signés avec les employeurs afin de garantir des conditions d'apprentissage sécurisées pour les apprentis.

L'Union Dabari s'est investie dans l'organisation du suivi de la formation des jeunes. A la fin de la formation, l'Union a suscité la création d'un groupement des enfants bénéficiaires chargé du suivi et de leur promotion professionnelle.

Les membres de l'Union Dabari sont sortis renforcés de cette expérience qui leur a permis d'améliorer leurs techniques et de contribuer à une meilleure productivité agricole de la région par le retrait et la formation adéquate des enfants.

Observations

Cet exemple peut être reproduit dans d'autres régions rurales où les réalités du travail des enfants et les besoins des populations sont similaires à ceux de la région de Tillabéry. Des suggestions ont été faites par les populations bénéficiaires :

- Perpétuer l'activité pour récupérer d'autres enfants ;
- Doter les enfants en équipements pour l'installation post-formation ;
- Doter l'Union Dabari d'équipements audio-visuels ;
- Renforcer les capacités de l'association des jeunes de Sona pour qu'ils s'organisent et se mobilisent dans la lutte contre le travail des enfants ;
- Approfondir la formation des enfants et leur octroyer des attestations de fin de formation.

Leçons apprises

L'ancrage communautaire de cette Union des groupements de paysans a facilité la sensibilisation des populations dont l'apport dans la réussite des activités a été déterminant.

Les initiatives de l'Union Dabari ont constitué des appuis conséquents, en termes de subvention au volet restauration et de prise en charge sanitaire des enfants par exemple.

L'approche a été innovante car les activités ont été développées en milieu rural et directement rattachées aux besoins de la population grâce à une participation active de l'Union Dabari. Elle a poursuivi la fixation des enfants dans leur milieu d'origine en proposant des formations valorisant la région agricole du Kourthèye tout en renforçant la position de l'Union Dabari.

Localisation : Niger

Date d'exécution : 2007-2008

Domaine d'intervention : Formation professionnelle et apprentissage (FPA)

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : ONG Association de Développement de l'Aquaculture (ADA)

Mots-clés : Agricole, rural, travail domestique, partenaires sociaux, alphabétisation, union, groupement de paysans, protocole d'accord

IV. RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARTENAIRES SOCIAUX

Au Mali (49) et au Togo (50), les programmes élaborés se sont concentrés sur le renforcement des capacités organisationnelles et les compétences des syndicats en matière de lutte contre le travail des enfants.

49. Plateforme syndicale – MALI

Défi

Au Mali, de nombreux enfants sont exploités dans les PFTE dans l'agriculture et la pêche, les petites unités extractives, le travail domestique, l'artisanat et le commerce. Les organisations de travailleurs et d'employeurs ont entrepris de nombreuses actions soit pour sensibiliser les employeurs des enfants, les parents des enfants concernés et les populations sur les risques et les dangers liés au travail des enfants, soit pour retirer les enfants de moins de 15 ans du travail, ou encore pour améliorer les conditions de travail des enfants de plus de 15 ans. Mais ces actions nécessitaient d'être renforcées par des mesures pédagogiques d'information et de sensibilisation sur la lutte contre le travail de enfants, sur le terrain.

C'est dans ce cadre que cette activité fut menée avec l'UNTM et la CSTM en 2005 avec l'appui de l'IPEC. Elle consistait à élaborer et signer des plateformes syndicales pour créer des aptitudes et compétences chez les syndicats pour mieux comprendre, expliquer, prévenir et sensibiliser leurs pairs, les parents, les employeurs des enfants et les communautés sur les risques et contraintes liés au travail des enfants.

Réponses

Plusieurs réunions préparatoires furent organisées entre l'IPEC-Mali et les syndicats pour finaliser la signature de la plateforme, qui devrait être une source d'inspiration et d'engagement de ceux-ci dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants au Mali.

Résultats

La plateforme fut signée séparément entre l'IPEC et les deux centrales syndicales en mai 2005 sous la Présidence du Ministre du Travail qui a parrainé cet évènement majeur.

Elle fut versée dans les documents de congrès ordinaires de ces organisations respectives et a permis à celles-ci de mener des actions de leur propre initiative avec l'accompagnement de l'IPEC-Mali.

Les actions menées et/ou soutenues ont été en l'occurrence :

- La conception et la dispense de 10 leçons modèles complémentaires[56] (dont 5 pour le premier cycle et 5 pour le deuxième cycle) à l'intention de 8000 élèves dans dix écoles au niveau des régions de Sikasso, Mopti, Ségou, sur la prévention et la sensibilisation du travail précoce des enfants ;
- La sélection de 50 élèves/relais soit 5 par école dans chaque région ciblée pour véhiculer les messages appris des leçons modèles auprès d'élèves de 50 autres écoles.

Observations

Cette expérience a rencontré l'adhésion de plusieurs associations d'artisans qui s'en sont inspirés pour mieux s'impliquer dans la lutte contre le travail des enfants.

Leçons apprises

L'élaboration d'une plateforme a fourni aux syndicats des outils clairs pour une intervention indépendante dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

Localisation : Mali

Date d'exécution : 2005

Domaine d'intervention : Partenariat

Zone d'intervention : Urbaine/rurale

Agence d'exécution : UNTM et CSTM

Mots-clés : Syndicats, sensibilisation, plateforme, leçons modèles

56 Voir bonne pratique n° 23 de ce document.

50. Observatoire syndical de lutte contre le travail des enfants - TOGO

Défi

En 2003, l'IPEC-Togo constatait que l'appui en termes de formation aux organisations de travailleurs (six centrales syndicales) nécessitait d'être plus soutenu et orienté afin de les aider à mettre sur pied des commissions qui pourraient se charger de développer des actions syndicales de lutte contre le travail des enfants. Le travail effectué au seul niveau des responsables ne permettait pas nécessairement d'enclencher une appropriation effective des stratégies de lutte contre le travail des enfants par les organisations syndicales.

Afin de mieux mobiliser les syndicats togolais dans la lutte contre le travail des enfants et contre ses pires formes, l'IPEC-Togo soutenu par ACTRAV s'est allié avec les syndicats pour créer un Observatoire syndical de lutte contre le travail des enfants. Par une plus grande implication des organisations syndicales, il s'agissait de garantir une action plus efficace et complémentaire dans les contrôles effectués sur les lieux de travail par les inspecteurs du travail, formés comme points focaux dans les six régions du Togo[57].

Réponses

L'IPEC-Togo et ACTRAV ont aidé les syndicats à formuler les missions de l'Observatoire.

57 Voir bonne pratique n° 2 de ce document.

En 2006, des antennes de l'Observatoire ont été créées dans toutes les régions du Togo.

Les membres de ces organes décentralisés, qui ont pour mission de venir appuyer et compléter l'action de l'Observatoire au niveau national, ont reçu une formation axée sur les spécificités de la région dans laquelle ils se trouvaient.

Les bureaux de Lomé, Kara et Dapaong ont obtenu un appui en matériel de bureau et en équipement informatique.

Résultats

L'Observatoire est actif dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants : il a soutenu des associations et des organisations agissant dans ce domaine en fournissant des renseignements au niveau national et en aidant à développer des campagnes de sensibilisation.

Depuis 2006, grâce à ses antennes régionales, il peut compléter ces informations et appuyer des actions sur différents terrains en mettant en œuvre des techniques plus adaptées aux contextes régionaux.

Observations

Pour 2009, le renforcement de l'Observatoire syndical se poursuit par l'élaboration d'un plan d'action.

Leçons apprises

L'Observatoire a permis d'assurer une harmonisation des connaissances des syndicats et de centraliser les informations nationales, qui de ce fait sont devenues plus accessibles.

L'Observatoire qui réunit les syndicats a permis également de partager les expériences et de donner une plus grande visibilité à des soutiens et à des collaborations potentielles entre les syndicats et les organisations agissant dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants.

Localisation : Togo

Date d'exécution : 2005-2009

Domaine d'intervention : Communication/ sensibilisation

Zone d'intervention : Urbaine/rurale

Agence d'exécution : ACTRAV et syndicats togolais

Mots clés : Syndicat, observatoire, décentralisation, ACTRAV, inspecteur du travail, sensibilisation

Conclusion

Les partenariats contractés dans le cadre de nombreux projets ont permis d'atteindre d'excellents résultats en élargissant la portée des actions et en enrichissant l'expertise.

L'UNICEF et l'IPEC continuent leur collaboration fructueuse au Maroc car ils gagnent en rapidité d'exécution et en efficacité en termes de résultats, tout en y associant la Banque mondiale. D'autres pays d'Afrique francophone bénéficient de la promotion de ces actions conjointes : au Mali, par exemple, dans le cadre du processus de l'UNDAF, la question du travail des enfants a été prise en compte dans la partie « Genre et droits humains », sans oublier la contribution de l'UNICEF à la réalisation de l'enquête nationale sur le travail des enfants réalisée en 2005/06. Au Maroc, une note conceptuelle, élaborée en étroite concertation avec les autorités nationales a été présentée au MDG Fund espagnol en juin 2007 sous le thème « lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles par leur autonomisation ». Cette proposition a été retenue et le Maroc a élaboré le document de projet final. Grâce à la contribution de l'IPEC, ce projet intègre un axe d'intervention transversal relatif à la lutte contre le travail domestique des petites filles.

SCREAM s'est révélé être un outil d'IPEC qui a séduit de nombreux partenaires dont les syndicats : cette méthode a été transmise auprès d'eux dans de nombreux pays. Elle a été adaptée aux contextes locaux et a permis une harmonisation des actions avec les partenaires sociaux.

Les employeurs et les syndicats ont démontré l'importance de leur participation et la pertinence de leurs initiatives en raison de leur maîtrise des terrains d'intervention. Ils ont contribué au développement d'actions complémentaires aux mesures mises en place pour sécuriser les lieux de travail, assurer un retrait définitif des enfants du travail et aider à leur formation ou apprentissage dans des conditions décentes.

Les projets de renforcement des syndicats, qui sont des partenaires incontournables dans la lutte contre le travail des enfants, leur ont donné les moyens d'agir dans les domaines de la sensibilisation et de favoriser le suivi des retraits des enfants du travail.

Sensibiliser et mobiliser les acteurs

Menées à grande échelle dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants, ou intégrées dans les programmes d'actions directes visant les parents, les communautés locales et les enfants eux-mêmes, ou encore, menées conjointement avec des partenaires dans un objectif spécifique, les activités de sensibilisation, de communication et de mobilisation sociale contre le travail des enfants ont constitué une part essentielle des actions de l'IPEC dans les pays d'Afrique francophone car elles contribuent au changement des mentalités et assurent le développement et la pérennisation des résultats.

Certains programmes ont appliqué la méthodologie SCREAM (I) qui propose à travers divers ateliers d'expression créative des moyens de sensibilisation et de mobilisation des acteurs. Au Bénin (51) et au Mali (52), l'atelier de dessins a responsabilisé des écoliers en tant que citoyens à part entière. A Madagascar (53), le programme mis en place a sensibilisé les populations de plusieurs quartiers par des spectacles de marionnettes. Et au Maroc, de jeunes parlementaires se sont exercés avec les modules de débat et les outils de communication présentés dans SCREAM pour conduire un plaidoyer (54).

Garantir des activités de loisirs et des soins de santé représente des actions essentielles par lesquelles l'IPEC parvient également à sensibiliser les populations sur la lutte contre le travail des enfants et à recenser les enfants travailleurs (II). Ainsi, au Maroc (55), un programme a organisé des activités sportives dans un quartier regroupant de nombreux enfants travailleurs ; au Sénégal (56), des campagnes de sensibilisation sectorielles ont mis l'accent sur la sécurité au travail ; et au Mali (57), des séances de vaccination ont visé les enfants ferblantiers.

L'IPEC a par ailleurs utilisé de grands événements sportifs comme support au travail de sensibilisation au problème du travail des enfants comme lors de la Coupe d'Afrique des Nations (58).

Certains projets ont également développé une communication par les pairs (III) comme au Maroc (59) ou une approche enfant par enfant au Togo (60).

D'autres projets ont misé sur l'organisation d'évènements conviviaux (IV) qui conviennent aux agendas chargés de certains acteurs-clés tels que les journalistes et les autorités dont le rôle dans la sensibilisation et la mobilisation est capital (61/62). L'organisation de caravanes d'information et se sensibilisation au Niger (63) a été un autre vecteur de sensibilisation de ces acteurs clés.

Enfin, l'IPEC dans un souci d'exploitation des nouvelles techniques de communication (V) a permis à l'ensemble des pays concernés par le projet de bénéficier d'une visibilité à travers la création d'un Portail pour l'Afrique Francophone (64).

I. DÉVELOPPER LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION DE SCREAM[58]

La méthodologie SCREAM se présente sous forme de kit proposant 14 modules et un guide de l'utilisateur. La méthode éducative SCREAM met l'accent sur l'utilisation des arts visuels, littéraires et de représentation pour mobiliser les jeunes sur les droits de l'homme, la justice sociale, le travail des enfants et la nécessité d'apporter une dimension sociale à la mondialisation.

Le coffret pédagogique SCREAM encourage la participation de diverses organisations partenaires : agences des Nations Unies, partenaires tripartites, médias, monde des arts, établissements d'enseignement et groupes d'éducation non formelle. De nombreux ateliers proposent des méthodes de communication et de sensibilisation sur les pires formes de travail des enfants.

Dans deux programmes, l'atelier « concours artistique » de SCREAM a mobilisé des écoliers : au Bénin (51), la réalisation a suscité l'attention de la presse ainsi que des autorités gouvernementales et locales ; au Mali, l'action a bénéficié de la visibilité de la Journée mondiale contre le travail des enfants du 12 juin (52). A Madagascar, le projet a décidé de mettre en œuvre l'atelier « expression scénique » en mettant en scène des marionnettes pour sensibiliser les populations (53). Des jeunes parlementaires marocains ont aussi appliqué de nombreux ateliers du coffret pédagogique SCREAM pour élaborer un plaidoyer contre le travail des enfants (54).

58 Programme Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias (SCREAM) de l'IPEC.

51. Projet d'affiches contre le travail des enfants - BENIN[59]

Complément de la bonne pratique n° 25 de ce document.

Défi

L'IPEC-Bénin en collaboration avec le Lions Club Azur de Cotonou a développé un projet de sensibilisation des communes les plus touchées par l'exploitation des enfants dans les PFTE. Le but était d'engager la réflexion des maîtres d'écoles et des élèves sur le thème du travail des enfants dans le cadre du coffret pédagogique SCREAM afin de sensibiliser et responsabiliser le milieu scolaire aux problèmes locaux.

Réponses

Une formation sur le coffret pédagogique SCREAM et sur les stratégies de l'IPEC en matière de lutte contre le travail des enfants a été dispensée à soixante-dix principaux responsables de l'enseignement de base. Ils ont été informés de la situation du travail des enfants au Bénin en fonction des régions. Ils ont eu connaissance des législations nationale et internationale protégeant les enfants. Des exemples de programmes de l'IPEC, appliqués et en cours pour lutter contre le travail des enfants, ont été fournis avec un accent particulier sur les résultats obtenus.

La formation a permis d'expliquer les objectifs de SCREAM qui visent à éveiller une conscience citoyenne chez les enfants et adolescents par la créativité : la portée des actions de sensibilisation menées par ce biais a été démontrée à travers des exemples concrets, réalisés dans différentes régions du monde.

59 Voir DVD en annexe.

Les participants ont été en mesure de reproduire cette formation au bénéfice de maîtres d'écoles qui ont su adapter les messages dans leurs cours. Dans le cadre de ces cours sur le thème du travail des enfants, les écoliers ont été chargés de transmettre les messages reçus à leur entourage et sollicités pour participer à un concours national de dessin afin de dénoncer le travail des enfants.

Un jury a été constitué et formé. Un événement de remise des prix a été organisé : la presse a été avertie et les ministres en charge de l'éducation formelle et non formelle invités à la même occasion.

Résultats

Les maîtres d'école et leurs élèves ont acquis une meilleure visibilité de l'ampleur du problème du travail des enfants dans leur région, de la nature et des conséquences de cette exploitation. Ils ont exprimé cette prise de conscience : pour les maîtres d'école, à travers les leçons modèles ; pour les élèves, à travers les nombreux dessins qui représentent les différentes formes de travail des enfants dans leur région.

Le meilleur dessin sélectionné par un jury averti des questions liées à la lutte contre le travail des enfants a été primé au cours d'une cérémonie médiatisée à laquelle ont pris part les quatre ministres en charge de l'éducation formelle et non formelle au Bénin. Les dessins ont servi à la réalisation d'un poster en 20 000 exemplaires destinés à être affichés dans des classes à la rentrée 2005-2006.

Les enseignants se sont réunis lors d'un autre atelier et ont conçu une leçon modèle illustrée par le poster. Cette leçon sur le travail des enfants a été dispensée dans toutes les classes du Bénin lors de l'année scolaire 2005-2006.

Observations

Cette campagne a été généralisée au niveau des 78 communes du Bénin de façon à renforcer les acquis en multipliant les acteurs de cette prise de conscience.

L'initiative a été développée au niveau national par la création de leçons modèles par des maîtres d'école d'autres régions et le lancement d'autres concours de bandes dessinées, de poésies, de sketches, qui sont des activités proposées par le coffret pédagogique SCREAM.

Des études peuvent être envisagées pour étudier les conditions d'optimalisation des leçons apprises dans la réalisation de ce programme d'action au Bénin.

Leçons apprises

Le choix du Lions Club Azur comme agence d'exécution, composée d'employeurs et d'acteurs clés dans le développement économique et social béninois, a eu un effet rassembleur et a assuré la crédibilité du projet auprès de la population, de même qu'auprès des autorités gouvernementales.

La présence des quatre ministres responsables de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle a permis un impact médiatique fort ainsi qu'une reconnaissance officielle des activités réalisées par les maîtres d'école et leurs élèves sur la base du coffret pédagogique SCREAM.

Localisation : **Bénin**

Date d'exécution : **2004-2006**

Domaine d'intervention : **Communication/ sensibilisation**

Zone d'intervention : **Urbaine**

Agence d'exécution : **Lions Club Azur de Cotonou**

Mots clés : **Sensibilisation, maître d'école, élève, concours, dessins, médiatisation, SCREAM**

52. Concours pédagogique, école privée « Les Castors » - MALI

Défi

Au Mali, des facteurs culturels et religieux encouragent les parents à considérer le travail des enfants comme nécessaire pour contribuer aux besoins de la famille. Pour lutter contre l'emploi des enfants dans les mines et les carrières, différentes actions ont été initiées comme : l'éloignement des filles de moins de 12 ans des galeries, l'inscription des enfants dans des centres d'éducation pour le développement, la scolarisation. Dans le cadre de ces actions, plusieurs enfants de moins de 14 ans ont été retirés du travail ; les conditions de travail pour ceux de plus de 14 ans ont été améliorées.

L'IPEC-Mali et le Ministère de l'Éducation nationale ont relevé l'importance de travailler au changement des mentalités parallèlement à la mise en œuvre de ces programmes afin d'en assurer la pérennisation et le développement. Les leçons modèles[60] ont démontré le potentiel du milieu scolaire dans le rôle de relais de messages conçus dans le cadre du coffret pédagogique SCREAM. L'école privée « Les Castors » a participé au projet, développé par l'IPEC-Mali et le Ministère de l'Éducation nationale, en mettant sur pied un concours pédagogique à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants du 12 juin 2005 sur le thème de l'exploitation des enfants dans les mines et les carrières.

Réponses

Le projet s'est appuyé sur le syndicat des enseignants qui avait participé à l'élaboration des leçons modèles pour organiser ce concours. Les enseignants formés à la

60 Voir bonne pratique n° 27 de ce document.

méthodologie SCREAM et qui avaient créé les leçons modèles ont été mobilisés pour cette action de communication d'envergure nationale.

Des réunions ont eu lieu avec l'administration scolaire de l'école privée «Les Castors », des représentants du Ministère de l'Éducation nationale, des experts de l'IPEC-Mali et des membres des syndicats d'enseignants pour procéder au choix des classes qui participeraient au concours et pour programmer les actions du 12 juin 2005.

Le coffret pédagogique SCREAM a été distribué dans les classes retenues. Les enseignants formés à la méthodologie SCREAM ont appliqué leurs leçons modèles dans ces classes sur le thème de l'exploitation des enfants dans les mines et les carrières.

Résultats

Les enfants ont été sensibilisés sur l'exploitation des enfants dans les mines et les carrières et informés de la situation nationale et des mesures mises en place pour lutter contre le travail des enfants au niveau national et international.

Responsabilisés en tant qu'acteurs du changement social, ils ont formulé des messages à travers des dessins pour mettre en valeur l'importance de l'éducation et les méfaits de l'exploitation des enfants au travail.

Leurs messages ont été diffusés par la médiatisation de l'événement du 12 juin au niveau national, de même que les leçons modèles tirées de la méthodologie SCREAM.

Les dessins ont révélé la bonne compréhension du problème par les enfants qui ont su y imager les pires formes de travail.

Des représentants du Ministère de l'Éducation nationale ont reconnu la valeur pédagogique des leçons modèles.

Observations

La formation d'un réseau national d'enseignants spécialisés dans la méthodologie SCREAM permettrait d'élargir le soutien et la mobilisation du milieu scolaire pour la lutte contre le travail des enfants.

Cette formation pourrait s'appuyer sur l'élaboration de fascicules pédagogiques incluant des leçons modèles à l'intention de toutes les directions régionales.

Leçons apprises

L'existence de leçons modèles, déjà élaborées par des syndicats d'enseignants, et la participation d'enseignants formés à la méthodologie SCREAM ont facilité la programmation des activités pour le 12 juin.

Localisation : Mali

Date d'exécution : 2005-2006

Domaine d'intervention : Communication/ sensibilisation

Zone d'intervention : Urbaine/rurale

Agence d'exécution : IPEC-Mali/ Ministère de l'éducation nationale/ École privée « Les Castors »/SNEC

Mots clés : SCREAM, journée mondiale, école, syndicat d'enseignant, leçon modèle, mines et carrières, médiatisation, concours

53. Spectacles de marionnettes de Mahajanga - MADAGASCAR

Défi

Dans le cadre du programme « Appui à la protection et la prévention contre les pires formes de travail des enfants dans la Commune Urbaine de Mahajanga et la Commune Rurale de Belobaka », mis en œuvre par l'IPEC-Madagascar et le Collectif des Droits de l'Enfant et de la Famille (CDEF), des spectacles de marionnettes ayant pour thème « la lutte contre le travail des enfants » ont été réalisés suivant la méthodologie SCREAM afin de sensibiliser la communauté en général, les enfants travailleurs ainsi que leurs parents en particulier.

Réponses

Le CDEF a été formé sur la méthodologie SCREAM et ses activités de sensibilisation. Considérant les spécificités locales, l'IPEC-Madagascar et le CDEF ont choisi de mener des campagnes de sensibilisation par le biais de spectacles de marionnettes traitant de la situation des enfants travailleurs à Madagascar.

Le choix des marionnettes a été pertinent car le spectacle transmet de manière indirecte et humoristique des messages importants : les marionnettes, personnages neutres et anonymes, offrent la liberté d'exprimer et de mettre en valeur des situations délicates comme l'exploitation du travail des enfants et ses conséquences. Elles permettent de dénoncer à travers une fiction un phénomène de société considéré comme une fatalité, auquel il est pourtant possible de remédier.

Les spectateurs avancent plus facilement leurs opinions devant une fiction présentée à travers des marionnettes plutôt que face à des personnes réelles : le débat est de ce

fait plus facile à lancer et à alimenter. En plus, le théâtre de marionnettes attise toujours la curiosité du public, de différentes catégories sociales et de tout âge.

Le CDEF a recensé les groupes de théâtre aptes à réaliser un spectacle de marionnettes sur la thématique des pires formes de travail des enfants : le groupe théâtral NY VOAHARY a été retenu et formé sur la problématique des PFTE au niveau des deux localités.

Trois jours de *briefing* et de préparation ont été nécessaires pour monter un spectacle. Le public de Mahajanga a bénéficié d'un spectacle sur le thème de l'exploitation des enfants dans les travaux domestiques, une des pires formes de travail touchant particulièrement cette localité. La Commune Rurale de Belobaka, a bénéficié de spectacles sur le thème du travail des enfants dans les carrières de pierres et le gardiennage de zébus correspondant aux réalités locales.

Le choix du lieu des spectacles s'est porté sur des espaces pouvant accueillir de nombreux spectateurs vers 16h30-17h00 : une cour d'école, un site de carrières de pierres, ou la cour du bureau de *fokontany* (quartier).

Une équipe constituée de membres du CDEF et de NY VOAHARY ont sillonné les quartiers environnants avec un mégaphone 2 à 3 heures avant chaque spectacle pour informer la population de la tenue d'un spectacle ouvert au public.

Des banderoles présentaient le message de fin des spectacles de marionnettes : « A tous les parents, ne troquez pas vos enfants contre de l'argent ».

Suite aux spectacles de marionnettes, les spectateurs ont été invités à prendre position et incités à trouver un consensus sur les moyens d'agir en tant que citoyen pour lutter contre le travail des enfants. Ils ont été sollicités à proposer des moyens de contribuer au changement de schémas socioculturels qui favorisent l'exploitation des enfants dans les PFTE au niveau des communes et des quartiers.

✔ ***Résultats***

Le groupe de théâtre de marionnettes NY VOAHARY a mis en scène les spectacles sur le travail des enfants dans 10 quartiers touchés par l'exploitation des enfants dans les pires formes de travail des enfants. Chaque scénario a été adapté au contexte de la localité dans laquelle se produisait la troupe.

Chaque spectacle a bénéficié d'une audience importante et active dans le débat qui suivait la représentation. La population s'est exprimée ouvertement et a débattu publiquement des problèmes concernant les enfants de la localité.

Le débat a révélé que les spectateurs avaient bien compris la complexité du problème et les répercussions de l'exploitation des enfants dans des travaux domestiques, dans les carrières de pierres et le gardiennage de zébus.

Ces débats ont permis de confirmer la transmission des messages préalablement choisis et de les développer en précisant les droits des enfants en général et leur droit à

ne pas travailler en particulier. La teneur des discussions a démontré que les représentations ont rempli leur rôle de sensibilisation et conscientisation auprès des populations dont les localités sont gangrenées par le travail des enfants dans ses pires formes.

Observations

Le directeur artistique de la troupe NY VOAHARY est un spécialiste en fabrication de marionnettes, scénariste, metteur en scène et animateur : il a reçu une formation complète sur le théâtre scénique et le théâtre de marionnettes. Son expérience complétée par la formation sur les PFTE a permis de mettre en scène des thèmes importants dans une ambiance créative et ludique, qui a favorisé la participation du public, pour lequel le débat est devenu accessible.

Leçons apprises

Les résultats obtenus par ces spectacles de marionnettes ont montré leur efficacité à rendre clair le problème du travail des enfants au niveau local et ses conséquences : il en ressort une participation active du public. Il paraît donc intéressant de développer ces moyens de sensibilisation qui aident à un changement des mentalités et favorisent l'adhésion des populations aux programmes de prévention et de retrait d'enfants des PFTE, en cours ou à venir.

Localisation : Madagascar

Date d'exécution : 2008

Domaine d'intervention : Communication/ sensibilisation

Zone d'intervention : Urbaine et rurale

Agence d'exécution : Collectif des Droits de l'Enfant et de la Famille (CDEF)

Mots clés : Spectacle, marionnettes, carrières, travail domestique, théâtre, débat, participation, sensibilisation

54. Plaidoyer contre le travail des enfants – MAROC

Défi

Lors d'une session extraordinaire du Parlement de l'Enfant, les jeunes parlementaires marocains ont décidé d'agir pour contribuer à lutter contre le travail des enfants au Maroc. L'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE), en tant que Secrétariat du Parlement de l'enfant, s'est engagé à développer une stratégie de communication pour aider à rétablir les droits de ces enfants. Avec l'appui de l'IPEC-Maroc et de l'UNICEF, un collectif composé de jeunes parlementaires a participé à la préparation d'un plan de plaidoyer sur le thème « Les enfants et les jeunes pour la lutte contre le travail des enfants » en développant des activités du coffret pédagogique SCREAM.

Réponses

Les modules suivants de SCREAM ont été appliqués afin d'élaborer le plaidoyer : « recherche et information » ; « entretiens et enquêtes » ; « débats » ; « média-presse ».

Le collectif des jeunes parlementaires était constitué de représentants de plusieurs villes marocaines touchées par l'exploitation des enfants dans les PFTE.

Les jeunes parlementaires ont planifié des entrevues avec le Premier Ministre, les départements de l'Enfance, de l'Emploi, de l'Artisanat, de l'Éducation, avec les Walis[61], les Gouverneurs et élus locaux des villes visitées. Ces entrevues leur ont permis de mieux s'informer de la politique nationale et locale ; ils ont présenté aux

61 Depuis la réforme de la régionalisation du Maroc en 1997, le wali est le préfet d'une des seize regions.

décideurs leur projet et se sont assurés de leur présence lors de la médiatisation du plaidoyer.

Le collectif a réalisé des investigations sur le terrain afin de recueillir des témoignages des enfants travailleurs. Le collectif a ensuite travaillé sur la stratégie de communication et sur l'élaboration de la forme et du contenu du plaidoyer. Les jeunes parlementaires ont exposé leurs idées et leurs analyses sur le problème du travail des enfants au Maroc à un expert en communication qui les a épaulés dans leur argumentation. Par la suite, le collectif a tenu des réunions pour concevoir les outils de communication. Ceux-ci ont été développés principalement autour d'illustrations de la vie d'enfants travailleurs et de ses conséquences. Les jeunes parlementaires ont également travaillé à la présentation des résultats de leurs enquêtes de terrain.

S'appuyant sur l'activité débat du coffret pédagogique SCREAM pour préparer leur future intervention suivie de l'animation d'un débat, ils ont étudié le calendrier des évènements officiels pour déterminer en collaboration avec l'IPEC et l'UNICEF, l'occasion médiatique et politique idéale. Il a été décidé que la 4e édition du Congrès international intitulée « l'enfant et la ville » serait idéale pour la présentation du plaidoyer car elle garantirait aussi la présence de représentants du gouvernement et des localités. Cette 4e édition du Congrès international a été organisée par l'Ecole Nationale d'Architecture, l'Institut Arabe pour le Développement Urbain et la Banque mondiale les 4 et 5 décembre 2006, en partenariat avec plusieurs organismes de la région MENA.

✔ ***Résultats***

Le plaidoyer s'est présenté sous forme d'un atelier animé par les jeunes parlementaires avec la présentation des résultats des investigations réalisées par les jeunes et des témoignages des enfants victimes de l'exploitation par le travail.

Un film institutionnel sur le travail des enfants au Maroc a été projeté.

Ensuite, les jeunes ont animé le débat et répondu à l'ensemble des questions des participants.

L'atelier a été clôturé par la lecture d'un appel pour la lutte contre le travail des enfants au Maroc.

Le plaidoyer a sensibilisé et interpellé les décideurs pour agir contre le travail des enfants lors d'un événement médiatisé.

Cette expérience a permis aux jeunes parlementaires de prendre des initiatives en tant que citoyens face au problème important du travail des enfants au Maroc.

Ils ont agi comme modèles auprès de la jeunesse marocaine et ont aidé l'avenir des enfants à travers l'éducation.

Observations

Cette expérience peut servir de modèle avec les collégiens ou avec des bénéficiaires du programme SCREAM dans le cadre de rencontres nationales ou internationales.

Leçons apprises

Cette expérience a démontré qu'il est important de développer la capacité des partenaires à bien identifier les occasions de rencontres nationales et internationales qui leur permettront d'exercer des pressions pour un changement des mentalités et des politiques.

Localisation : Maroc

Date d'exécution : 2006

Domaine d'intervention : Communication/ sensibilisation

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Parlement de l'Enfant du Maroc

Mots clés : SCREAM, plaidoyer, enquêtes, médiatisation, communication, jeunes parlementaires

II. SENSIBILISER À TRAVERS DES LOISIRS OU DES SERVICES DE SANTÉ

Au Maroc, afin de mieux cibler les enfants travailleurs, un projet a développé des activités sportives au sein d'un centre de loisirs (55). Face à l'utilisation de nouveaux procédés techniques de production dans le secteur informel et l'agriculture au Sénégal, des campagnes de sensibilisation sur les mesures de sécurité dans ces secteurs ont eu pour but d'instaurer chez les bénéficiaires une culture de la prévention (56). Au Mali, une campagne de vaccination a permis de recenser les enfants travailleurs et de lister les risques encourus dans leurs activités (57). Lors de la coupe d'Afrique des Nations qui c'est déroulé au Mali, l'IPEC a utilisé cet événement comme support de sensibilisation au problème du travail des enfants (58).

55. Sensibilisation par des activités sportives dans le quartier N'Byat à Salé - MAROC

Défi

N'Byat est un quartier de la région péri-urbaine de la ville de Salé. La population est très pauvre, avec un taux d'analphabétisme élevé. Elle se compose essentiellement de familles ayant migré de la campagne vers la ville suite à plusieurs années de sécheresse. Les enfants travaillent très jeunes pour participer au revenu familial dans la collecte et le tri d'ordures, comme apprentis dans des métiers de l'artisanat ou encore comme petites bonnes.

Le projet de l'IPEC-Maroc réalisé en collaboration avec l'association AMESIP a utilisé le sport pour mieux sensibiliser les enfants travailleurs de cette région dans le cadre du Centre de loisirs Hay N'Byat.

Réponses

Un centre de loisirs a été créé dans le quartier N'Byat à Salé, sur une ancienne décharge publique, où de nombreuses activités sportives comme le football, le basketball, le volleyball ont été proposées. Bon nombre d'enfants ont très vite fréquenté le Centre de loisirs pour ces activités et les éducateurs de l'association ont saisi l'occasion pour les sensibiliser sur l'importance de l'alphabétisation et les encourager à intégrer ou réintégrer l'école publique.

Les familles ont pu être contactées par le biais des enfants et sensibilisées sur les opportunités offertes par la scolarisation de leurs enfants. Des négociations ont eu lieu avec les employeurs pour améliorer les conditions d'apprentissage.

Des services médicaux ont dispensé des soins aux enfants et un coin d'écoute leur a donné une possibilité de se confier.

Une salle de cours pour l'alphabétisation équipée d'une bibliothèque a permis de remettre à niveau nombre d'enfants que l'on a convaincus d'arrêter de travailler pour reprendre l'école.

Un encadrement et un suivi de proximité des enfants ont été mis en place pour garantir leur assiduité aux cours et aux activités de loisirs.

Résultats

L'encadrement de proximité de ces enfants a permis d'atteindre à la fin de l'année, parmi les enfants retirés du travail et insérés à l'école, un très encourageant taux de réussite (environ 95%).

Le nombre d'enfants travailleurs attirés par les activités sportives proposées par le Centre a augmenté. La majorité d'entre eux ont décidé de reprendre les études tout en pratiquant des activités de loisirs dans le centre. Les éducateurs ont profité de la présence des enfants suite à la pratique des activités sportives pour leur offrir des bains et leur donner des notions générales d'hygiène et des soins de santé.

Observations

Cette expérience montre qu'il faut encourager d'autres partenaires de l'IPEC à intégrer le volet « sport et loisirs » dans des programmes de retrait des enfants du travail pour attirer, garder et encourager les enfants à continuer leurs études. Elle démontre que les programmes d'éducation non formelle devraient proposer davantage d'activités de loisirs car cela favorise la motivation et l'assiduité des enfants.

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse devrait être impliqué davantage dans le développement de programmes de sport et loisirs en faveur des

ONG à travers l'octroi de matériel de sport ou la participation dans la rémunération des encadrements de sport par exemple.

L'organisation de petits tournois entre les enfants du Centre et d'autres enfants favorisait l'engagement d'autres partenaires dans la lutte contre le travail des enfants et permettrait de diffuser l'exemple ce cette réussite.

L'association possède une école de cirque qui n'est pas loin du centre de Hay N'Byat et les enfants assidus aux cours de remise à niveau et d'alphabétisation ont eu la possibilité d'être initiés au cirque.

Leçons apprises

Les enfants ont besoin d'activités de loisirs pour leur épanouissement : les activités sportives proposées par le Centre ont favorisé la communication avec ces enfants et permis de gagner leur confiance. Les éducateurs ont pu plus aisément approcher les enfants pour les conseiller et les orienter.

A travers les activités sportives, les enfants ont développé confiance en eux, dynamisme et motivation. L'encadrement par les éducateurs a été essentiel pour leur accueil et leur suivi.

Ce volet « loisirs/sport » peut être utile à d'autres projets et les montants nécessaires sont en général faibles et plus facilement mobilisables.

Localisation : Maroc

Date d'exécution : 2002-2005

Domaine d'intervention : Communication/ sensibilisation

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : AMESIP

Mots clés : Sport, loisirs, centre, alphabétisation

56. Information et sensibilisation sur la sécurité au travail dans le secteur de l'artisanat et de l'agriculture – SÉNÉGAL

Défi

Au Sénégal, de nombreux enfants, pour la plupart déscolarisés, participent aux travaux agricoles comme aides familiaux ou sont placés en apprentissage dans le secteur informel urbain. De nouveaux produits et procédés de production ont été introduits dans l'agriculture et le secteur informel (engrais, pesticides, solvants, machines complexes…), or les travailleurs sont très peu informés sur leurs modes d'emploi et les mesures de sécurité. Les enfants apprentis de moins de 18 ans travaillent souvent dans des conditions qui les exposent à des risques professionnels graves, comme des blessures fréquentes dues à des outils et postes de travail inadaptés, à des machines non protégées, ou qui les exposent à des maladies et malformations dues aux produits chimiques toxiques.

Le programme, mis en œuvre par le Service de Médecine du Travail de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, en collaboration avec l'IPEC-Sénégal, vise l'identification et la prévention des risques professionnels pour les enfants apprentis de moins de 18 ans dans les secteurs les plus dangereux à travers des séances d'information et de sensibilisation. L'approche retenue visait à investir progressivement ces secteurs très fermés sur eux-mêmes et à implanter d'une manière graduelle une culture de prévention des risques, fortement présents dans ces activités.

Réponses

De prime abord, les secteurs employant des apprentis dans des conditions dangereuses de travail avec des machines sophistiquées ou des produits toxiques ont été identifiés suite à des enquêtes. Huit principaux secteurs ont été retenus pour mettre en place le programme : les garages, la menuiserie, la métallurgie, l'agriculture, la teinturerie, la maçonnerie, les ateliers des cuirs et peaux et les transports.

Les risques pour les enfants apprentis ont été recensés dans des rapports d'enquête. Lors des enquêtes, des consultations médicales ont été assurées pour mieux appréhender les conditions de travail et les pathologies propres aux conditions de travail.

Un module de formation a été conçu pour chacun de ces secteurs sur les mesures de sécurité et les mesures d'hygiène à observer ainsi que le mode d'emploi des outils et machines de travail complexes. Un manuel d'information et de sensibilisation a été élaboré pour illustrer et accompagner ces modules. Le module de formation et le manuel ont été validés. Ensuite, le manuel a été publié et diffusé dans le cadre des formations mises en place au profit des maîtres artisans et des enfants apprentis.

Les maîtres artisans et les enfants apprentis de ces secteurs ont participé à ce module sur les risques et les méthodes simples de prévention. Des journées de validation, de formation et de recyclage pour les adultes et les enfants apprentis ont été organisées. Des boîtes à pharmacie ont été placées dans les ateliers sélectionnés.

Des groupes relais ont aussi été formés de façon à pouvoir diffuser l'information sur les risques encourus dans ces secteurs et assurer le suivi sur le terrain. Ces groupes relais comprenaient des membres des chambres de Métier, de la Caisse de Sécurité Sociale, des organisations professionnelles d'artisans, des ONG.

Résultats

Il a été dispensé 16 séances de formation à 275 artisans et à 160 enfants apprentis.

Des organisations relais ont bénéficié de 3 séances de formation : 25 ONG, 30 agents de la Caisse de Sécurité Sociale, 30 représentants des 10 Chambres des métiers et 10 représentants des organisations professionnelles.

Les actions relais de la Caisse de Sécurité Sociale, des Chambres des Métiers de Dakar ainsi que les Organisations professionnelles et les ONG partenaires de l'IPEC ont permis une large diffusion des manuels et la démultiplication des informations et de la sensibilisation en santé et sécurité dans les secteurs visés auprès d'une population de 8000 enfants apprentis.

Les autorités, les institutions de prévention sociale et les professionnels sont mieux informés sur les risques liés au travail des enfants apprentis dans ces secteurs et sur les moyens de les prévenir. Un changement a été observé dans leurs pratiques.

L'on constate un recours plus marqué des acteurs sensibilisés et formés dans le cadre du programme aux boîtes à pharmacie et à la mutualisation. Un vaste mouvement en faveur de la prise en charge de la santé et de la sécurité dans ces secteurs jusque là très faiblement couverts par les programmes de santé et sécurité a été engagé.

Des mesures de sécurité ont été appliquées dans les ateliers pour la protection des enfants apprentis de moins de 18 ans par rapport aux postes de travail, machines et outils dangereux.

L'on a observé un changement d'attitude des opérateurs et du grand public sur les aspects liés à la protection des enfants.

Les manuels accompagnant les modules de formation ont été produits en 10 exemplaires dans chaque secteur, en français et en langues nationales.

Observations

Les actions de démultiplication de l'information sur les risques et méthodes simples de prévention des organisations relais pourraient être renforcées en s'appuyant sur les médias. Les rapports d'enquêtes et les manuels publiés peuvent servir de base à la réalisation de documentaires audiovisuels et de magazines d'information en collaboration avec les médias.

De nouveaux secteurs comme la pêche artisanale, les mines, l'aviculture, dont les conditions de travail sont aussi dangereuses pour les enfants apprentis de moins de 18 ans, pourraient faire l'objet de la même expérience.

Ces secteurs nécessiteraient une nouvelle réglementation, un appui en matériel de protection et des contrôles réguliers de l'Inspection du Travail pour pérenniser les résultats acquis par le programme.

Leçons apprises

La collecte des informations et les rapports d'enquête ont permis de mieux appréhender les lieux de travail et leurs risques puis d'élaborer des modules et des manuels adaptés aux besoins des enfants apprentis.

Cette expérience a permis d'accompagner les employeurs des secteurs identifiés comme dangereux dans l'acquisition de comportements et d'attitudes de nature à renforcer la protection des enfants apprentis dans leurs activités. Désormais, l'existence des manuels dans les ateliers ainsi que les formations assurées par les relais assurent une sécurité de la formation et de la prise en charge des enfants apprentis.

La pédagogie de recherche participative et les compétences des formateurs ont suscité une prise de conscience efficace des artisans et des apprentis.

La démarche participative et le professionnalisme du Service de Médecine du Travail ont vaincu la réticence des communautés, qui ont progressivement compris l'intérêt d'observer des mesures d'hygiène et de sécurité. Les concertations préalables avec les

acteurs des secteurs, leur implication dans le processus d'identification des risques et des moyens de prévention, ainsi que la formation tirée de leur vécu et dispensée en langues nationales ont été très importantes pour leur adhésion au programme.

Localisation : **Sénégal**

Date d'exécution : **1999-2001**

Domaine d'intervention : **Communication/ sensibilisation**

Zone d'intervention : **Urbaine/rurale**

Agence d'exécution : **PACTES**

Mots clés : **Sécurité, hygiène, santé, manuel de formation, langue nationale, apprenti, organisations professionnelles**

57. Séances de vaccination en appui au retrait des enfants de la ferblanterie de Médine - MALI

Défi

La capitale du Mali, Bamako compte une forte présence d'enfants et de jeunes qui travaillent dans le secteur informel. Dans le quartier populaire de Médine, la plus grande ferblanterie du Mali avec plus de 3 000 forgerons emploie de nombreux enfants ferblantiers de moins de 15 ans, non-scolarisés dans des conditions les exposant à des risques de surdité, d'intoxications, de bronchites, de tétanos et à bien d'autres dangers.

L'IPEC-Mali, le Club des Amis de Mékin Sikoro et l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) ont adopté une stratégie de vaccination contre le tétanos pour pouvoir identifier et recenser ces enfants travailleurs de moins de 15 ans. Délivrer des soins médicaux a permis d'entrer en contact avec les populations touchées par la pauvreté, dont les enfants qui travaillent très jeunes. Cette démarche doublée d'une importante campagne de sensibilisation avait un double objectif :

- prévenir les enfants contre la maladie du tétanos et développer une culture et des réflexes de protection au travail chez les ferblantiers ;
- la scolarisation/alphabétisation de 150 enfants travailleurs ferblantiers du marché de Médine pour leur permettre d'échapper à leur emploi dans des activités dangereuses et pénibles.

Réponses

Tout d'abord, les autorités sanitaires ont été contactées pour les associer au programme. Des réunions ont défini le champ d'action et les bénéficiaires. L'INPS a effectué une enquête pour déterminer les risques, contraintes et maladies auxquels s'exposaient les enfants ferblantiers.

Au vu des activités et des conditions de vie de ces enfants, la vaccination contre le tétanos est apparue comme une mesure prioritaire. Ces vaccins ont été rassemblés par les autorités sanitaires et mis à la disposition du programme. Les professionnels de la santé engagés dans la réalisation du projet ont reçu une formation sur les PFTE et sur la législation nationale et internationale. Les ateliers de formation se sont conclus par une stratégie proposant des solutions en termes de prévention, d'information et de sensibilisation.

En termes de prévention des risques liés aux travaux exercés par les enfants de plus de 15 ans, un dispensaire comprenant quelques outils médicaux pour les premiers soins fut mis en place. Deux jeunes, ayant bénéficié de notions de secourisme à la croix rouge, avaient la responsabilité de ce dispensaire. Le dispensaire a été mis en relation avec les différents centres communautaires de santé existant dans le quartier, pour faciliter la prise en charge des cas de blessures graves ou autres maladies pour lesquelles les infirmiers n'avaient pas de compétence. Le dispensaire a aussi bénéficié du suivi des agents de l'INPS.

Les employeurs et les parents ont été sollicités, informés et responsabilisés sur les risques encourus par les enfants apprentis dans le cadre de leurs activités et ont contribué à la vaccination des apprentis.

Résultats

La mise en œuvre de ces actions a permis d'identifier les conditions de travail et de vie des enfants ferblantiers pour entreprendre des actions de retrait des travaux dangereux, de scolarisation, de santé et d'amélioration des conditions de travail de plus de 500 enfants de moins de 15 ans.

Les professionnels de la santé ont été sensibilisés et formés sur le problème du travail des enfants, ses répercussions sanitaires et sécuritaires et les moyens de rendre leurs actions plus efficaces dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants en collaboration avec d'autres partenaires et les autorités administratives.

Cette sensibilisation des professionnels de la santé en rapport avec la problématique du travail des enfants dans la ferblanterie de Médine, a permis d'engager les employeurs à mettre en place des changements afin de sécuriser les lieux de travail pour les enfants apprentis.

Cette expérience a été l'occasion de constituer une banque de données des enfants travailleurs, âgés de moins de 15 ans, sur le terrain considéré, ainsi qu'une liste des risques encourus par les enfants dans ces secteurs.

Grâce au programme, 150 enfants dont 65 filles ont pu être scolarisés. L'IPEC a contribué pour la dotation des enfants et des enseignants en matériels pédagogiques et didactiques.

Les parents des enfants ont participé au suivi des enfants ainsi qu'à la prise en charge alimentaire des enfants scolarisés.

Apres le retrait d'IPEC, la mairie de la commune a pris le relais tout en scolarisant les enfants dans les écoles publiques des quartiers d'origine des enfants.

Observations

L'offre d'alternatives aux enfants travailleurs ferblantiers de moins de 14 ans à travers les actions d'appui scolaires et d'alphabétisation, a contribué à réduire considérablement le travail des enfants et à aboutir à leur retrait des tâches dangereuses et pénibles auxquelles ils étaient astreints. L'appui à l'accès facile des enfants et leurs parents aux soins de santé a renforcé la protection au travail.

Leçons apprises

La formation des vaccinateurs sur la problématique du travail des enfants est impérative pour la réussite des actions de sensibilisation puisqu'ils sont les interlocuteurs directs des employeurs et des enfants. Par ailleurs, leur expérience a permis lors des ateliers de développer des solutions de prévention, d'information et de sensibilisation reliant pertinemment le travail des enfants et les conséquences sanitaires.

La sensibilisation, l'information de tous les acteurs à la connaissance et la protection contre les risques liés au travail des enfants, ont été essentielles pour le succès du programme.

Localisation : Mali

Date d'exécution : 2005

Domaine d'intervention : Communication/ sensibilisation / santé et sécurité

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Ministère de la Santé/ Club des Amis de Sikoro

Mots clés : Vaccination, sensibilisation, apprenti, alphabétisation, secteur informel, protection au travail, enfant ferblantier

58. Opération Carton rouge lors de la Coupe d'Afrique des Nations

Défi

La campagne de l'IPEC « Carton rouge au travail des enfants » a été lancée au début de la Coupe d'Afrique des nations, à Bamako, au Mali, en janvier 2002 et réitérée chaque année. Cette campagne est coparrainée par la Confédération africaine de football (CAF) et le Comité d'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CO-CAN). Elle a pour but de tirer parti de l'immense popularité du football et de la publicité faite autour du tournoi dans tout le continent et au-delà pour sensibiliser le public au travail des enfants et encourager les gens à rejoindre le mouvement mondial en vue de son abolition. Cette campagne a pour symbole le carton rouge que brandissent les arbitres en cas d'infractions graves aux règles du football.

Réponses

Cette action a été lancée le 18 janvier 2002, en présence des représentants des mandants de l'OIT de M. Issa Hayatou, président de la Confédération africaine de Football (CAF) et Joseph S. Blatter, président de la FIFA. « *Des événements comme celui-ci sont destinés à mobiliser les nombreux téléspectateurs qui regardent les matchs* », avait expliqué Alice Ouedraogo, Directrice des activités d'élaboration des politiques et de sensibilisation de l'IPEC, qui avait organisé la campagne. « *Dans ce contexte, nous avons réalisé un film en vidéo, préparé des messages à diffuser sur les écrans géants, enregistré la chanson « Carton rouge au travail des enfants pour diffusion à la radio, fabriqué des drapeaux, des tee-shirts et d'autres produits qui serviront à attirer l'attention sur notre objectif : l'abolition du travail des enfants* », devait-elle ajouter. Des fanions, des casquettes, des expositions et des banderoles ont constitué les supports de la manifestation. Des messages de sensibilisation ont été diffusés par le

biais d'actuelles et d'anciennes célébrités du football africain. Des femmes et de jeunes habillés aux couleurs de la campagne ont été mobilisés dans cinq villes maliennes : Bamako, Sikasso au sud, Kayes à l'ouest, Ségou et Mopti au petit nord.

Outre cette campagne menée au Mali, des campagnes nationales ont eu lieu au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Égypte, en Éthiopie, au Gabon, au Ghana, au Maroc, en République démocratique du Congo, au Sénégal, au Togo et en Zambie.

Sepp Blatter, Président de la Fédération internationale de football amateur (FIFA), avait également appuyé le lancement de la campagne en soulignant que la fédération était déterminée à lutter contre le travail des enfants et qu'il était important d'utiliser son réseau pour sensibiliser un large public.

✔ ***Résultats***

Il a été démontré que les valeurs du football comme la persévérance, l'esprit d'équipe, la solidarité entre pays, la non-discrimination religieuse, de genre ou politique sont des valeurs également partagées par l'OIT.

Lors du match d'ouverture en 2002, tous les arbitres ont manifesté leur soutien à cette opération en brandissant des cartons rouges avant le début du jeu. Les équipes nationales du Mali, de l'Égypte, du Sénégal, de la Tunisie et du Niger se sont engagées à faire campagne.

Des milliers de femmes et de jeunes ont participé à la mobilisation « carton rouge au travail des enfants ». D'ailleurs, la campagne du Carton rouge au travail des enfants organisée en Egypte au début de 2006 pendant la Coupe d'Afrique des Nations par le BIT en partenariat avec le Conseil national égyptien pour l'enfant et la mère, la FIFA (Fédération internationale de football association) et la Confédération africaine de football a considérablement favorisé la prise de conscience du problème.

La couverture médiatique a chaque année été assurée largement à travers la télévision, la radio et les journaux[62].

RFI Sports Coupure presse !
A Bamako, Carton rouge au travail des enfants
1er février 2002
Sauver les enfants maliens, africains, les enfants du monde © DR

De notre correspondant à Bamako

Quartier populaire de Médine à Bamako. Au pied d'une colline, la plus grande ferblanterie du Mali, la plus grande manufacture artisanale du pays. Environ trois milles forgerons. De la ferraille, du bruit, du feu. Le fer fond. Ici, le produit fini ? Seaux, charrues, marmites, etc. sont vendus dans tout le Mali. Et même dans la sous-région.

62 Exemple de l'article ci-contre et autres documents audio/vidéo sur le DVD en annexe.

«Je m'appelle Moussa Koné. J'ai 12 ans. Chaque jour, je gagne 200 CFA et je travaille ici pendant 10 heures», témoigne le gamin habillé en haillons. Ici, dans cette forge, plus de 60% des travailleurs sont des mômes. Moyenne d'âge de 12 ans. Abandonnés par la société, sous-payés, ils travaillent sous l'œil vigilant de leurs maîtres, de leurs propres parents. Le travail est dur, très dur. Impossible pour ces gamins d'émerger de ce labyrinthe.

Impossible ? Pas vraiment. C'est pourquoi le Bureau International du Travail (BIT) et la Confédération africaine de football (CAF) ont profité de la 23ème édition de la CAN pour lancer une vaste opération «Carton rouge au travail des enfants». Sauver les enfants maliens, africains, les enfants du monde tout court.

«Nous avons choisi l'expression carton rouge parce qu'elle s'articule autour d'un concept familier au monde du football : le carton rouge que sort l'arbitre pour exclure un joueur du terrain», explique un responsable du BIT. Ces mômes travaillent à la dure dans les fermes, les mines, des carrières ou comme domestiques. Victimes aussi des réseaux de prostitution, utilisés dans les conflits armés, ils sont à la merci d'un monde féroce.

«Ici, il y a une nette prise de conscience du phénomène»

Huit des seize équipes de foot présentes à Bamako sont de la sous-région. Donc, il y a lieu forcément d'évoquer ici le trafic des enfants. Après un trajet entre Sikasso, dans le sud du Mali, et Korhogo, dans le nord de la Côte d'Ivoire, ils sont «jetés» dans les exploitations agricoles ivoiriennes. Conditions de vie et de travail difficiles. Une bouillie et une pâte de maïs comme repas.

Battus, sous payés, ou simplement pas du tout, ils sont souvent, selon l'Unicef, traités comme «des bêtes de somme». Hélas ! des cas de décès sont signalés. Bref, conscients de la vie difficile des enfants qui travaillent un peu partout en Afrique et dans le monde, les initiateurs de l'opération «Carton rouge» ont mis les grands moyens afin de défendre leur cause.

Messages de sensibilisation diffusés par d'actuelles et anciennes gloires du foot africain. Des milliers de femmes et de jeunes habillés aux couleurs de la campagne scandant «Carton rouge au travail des enfants». Fanions, casquettes, expositions et autres banderoles rythment la campagne dans les cinq villes maliennes (Bamako, Sikasso au sud, Kayes à l'ouest, Ségou et Mopti au petit nord).

Mais ici, la lutte n'est pas que médiatique. Au pas de charge, un lobbying est fait. Incitation des gouvernements à ratifier la Convention 182 du BIT sur l'élimination des pires formes de travail des enfants (100 pays dont une trentaine en Afrique l'ont ratifié). Accélération du programme «Abolition du travail des enfants». Là, une nouveauté. A côté de la répression, la pédagogie.

Cas pratique, dans la ferblanterie de Bamako. Après une étude sociologique, les adultes ont été approchés. Sensibilisés. Résultat, ils ont donné leur feu vert pour «l'extraction» de la forge de quelques centaines de mômes. Encadrés par des éducateurs spécialisés, ils opèrent actuellement leur réintégration dans la société.

«Ces enfants que nous encadrons apprennent aujourd'hui à lire, à écrire, mais leur véritable problème est avant tout psychologique», confie M. Tall, l'un des porte-drapeaux de la lutte contre le travail des enfants au Mali.

M.Tall ne désespère pas. Dans le monde dit-il, 250 millions d'enfants dans la tranche d'âge comprise entre 5 et 14 ans travaillent souvent à la dure. 80 millions de ces enfants se trouvent en Afrique. Les chiffres donnent le vertige. «Avec des campagnes de ce genre, nous arriverons à faire baisser la tendance, surtout qu'à Bamako, il y a eu une nette prise de conscience du phénomène» conclut, optimiste, M. Tall.

Serge Daniel

Observations

Cette opération, a contribué à renforcer considérablement la sensibilisation sur le travail des enfants et à aboutir à un engagement sans faille du monde sportif internationale. Il serait utile de pouvoir dupliquer cette expérience avec d'autres évènements sportifs.

Leçons apprises

Le football constitue un moyen puissant d'intégration, en particulier pour les jeunes. Utiliser le symbole du carton rouge lors des compétitions internationales de football offre l'opportunité de répandre durablement un message simple et universel en bénéficiant d'une énorme couverture médiatique. Construire ce type d'alliance stratégique est une excellente occasion de renforcer le mouvement mondial contre le travail des enfants.

L'éducation et la sensibilisation par les pairs permettent d'installer plus vite confiance et compréhension. L'utilisation d'un même langage, la communauté d'intérêts en raison de l'âge et le partage d'un même environnement culturel, économique et social favorisent une sensibilisation plus efficace et plus intense. Par ailleurs, ce mode de communication assure une durabilité certaine et un changement des mentalités rapide. Il a été appliqué avec succès au Maroc (59) et au Togo (60).

III. FORMER LES PAIRS ÉDUCATEURS

59. Communication par les pairs à Beni Mellal – MAROC

Défi

Souk Sebt est une zone très connue par l'exode rural. Cette région regroupe un grand nombre d'enfants engagés précocement dans le travail. Issus de familles nécessiteuses, ces enfants exercent différentes activités de rue : cireurs, vendeurs de cigarettes, vendeurs de sacs en plastique, transporteurs de marchandises au souk. D'autres enfants travaillent dans les boutiques de commerce ou comme apprentis chez les artisans.

Pour faciliter des actions de retrait des enfants de moins de 15 ans de ces PFTE et assurer la prévention, le projet élaboré par l'IPEC-Maroc et l'association AKDER a lancé des activités de sensibilisation par les pairs.

Réponses

a) Retrait et prévention des pires formes de travail des enfants

Dans le cadre de la prévention, la scolarisation a été encouragée avec des visites dans les familles, chez les employeurs et dans les écoles. Des cours d'éducation non formelle et de soutien scolaire ont été dispensés afin de réintégrer les enfants retirés du travail dans le cursus scolaire. Certains enfants retirés des PFTE ont été réorientés vers des formations qualifiantes en raison de leur âge qui ne permettait pas une scolarisation.

b) Communication par les pairs

L'équipe du projet a sélectionné 20 jeunes parmi les bénéficiaires des activités du projet pour en faire des pairs porteurs de messages contre le travail des enfants. Ces enfants ont bénéficié d'une formation pour être capables de mener des actions de sensibilisation auprès de groupes d'enfants travailleurs et ont conçu des entretiens semi structurés pour pouvoir transmettre les messages.

Un ensemble d'outils ont été produits pour suivre le travail de ce groupe. Des formations complémentaires ont été organisées selon les besoins de l'expérience au fur et à mesure de son déroulement.

Les enfants à sensibiliser ont été identifiés par zone ; chaque pair formé a reçu la responsabilité de sensibiliser et former des enfants travailleurs dans une zone qui lui a été attribuée. Les pairs ont commencé par des campagnes de sensibilisation de l'entourage scolaire et social des enfants sélectionnés. Puis ils ont régulièrement rencontré des enfants travailleurs pour les convaincre de l'importance de l'éducation et de leur engagement dans la lutte contre le travail des enfants.

Résultats

Les 20 pairs formés ont participé chacun dans leur zone à la formation d'autres pairs.

Par leur langage et leur connaissance de la région, ils ont obtenu avec succès la confiance des enfants travailleurs visés par le programme et leur réintégration scolaire à travers les activités de l'association. Certains ont à leur tour été formés en tant que pairs pour élargir la campagne de sensibilisation.

L'équipe du projet a constaté une plus forte participation aux activités de l'association depuis l'introduction de cette nouvelle approche en matière d'information et de sensibilisation : la communication par les pairs. Cette approche a par ailleurs permis de toucher des zones difficiles d'accès, où les acteurs étaient plus réticents à tout contact.

Observations

AKDER envisage de reprendre l'expérience de la sensibilisation par les pairs avec un groupe d'employeurs.

Le succès de cette expérience permet d'envisager une formation sur les outils et les méthodes de conception et de mise en œuvre d'un programme de sensibilisation par les pairs.

Leçons apprises

Ce groupe a participé à côté de l'équipe du projet à la réalisation de campagnes de sensibilisation au niveau des écoles et auprès des familles et des employeurs : la communication par les pairs, en parallèle à celle développée par l'équipe du projet, a montré plus d'efficacité dans les résultats du fait de la proximité qu'elle permettait

avec les bénéficiaires directs. Dans certains secteurs ou zones où l'entrée est difficile, l'adoption de cette approche a donné d'importants résultats.

Localisation : Maroc

Date d'exécution : 2006

Domaine d'intervention : Communication/ sensibilisation

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : Association AKDER

Mots clés : Communication par les pairs, sensibilisation, pairs éducateurs

60. L'approche « enfant par enfant » - TOGO

Défi

Un grand nombre d'enfants togolais sont victimes de l'exode rural ou de la traite. Ces enfants, principalement issus des localités rurales de la Préfecture de la Binah (Nord du Togo) et âgés de 6 à 12 ans, sont déplacés des villages vers les zones de production de cultures de rente ou vers les centres urbains tels Kara, Sokodé, Atakpamé, Palimé, Aného et surtout vers Lomé où ils sont exploités en particulier dans le travail domestique ou dans les activités du secteur de l'économie informel urbain (vente ambulante, service dans les restaurants et maquis, enlèvement des ordures ménagères, etc.). Ils sont également victimes de traite vers le Bénin et le Nigéria où ils sont exploités dans les activités agricoles. *« Nos contrées se vident, nos écoles se vident, nous sommes assaillis par les trafiquants d'enfants. Et quoi encore !!!, nos enfants, si on ne nous annonce pas leur mort, ils nous reviennent souvent très malades…. »,* s'est écrié le chef du village de Ndjèi en 2006 au cours d'une réunion de sensibilisation sur la traite des enfants décrivant ainsi à quel point son village était touché par le recrutement des enfants à des fins d'exploitation dans les pires formes de travail des enfants.

Pour faire face à cette situation, il s'est avéré indispensable de développer des activités de prévention qui puissent toucher directement les personnes à risques que constituent les enfants, notamment les élèves. Il fallait mettre en place une stratégie qui permette aux enfants de prendre effectivement conscience des dangers liés au travail des enfants.

Parce qu'ils ont vécu de graves situations de risques lors de leur travail, côtoyé la mort, comme cela a été souvent le cas des enfants victimes de traite, au cours de leur convoyage ; parce qu'ils ont souffert de privation de nourriture, de privation de soins et fait l'objet de toute sorte de brimades mais également de traumatismes en tant que travailleurs domestiques ; et parce qu'ils ont pour la majorité, consacré la quasi totalité de leur tendre enfance au travail, les anciens enfants travailleurs peuvent exprimer plus que quiconque les difficiles conditions de travail qu'ils ont subies et leurs conséquences. A ce titre, leur message peut être plus convaincant pour sensibiliser leurs pairs sur le travail des enfants et davantage mobiliser leurs communautés d'origine.

C'est dans ce contexte que la stratégie « enfants par enfants » a été expérimentée à travers l'activité théâtrale dans les villages de Kpindi, Sirka et Ndjéyi en 2006-2007 et puis étendue en 2007-2009 aux villages de Sanda Afoou, Sollah, Matchatom, Soudou et Boufalé dans le Nord-Est du Togo.

Réponses

La première étape de la démarche a consisté en la création de clubs de théâtre constitués d'anciens enfants travailleurs (vingt enfants âgés de plus de 14 ans par village). Pour ce faire il a fallu :

- identifier les enfants retirés du travail dans le cadre des programmes d'action développés par les ONG PADES BICE, APROSAT, WAO-Afrique, AAMED, AVOCH et les Comités locaux de vigilance,
- évaluer les aptitudes de ces enfants à l'activité théâtrale,
- constituer des groupes de vingt enfants par village,
- former les membres des clubs d'enfants sur les techniques d'expression du théâtre populaire, dans l'utilisation des danses et chants traditionnels pour la sensibilisation en matière de lutte contre le travail des enfants. Cette formation a pris en compte les capacités des enfants à s'exprimer aussi bien en langues locales qu'en français et à favoriser l'usage de l'expression gestuelle du milieu,
- Equiper chaque club en matériel nécessaire pour l'activité théâtrale,
- Autonomiser[63] les réseaux locaux de prévention du travail et de la traite des enfants (constitué par le comité local de vigilance) dans lesquels sont intégrés les clubs d'enfants.

La deuxième étape a été, pour chaque club, d'organiser des séances de sensibilisation dans les différentes écoles du Canton à l'intention des autres enfants et des populations.

63 L'autonomisation des clubs s'est appuyée sur la formation à la production et à la transformation du manioc, du gingembre et du piment ou autres produits maraichers et l'élevage de petits ruminants afin de leur permettre de générer les ressources nécessaires pour leur fonctionnement et d'assurer la réinsertion de leurs membres. Chaque club c'est également vu dotés en équipements permettant cette production.

Résultats

- 9867 enfants des établissements primaires et secondaires de six localités rurales particulièrement exposées à la traite d'enfants ont été sensibilisés sur les risques et les conséquences liés au travail des enfants ainsi que sur la législation et la règlementation relatives au travail des enfants ;
- 1358 responsables d'associations, de leaders communautaires (636 hommes et 722 femmes) ont été sensibilisés par les clubs d'enfants aux risques liés au travail des enfants ;
- 216 personnes dont 160 enfants de plus de 14 ans et 56 responsables des comités de vigilance formés dans les techniques de maraîchage et d'élevage ;
- un guide de formateur sur les techniques de maraîchage et un manuel de formation sur les techniques d'élevage ont été produits ;
- les leaders communautaires des villages bénéficiaires ont mis en place des comités de surveillance pour protéger les enfants ;
- quatre comités de vigilance ont développés des activités de production maraîchère et de soja ;
- cinq comités de vigilance ont initié l'élevage de petits ruminants ;
- tous les enfants bénéficiaires poursuivent depuis leur scolarité de façon régulière.

Observations

L'efficacité des actions des clubs d'enfants nécessite un encadrement technique régulier. En effet, les clubs d'enfants doivent, sur le thème spécifique du travail des enfants, produire des messages et des gestes qui accrochent le public, notamment celui des enfants. Ils ont donc besoin d'être orientés et soutenu de façon rapprochée.

Leçons apprises

L'intégration des clubs d'enfants dans le réseau local de prévention du travail et la traite des enfants constitué par le comité local de vigilance renforce les actions de sensibilisation de ce réseau et surtout les actions de détection des cas d'enfants exposés aux pires formes de travail des enfants.

La mise en place des clubs d'enfants doit pouvoir inclure la formation d'une personne du village ayant pour rôle d'encadrer les enfants. Cela est indispensable pour assurer l'efficacité technique de ces clubs.

Localisation : Togo

Date d'exécution : 2006 - 2009

Domaine d'intervention : Communication/ sensibilisation

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : PADES, BICE, APROSAT, WAO-Afrique, AAMED, AVOCH. Les Comités locaux de vigilance.

Mots clés : Communication par les pairs, AGR, théâtre

IV. SENSIBILISER DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE

Il a fallu dans certains cas, pour mieux communiquer et informer, innover dans la création d'évènements adaptés au public visé. Ainsi, à Madagascar, en raison de l'emploi du temps chargé des hauts fonctionnaires de l'Etat, des dîners de plaidoirie ont été organisés (61) ; et pour mieux mobiliser les médias, qui disposent aussi de peu de temps, des déjeuners de presse ou des activités similaires impliquant un pool de journalistes ont été programmées mensuellement (62). Au Niger, afin de parvenir à informer les populations rurales souvent coupées de l'information et des modes de communication, des caravanes d'information et de sensibilisation ont sillonné le pays (63).

61. Dîners de plaidoirie – MADAGASCAR

Défi

De septembre à octobre 2008, l'IPEC-Madagascar et la division « Prévention, Abolition et Contrôle du Travail des Enfants » du Ministère du travail a décidé d'organiser des dîners de plaidoirie en matière de Lutte contre le Travail des Enfants (LCTE) auprès des autorités locales dans les régions suivantes : Diana, Boeny et Atsinanana.

Ces dîners devaient permettre de relancer l'engagement de la Région ainsi que d'autres autorités potentielles des zones où intervenait le programme de l'IPEC, tels que les Maires et les Chefs de Districts, les Elus, les Services Techniques Déconcentrés (STD), les média, etc.

L'objectif était de sensibiliser et de mobiliser ces différentes autorités autour de la lutte contre le travail des enfants pour qu'elles s'y impliquent davantage aux côtés du

Comité Régional de Lutte contre le Travail des Enfants (CRLTE) et des acteurs ou réseaux locaux qui y intervenaient déjà dans le domaine.

Cette plaidoirie avait également pour but de permettre aux autorités régionales de mieux appréhender les enjeux de la LCTE et d'insérer à cet effet le volet LCTE dans leur agenda politique respectif. Ainsi, cette rencontre avec les autorités était, en l'occurrence, une occasion pour les informer de l'existence du CRLTE, de ses missions et fonctions pour que le Comité soit reconnu par les autorités locales en tant qu'organe de pilotage de la lutte contre le travail des enfants au niveau de la Région.

Réponses

D'une manière générale, une méthodologie spécifique a été adoptée pour tous les dîners de plaidoirie.

Les autorités ont été réunies autour d'un dîner, après leurs heures de travail normales, pour discuter dans une ambiance conviviale avec les représentants de l'IPEC-Madagascar et du CRLTE de la problématique du travail des enfants au niveau national et régional et des contributions concrètes qu'elles pourraient y apporter selon leurs compétences respectives.

Tout d'abord les participants étaient accueillis avec un pack de documents et de supports de l'IPEC, remis à chaque participant ainsi que des fiches à remplir par chaque participant.

Les fiches devaient indiquer :

- le nom, le titre et l'organisme du participant,
- ce que chacun attend de ce dîner,
- ce que chacun (ou l'institution qu'on représente) a déjà fait en matière de LCTE,
- ce que chacun (ou l'institution qu'on représente) pourrait encore faire en la matière.

Avant de lancer les discussions, la version 2007 du clip « Carton rouge au travail des enfants » était diffusée.

Une présentation globale sur l'IPEC, complétée par une petite présentation du Président du CRLTE sur le contexte et les enjeux de la LCTE au niveau régional, a été fait.

Une pause était assurée par une animation réalisée par un consultant en Mobilisation Sociale.

Suite à ces présentations, un débat était animé par un facilitateur qui était le président du CRLTE, ou un représentant de l'IPEC. Afin de susciter la participation, chacun était invité à présenter le contenu de sa fiche en l'intégrant au débat autour de la LCTE au niveau régional.

Le dîner de plaidoirie se concluait par une synthèse du facilitateur, qui s'engageait à envoyer le compte-rendu de la réunion à tous les participants.

Les invités se séparaient sur une dernière intervention du Chef de Région ou de son représentant.

L'IPEC-Madagascar s'est associé au CRLTE de chaque région concernée pour la co-organisation de ces dîners de plaidoirie. D'autres partenaires ont également été impliqués, selon les besoins.

A Diana, afin de donner plus de poids à cette approche et pour une meilleure visibilité du leadership du MFPTLS (Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales) dans cette lutte au niveau régional, l'appui et la présence du secrétaire général de ce département ont revêtu une importance capitale à la séance de plaidoyer organisée en particulier dans la Région de Diana. Celle-ci est une région particulièrement stratégique dans la mesure où elle rassemble d'importantes zones de concentration de programmes d'action de lutte contre le travail des enfants de l'IPEC.

A Boeny, en vue de donner une connotation plus importante à la communication émanant des autorités locales en matière de lutte contre le travail des enfants, l'appui d'un consultant de l'IPEC en matière de mobilisation sociale, a été jugé nécessaire pour la co-animation du dîner de plaidoirie organisé à Majunga (Boeny).

Résultats

Le facilitateur responsable a adressé un compte-rendu à l'issue de chaque dîner de plaidoirie.

Un plan spécifique a été mis en place au niveau de l'IPEC-Madagascar pour permettre à ses responsables sur place d'assurer le suivi des engagements pris par les autorités lors de ces dîners et de renforcer leurs appuis dans ce sens.

Suite à l'action de plaidoirie menée par l'IPEC-Madagascar et ses partenaires auprès de la Commune Urbaine de Majunga, la rédaction d'un Plan Communal de Développement (PCD) de la Commune Urbaine de Majunga (2008-2012) a intégré en octobre 2008 un volet « lutte contre l'exploitation des enfants » dont l'exploitation des enfants par le travail. Les coûts estimatifs des allocations y afférentes sont de l'ordre de 6 500 euros. Cette initiative se présente comme étant un modèle à suivre dans le cadre de la pérennisation de la LCTE au niveau local.

Le plaidoyer mené par l'IPEC-Madagascar a conduit au mois de décembre 2008 à la déclaration du Président du Conseil Régional qui proposait aux membres du conseil régional l'octroi d'un budget pour appuyer la LCTE dans la région. L'IPEC-Madagascar assure actuellement le suivi de ces engagements.

La Commune Urbaine de Toamasina (CUT) a soumis une proposition de projet auprès de l'IPEC-Madagascar. Deux axes stratégiques ont été envisagés dans le cadre de cette proposition : la mobilisation générale de la population à travers une

campagne massive et la pérennisation des actions de LCTE dans la CUT. Cette proposition a été retenue par l'IPEC-Madagascar.

Observations

Les événements politiques qui se sont déroulés à Madagascar dès le début de l'année 2009 ont fortement affecté la mise en œuvre de certaines activités prévues pour assurer le suivi de ces dîners de plaidoirie, notamment l'appui des autorités régionales pour réaliser les engagements qu'elles ont énoncés durant ces dîners de plaidoirie. L'instabilité politique, le manque de disponibilité ou la volonté de certaines autorités de ne pas s'impliquer dans un tel contexte ainsi que la série de changement de responsables opérée au niveau des postes politiques ont constitué des obstacles à la poursuite des plans définis. Néanmoins, les responsables régionaux de l'IPEC ont pu avancer dans le suivi de ces dîners de plaidoirie.

Leçons apprises

Le suivi des dîners de plaidoiries avec la rédaction d'un compte-rendu a été important car malgré l'instabilité politique, cela permettait de conserver les acquis des dîners de plaidoirie en termes de propositions de changement et d'initiatives dans les régions par les autorités régionales. Sur cette base, des plans d'action ont pu être négociés avec ces autorités.

La création d'un événement convivial comme les dîners de plaidoirie dans l'agenda chargé des représentants régionaux a constitué une expérience intéressante qui a permis de réunir des décideurs régionaux autour de réflexions et d'engagements importants sans le poids formel des groupes de travail.

Localisation : **Madagascar**

Date d'exécution : **2008**

Domaine d'intervention : **Sensibilisation**

Zone d'intervention : **Urbaine**

Agence d'exécution : **Prévention, Abolition et Contrôle du Travail des Enfants (PACTE)**

Mots clés : **Décentralisation, renforcement institutionnel, stratégie de communication, plaidoirie**

62. Déjeuners de presse mensuels avec un pool de journalistes – MADAGASCAR

Défi

Grâce à l'analyse effectuée en novembre 2007 par une consultante sur la couverture médiatique des événements en matière de lutte contre le travail des enfants, les principales lacunes de l'IPEC en matière de visibilité ont pu être identifiées en ce qui concerne Madagascar. Jusque-là, la communication sur la lutte contre le travail des enfants revêtait un caractère sporadique et semblait se limiter à la Journée Mondiale contre le Travail des Enfants du 12 juin. En outre, les articles des journalistes sur le travail des enfants à Madagascar ne correspondaient pas souvent à la réalité du terrain.

Après trois années de présence opérationnelle sur le territoire malgache, l'IPEC-Madagascar a décidé de faire connaître au grand public les actions de prévention et les actions engagées à Madagascar dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants, et de créer un lien incontestable entre ces actions et l'IPEC. Une feuille de route pour une communication médiatique permanente a donc été établie, suggérant la création d'un « pool de journalistes » et l'organisation d'un petit déjeuner de presse sur une base mensuelle et des thématiques à la fois variées, concrètes et pertinentes. Suite à cela, l'IPEC en collaboration avec le Ministère de la Communication, ou plus précisément avec la Direction de l'Information, de la Régulation et des Media (DIRM), a mis en place un programme visant à la formation des media locaux sur la Lutte contre le Travail des Enfants dans 3 régions : Diana, Sud Ouest et Ihorombe.

Réponses

a) Démarche

Le calendrier de médiatisation proposé par la consultante s'est étalé sur 6 mois. Celui-ci a prévu de créer un système de rendez-vous avec les médias grâce à différents outils : conférences de presse, communiqués et dossiers, visites de terrain et interviews en groupe ou en privé. Grâce à ce calendrier, la première phase de médiatisation devait permettre d'installer la notoriété de l'IPEC et mettre la lutte contre le travail des enfants au cœur de l'actualité.

Chaque opération de communication devait correspondre à la mise en valeur d'un thème précis et séduisant, suivant un calendrier cohérent et éventuellement pertinent en fonction de l'actualité : le but étant de présenter l'IPEC à travers des thématiques attractives d'un point de vue journalistique.

Dans le cadre de cette stratégie de communication, l'IPEC-Madagascar a poursuivi l'opération « petit déjeuner de presse » au-delà du mois de juin 2008 et programmé les séances en fonction des thèmes ci-après.

De février à mai 2008 :

- Stratégie d'IPEC dans la LCTE et cadre juridique ;
- Carrières ;
- Domesticité ;
- ESCE.

De juin à août 2008 :

- Journée Mondiale contre le Travail des Enfants sur le thème« éducation et travail des enfants » ;
- Secteur informel rural et engagement des autorités locales ;
- Présentation de l'outil SCREAM.

De septembre 2008 à juin 2009 :

- Etat d'avancement du programme de l'IPEC ;
- Reportage à Ilakaka dans la zone du saphir ;
- Publication des résultats de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants ;
- Reportage dans une commune périphérique d'Antananarivo sur la lutte contre le travail des enfants dans le secteur informel rural ;
- Célébration du 90ème anniversaire de l'OIT ;
- Restitution de l'Etude sur le Système de Suivi du Travail des Enfants (SSTE) à Madagascar ;
- Cérémonie de remise des prix aux meilleurs journalistes du pool de l'IPEC.

Au niveau régional, des responsables de la DIRM et des services déconcentrés ont bénéficié d'une formation sur la base d'un guide pour pouvoir à leur tour former les animateurs-journalistes locaux.

b) Pool de journalistes

Le pool initial a été formé de :

- 7 journalistes sociaux de la presse écrite (7 en version française et 4 en version malgache),
- 3 journalistes sociaux de la radio,
- 5 journalistes sociaux de la télévision.

D'autres journalistes sont venus plus tard grossir les rangs de ce pool à leur demande ou à la demande de l'organisation interne de leur agence de presse respective.

Selon le thème traité, la séance a vu l'association de deux ou plusieurs formules choisies parmi les suivantes :

- Présentation et distribution d'un dossier de presse en version électronique et en version papier,
- Visite de terrain,
- Témoignage d'enfant retiré des PFTE et/ou de ses éducateurs/parents,
- Intervention de représentants d'institutions engagées dans la lutte contre le travail des enfants : partenaires de l'IPEC-Madagascar engagés dans la mise en œuvre des programmes, autorités locales ou autres ONG intervenant dans le domaine, etc.
- Débat

Résultats

Au bout de plusieurs mois de campagne (de février 2008 à juin 2009), les journalistes ont assuré une meilleure information sur la question des PFTE en s'appuyant sur les données de l'IPEC-Madagascar par région.

Avec cette opération, le nombre d'articles/reportages a augmenté de façon spectaculaire sachant que plus de 220 ont été répertoriés au final alors que le projet tablait au départ sur 36 seulement. Le message véhiculé à travers les articles/reportages porte sur la situation du travail des enfants, les réponses apportées ainsi que le réflexe à adopter face à cela.

Les trois journalistes les plus méritants ont été récompensés publiquement selon les catégories suivantes : prix du meilleur reportage, prix de la fidélité aux rendez-vous du pool et prix de la meilleure initiative personnelle.

Observations

A part cette opération « petit déjeuner de presse » menée par l'IPEC-Madagascar, avec l'appui de ses partenaires, la consultante a suggéré une deuxième phase de médiatisation visant à approcher au plus près les populations concernées par le phénomène au moyen d'autres outils médiatiques.

Il a été suggéré des partenariats avec des petites radios locales en ville ou en zone rurale pour réaliser et diffuser des clips de sensibilisation adaptés à la région ; ce qui a été fait par la suite dans le cadre d'une collaboration de l'IPEC avec le Ministère de la Communication dans deux régions pilotes (Atsimo Andrefana et DIANA).

Leçons apprises

Cette opération s'est avérée à la fois efficace et efficiente et pour l'IPEC et pour les journalistes dans la mesure où elle revêt un caractère de renforcement de capacités et fait appel à la mobilisation des journalistes, en tant que vecteurs de communication dans la lutte contre le travail des enfants, à leur libre arbitre et à leur liberté d'opinion. L'alternative qui était d'acheter des espaces publicitaires vantant les mérites de l'IPEC et de ses partenaires n'aurait pas eu autant de crédibilité auprès du public, sans parler des coûts exorbitants y afférents.

Vu l'engouement des journalistes et la qualité de leurs reportages sur la lutte contre le travail des enfants à Ilakaka (zone du saphir), il aurait été également intéressant pour eux de découvrir d'autres réalités de ce genre dans d'autres régions et dans d'autres secteurs d'activités malgré les coûts supplémentaires que cela aurait engendré.

Localisation : Madagascar

Date d'exécution : 2008-2009

Domaine d'intervention : Communication/ sensibilisation

Zone d'intervention : Urbaine et rurale

Agence d'exécution : Ministère de la Communication, ou plus précisément à la Direction de l'Information, de la Régulation et des Media (DIRM)

Mots clés : Journalistes, presse, pool, formation, communication, décentralisation, visibilité

63. Caravanes d'information et de sensibilisation - NIGER

Défi

A l'occasion des activités commémoratives du 90e anniversaire de l'Organisation internationale du Travail et dans le cadre des activités internationales et africaines célébrant la sécurité et santé au travail (Journée africaine de prévention des risques professionnels et Journée Mondiale de la Sécurité et Santé au travail), les Projets de l'IPEC au Niger (Programme National et Projet Mines Afrique de l'Ouest) ont organisé à M'Banga le 28 avril 2009 et à Komabangou le 29 avril 2009, une caravane d'information et de sensibilisation sur le 90e anniversaire de l'OIT avec comme thème « Travail décent, sécurité et la santé au travail et travail des enfants dans l'orpaillage ». Les objectifs de cette action étaient :

- d'informer les participants sur le rôle, les missions, les activités et les actions de l'OIT en général et de ses programmes de coopération technique en particulier ;
- de sensibiliser les participants sur la problématique, les défis et perspectives du travail des enfants dans la sous-région ouest africaine et au Niger ;
- de présenter les risques en matière de sécurité et santé encourus, en milieu d'orpaillage, par les enfants et les parents ainsi que les solutions envisagées ;
- de sensibiliser les participants sur les IST/VIH/Sida.

Réponses

a) Les participants

L'équipe du Projet Mines au Niger (Coordonnateur National et Assistant Financier et Comptable) et l'Administrateur National de l'IPEC-Niger ont participé à ces activités ainsi que divers responsables nationaux comme le Directeur de l'Exploitation Minière à Petite Echelle et des Carrières (DEMPEC), le Secrétaire Permanent de la Cellule Travail des enfants du MFP/T, deux membres du Comité National d'Organisation de la Journée Africaine de la Prévention des Risques Professionnels au Niger et le représentant de l'Intersyndicale de Lutte contre le Travail des Enfants au Niger (ILCTEN).

Au niveau régional, l'Inspecteur Régional du Travail et l'équipe ORTN de Tillabéry étaient présents. Au niveau local, les participants étaient les enseignants et directeurs des écoles, les leaders communautaires (dont ceux du village satellite de Bouwé-Goro), et les populations des villages de M'Banga et de Komabangou (dont les jeunes et particulièrement les élèves). Les âniers et les chameliers ont contribué à l'organisation de ces caravanes.

b) M'Banga, le 28 avril 2009

L'activité a commencé par une marche qui a débuté du siège de l'ONG EPAD à l'école primaire de M'Banga. Hommes, femmes, jeunes et âniers ont suivi les élèves scandant des slogans suivants :

- « OIT ! Organisation Internationale du Travail !» ;
- « L'OIT ! 90 ans au service de la justice !» ;
- « L'OIT ! 90 ans au service de la paix sociale !» ;
- « L'OIT ! 90 ans de promotion du travail décent !» ;
- « L'OIT ! Pour un monde meilleur !» ;
- « Carton rouge au travail des enfants ! »

Une fois à l'école, les visiteurs se sont présentés à l'assistance. Les différents intervenants qui ont pris la parole étaient : le représentant du chef de village, l'Administrateur National de l'IPEC-Niger, un membre du Comité National d'Organisation de la journée Africaine de Prévention des risques professionnels, l'Inspecteur de Travail de Tillabéri. Les thèmes abordés, en Haoussa et en Zarma[64], portaient sur les points suivants :

- La création de l'OIT, son rôle, ses missions, ses activités, la coopération technique dont les actions du Projet IPEC Mines ;
- La problématique, les défis et les perspectives du travail des enfants en Afrique et au Niger ;

64 Dialectes locaux.

- Les Conventions de l'OIT et les textes nationaux sur la lutte contre le travail des enfants ;
- Les risques en matière de santé et de sécurité encourus par les orpailleurs ;
- L'identification des dangers encourus par les enfants au travail à la lumière de l'environnement du travail, des charges transportées et des dangers des tâches exécutées dans l'orpaillage ;
- Les actions du Projet Mines : les représentants des autorités locales se sont félicités des appuis multiformes du Projet ; ces intervenants ont indiqué que ces actions étaient des preuves concrètes de lutte contre le travail des enfants. Elles ont encouragé l'IPEC à poursuivre et à intensifier ses activités.

Les enfants qui répondaient aux slogans tout au long du meeting ont également apporté leurs témoignages sur les situations d'exploitation vécues et les appuis apportés par le Projet Mines.

L'activité de la journée s'est terminée par une visite des sites d'orpaillage. Les orpailleurs rencontrés en pleine activité ont été informés sur les 90 ans d'action de l'OIT et sensibilisés sur les risques du travail d'orpaillage et contre le travail des enfants.

c) Komabangou, le 28 avril 2009

Les activités à Komabangou ont débuté par la visite des sites conduite par le chef de l'équipe Mixte de surveillance des sites d'orpaillage de Komabangou. A cette occasion, les orpailleurs en activité ont été mis au fait des actions de l'OIT depuis sa création en 1919 et prévenus des risques du travail d'orpaillage et contre le travail des enfants.

Dans l'après-midi, la caravane a quitté l'école Komabangou II pour la cour de l'école Komabangou I. Les élèves de l'Ecole II ont été suivis des jeunes (bénéficiaires du Projet Mines et autres) et des adultes. Les slogans des élèves étaient similaires à ceux qui avaient été scandés par les élèves de M'Banga.

A lieu de destination, la caravane a été ovationnée par les élèves de l'Ecole I et des adultes assis dans la cour. En débutant le meeting, les visiteurs s'étaient présentés à l'assistance. Les différents intervenants qui avaient pris la parole étaient : le représentant du chef de village, le Coordonnateur National du Projet Mines au Niger, le DEMPEC, deux représentants. Les thèmes abordés en haussa et en Zarma étaient identiques à ceux qui avaient été abordés à M'Banga.

Les élèves du site I ont présenté une série de cinq questions-réponses sur le but fondamental de l'OIT (selon Juan Somavia, Directeur général du BIT) et sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT :

- « Quel est le but fondamental de l'OIT ? » ;
  - Promouvoir l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine ;

- « Quel est le premier objectif stratégique de l'OIT ? » ;
  - Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail ;
- « Quel est le deuxième objectif stratégique de l'OIT ? » ;
  - Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents ;
- « Quel est le troisième objectif stratégique de l'OIT ? » ;
  - Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous ;
- « Quel est le quatrième objectif stratégique de l'OIT ? » ;
  - Renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Résultats

Malgré quelques contraintes, les résultats suivants sont à noter :

- une forte mobilisation locale : plus de 600 participants dont une dizaine de chameliers et une vingtaine d'âniers ;
- les participants ont été informés sur l'OIT : contexte de création, missions, activités et contenu de ses programmes de coopération technique en particulier, les 90 ans d'action de cette organisation onusienne ;
- les participants ont été sensibilisés sur la problématique, les défis et les perspectives en matière de lutte contre le travail des enfants dans la sous-région ouest africaine et au Niger ;
- les risques en matière de sécurité et santé en milieu d'orpaillage ont été exposés aux participants et des conseils pratiques prodigués.

Observations

Cette caravane est une initiative permettant de rassembler plusieurs acteurs autour de thèmes transversaux afin de contribuer à sensibiliser une grande partie de la population sur la lutte contre le travail des enfants. En effet, cette forme de sensibilisation a permis de faire le lien entre les thèmes « santé et sécurité au travail » et la lutte contre le travail des enfants.

C'est donc une initiative qu'il faut perpétuer avec d'autre thèmes qui intéressent aussi bien les adultes que les enfants et cela dans une ambiance active où tous les acteurs participent pleinement aux actions d'information et de sensibilisation sur la lutte contre le travail des enfants tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Leçons apprises

Ce système de caravanes d'information était très pertinent car il a permis une proximité avec la population rurale souvent coupée des moyens d'information et de communication.

Localisation : Niger

Date d'exécution : 2009

Domaine d'intervention : Communication/ sensibilisation

Zone d'intervention : Rurale

Agence d'exécution : IPEC-Niger

Mots clés : Communication, information, rural, VIH/Sida, orpaillage, caravanes, sensibilisation, sécurité et santé au travail, mines

V. S'OUVRIR AUX NOUVELLES TECHNIQUES DE COMMUNICATION

64. Portail d'Afrique francophone

Défi

Le développement d'une plateforme de communication pour les pays bénéficiaires des projets RAF/04 et RAF/06 financés par le gouvernement français a permis la création du Portail de l'Afrique Francophone (PAF). Ce projet a permis de s'emparer des moyens de communication offerts par internet pour faciliter le stockage des informations, le partage des données et des connaissances, encourager les discussions entre le siège, les bureaux sous-régionaux et les bureaux nationaux en Afrique francophone et disposer de documents en ligne accessibles à tous.

Réponses

Les pays concernés par ce projet ont été : le Bénin, le Burkina Faso, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Niger, le Sénégal, et le Togo.

Le logiciel utilisé pour la création du PAF est « Plone » ; il est hébergé par le BIT. Ce programme, qui est un cadre de travail à construire selon les besoins, permet la

gestion de dossiers afin que les utilisateurs y attachent et créent des documents qui seront par la suite accessibles aux autres protagonistes. Il permet également d'avoir des espaces virtuels pour discuter en ligne ou pour utiliser « Skype ». Enfin, cet outil permet aux utilisateurs de discuter et de commenter directement les documents attachés dans le portail et favorise le travail de groupe « en ligne » sur ces documents.

Un consultant a conduit des formations à distance avec l'équipe de chaque pays et il s'est rendu dans un pays, le Sénégal, pour mener un séminaire de formation afin que l'outil soit bien compris et utilisé avec facilité.

Résultats

Il représente un outil idéal pour le partage et la gestion rapides des connaissances au niveau des pays et au niveau régional. Il a fait l'objet d'un tel succès qu'il a servi de modèle au niveau du programme de l'IPEC.

Observations

Il est indispensable d'avoir un formateur au lancement du portail pour expliquer son fonctionnement et il est hautement souhaitable d'avoir une personne désignée comme facilitateur pour animer le portail, susciter les discussions et échanges et optimiser son utilisation.

Leçons apprises

Le portail pour l'Afrique francophone était très demandé par les responsables de projets pour faciliter les échanges d'expérience ; il a été très apprécié une fois mis en place. Cependant, il s'avère que pour en tirer pleinement avantage, du temps et des ressources humaines doivent lui être consacrés.

Date d'exécution : 2008-2009

Domaine d'intervention : Communication/sensibilisation

Zone d'intervention : Régionale

Agence d'exécution : IPEC siège et bureaux nationaux, régionaux d'Afrique francophone

Mots clés : Communication, nouvelles technologies, internet, portail

Conclusion

La conscience du problème du travail des enfants et de son ampleur est impérative pour mobiliser les acteurs dans la mise en place des programmes. Les expériences couronnées de succès en Afrique francophone ont montré des voies intéressantes de communication et de sensibilisation. Des acteurs très différents, touchés par le problème du travail des enfants dans ses diverses formes, en zone urbaine ou rurale, ont compris les complexités des situations et certains d'entre eux ont engagé des actions de sensibilisation suite à leur formation par l'IPEC.

L'outil SCREAM, grâce à la diversité des activités qu'il propose et à la possibilité d'adaptation aux contextes locaux, a permis aux bénéficiaires de mieux comprendre le problème du travail des enfants dans leur pays et dans le monde, de s'exprimer à ce sujet et de susciter le débat.

L'organisation d'activités de loisirs et l'organisation d'accès à des soins de santé, parallèlement à des actions de sensibilisation, ont prouvé qu'il s'agissait de bons moyens de recenser les enfants en danger dans les pires formes de travail et de créer des opportunités d'être en contact avec les populations pour les prévenir des dangers encourus par les enfants au travail.

La communication par les pairs a été pratiquée avec succès : susciter la diffusion de l'information et de messages par le biais d'échanges entre les enfants a l'avantage de rendre le discours plus accessible et plus convaincant que s'il était élaboré par des adultes.

Les programmes développés ont aussi souligné que la création d'évènements conviviaux pouvait permettre de mobiliser des acteurs politiques et médiatiques importants, dont l'agenda chargé n'autorise pas des rencontres aux heures de bureau et qu'il faut pourtant rallier à travers une bonne information.

L'Internet, outil incontournable de communication et d'information, a facilité, à travers la création du Portail pour l'Afrique Francophone, l'application de stratégies régionales en centralisant l'information et a donné une meilleure visibilité des actions réalisées et en cours.

Conclusion

Depuis plus de 15 ans, grâce au soutien de la France et à celui d'autres bailleurs, l'IPEC, intervient en Afrique sub-saharienne, au Maroc et à Madagascar. Au travers des bonnes pratiques présentées dans ce recueil mais aussi au travers de l'ensemble des interventions menées dans les pays en partenariat avec les gouvernements, les représentants des travailleurs et des employeurs. L'IPEC s'est employé à répondre aux besoins de la population et à ceux des enfants exploités parfois très jeunes afin de développer et mener des actions efficaces de lutte contre le travail des enfants.

Si de nombreux progrès ont été accomplis au niveau de ces pays en matière de lutte contre le travail des enfants, si de nombreux enfants et familles ont vu, grâce aux projets financés par le gouvernement français, leurs conditions de vie et de travail s'améliorer de façon significative, l'Afrique reste la région du monde où les avancées en matière de lutte contre le travail des enfants sont les plus lentes et irrégulières.

La présence de l'IPEC dans ces pays reste donc cruciale pour assurer petit à petit la pérennisation des résultats obtenus et l'appropriation nationale de la lutte contre le travail des enfants.

Les interventions qui ont eu lieu tant au niveau des institutions nationales, des gouvernements, des partenaires sociaux, qu'au niveau des enfants et de leurs familles ont permis de prévenir, retirer et réinsérer les enfants à risques ou victimes des pires formes du travail des enfants. Ceci a été rendu possible grâce a une bonne connaissance du phénomène et des enjeux nationaux. Grâce également à tous les partenaires de l'IPEC et aux acteurs locaux de la lutte contre le travail des enfants.

L'éducation (accéder et rester à l'école) et la formation professionnelle et l'apprentissage (apprendre un métier et pouvoir l'exercer), ont été les deux axes d'intervention proposés par l'IPEC par le biais de ses projets afin de permettre aux enfants et à leurs familles de retrouver espoir et dignité. Au niveau institutionnel, le renforcement des capacités nationales, la mise en place et l'appui aux structures nationales de lutte contre le travail des enfants, les Cellules contre le travail des enfants et les Comités directeurs nationaux doivent permettre la poursuite de la lutte contre le travail des enfants par les partenaires nationaux afin que les actions menées continuent et soient pérennes.

Un grand merci à tous ceux qui ont rendu la lutte contre le travail des enfants possibles au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Maroc, à Madagascar, au Niger, au Togo et au Sénégal. Vous avez permis de démontrer que le changement était possible. Merci à tous ceux qui continuent de s'engager aux côtés de l'IPEC car beaucoup reste encore à faire pour que les enfants de notre monde et tout particulièrement de l'Afrique, puissent vivre pleinement leur enfance et puissent être demain les acteurs du développement de leur propre pays.

Programme international pour l'abolition
du travail des enfants (IPEC)

Bureau international du Travail (BIT)
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

Tél: +41 (0) 22 799 81 81
Fax: +41 (0) 22 799 87 71

www.ilo.org/ipec

9 789222 238972